



DOCUMENT DE REFERENCE 2011

Incluant le Rapport Financier Annuel



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 30/05/2012 sous le numéro R.12-022. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés..

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles sur le site Internet de Baccarat (www.baccarat.com) et sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Sommaire

1. PERSONNES RESPONSABLES.....	6
1.1 PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT	6
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT	6
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	7
2.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	7
2.2 CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES	8
2.3 HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	8
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....	10
3.1 CHIFFRES CLES CONSOLIDES.....	10
3.2 CHIFFRES CLES AU 31 MARS 2012	14
4. FACTEURS DE RISQUE	15
4.1 RISQUES DE LIQUIDITE	174
4.2 RISQUE DE MARCHE.....	186
4.3 RISQUE DE CREDIT	157
4.4 RISQUES OPERATIONNELS	18
4.5 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX	23
4.6 RISQUES JURIDIQUES	26
4.7 ASSURANCES	28
5. INFORMATION CONCERNANT L'EMETTEUR.....	30
5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	30
5.2 INVESTISSEMENTS.....	35
6. APERÇU DES ACTIVITES.....	37
6.1 PRINCIPALES ACTIVITES	37
6.2 PRINCIPAUX MARCHES	40
6.3 EVENEMENTS EXCEPTIONNELS	47
6.4 DEPENDANCE DE LA SOCIETE A L'EGARD DES BREVETS, LICENCES OU CONTRATS	47
6.5 POSITIONNEMENT CONCURRENTIEL DE LA SOCIETE.....	48
7. ORGANIGRAMME	49
7.1 ORGANISATION DU GROUPE	49
7.2 FILIALES IMPORTANTES DU GROUPE.....	51
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS.....	52
8.1 PRINCIPALES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	52
8.2 IMPACT ENVIRONNEMENTAL.....	52
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	54
9.1 SITUATION FINANCIERE	54
9.2 RESULTAT D'EXPLOITATION	55
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	58
10.1 CAPITAUX PROPRES	58
10.2 FLUX DE TRESORERIE	58
10.3 CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT	59
10.4 RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX DU GROUPE	60
10.5 SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES	60
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES.....	61

12.	TENDANCES	62
12.1	PRINCIPALES TENDANCES DEPUIS LE 31 DECEMBRE 2011	62
12.2	PERSPECTIVES	63
13.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	64
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	65
14.1	INFORMATION RELATIVE AUX MANDATAIRES SOCIAUX	65
14.2	CONFLITS D'INTERETS	79
15.	REMUNERATION ET AVANTAGES VERSES AUX DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX ..	80
15.1	REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL ET DES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX	80
15.2	MONTANTS PROVISIONNES AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSION, RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES	81
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	82
16.1	EXPIRATION DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS	82
16.2	INFORMATION RELATIVE AUX CONTRATS DE SERVICE	82
16.3	INFORMATION RELATIVE AUX COMITES SPECIALISES	82
16.4	DECLARATION RELATIVE AU REGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	82
17.	SALARIES	83
17.1	EFFECTIFS DU GROUPE	83
17.2	PARTICIPATION DES MANDATAIRES SOCIAUX DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE	83
17.3	PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE	83
17.4	INFORMATIONS SOCIALES	84
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	88
18.1	STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT	88
18.2	DROITS DE VOTE DIFFERENTS	91
18.3	INFORMATION RELATIVE AU CONTROLE DE LA SOCIETE	91
18.4	ACCORD DONT LA MISE EN ŒUVRE POURRAIT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	91
19.	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	92
20.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS	103
20.1	INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	103
20.2	INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA	187
20.3	COMPTES ANNUELS 2011	188
20.4	VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	217
20.5	DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES VERIFIEES	221
20.6	INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES	222
20.7	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	223
20.8	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	223
20.9	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE	223
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	224
21.1	CAPITAL SOCIAL	224
21.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	226
22.	CONTRATS IMPORTANTS	232
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	234
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	235
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	236

ANNEXE 1 : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	237
ANNEXE 2 : RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	239
ANNEXE 3 : COMPTES CONSOLIDES RELATIFS A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010 ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES CORRESPONDANT	250
ANNEXE 4 : COMPTES CONSOLIDES RELATIFS A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009 ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES CORRESPONDANT	328
ANNEXE 5 : PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	389
ANNEXE 6 : TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	390
ANNEXE 7 : TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION PREVU PAR LES ARTICLES L. 225-100 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE.....	391

Remarques générales

Dénomination de la Société :

Sauf indication contraire dans le présent Document de Référence, la société Baccarat S.A est désignée sous le terme « **Société** ». Le terme « Baccarat » ou « **Groupe** » renvoie quant à lui à la Société et ses filiales.

Abréviations et unités monétaires utilisées dans le présent document :

- AGO : Assemblée Générale Ordinaire
- K€ : milliers d'euros
- M€ : millions d'euros
- K\$: milliers de dollars US
- K.JPY : milliers de yens

1. Personnes responsables

1.1 Personne responsable du document

Monsieur Markus Lampe, Directeur Général de Baccarat

1.2 Attestation du responsable du document

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en Annexe 6 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les comptes consolidés et annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 présentés dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant respectivement aux chapitres 20.4.1 et 20.4.2 dudit document. Ces rapports contiennent une observation portant sur le contexte dans lequel a été appliqué le principe de continuité d'exploitation.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 présentés dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en Annexe 3 dudit document, qui contient une observation. Ce rapport contient une observation portant sur le contexte dans lequel a été appliqué le principe de continuité d'exploitation.

Les comptes consolidés de l'exercice clos les 31 décembre 2009 présentés dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en Annexe 4 dudit document, qui contient une observation. Ce rapport contient une observation portant sur le contexte dans lequel a été appliqué le principe de continuité d'exploitation.

Le 30 mai 2012
Le Directeur Général
Monsieur Markus Lampe

2. Contrôleurs légaux des comptes

2.1 Informations relatives aux commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires

KPMG Audit

Représenté par Frédéric Piquet, membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Colmar.

9, avenue de L'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim

Nommé par l'AGO du 15 mai 2003

Renouvelé par l'AGO du 30 juin 2009

Date d'échéance du mandat : AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Mazars

Représenté par Raymond Petroni, membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Nommé par l'AGO du 30 juin 2009

Date d'échéance du mandat : AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Commissaires aux comptes suppléants

Jean-Pierre POLETTI

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Nancy.

523 avenue André Malraux
BP 90001
54602 Villers les Nancy Cedex

Renouvelé par l'AGO du 30 juin 2009

Date d'échéance du mandat : AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Patrick de CAMBOURG

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris.

1, rue André Colledeboeuf
75016 Paris

Nommé par l'AGO du 30 juin 2009

Date d'échéance du mandat : AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2.2 Changement de commissaire aux comptes

Néant

2.3 Honoraires des contrôleurs légaux des comptes

En euros	KPMG				Cabinet Mazars			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2 011	2 010	2 011	2 010	2 011	2 010	2 011	2 010
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Société Mère	63 000	60 000	42,94%	44,25%	63 000	60 000	100,00%	100,00%
Filiales intégrées globalement	81 212	75 588	55,35%	55,75%				
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Société Mère	2 500		1,70%	0,00%				
Filiales intégrées globalement								
<i>Sous-total</i>	<i>146 712</i>	<i>135 588</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>	<i>63 000</i>	<i>60 000</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal, social								
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
TOTAL	146 712	135 588	100,00%	100,00%	63 000	60 000	100,00%	100,00%

En euros	Cabinet Pommier				Benedict & Associates			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2 011	2 010	2 011	2 010	2 011	2 010	2 011	2 010
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Société Mère								
Filiales intégrées globalement	10 000	10 000	100,00%	100,00%	2 497	2 323	100,00%	100,00%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Société Mère								
Filiales intégrées globalement								
<i>Sous-total</i>	<i>10 000</i>	<i>10 000</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>	<i>2 497</i>	<i>2 323</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal, social								
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
TOTAL	10 000	10 000	100,00%	100,00%	2 497	2 323	100,00%	100,00%

En euros	RTR TREUHAND GMBH				S.O.L (A. PANTZOS)			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2 011	2 010	2 011	2 010	2 011	2 010	2 011	2 010
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Société Mère								
Filiales intégrées globalement	42 000	42 000	100%	100,00%	8 140	8 160	100,00%	100,00%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Société Mère								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	42 000	42 000	100,00%	100,00%	8 140	8 160	100,00%	100,00%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal, social								
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
TOTAL	42 000	42 000	100,00%	100,00%	8 140	8 160	100,00%	100,00%

En euros	Weston Kay				PricewaterhouseCoopers			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2 011	2 010	2 011	2 010	2 011	2 010	2 011	2 010
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Société Mère								
Filiales intégrées globalement		11 360		100,00%	6 182	6 029	100,00%	100,00%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Société Mère								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total		11 360		100,00%	6 182	6 029	100,00%	100,00%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal, social								
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
TOTAL	-	11 360	100,00%	100,00%	6 182	6 029	100,00%	100,00%

En euros	Joel Popkin & Company, P. C.				TOTAL			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2 011	2 010	2 011	2 010	total 2011	total 2010	2 011	2 010
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Société Mère					126 000	120 000	35,26%	34,03%
Filiales intégrées globalement	78 825	77 187	100,00%	100,00%	228 857	232 648	64,04%	65,97%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Société Mère					2 500		0,70%	
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	78 825	77 187	100,00%	100,00%	357 357	352 648	100,00%	100,00%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal, social								
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
TOTAL	78 825	77 187	100,00%	100,00%	357 357	352 648	100,00%	100,00%

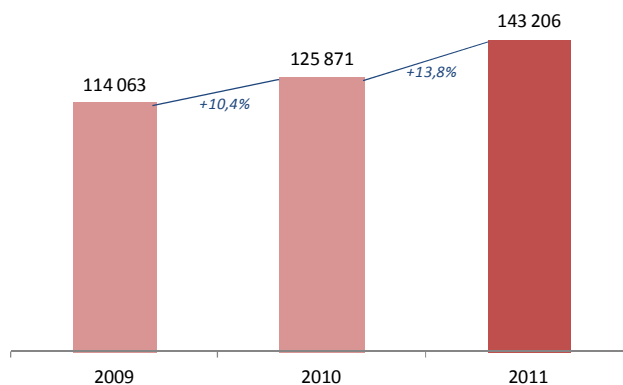
3. Informations financières sélectionnées

3.1 Chiffres clés consolidés

3.1.1 Éléments du compte de résultat

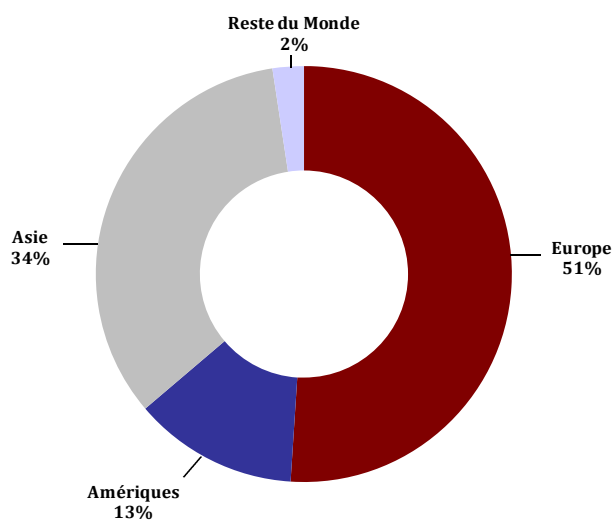
Chiffre d'affaires consolidé

En K€

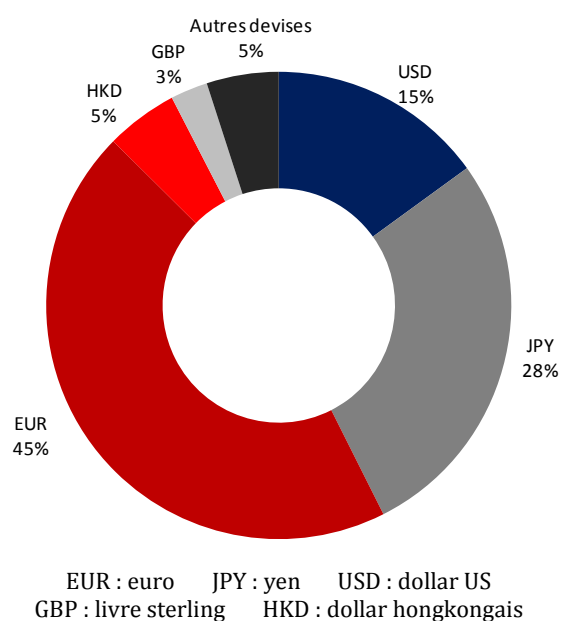


Chiffre d'affaires sectoriel (en K€)	2009	2010	2011
Europe	58 705	62 072	73 074
Amériques	15 753	16 190	18 342
Asie	37 321	43 841	48 304
Reste du Monde	2 284	3 768	3 486
Total	114 063	125 871	143 206

Répartition du chiffre d'affaires 2011 par zone géographique

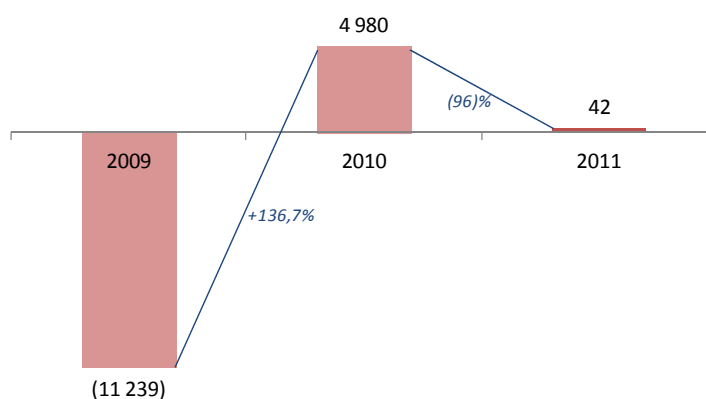


Répartition du chiffre d'affaires 2011 par devise



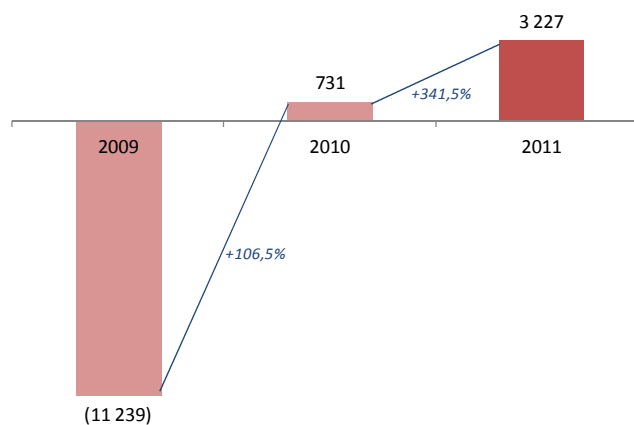
Résultat opérationnel

En K€



Résultat opérationnel courant

En K€



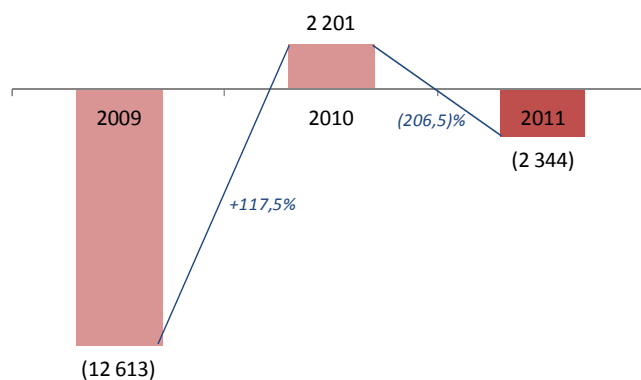
Résultat sectoriel¹

En K€

Résultat sectoriel (en K€)	2009	2010	2011
Europe	16 113	16 510	17 987
Amériques	(4 513)	(1 254)	(1 806)
Asie	4 570	6 755	7 388
Reste du Monde	2 099	1 405	1 036
Total	18 269	23 416	24 605

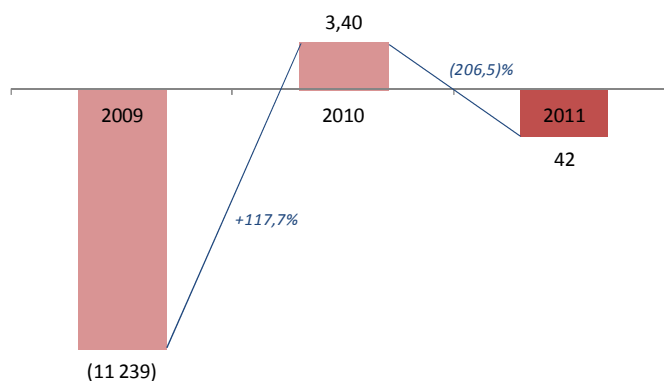
Résultat net consolidé

En K€



Résultat de base par action

En €



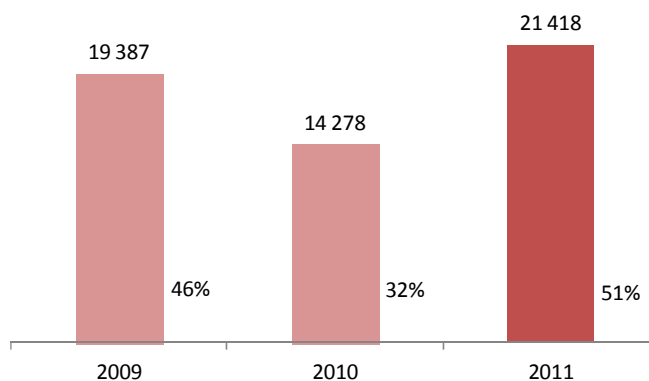
¹ Le résultat sectoriel correspond au résultat opérationnel avant frais marketing, de communication et administratifs qui ne sont pas affectables à un secteur en particulier (voir note 4.1 aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.1.1).

3.1.2 Éléments du bilan

En K€	31 décembre 2009	31 décembre 2010	30 décembre 2011
Actifs non courants	47 719	44 262	45 752
Actifs courants (hors disponibilités et actifs de gestion de trésorerie)	63 693	69 107	73 286
Total Actif	111 412	113 369	119 038
Capitaux propres	41 732	45 078	41 488
Passifs non courants	15 308	16 284	13 515
Passifs courants	54 372	52 007	64 035
Total capitaux propres et passif	111 412	113 369	119 038

Endettement net² et taux d'endettement³

En K€ et en % des capitaux propres consolidés



² L'endettement net correspond à la somme des dettes financières à court terme et à long terme, diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

³ Le taux d'endettement correspond à l'endettement net rapporté aux capitaux propres part de Groupe.

3.2 Chiffres clés au 31 mars 2012

3.2.1 Eléments du compte de résultat

(en K€)	31 mars 2011	31 mars 2012
Chiffre d'affaires	31 529	36 774
Résultat des activités opérationnelles courant	(605)	(2 138)
Résultat des activités opérationnelles	274	(2 258)
Résultat de la période	1 359	(908)
Résultat de base par action (en euros)	2,10	(1,40)

3.2.2 Eléments du bilan

(en K€)	31 mars 2011	31 mars 2012
Actifs non courants	43 312	46 660
Actifs courants (hors disponibilités et actifs de gestion de trésorerie)	69 946	69 118
Total Actif	113 258	115 778
Capitaux propres	47 212	41 348
Passifs non courants	15 238	13 320
Passifs courants	50 808	61 110
Total capitaux propres et passif	113 258	115 778
Endettement net⁴	13 444	25 373

⁴ L'endettement net correspond à la somme des dettes financières à court terme et à long terme, diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

4. Facteurs de risque

Avant toute décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre connaissance des facteurs de risques relatifs au Groupe présentés ci-après.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. Néanmoins, d'autres facteurs de risque, non encore identifiés ou actuellement considérés comme non significatifs par le Groupe, pourraient également avoir des effets négatifs.

4.1 Risque de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Au 31 décembre 2011, le Groupe dispose de 25 336 K€ d'emprunts et dettes financières décomposés comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Passifs non courants (échéances à plus d'un an)		
Prêts bancaires garantis	2 675	5 062
Passifs relatifs à des contrats de location-financement	0	105
Autres	122	525
Total passifs non courants	2 797	5 692
Passifs courants (échéances à moins d'un an)		
Part courante des prêts bancaires garantis	4 242	1 874
Banque créditrice	5	3 098
Prêts bancaires non-garantis	14 389	10 126
Intérêts courus non échus	11	6
Juste valeur des instruments financiers	1 159	138
Comptes courants passifs	5 000	5 000
Autres	530	67
Total passifs courants	25 336	20 309
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 715	11 723
Endettement net	21 418	14 278

Le 16 décembre 2010, dans le cadre d'un Protocole, Baccarat a, en coordination avec la Société du Louvre, actionnaire majoritaire, renouvelé les lignes de crédit de Baccarat S.A. et de Baccarat Inc. avec l'ensemble de ses partenaires financiers historiques.

Le renouvellement des lignes de crédit jusqu'au 17 décembre 2012 était néanmoins conditionné au respect d'un covenant bancaire correspondant à un niveau d'EBITDA 2011 budgété défini avec les partenaires financiers signataires du Protocole, lequel portait sur 10 646K€ au 31 décembre 2011 (Cf. chapitre 10.4).

Suite au respect de ce covenant, les lignes de crédit sont renouvelées jusqu'au 17 décembre 2012 pour Baccarat S.A. à hauteur de 11 240 K€ et pour Baccarat Inc. à hauteur de 6 140 K\$.

Les caractéristiques de cet accord sont présentés en note 2.2 des comptes consolidés 2011 figurant au chapitre 20.1.1 du document.

Comme indiqué ci-dessus, les dettes financières relatives à ce Protocole représentaient 10 646K€ au 31 décembre 2011, dont 5 000K€ pour Baccarat S.A. et 5 630K€ pour Baccarat Inc.

Dans le cadre de ce Protocole et suite à l'acquisition par Baccarat de la participation de Groupe du Louvre dans la société Baccarat Real Estate (BRE) pour 4 189K€ intervenue en juin 2010 grâce à un crédit-vendeur, la société Baccarat Real Estate a été cédée pour un montant de 10 114 K\$ par accord du 28 juillet 2010, lequel a été intégralement encaissé en 2010. La plus-value de cession générée s'élève à 4 719K€.

Baccarat S.A dispose ainsi d'une avance en compte courant et d'un crédit vendeur octroyés par Société du Louvre dont les dispositions sont les suivantes :

- L'actionnaire majoritaire a apporté sous forme d'avance en compte courant un montant de 1 167 K€,
- L'acquisition par Baccarat S.A. des titres de Baccarat Real Estate - BRE (51%) détenus par Groupe du Louvre, en vue de la cession de l'intégralité des titres BRE,
- L'actionnaire majoritaire a accordé un crédit-vendeur à Baccarat S.A. de 3 853 K€.

Au 31 décembre 2011, le solde de l'avance en compte courant et du crédit vendeur consentis par Société du Louvre à Baccarat S.A. s'élève à 5 000 K€ (étant précisé que la somme des engagements financiers de Société du Louvre vis à vis du Groupe Baccarat ne saurait excéder 5 000 K€). Bien que cette avance en compte courant soit juridiquement classée en dettes financières courantes, l'actionnaire majoritaire s'est engagé à ne pas en demander le remboursement tant que les dettes vis-à-vis des banques ne sont pas remboursées.

A noter que les fonds susceptibles d'être recueillis dans le cadre de l'augmentation capital réservée annoncée par Baccarat le 2 mai 2012 (Cf. chapitre 18.1) ne seront pas utilisés aux fins du remboursement des bailleurs de fonds mais dans le cadre du financement de la stratégie et du développement de la Société.

En dehors de ce Protocole, la filiale japonaise Baccarat KK disposait également de concours bancaires courants à hauteur de 8 759K€ et de 6 917K€ de prêts bancaires à long terme. Les dettes financières à taux variable représentaient au 31 décembre 2011 30% de l'endettement financier de Baccarat KK et ne concernent que les prêts bancaires à long terme, le solde de l'endettement portant à taux fixe.

Au 31 décembre 2011, les autorisations bancaires maximales à court terme pouvant être octroyées à Baccarat KK s'élevaient à 1,150 milliards de Yen, soit 11,5 millions d'euros. Ces autorisations sont renégociées tous les 6 mois, voir tous les ans, par la filiale japonaise auprès de ses partenaires financiers.

Les principaux bailleurs de fonds, à court terme comme à long terme, de Baccarat KK sont Tokyo Mitsubishi, Mizuho, Mitsui Sumitomo et D.B.J.

Les autorisations bancaires à court terme et les prêts bancaires à long terme de Baccarat KK ne sont ni garantis, ni ne sont conditionnés au respect d'un quelconque covenant bancaire. Il n'existe pas non plus de clauses spécifiques encadrant ces dettes financières.

Par ailleurs, la situation d'endettement financier net du Groupe n'a pas évolué de façon significative entre le 31 décembre 2011 et le 31 mars 2012 (Cf. chapitres 3.1 et 3.2 pour une évolution chiffrée de l'endettement net).

Compte-tenu de la stabilité des relations historiques de Baccarat avec l'ensemble des parties prenantes au Protocole, en particulier des relations de confiance établies avec les banques du fait notamment du respect de l'ensemble des conditions régissant l'octroi des lignes de crédit (respect du covenant bancaire à fin 2011 – cf. chapitre 10.4) et du soutien de Starwood Capital Group, le Groupe est confiant dans sa capacité à se refinancer à des conditions satisfaisantes au plus tard à l'échéance de ses lignes de crédit.

De la même manière, les relations historiques pérennes de la filiale japonaise Baccarat KK avec ses principaux partenaires financiers locaux confortent la Société dans sa capacité à renégocier périodiquement ses lignes de crédit pour des montants significatifs et à obtenir de nouveaux crédits à moyen et long termes à des conditions satisfaisantes.

Le Groupe est donc, du fait du poids de son endettement financier brut à court terme et de l'échéance de ses financements court terme, confronté à un risque de liquidité.

Des informations relatives aux capitaux propres, à la trésorerie et aux emprunts sont présentées au chapitre 10 ainsi qu'aux notes 6.9, 6.10 et 6.14 des comptes consolidés 2011 figurant au chapitre 20.1.1 du document.

4.2 Risques de marché

4.2.1 Risque de marché

L'exposition du Groupe au risque de change et au risque de taux d'intérêt est présentée à la note 2.3.1 et 2.3.2 des comptes consolidés 2011 figurant au chapitre 20.1.1 du document.

Risque de taux

La part de l'endettement financier à taux variable du Groupe représente 59% (16 692K€) du total des dettes financières courantes et non courantes consolidées. La Société n'a mis en place aucune couverture de taux, ainsi l'exposition nette du Groupe à une variation des taux d'intérêt est de 16 692K€.

Pour rappel, le coût de l'endettement financier brut du Groupe au 31 décembre 2011 s'élève à 493K€, ainsi une variation des taux d'intérêt aurait un impact limité sur les résultats du Groupe.

Risque de change

La Société est essentiellement exposée à un risque de change opérationnel dans le cadre des transactions qu'elle réalise à l'international :

- par l'intermédiaire des ventes réalisées par ses filiales étrangères d'une part ;
- et dans une moindre mesure des ventes réalisées hors zone euro par la Maison mère française d'autre part.

Les principales devises dans lesquelles la Société effectue ses transactions sont l'euro (Maison mère), le yen (filiale japonaise essentiellement), le dollar US (filiale nord-américaine essentiellement) et dans une moindre mesure le dollar hongkongais et la livre sterling. En effet, en 2011, Baccarat a enregistré un chiffre d'affaires de 143,2 millions d'euros, dont 45% ont été réalisés en euros, 28% en yen, 15% en dollars US, 5% en dollars hongkongais et 3% en livres sterling.

La Société a contracté des instruments de couverture de change qui sont présentés à la note 5.7.2 des comptes consolidés 2011 figurant au chapitre 20.1.1 du document.

La Société a par ailleurs procédé à des tests de sensibilité du résultat opérationnel courant avant couverture à une variation du cours des principales devises (USD et Yen) qui montrent que l'impact d'une variation de +/- 10% du cours de ces devises n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

4.3 Risque de crédit

Le risque de crédit provient essentiellement des créances clients et est présenté à la note 2.1.1 des comptes consolidés 2011 figurant au chapitre 20.1.1 du document. Par ailleurs, le montant des dépréciations des créances clients et autres débiteurs est présenté à la note 6.6 des comptes consolidés figurant au chapitre 20.1.1 du document. En outre, le risque clients est décrit au chapitre 4.4.4 du document.

4.4 Risques opérationnels

4.4.1 Risques liés à l'existence d'un unique site de production

Identification du risque :

La Société dispose d'un unique site de production, la Manufacture, situé en Lorraine à Baccarat. La survenance d'un événement du type incendie, explosion, bris de machine ou catastrophe naturelle pourrait affecter partiellement ou totalement la production et donc l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Gestion du risque :

Le site de production existe depuis 1764 et n'a jamais été affecté de façon significative par la survenance d'un des événements sus mentionnés.

L'incendie du 24 Septembre 2011 à la Manufacture a démontré l'excellente coordination entre les équipes du site et les brigades de pompiers avec pour conclusion l'absence totale d'impact au niveau humain et au niveau immatériel des biens. Une politique de gestion de crise a par la suite été mise en place (Cf. paragraphe 2.2.2 du Rapport du Président du Conseil figurant en Annexe 2 du présent document).

La Société a de plus mis en place une politique d'assurance préventive visant à se couvrir contre la survenance de tels événements (Cf. chapitre 4.7 ci-après).

En dépit des mesures préventives de gestion du risque mises en place par la Société et de la réactivité de ses équipes en situation de crise, la Société ne peut garantir que sa production, son activité et sa situation financière ne seraient pas affectées en cas de

survenance d'un événement majeur au sein de son site de production. Afin de minimiser les éventuels impacts négatifs sur la Société, les pertes d'exploitation sont garanties à hauteur de 200 000K€ (Cf. chapitre 4.7).

4.4.2 Risques liés au développement international

Identification du risque :

Baccarat est implanté dans plus de 90 pays dans le monde entier et est de fait exposé à divers risques d'instabilité de ces pays.

Des perturbations politiques, économiques ou sociales au sein des zones où la Société exerce une part significative de son activité ou envisage de se développer - telles que des guerres, des actes de terrorismes, des changements de régime politique, des récessions économiques, des crises financières, etc - pourraient affecter l'activité et la situation financière de Baccarat.

En particulier, la récente crise de la dette souveraine en Europe et la dégradation de la situation économique en Grèce pourraient affecter l'activité et la situation financière de Baccarat. Le Groupe réalise 51% de son chiffre d'affaires en Europe et dispose de 3 boutiques en Grèce.

De plus, la survenance de catastrophes naturelles au sein des principales régions de commercialisation du Groupe pourrait également impacter sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe est également exposé à un risque de mise en place d'une législation fortement contraignante relative à la vente de produits fabriqués avec du plomb dans les pays où il intervient.

Gestion du risque :

Baccarat exerce son activité dans trois zones géographiques principales - l'Europe, l'Asie et l'Amérique - et est présent dans plus de 90 pays. La diversification géographique du Groupe compense ainsi son exposition aux divers risques d'instabilité des pays dans lequel il est présent.

Pour faire face à la dégradation de la situation économique en Grèce, la Société a mis en place un plan d'actions visant d'une part écouler les stocks de ses boutiques puis à les approvisionner en flux tendus avec un système de paiement d'avance.

Enfin, dans la plupart des pays émergents, Baccarat a conclu avec ses revendeurs, dans le cadre de leur approvisionnement, des clauses de paiement d'avance et le versement d'acomptes au moment de la commande permettant de couvrir *a minima* le prix de revient de la marchandises achetées.

Toutefois, en dépit des mesures mises en place pour minimiser ces risques, le Groupe ne peut, par construction, se prémunir contre un tel risque.

4.4.3 Risques de dépendance vis-à-vis des fournisseurs du Groupe

Identification du risque :

L'existence de positions mono-fournisseur sur des achats de matières premières, de marchandises ou de packaging pourrait entraîner un risque de dépendance de la Société vis-à-vis de ses fournisseurs.

Notamment, Baccarat s'approvisionne actuellement en sable et en minium de plomb, matières premières utilisée dans le cadre de la fabrication du cristal, auprès d'un fournisseur unique par matière.

Gestion du risque :

La Société mène, dans la mesure du possible, une politique de diversification de ses fournisseurs, ce qui lui permet de sécuriser ses approvisionnements en matières premières et en marchandises. Dans le cadre de cette diversification, la Société est contrainte par la nécessité de s'approvisionner auprès de fournisseurs homologués REACH d'une part, et de réaliser un audit qualité de l'usine du fournisseur d'autre part.

Afin de minimiser les risques relatifs à l'existence de positions mono-fournisseur (pour le sable et le minium de plomb notamment), Baccarat tient d'une part à jour une liste de fournisseurs susceptibles d'approvisionner la Société en matières premières si l'un de ses fournisseurs actuels venait à faire défaut, et cherche d'autre part à faire entrer de nouveaux fournisseurs chaque fois que cela est possible afin de sécuriser ses achats. A titre d'exemple, la Société a récemment fait entrer un nouveau fournisseur en carbonate de potassium, matière qui était historiquement approvisionnée par un unique fournisseur, et a identifié au minimum 5 autres fournisseurs déjà homologués REACH.

En 2011, la Société a recruté un Acheteur dédié aux matières premières qui a étudié diverses opportunités de diversification des sources d'approvisionnement en sable et en minium de plomb. Toutefois, le sable et le minium de plomb n'étant pas des ressources rares, la Société estime que, en cas de défaillance d'un de ses fournisseurs, elle serait en mesure de retrouver un nouveau fournisseur dans des délais et niveaux de prix raisonnables.

Enfin, les 10 premiers fournisseurs du Groupe représentent environ un quart des achats réalisés en 2011 et 26% du chiffre d'affaires du Groupe au 31 décembre 2011.

Compte-tenu des mesures mises en œuvre pour limiter la dépendance du Groupe vis-à-vis de ses fournisseurs, celui-ci considère que son exposition résiduelle à un risque de dépendance est faible.

4.4.4 Risques clients

Identification du risque :

Au 31 décembre 2011, les cinq premiers et les dix premiers clients du Groupe représentaient respectivement 19% et 26% du chiffre d'affaires de Baccarat. Les principaux clients du Groupe sont des professionnels non-distributeurs (B to B), des particuliers ou professionnels qui passent des commandes spéciales et les grands magasins de part le monde.

Gestion du risque :

La Société estime ne pas être exposée à un risque client significatif dans la mesure où ses principaux clients constituent des partenaires de longue date avec lesquels elle a su développer des relations de confiance.

A la connaissance de la Société aucun de ces principaux clients n'encourt de risque financier susceptible de faire encourir un risque financier significatif au Groupe.

Le Groupe pratique de plus des clauses de paiement d'avance avec certains de ses clients, notamment au sein de zones ou de pays sujets à une instabilité politique, économique ou sociale ; et des acomptes sont régulièrement demandés au moment de la commande permettant de couvrir *a minima* le prix de revient de la marchandise achetée.

Enfin, la structure de distribution multi-canal de Baccarat (voir chapitre 6.2.3 du document) favorise une dilution importante du risque client.

4.4.5 Risques de qualité des produits

Identification du risque :

La politique de Baccarat est de conserver en interne la maîtrise du processus de fabrication de ses produits afin de garantir au client un niveau de haute qualité digne de la marque. Toutefois, Baccarat a recours à des sous-traitants pour une faible partie de la fabrication ou de l'assemblage de certains de ses produits, pour lesquels il lui est plus difficile de contrôler le niveau de qualité rendu par le sous-traitant.

Gestion du risque :

Afin de minimiser le risque de défaut qualité, le Département Audit Qualité de la Société élabore avec chaque sous-traitant un cahier des charges définissant le niveau de qualité requis ainsi qu'une grille de défauts (« Défauthèque »). Chaque produit sous-traité est systématiquement contrôlé par l'Audit Qualité sur la base de cette grille et d'une procédure qualité définie ; si le niveau de qualité n'est pas conforme au cahier des charges, le produit est retourné au sous-traitant.

Par ailleurs, les produits fabriqués en interne font l'objet d'un auto-contrôle par chaque opérateur, auquel s'ajoute à chaque étape de la chaîne une vérification par les « choisisseurs » et « choisisseuses », contrôleurs qualité, qui excluent de la chaîne de production les produits défectueux.

Les mesures mises en œuvre pour s'assurer que le niveau de qualité des produits est conforme aux objectifs du Groupe permettent de limiter son exposition au risque de qualité qui peut être jugé comme non-significatif.

4.4.6 Risques relatifs aux accidents du travail et maladies professionnelles

Identification du risque :

De part son activité industrielle, Baccarat est exposé à un risque de survenance d'accidents professionnels du personnel de la Manufacture. La manipulation des fours à pot et du cristal en fusion, le polissage et autres étapes de fabrication sont susceptibles d'entraîner des accidents ou des troubles musculo-squelettiques (TMS).

Par ailleurs, la manipulation de produits chimiques dangereux pourrait avoir des effets néfastes sur la santé des salariés de la Manufacture si la Société ne veillait pas à mettre en place des mesures de contrôle et de protection appropriées.

Gestion du risque :

En 2011, la Manufacture de Baccarat a défini une Politique Générale pour améliorer la Santé et la Sécurité au Travail (SST), constituée de huit objectifs connus par l'ensemble du personnel.

Cette politique repose sur un pilier : le Document Unique imposé par le code du travail en 2002 qui fait l'objet depuis 2011, d'une nouvelle évaluation des risques professionnels. Pour ce faire, la Manufacture a été scindée en cinq zones, elles-mêmes déclinées en 49 unités de travail et activités afin d'évaluer l'ensemble des postes de travail selon la méthodologie préconisée par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité).

La Société réalise des audits Santé et Sécurité au Travail avec une Inspection des Situations à Risque (ISR) permettant d'identifier les dangers liés aux matériels et une Visite Hiérarchique de Sécurité (VHS) qui est un échange verbal constructif entre les salariés et les encadrants sur les comportements à risques.

L'année 2011 a été consacrée à la préparation de la procédure de réalisation des audits, à la programmation de l'outil informatique pour la saisie des observations relevées lors de ces audits, à la formation des futurs auditeurs et à l'information du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).

La Manufacture propose également à chaque salarié victime d'un accident de travailler sur un poste aménagé lorsque ses restrictions d'aptitudes médicales le permettent.

Ces mesures ont permis de réduire le nombre d'accidents du travail. Le taux de fréquence des accidents a diminué notamment de plus de 20 points entre 1998 et 2011.

Par ailleurs, un contrôle de l'atmosphère des zones à risques de la Manufacture est réalisé tous les mois afin de tester la teneur en poussière de plomb dans l'air et le médecin du travail mesure de façon régulière le taux de plomb dans le sang des employés.

La valeur limite d'exposition (VLB) atmosphérique des salariés au plomb imposée par le Ministère du Travail est de 100 micro-grammes par mètre-cube d'air rapporté à une période de 8 heures de travail et le taux de plomb dans le sang est limité à 400 microgrammes par litre pour les hommes et 300 microgrammes par litre pour les femmes.

Enfin, la Manufacture de Baccarat a récemment fait l'objet d'un contrôle par l'inspection du travail concernant l'utilisation de substances chimiques qui a conclu sur l'absence d'écarts significatifs avec la réglementation en vigueur. Aucune suite défavorable n'a été donnée par l'inspection du travail.

Le Groupe considère gérer efficacement les risques relatifs aux accidents du travail et maladies professionnelles. Compte-tenu des conclusions du dernier contrôle de l'inspection du travail et des mesures mises en œuvre pour limiter les accidents et maladies professionnels, le risque réel reste fortement limité.

4.4.7 Risques matières premières

Identification du risque :

Dans le cadre de ses approvisionnements, la Société est exposée à un risque de variation du prix de ses matières premières. Les principales matières utilisées par Baccarat dont les cours fluctuent de façon sensible sont le carbonate de potassium, l'acide sulfurique, l'or, l'argent, le minium de plomb, l'oxyde d'antimoine et le nitrate de potasse. Une hausse significative et continue du prix d'une de ces matières pourrait avoir un impact défavorable sur la situation financière du Groupe.

Gestion du risque :

Les principales matières premières utilisées par la Société dans le cadre de son activité de production (carbonate de potassium, minium de plomb, sable, acide sulfurique, acide chlorhydrique, acide fluorhydrique, nitrate de potasse, argent et or) représentent 7% environ des achats consommés du Groupe en 2011. Compte-tenu du poids limité de ces matières et sur la base d'une analyse des impacts potentiels d'une hausse significative des prix sur ses résultats qui se sont révélés non matériels, la Société a décidé de ne pas contracter d'instruments de couverture.

Toutefois, sur le minium de plomb, la Société négocie avec ses fournisseurs des clauses d'indexation de prix sur le cours du *London Metal Exchange*. Sur les autres matières, elle a pour politique de renégocier ses prix d'achat tous les trimestres ou tous les quadrimestres avec ses fournisseurs.

4.5 Risques industriels et environnementaux

4.5.1 Risques liés à la survenance de catastrophes naturelles

Identification du risque :

Les pays dans lesquels le Groupe est présent peuvent être soumis à des risques naturels qui, s'ils se matérialisaient, pourraient avoir un effet défavorable sur la situation économique des pays, et par conséquent sur l'activité, la situation financière et les résultats de Baccarat. Les risques naturels concernent toute catastrophe naturelle d'une ampleur suffisamment grave pour affecter de façon significative les conditions économiques d'un pays ou d'une zone géographique : les inondations, les cyclones, les tremblements de terre, les tsunamis ou tout autre événement climatique.

Gestion du risque :

La diversification géographique de Baccarat, qui est présent dans plus de 90 pays, constitue le premier moyen de la Société pour se prémunir contre une baisse trop importante de son activité qui serait liée à la survenance d'une catastrophe naturelle de grande ampleur.

La réactivité de la Société et sa capacité d'adaptation face à une dégradation de l'environnement économique d'un pays ou d'une zone suite à la survenance d'un tel événement constituent également un atout majeur du Groupe. En 2011, Baccarat a notamment su croître au Japon malgré la survenance du tremblement de terre et du tsunami, le chiffre d'affaires de la filiale japonaise étant en hausse de 7% en euros sur l'exercice (Cf. chapitre 6.5). Ce sinistre n'a pas affecté de façon significative la qualité des stocks au Japon.

En dépit de sa diversification géographique et de la réactivité de ses équipes en situation de crise, le Groupe ne peut garantir que son activité commerciale, sa situation financière et ses résultats ne seraient pas affectés s'il survenait une catastrophe naturelle majeure au sein d'une zone ou d'un pays dans lesquels le Groupe est fortement présent.

4.5.2 Risques de non-conformité aux obligations environnementales

Identification du risque :

Baccarat est soumis à une réglementation stricte dans le cadre de ses activités de production et de commercialisation d'objets en cristal, notamment en matière de pollution de l'air et des sols en plomb et de l'eau en fluorures (Cf. chapitre 8.2), et pourrait être confronté à des durcissements de celle-ci dans les années à venir. Baccarat pourrait alors être contraint d'engager des dépenses d'investissement afin de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation.

Gestion du risque :

Depuis le 2 avril 2002 la Manufacture de Baccarat, unique site de production du Groupe, n'est plus classée « Seveso II ».

A ce jour, la Manufacture de Baccarat ne fait l'objet d'aucune mise en demeure de la part des services préfectoraux en charge de la protection de l'environnement (DREAL).

En 2008 et 2009, la Société a réalisé 4,5 millions d'euros d'investissements qui ont permis la levée de 2 mises en demeure relatives aux rejets atmosphériques des fours à pots, au nouvel atelier de composition du cristal clair et à la mise en conformité de l'installation de refroidissement par dispersion dans un flux d'air.

En 2011, afin de répondre aux exigences de la DREAL, la Société a déployé un plan d'action à horizon 2013, visant notamment à mesurer de façon régulière les retombées atmosphériques de plomb et à analyser la teneur en plomb des sols autour de la Manufacture.

Les résultats sur l'année 2011 des analyses réalisées sur les retombées atmosphériques de plomb autour de la Manufacture sont bien inférieurs au seuil réglementaire de 250ng/m³ de plomb dans l'air ambiant.

Par ailleurs, la Manufacture qui comporte des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), est autorisée à exploiter la cristallerie sous réserve de respecter les prescriptions de son arrêté préfectoral.

Cet arrêté préfectoral d'autorisation, remis à jour le 25 juin 2010 suite à l'arrêté verrier de 2003 et à l'évolution des meilleures techniques disponibles (MTD), ne comporte pas de prescriptions susceptibles de ne pouvoir être respectées dans le cadre d'une exploitation normale des installations de la Manufacture de Baccarat. Le risque de non-conformité de la Société aux obligations environnementales n'est donc à ce jour pas significatif.

4.5.3 Risques relatifs à l'utilisation du plomb

Identification du risque :

La Société présente essentiellement deux types de risques liés au plomb : l'exposition de ses salariés à la poussière de plomb au sein de la Manufacture (voir chapitre 4.5.6 du document) et l'assimilation du plomb contenu dans les produits en cristal par leurs utilisateurs.

Gestion du risque :

Comme indiqué au chapitre 4.4.6, un contrôle de l'atmosphère des zones à risques de la Manufacture est réalisé tous les mois afin de tester la teneur en poussière de plomb dans l'air et le médecin du travail mesure de façon régulière le taux de plomb dans le sang des employés (au moins une fois par an). Les mesures réalisées ces dernières années ont permis de démontrer que de façon générale les salariés exposés à la poussière de plomb ne dépassent pas la valeur limite d'exposition (400 microgrammes par litre pour les hommes et 300 microgrammes par litre pour les femmes). Les salariés dont le taux est proche de la valeur limite d'exposition sont à nouveau contrôlés 3 mois plus tard et peuvent être retirés temporairement de leur poste.

En 2011, 5 salariés ont dépassés temporairement la valeur limite d'exposition. Ces salariés ont été retirés de leur poste durant 3 mois puis l'ont réintégré une fois le taux redescendu à un seuil tolérable.

Aucun cas de saturnisme avéré (intoxication chronique ou aigüe au plomb) n'a pas diagnostiqué depuis de nombreuses années au sein de la Société.

Concernant la migration du plomb, la norme ISO 7086-2 définit des seuils maximums de migration du plomb pour l'aptitude au contact alimentaire. Ces seuils sont différents en fonction des articles. Pour les articles dits de "stockage" (les carafes par exemple), la limite est de 500 microgrammes par litre. Cependant les législations nationales appliquées peuvent être plus restrictives, et à ce jour le seuil le plus bas est de 100 microgrammes par litre.

Baccarat a mis en place, au cours des dernières années, un programme d'investissements important visant à bloquer la migration du plomb dans la fabrication de ses produits. Le procédé de captation du plomb, ou procédé de cémentation, consiste à réaliser un traitement de la paroi intérieure des flacons, permettant notamment d'empêcher la migration du plomb dans les liquides contenus à l'intérieur des carafes Baccarat. Ce procédé permet de limiter la migration du plomb dans les carafes en cristal à une valeur moyenne inférieure de 2 à 5 fois le seuil maximum autorisé pour la sécurité alimentaire.

A ce jour et compte-tenu des mesures de gestion des risques mises en œuvre par le Groupe, il n'y a pas de risque avéré d'exposition grave des salariés à la poussière de plomb ou de migration du plomb dans les liquides contenus dans les récipients en cristal Baccarat.

4.5.4 Risques relatifs au rejet de produits nocifs

Identification du risque :

A ce jour, la seule substance chimique entrant dans la composition du cristal soumise à autorisation de l'ECHA (European Chemicals Agency) est le trioxyde d'arsenic. D'autres

substances classées comme hautement préoccupante (Substance of Very High Concern) par l'ECHA entrent dans la composition du cristal.

Gestion du risque :

Le trioxyde d'arsenic sera substitué et définitivement éliminé de l'ensemble des compositions de Baccarat au 30 juin 2012.

Par ailleurs, La Manufacture de Baccarat a réalisé en 2010 les tests de lixiviation afin de prouver que la substance cristal ne rejette aucun constituant chimique dangereux tout au long de son cycle de vie. Ces tests lui ont permis de ne pas être soumise à l'obligation d'enregistrement auprès de l'ECHA, le cristal n'étant pas considéré comme une substance dangereuse.

Enfin, la Manufacture de Baccarat a fait l'objet en 2010 d'un contrôle concernant l'utilisation de substances chimiques par la DREAL (services préfectoraux en charge de la protection de l'environnement) sur la thématique REACH (règlement européen relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques en vigueur depuis 2007). La DREAL a conclu sur l'absence d'écarts significatifs au regard de la réglementation européenne.

A ce jour, les risques relatifs au rejet de produits nocifs restent donc faibles.

4.6 Risques juridiques

4.6.1 Risques relatifs à la protection de la marque

Identification du risque :

Le Groupe Baccarat se différencie de part son nom, un savoir-faire spécifique et unique et des produits reconnus à travers le monde entier. La marque et les produits de la marque pourraient être contrefaits, ce qui aurait alors un effet défavorable immédiat sur les résultats du Groupe.

Les produits phares du Groupe pourraient être commercialisés dans des réseaux de distribution parallèles, des organisations pouvant acheter des produits Baccarat à des revendeurs européens pour ensuite les revendre sur les marchés étrangers exploités par le Groupe en leur appliquant de fortes décotes de prix dans des magasins n'entrant pas dans le réseau de distribution du Groupe.

Gestion du risque :

La Société met tout en œuvre pour protéger son nom et ses créations puisque la marque Baccarat et les produits emblématiques sont déposés dans plus de 70 pays dans lesquels le Groupe est présent. Baccarat n'est, à l'heure actuelle, pas encore confronté à des problématiques de contrefaçon significatives.

Afin de palier à l'existence de marchés parallèles, les équipes de Baccarat ont mis en place un système de surveillance continu du contenu des commandes des clients. Lorsqu'une commande déroge au comportement habituel du client ou est contradictoire avec sa taille ou son activité, Baccarat déclenche une enquête client et s'assure de sa bonne foi par la signature d'une lettre d'engagement de non-revente à des réseaux de distribution parallèle.

De plus, Baccarat accorde une importance accrue à la traçabilité de ses produits. Ainsi, il est possible d'identifier pour tout produit fabriqué par le Groupe le détaillant auquel il a été facturé. Cette procédure permet au Groupe d'identifier les détaillants qui collaboreraient avec des réseaux parallèles et de se prémunir contre le risque de pérennisation de tels marchés.

Les risques de contrefaçon ou de commercialisation des produits du Groupe dans des réseaux de distributions parallèles existent mais restent limités compte-tenu des mesures mises en œuvre par le Groupe pour protéger sa marque.

4.6.2 Risques relatifs à la réglementation et à son évolution

La réglementation susceptible d'avoir un impact sur la situation financière et l'activité de la Société porte essentiellement sur des aspects industriels et environnementaux. Les règles en vigueur et les risques relatifs à de potentielles évolutions législatives sont exposés aux paragraphes 4.5.2 et 8.2 du document.

4.6.3 Risques de contentieux

Le Groupe connaît quelques litiges avec ses salariés et certains clients qui ont fait l'objet de provisions dans les comptes, aucun d'entre eux n'étant individuellement significatif à l'échelle du Groupe.

Par ailleurs, la Société a été assignée par l'ancien exploitant de la Cristal Room Baccarat, dont le contrat a été résilié en 2008. Sur la base d'une analyse juridique étayée, la société n'a constaté aucune provision pour risques, considérant la demande non fondée dans son principe et dans son montant.

La Société fait également l'objet de deux litiges avec son bailleur pour la boutique de la Madeleine à Paris (établissement Damon Delente) et pour les locaux situés Place des Etats-Unis à Paris, qui ont été provisionnés dans les comptes au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2011, le montant des provisions passées pour litiges s'élève à 2 458 K€ (voir note 6.12 des comptes consolidés 2011 figurant au chapitre 20.1.1).

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

4.7 Assurances

Dans le cadre de ses activités, Baccarat a mis en place une politique d'assurance associée à une démarche forte de prévention et de protection des risques.

Les sociétés du Groupe sont assurées pour l'ensemble des risques majeurs qui pourraient affecter significativement son activité, ses résultats ou son patrimoine.

Ces risques majeurs concernent :

- **Les dommages aux biens** : les évènements couverts concernent les risques industriels, tels que les incendies, les dommages électriques, les explosions... et les risques naturels, tels que les dégâts d'eaux, les tempêtes, le gel..., et les risques sociaux, tels que les grèves, les émeutes, le sabotage... Les bâtiments, le mobilier, matériel, pièces de Musées et installations générales et techniques sont assurés sur une base d'indemnisation en valeur à neuf.
 - **Les pertes d'exploitation** : sont couvertes les interruptions ou les réductions d'activité de l'entreprise suite à la survenance d'un sinistre assuré dans le cadre de la garantie dommages aux biens présentée ci-dessus (à l'exception du vol), ou, par extension de garantie, d'un des évènements suivants :
 - L'impossibilité matérielle d'accès aux locaux,
 - Les carences de fournisseurs ou sous-traitants.
- Le montant de l'indemnité garantie correspond à la perte de marge brute (suite à la réduction du chiffre d'affaires) et couvre une période d'indemnisation de 18 mois ;
- **Les pertes liées au vol** et aux détériorations immobilières et mobilières.
 - **La perte de valeur vénale du fonds de commerce des magasins** suite à la survenance d'un sinistre assuré dans le cadre de la garantie dommages aux biens ;
 - **Le transport de marchandises** : pour tout dommage causé en cours de transport ou de transit ;
 - **Les accidents du travail et maladies professionnelles** du personnel ;
 - **Les risques informatiques** : est couvert le matériel informatique des locaux situés Place des Etats-Unis à Paris, de la Manufacture, des boutiques en France et à l'étranger et lorsque celui-ci est transporté ;
 - **La responsabilité civile** : liée au risque d'exploitation et au risque après livraison, réception et travaux.

Les limites annuelles des principales garanties de ces couvertures sont les suivantes :

Assurance	Limite de garantie
Dommmages aux biens et pertes d'exploitation	200 000 K€
Perte de valeur vénale du fonds de commerce	941 K€ par sinistre
Transport de marchandises confiées à un professionnel	1 000 K€ par sinistre
Dommmages corporels, matériels et immatériels au personnel (à l'étranger)	7 500 K€
Matériel informatique (dommmages directs)	1 798 K€

5. Information concernant l'émetteur

5.1 Histoire et évolution de la société

5.1.1 Raison sociale

La dénomination sociale de la société est "BACCARAT".

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

La Société est enregistrée au RCS de Nancy 760 800 060.

5.1.3 Date de constitution et durée de vie

La durée de la Société, qui devait expirer le 30 juin 1941, a été prorogée de 99 ans par l'assemblée générale extraordinaire du 19 mars 1941 et viendra à expiration le 30 juin 2040, sauf les cas de nouvelle prorogation, ou de dissolution anticipée.

5.1.4 Siège sociale, forme juridique et législation en vigueur

Le siège social est situé :

Rue des Cristalleries

54120 Baccarat

FRANCE

Téléphone : +33 (0)3 83 76 60 06

La Société est une société de forme anonyme à Conseil d'Administration et soumise aux dispositions du droit français.

5.1.5 Baccarat dans l'histoire

1764

Création d'une verrerie à Baccarat. Le roi Louis XV accorde à l'évêque de Metz, Louis de Montmorency-Laval, l'autorisation d'établir une verrerie dans le village de Baccarat en Lorraine, sur les bords de la Meurthe, baptisée « Verreries Sainte-Anne » en 1775.

1816

Transformation de la verrerie en cristallerie. L'industriel Aimé-Gabriel d'Artigues, propriétaire des verreries et cristalleries de Vonêche (Belgique), reprend les Verreries Sainte-Anne à Baccarat et les transforme en cristallerie.

1823

Première commande royale. Baccarat enregistre sa première commande prestigieuse auprès du roi Louis XVIII : il s'agit d'un service de verres. Suivront les rois Charles X et Louis-Philippe.

1827

Baccarat est la première Manufacture de cristal française à présenter des éléments de lustrerie (qu'elle a développé depuis 1824), lors de l'Exposition Nationale des Produits de l'Industrie Française.

1832

Ouverture du premier magasin parisien au 30 bis rue de Paradis, géré par la société commerciale Launay, Hautin et Cie.

1835

Baccarat instaure une politique sociale pionnière : création d'une caisse de prévoyance pour les ouvriers de la taillerie, institution d'une caisse de retraite dès 1851 ou encore ouverture d'écoles gratuites pour les enfants d'ouvriers (1827 pour les garçons, 1868 pour les filles) ; une politique récompensée notamment lors des Expositions Universelles de 1889 et 1900 à Paris.

1839

Baccarat produit du cristal de couleur, une première en France (la maison sera récompensée par une médaille d'or lors de l'Exposition des Produits de l'Industrie). Baccarat demeurera pionnier dans ce domaine, notamment pour la mise au point du fameux rouge à l'or de Baccarat ou encore des opalines.

1841

Baccarat crée le service Harcourt, devenu, grâce à sa forme classique et intemporelle, l'icône de la marque et best-seller international. Sa fameuse taille « à côtes plates » magnifie les effets de lumière dans la matière.

1855

La Manufacture connaît la consécration avec, entre autres, la présentation de candélabres de plus de cinq mètres de hauteur et de lustres de 140 lumières lors de la première Exposition Universelle parisienne. C'est le début de la suprématie de Baccarat dans le domaine du luminaire, qui sera encore plus affirmée grâce au procédé d'électrification des lustres mis au point par Baccarat en 1896.

1860

Création de la marque Baccarat. Le 29 octobre, Baccarat dépose sa marque de fabrique au greffe du tribunal de commerce de Paris. L'estampille, qui représente une carafe, un verre à pied et un gobelet inscrits dans un cercle, imprimée sur une étiquette en papier, sera désormais apposée sur toutes les pièces. A partir de 1875, le nom de Baccarat est inscrit en lettres bâton et en relief sur les pièces moulées.

1867

Baccarat expose une paire de vases doublés rouge rubis et gravés à la roue par Jean-Baptiste Simon lors de la deuxième Exposition Universelle de Paris. 1867 est aussi l'occasion pour la Manufacture de présenter une fontaine de cristal de plus de sept mètres de hauteur.

1878

Baccarat présente le Temple de Mercure, un temple de cristal haut de cinq mètres, lors de la troisième Exposition Universelle à Paris.

1886

Développement des exportations. Baccarat ouvre des comptoirs en Inde (Bombay), à La Havane et en Argentine (Buenos Aires). L'année suivante, Baccarat s'implante au Tonkin (Hanoï), à Montevideo (Uruguay) et au Mexique. Baccarat développe alors ses exportations, grâce à ces comptoirs mais aussi à l'inlassable activité de ses « grands voyageurs » qui sillonnent le monde entier. Les commandes les plus prestigieuses affluent tant de l'Inde des Maharadjahs, que de l'Empire ottoman, de la Russie des tsars, du Japon et de l'Amérique latine.

1899

Création du service de verre de l'Elysée. Le service Juvisy, taillé en « losanges à flots » et orné d'un médaillon gravé aux initiales « RF », est choisi par le Président Emile Loubet pour l'Elysée.

1906

Création de pièces pour la cour de Russie. Créé pour la table du tsar Nicolas II, le service de verres dit « du Tsar », en cristal doublé de couleur et entièrement ciselé en taille riche, fut commandé par les princes, aristocrates et personnalités illustres de la cour impériale de Russie. (Le candélabre dit « du Tsar » fut présenté à l'Exposition Universelle de 1878 et le « four russe » fut construit en 1896 et exclusivement affecté à la réalisation des commandes spéciales pour la Russie).

1907

Baccarat, première Manufacture à fabriquer des flacons de parfum, et ce dès le Second Empire, en produit 4 000 par jour pour des marques telles Coty, Guerlain, Houbigant, Bourgeois...

1916

Georges Chevalier, membre de la Société des Artistes Décorateurs, est le premier artiste à rejoindre Baccarat. A partir des années 20, il va révolutionner le répertoire de la Manufacture et l'inscrire résolument dans la modernité. Ses créations témoignent de son génie créatif et de sa parfaite connaissance du cristal ; son audace et son goût parfait dans le domaine de l'art de vivre sont de fabuleux apports pour Baccarat.

1936

La signature de Baccarat est systématiquement appliquée sur tous les produits. L'étiquette en papier est remplacée par une estampille gravée à l'acide. A partir de 1990, l'estampille est complétée par la signature au laser du logo de Baccarat (toutes ces signatures sont désormais gravées par sablage). Les bijoux seront plus tard signés du seul logo, et les lustres porteront une pampille rouge à partir de 1997.

1948

Ouverture d'une filiale aux Etats-Unis, Baccarat Inc., avec la création de la première boutique Baccarat à New-York.

1964

La Manufacture fête son bicentenaire. Une grande exposition rétrospective organisée au Musée des Arts Décoratifs du Palais du Louvre, à Paris, célèbre la renommée de Baccarat.

1984

La croissance rapide du marché asiatique nécessite la création d'une nouvelle filiale, Baccarat Pacific, dont le siège social est à Tokyo.

1992

La Société du Louvre, dirigée par Anne-Claire Taittinger, devient l'actionnaire majoritaire de Baccarat

1992

Baccarat lance sa première collection de bijoux. Les plus audacieux créateurs contemporains comme Catherine Noll (collection Coquillage 1993), Peggy Huynh Kinh (collection Blade 2008), Philippe Airaud (collection Facettes 2009), Stefano Poletti (collection Pampilles 2009) ou Elie Top (collection Bouchons de Carafe 2010) collaborent avec Baccarat.

1996

Première collection Rencontre, avec Mathias (collection Shéhérazade), illustration de l'union créative entre Baccarat, ses ouvriers et un designer à l'honneur.

2002

Collection « Rencontre » par Ettore Sottsass (vases Ninurta, Uttu, Enki).

2003

Philippe Starck revisite le lustre Zénith en cristal noir et crée la collection Darkside en 2005, réinterprétation impertinente des icônes de la maison.

Ouverture de la Maison Baccarat, 11 place des Etats-Unis à Paris. Pour loger son siège parisien, son somptueux musée, une boutique et son restaurant « Cristal Room », Baccarat porte son choix sur un lieu de légende, l'hôtel particulier de Marie-Laure de Noailles et sur un designer-magicien, Philippe Starck.

2004

Collection « Rencontre » par l'architecte-designer William Sawaya (vase au cactus rouge rubis Sahtel Bourj).

2005

Starwood Capital acquiert la Société du Louvre, devenant ainsi l'actionnaire majoritaire de Baccarat.

2006

Collection Lumières d'Asie par Kenzo Takada, créations inspirées par les racines du créateur.

Baccarat est la maison de luxe française qui emploie le nombre le plus élevé de Meilleurs Ouvriers de France, et la seule Manufacture de cristal à compter un Maître d'Art.

2007

Collection par Arik Levy qui interprète librement les codes de la lustrerie traditionnelle avec les collections Torch puis Fantôme.

Baccarat reçoit le label « Entreprise du Patrimoine Vivant » décerné par le ministère du Commerce, label prestigieux qui récompense les entreprises qui transmettent de génération en génération un savoir-faire d'exception et l'exportent dans le monde entier.

2008

Nomination de Hervé Martin en tant que Directeur Général de Baccarat à compter du 9 janvier 2008.

Ouverture de la Maison Baccarat à Moscou dans un hôtel particulier, joyau de la rue Nikolskaïa. Echo magistral au palais de cristal parisien, la Maison Baccarat de Moscou a été également conçue par Philippe Starck.

2009

Consécration du designer espagnol Jaime Hayon avec la collection Crystal Candy Set, neuf pièces en série limitée, mêlant le cristal à la céramique.

2010

Première collaboration avec le célèbre designer hollandais Marcel Wanders qui crée pour Baccarat la collection United Crystal Woods : un service œnologique ainsi qu'une ligne d'objets décoratifs en série limitée (vases majestueux et candélabres géants alliant le cristal au métal).

2011

Recrutement de Markus Lampe en tant que Directeur Général de Baccarat à compter du 16 mai 2011.

Création d'une filiale en Italie, Baccarat Italia et en Chine, Baccarat Far East.

Baccarat participe pour la première fois au Salon du Meuble à Milan et au London Design Festival, ce qui permet à la société de réaffirmer son image de marque.

Premières collaborations avec le designer italien Michele de Lucchi (collection lumineaire Sfera) et avec la créatrice Eriko Horiki originaire de Kyoto (collection lumineaire Sora).

2012

Le 2 mai 2012, Baccarat S.A. a annoncé que Catterton Partners, acteur majeur du *private equity* dans le secteur des biens de consommation, s'apprête à investir 27,5 millions d'euros dans Baccarat (Cf. chapitre 18.1 pour plus de détails).

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés

Investissements (en milliers d'euros)	2011	2010	2009
Société Mère	4 171	1 469	5 087
<i>Dont Manufacture</i>	1 886	1 469	4 414
<i>Autres</i>	2 285	0	673
Etats-Unis	380	79	665
Japon	203	848	190
Autres zones	811	72	178
Total Groupe	5 565	2 468	6 120

Les principaux investissements réalisés au cours des trois dernières années concernent essentiellement la Manufacture.

En 2009, les investissements réalisés au sein de la Manufacture représentaient 72% des investissements du Groupe et étaient essentiellement liés à la construction du nouvel atelier de composition, débutée en 2008.

Par ailleurs, un nouveau « Concept Boutique » visant à repenser la décoration et l'aménagement des boutiques Baccarat a également fait l'objet de dépenses d'investissements.

En 2010, les investissements réalisés au sein de la Manufacture représentaient 60% des investissements du Groupe, dont un projet de transfert de production entre différents fours ainsi que l'achat de moules.

Des investissements ont été réalisés par la filiale japonaise Baccarat Pacific KK dans le cadre de la réorganisation géographique des activités en Asie ainsi que pour la rénovation de plusieurs boutiques au Japon.

En 2011, la Manufacture représente 34% des investissements du Groupe, avec comme principal investissement l'acquisition d'une machine de presse.

Le Groupe a par ailleurs débuté le déploiement d'un nouvel ERP (Lawson) représentant 31% du total des investissements du Groupe en 2011. Cet ERP devrait notamment permettre d'accroître la visibilité sur le fonctionnement industriel, d'améliorer le couplage entre la demande et la production, d'optimiser la gestion de la relation fournisseurs, de gagner en réactivité et de réaliser des analyses de la rentabilité plus détaillées.

L'ERP est déployé au niveau de la Manufacture et des locaux situés Place des Etats-Unis à Paris, au sein des fonctions finance – comptabilité – contrôle de gestion, planification, achats et suivi du manufacturing dans un premier temps – dont la mise en service a eu

lieu début avril 2012 – puis au niveau de la gestion de la maintenance dans un second temps – dont le déploiement débutera début mai 2012. Il est également déployé au niveau de Damon Delente sur le périmètre comptable.

Le Conseil d'administration du 31 mars 2011 a approuvé le montant global prévisionnel de la mise en service de l'ERP Lawson s'élevant à 5 550 K€.

5.2.2 Investissements en cours

Les principaux investissements en cours concernent d'une part la poursuite du déploiement de l'ERP Lawson et, d'autre part, le développement du site internet marchand aux Etats-Unis, livré en mars 2012, et en France, dont la livraison est prévue à la fin du premier semestre 2012.

5.2.3 Investissements futurs

La filiale américaine Baccarat Inc. a conclu début 2012 un bail avec Ironwood Realty Corporation pour l'ouverture d'une nouvelle boutique au 635 Madison avenue à New-York, U.S.A.

Le Conseil d'administration du 31 janvier 2012 a autorisé, dans le cadre de ce bail, Baccarat SA à délivrer sa garantie pour le paiement de toutes les sommes dues au bailleur par Baccarat Inc. au titre dudit bail, pour les montants et plafonds suivants :

- au cours des 12 premiers mois du bail, à hauteur d'un montant maximum de 8 345 K\$, cette somme correspondant à 3 ans de loyer indexé,
- à la suite de cette première période de 12 mois et pour toute la durée du bail restant à courir, la garantie sera plafonnée au montant total du loyer indexé dû au cours des 24 mois suivant le défaut de paiement du locataire, avec un montant maximum de 7 355 K\$.

Voir paragraphe 2.1 du Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés figurant au chapitre 19.

Il n'y a pas d'autre investissement futur pour lequel le Conseil d'administration aurait d'ores et déjà pris des engagements fermes.

6. Aperçu des Activités

6.1 Principales activités

Baccarat intervient essentiellement dans **la conception, la fabrication et la commercialisation d'objets en cristal** dans les domaines du Recevoir, des Bijoux et du Luminaire.

Le Groupe lance en moyenne deux nouvelles collections par an et la majorité des produits sont créés en collaboration avec des designers contemporains de renommée internationale.

La majorité des objets en cristal commercialisés par le Groupe sont fabriqués au sein de la Manufacture, unique site de production du Groupe située à Baccarat en Lorraine, puis distribués via différents canaux de distribution : la vente directe aux consommateurs (boutiques, revendeurs multi-marques, concessions...), la vente à des professionnels non distributeurs (architectes, décorateurs...) et la vente en ligne, Baccarat ayant lancé son premier site marchand aux Etats-Unis en mars 2012.

La Direction commerciale de la maison mère gère le marché français ainsi que l'Europe, l'Amérique du Sud et le Moyen-Orient. Les Etats-Unis, le Japon, la Chine et Hong-Kong sont gérés de façon autonome par des filiales implantées localement qui reportent directement à la maison mère.

6.1.1 Activité de création

Les produits commercialisés par Baccarat et inscrits au catalogue sont en grande majorité créés en collaboration avec de designers de renommée internationale (Cf. chapitre 6.1.3 ci-après). Les produits issus de commandes spéciales font en revanche généralement l'objet d'une création en interne. Les créateurs internes sont des salariés de Baccarat.

Les designers sont rémunérés via le versement de redevances sur une base contractuelle correspondant au prix de gros français diminué de 5% de frais, auquel s'applique un taux de rémunération négocié au cas par cas. Les designers sont rémunérés au nombre d'articles vendus. Ils conservent la propriété intellectuelle des créations qui ne peut être cédée. En revanche, les droits artistiques sont la propriété exclusive de Baccarat, les designers ne pouvant exploiter directement ou indirectement ces droits.

En 2011, les redevances versées par la Société aux designers représentent moins de 2% du chiffre d'affaires consolidés.

6.1.2 Activité de fabrication

La Manufacture de Baccarat, située à Baccarat en Lorraine, fabrique la majorité des objets en cristal commercialisés par le Groupe (pour davantage d'informations sur le site de production, se reporter au chapitre 8.1 du document).

La fabrication et le travail du cristal sont le fruit d'un savoir-faire spécifique qui se perpétue depuis la création de la cristallerie Baccarat en 1764 et qui se transmet de

génération en génération. La Manufacture de Baccarat compte aujourd'hui 25 Meilleurs Ouvriers de France, ce qui représente le nombre le plus élevé de cette élite d'artisans au sein de toutes les maisons de luxe françaises et dispose d'une école de formation interne au métier de verrier.

Le processus de production est long et complexe. La première étape consiste à créer la pâte de cristal : les artisans procèdent à la fusion des différents composants (sable, oxyde de plomb, carbonate de potassium et silice) qui donneront le cristal, à l'affinage et à la braise. La pâte de cristal en fusion est ensuite soufflée dans différents moules puis refroidie dans l'arche de cuisson. A la sortie de l'arche, les pièces sont acheminées à la « taillerie », puis polies, gravées à la roue ou sablées, dorées et enfin estampillées.

6.1.3 Les produits

Baccarat conçoit et commercialise des produits en cristal appartenant à trois univers :

- **Le Recevoir** qui regroupe les Arts de la table, les Objets de décoration et le Flaconnage ;
- **Le Luminaire** ;
- **Les Bijoux**.

Les Arts de la table, déclinés selon les couleurs emblématiques de Baccarat, se composent de verres, carafes, seaux à champagne, seaux à glace contemporains, flûtes ou coupes à champagne, porte-couteaux, et autres objets de décoration et d'apparat.

Toujours fabriqué de nos jours, Harcourt est le plus ancien service de table du catalogue Baccarat et a inspiré de nombreux designers qui l'ont réinterprété avec brio et humour. A titre d'exemple, Philippe Starck, dans la collection Darkside en 2005, l'a réalisé en cristal noir.

Les Objets de Décoration regroupent essentiellement les vases, déclinés en 2 grandes catégories : les vases épurés et fonctionnels et les vases objets d'art, ainsi que les candélabres et bougeoirs.

Parmi les icônes, le vase Célimène, dessiné dans les années 50 par Georges Chevalier est le plus impressionnant de par sa taille. Les vases Eurydice et Marie-Louise ou encore les majestueux « Rois de la Forêt » de Marcel Wanders sont eux aussi des figures emblématiques du savoir-faire de Baccarat.

Le Flaconnage est apparu chez Baccarat avec l'essor de la parfumerie à la fin du XIX^e siècle. Baccarat a d'ailleurs été la première cristallerie à se lancer dans la fabrication de flacons à parfum de luxe.

Aujourd'hui, les plus grandes marques de Cognac confient à Baccarat leur activité de flaconnage.

Le Luminaire constitue une activité historique de Baccarat et passe principalement par la commercialisation de lustres en cristal. La présence de Baccarat sur ce segment s'est notamment renforcée avec l'électrification des lustres en 1896.

Les lustres traditionnels Zénith ou en cristal noir ainsi que le bougeoir Our Fire figurent aujourd'hui parmi les icônes de la maison dont l'ambition est d'accélérer le développement de la lustrerie et du luminaire.

Les Bijoux Baccarat sont apparus en 1992 avec le lancement de la première collection.

Les bijoux Baccarat associent le cristal aux pierres précieuses, à l'or et l'argent. Le cristal se décline dans de multiples teintes, du rouge rubis ou cristal noir, au cristal irisé, ou encore au cristal mordoré or, argent ou noir.

La fabrication de bijoux permet à la marque de se positionner sur un nouveau segment de marché du luxe et d'élargir sa clientèle.

Aujourd'hui, la marque dispose d'environ deux mille références permanentes et lance en moyenne deux nouvelles collections par an. Les produits sont créés en collaboration avec des designers contemporains de renommée internationale et répondent ainsi aux attentes nouvelles des consommateurs, tout en respectant les spécificités et l'image de la marque.

De nombreux objets créés depuis les années 70 en collaboration avec des designers comme l'américain Van Day Truex, Thomas Bastide, Evelyne Julienne, et plus récemment avec Philippe Starck ou Marcel Wanders figurent toujours au catalogue de Baccarat.

Depuis 1992, Marcial Berro, Andrée Putman, Claude Lalanne, Jean Boggio, Savinel & Rozé et Mathias collaborent régulièrement avec Baccarat afin de créer des best-sellers. A titre d'exemple, la collection Mille Nuits déclinée de luminaires en art de la table fait désormais parti des piliers de la marque.

Depuis 2003, la Société fait appel aux talents de Philippe Starck. Cette collaboration permet d'accompagner le développement de la marque et d'asseoir son positionnement de marque de luxe.

Les collections signées Kenzo Takada (avec Lumières d'Asie) et Arik Levy s'inscrivent aussi dans cette évolution.

En 2009, la collection Crystal Candy Set est lancée par le designer espagnol Jaime Hayon.

En 2010, la maison collabore régulièrement avec des créateurs contemporains de bijoux. Ainsi, Peggy Huynh Kinh, et Elie Top, dessinateur des bijoux Lanvin, sont parmi les créateurs choisis par Baccarat pour dessiner ses collections de bijoux.

En 2011, Baccarat lance au total 9 collections créées en collaboration avec 7 designers de renommée internationale dont le designer italien Michele de Lucchi, la créatrice Eriko Horiki originaire de Kyoto, ainsi que les designers français Alain Moatti et Yann Kersalé qui font également parti des collaborations clés de l'année 2011.

6.2 Principaux marchés

La marque Baccarat dispose d'une implantation internationale. Elle est essentiellement présente en Europe, en Asie, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud. La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est présentée au chapitre 3.1.

6.2.1 Organisation géographique du Groupe

Le Groupe dispose d'un unique site de production, la Manufacture, situé à Baccarat en Lorraine qui approvisionne l'ensemble de ses marchés. Les filiales du Groupe réparties dans le monde sont des filiales de distribution qui s'approvisionnent auprès de la Manufacture.

Gestion des stocks

Les marchandises, matières premières et produits finis sont stockés directement au sein de la Manufacture de Baccarat. Le Groupe dispose en plus de deux entrepôts de stockage de produits finis aux Etats-Unis et au Japon alimentés sur commandes.

La gestion des stocks du Groupe est centralisée au niveau de la Maison mère. Un ERP est déployé sur le périmètre de la Maison mère, de la boutique de la Madeleine à Paris et des boutiques en Europe, qui permet de réaliser chaque fin de mois un suivi des activités européennes, y compris des stocks. Les filiales du Groupe implantées à l'international disposent de leur propre outil de gestion des stocks et remontent chaque fin de mois un fichier de suivi de leurs stocks à la Maison mère, laquelle consolide l'ensemble des données.

En comptabilité, les stocks de matières premières et autres produits intermédiaires à rotation rapide sont valorisés au dernier prix d'achat (méthode « FIFO ») et ceux à rotation plus lente au coût unitaire moyen pondéré. Les stocks de produits finis sont valorisés au prix de revient standard, ajustés au coût moyen pondéré en fin d'année.

Les stocks de produits à rotation lente ou obsolètes sont provisionnés sur la base de leur vitesse d'écoulement, selon une méthode appliquée à l'ensemble des marchés du Groupe. En particulier, les stocks non écoulés à l'issue de leur 5^{ème} année en stock sont dépréciés à 100%.

Gestion des marchés

Les marchés géographiques sont gérés de deux façons, soit par la filiale du Groupe implantée directement dans la zone concernée, soit par la maison mère située à Paris.

Les filiales suivantes gèrent de façon autonome leur marché respectif et reportent directement les résultats à la maison mère :

- La filiale Baccarat Inc. implantée à New-York aux Etats-Unis gère le marché américain,
- La filiale Baccarat Pacific implantée à Tokyo au Japon qui gère le marché japonais,
- La filiale Baccarat Far East implantée à Hong-Kong qui gère le marché chinois et hongkongais.

Les autres marchés, dont l'Europe, l'Amérique du Sud et le Moyen-Orient, sont gérés directement par la Direction commerciale internationale de la maison mère.

6.2.2 Evolution des marchés du Groupe

Evolution du marché mondial du Luxe

Ces dernières années, le marché mondial du luxe a été marqué par l'alternance de périodes de recul et de périodes de plein essor. Sur la période 2008-2009 le marché mondial du luxe a subi un recul d'activité, tandis que les années 2010 et 2011 se sont caractérisées par un rebond d'activité, notamment grâce à une amélioration du pouvoir d'achat des ménages aisés et à de très bonnes performances dans les pays émergents.

L'Europe reste le premier marché mondial du luxe avec 36,1% du part de marché en 2011. La région Asie-Pacifique (hors Japon) occupe la deuxième place avec 24,8% suite à une croissance exceptionnelle en 2011. L'acteur majeur de cette zone reste la Chine, mais d'autres pays comme la Corée du Sud, Taïwan et, dans une moindre mesure, l'Inde occupent également une importante place sur ce marché. Les Amériques ne se situent qu'au troisième rang en 2011, détrônées par la forte évolution de l'Asie-Pacifique enregistrant le taux de croissance le plus rapide en 2011 (+22%). Le Moyen-Orient affiche le second meilleur taux de croissance (+20% en 2011).⁵

Les marchés matures hors Europe, comme le Japon ou les Etats-Unis, et les pays fragilisés par la récente crise de la dette, comme la Grèce, le Portugal ou l'Espagne, ont connu des performances moindres.

En 2012, la croissance du marché du luxe au sein des pays émergents devrait progressivement ralentir. Des segments spécifiques du marché constituent cependant de réelles opportunités de développement pour les entreprises du secteur du luxe, comme par exemple le développement du segment du *branded jewelry*⁶ à des prix abordables.³

Evolution du marché du « Recevoir »

L'Europe constitue un marché historique pour les arts de la table. En particulier, la France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni sont des pays très présents sur ce marché.

En 2010, l'Allemagne, la France et l'Italie ont exporté respectivement pour 1,3 milliards, 1 milliard et 910 millions d'euros d'arts de la table, dont 26%, 50% et 23% de verrerie.

A l'inverse, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne ont importé pour 1,4 milliards, 1,1 milliard, 730 millions, 510 millions et 460 millions d'euros de produits dits d'arts de la table.⁷

Plus particulièrement, le marché français des arts de la table se caractérise par une évolution du comportement des consommateurs et enregistre un repli d'activité de 1,5% sur l'année 2011. Les ventes d'articles de l'univers de la table fléchissent de 2,5% et celles de la décoration de 2%⁸.

⁵ Source : Verdict – Global Luxury Retailing – Novembre 2011

⁶ Bijoux fantaisies hauts de gamme lancés par des marques appartenant au secteur du luxe

⁷ Source : Eurostat Numéro 43 – Février 2012

⁸ Source : Ecostat Numéro 42 – Janvier 2012

Le marché des arts de la table ressortait à 4,9 milliards d'euros en 2010. Le secteur de la verrerie représentait 14% du marché et la verrerie en cristal générait 30% des ventes de ce secteur. La part de marché de la décoration s'élevait quant à elle à 15,5%⁹.

La part du budget des ménages consacrée aux arts de la table diminue progressivement au profit d'autres postes de dépenses tels que les loisirs et les voyages. Les listes de mariage, qui constituaient il y a encore une dizaine d'années une importante source de revenus du marché des arts de la table, sont un exemple concret de cette évolution. En effet, environ un point de vente sur deux constate un repli du nombre de listes de mariage déposées sur l'année 2011⁷.

Les consommateurs cherchent désormais à acheter moins cher afin de renouveler plus souvent les produits au gré des modes. Ainsi les fabricants français se voient de plus en plus concurrencés par des produits d'importation alliant créativité et prix bon marchés.

Afin de répondre à la transformation de la demande, l'offre se diversifie peu à peu. Elle évolue d'une part vers des produits moins onéreux et plus tendances ; d'autre part vers des articles au concept « d'achat-cadeau » allant bien au-delà de la simple liste de mariage ; et enfin vers des niches-produits, telle que l'œnologie, lesquelles constituent aujourd'hui une véritable opportunité de développement pour les acteurs du marché.

L'Amérique du Nord reste un marché dynamique dans le domaine des arts de la table, notamment dans le domaine des importations. En 2010, les Etats-Unis constituaient le premier pays importateur d'articles d'art de la table avec 3 milliards d'euros d'acquisitions, en augmentation de 20% par rapport à 2009 (+27% pour la verrerie). Le volume d'arts de la table échangé avec la France était en croissance de 19% (+19% pour la verrerie) avec un taux de couverture en hausse de 4 points (+8 points pour la verrerie).

Les importations du Canada s'élevaient à 700 millions d'euros¹⁰.

L'Asie et le Moyen-Orient constituent des marchés très porteurs dans le domaine des arts de la table ; Hong-Kong, les Emirats Arabes-Unis, le Japon et l'Inde constituant les deuxième, troisième, huitième et douzième pays importateurs avec respectivement 1,9 milliards, 1,4 milliards, 580 et 460 millions d'euros d'acquisitions en 2010. Hong-Kong enregistrait notamment une hausse des importations d'arts de la table de 28% en 2010, les échanges avec la France ayant augmenté de 32% (+35% pour la verrerie).

La Chine constitue le premier exportateur mondial d'arts de la table avec 8,3 milliards d'euros d'exportation en 2010 en hausse de 75% par rapport à 2009, dont 1,2 milliards d'euros pour la verrerie, en hausse de 47%¹¹.

Ainsi, les fabricants européens s'orientent de plus en plus vers ces nouveaux marchés à fort potentiel de croissance au sein desquels les arts de la table sont synonymes de luxe et d'élégance.

⁹ Source : Ecostat Numéro 39 – Octobre 2011

¹⁰ Source ; Ecostat Numéro 43 – Février 2012 et Ecostat Numéro 22 – Mai 2011

¹¹ Source ; Ecostat Numéro 43 – Février 2012 et Ecostat Numéro 37 – Septembre 2011

A ce titre, Baccarat dispose d'une forte notoriété sur les marchés émergents et d'une importante légitimité dans le domaine des arts de la table qui est essentiellement liée à son activité verrerie. L'activité de Baccarat est donc soutenue au sein de ces marchés, notamment grâce à de nombreuses commandes spéciales pour des palais (au Moyen-Orient par exemple), des grands hôtels, des résidences royales etc...

En France comme à l'international, Baccarat réaffirme sa capacité à s'adapter aux évolutions de la demande en diversifiant ses gammes et en développant des collections ciblées, telle que la collection Château Baccarat lancée en février 2012 spécifiquement dédiée à la dégustation de vins.

Au côté de concurrents tels que Saint-Louis, Lalique, etc... Baccarat conserve aujourd'hui sa position de leader¹² sur le marché des arts de la table en France. Son image de marque de luxe dans le domaine des arts de la table, son savoir-faire artisanal et sa forte présence de par l'histoire et de par le monde (au sein d'ambassades, de palais nationaux, de résidences royales, de cathédrales ou encore d'hôtels...) font de Baccarat une marque de référence sur ce marché. Baccarat emploie notamment 25 Meilleurs Ouvriers de France au sein de sa Manufacture.

Par ailleurs, le marché de la décoration est aujourd'hui un marché dynamique et très porteur qui constitue une véritable opportunité de développement pour Baccarat.

Evolution du marché du Luminaire

En Europe, le marché du luminaire, et notamment de la lustrerie, reste un marché très porteur, et plus particulièrement en Europe de l'ouest. La croissance en Europe de l'ouest est en partie tirée par des consommateurs non-européens qui investissent dans l'immobilier en Europe (Saoudiens, Russes ...).

En France, le marché du luminaire se caractérise depuis quelques années par un changement des habitudes de consommation, les consommateurs se tournant de plus en plus vers le luminaire décoratif et contemporain au détriment du luminaire plus traditionnel dont la fonctionnalité principale est de fournir de la lumière. Le luminaire doit aujourd'hui allier l'utile à l'agréable : être décoratif et éclairer. Dans ce contexte, le marché du luminaire décoratif de luxe (halogènes design, lustres de couleur, noir, chromé...) est source d'opportunités de croissance significatives pour les acteurs du marché.

Au sein des pays émergents - en Asie, en Russie, au Moyen-Orient, en Amérique centrale et du sud - le marché du luminaire est en pleine expansion. La lustrerie, symbole de luxe et d'élégance, est un marché particulièrement porteur fortement tiré par les commandes spéciales des Ambassades, grands hôtels, résidences royales, palais, mais aussi de particuliers de la haute société pour leurs résidences principale et secondaires et pour leurs yachts et jets privés.

De manière générale, le marché du luminaire de luxe reste encore un marché peu développé constitué de peu d'acteurs et est fortement porté par le renforcement de

l'attrait pour la décoration d'intérieur. Il repose donc en grande partie sur la demande de prescripteurs tels que des architectes et des décorateurs d'intérieur.

Sur ce marché en pleine expansion, Baccarat dispose d'une renommée internationale et d'importants atouts qui lui permettent de se positionner parmi les leaders mondiaux de la lustrerie¹³. Baccarat est en effet aujourd'hui une des sociétés les plus dynamiques sur ce secteur en termes de collaboration avec des designers contemporains ; en 2011, la Société a lancé 9 modèles uniques de lustres (collection « Baccarat Highlights ») créées avec 7 designers internationaux tels que Philippe Stark, Michele de Lucchi, Eriko Horiki, Jaime Hayon ou encore Arik Levi. Ces collections ont été présentées au Salon du meuble en avril 2011 à Milan et ont reçu un franc succès.

Ces collaborations ont permis à Baccarat de repositionner son offre selon une dimension alliant modernité et élégance et une approche décoration/mode haut de gamme.

Par ailleurs, le savoir-faire de Baccarat reste unique sur ce marché. La marque a en effet su perpétuer son savoir-faire ancestral tout en développant son outil de production afin de s'adapter aux évolutions du marché. L'unique site de production, la Manufacture située à Baccarat même, a su conserver un haut niveau d'artisanat conjugué à un niveau d'exigence élevé ce qui permet à la Société de pouvoir proposer du « sur-mesure » et de créer des pièces d'exception. Grâce à sa capacité à traiter des commandes spéciales répondant à des carnets d'ordres exigeants, Baccarat est l'un des rares acteurs capable de réaliser chaque année plusieurs grands projets pour des Ambassades, grands hôtels, palais etc...

Baccarat occupe aujourd'hui une place prépondérante sur le marché du luminaire de luxe. Sa capacité à produire tant du petit luminaire de luxe en série que des pièces d'exception sur-mesure font de la Société un acteur unique sur le marché. Ses principaux concurrents sont Lalique, Saint-Louis, Artemide, Flos, Preciosa, Foscarini ou encore FontanaArte.

La Société, consciente des enjeux et opportunités de croissance dans le domaine du luminaire, multiplie les actions de développement. Elle accroît sa présence au sein de Salons internationaux, comme le Salon du meuble à Milan auquel elle a participé pour la première fois en 2011, et travaille activement sur le développement de *lighting showrooms* (principe des boutiques-expositions) au sein des pays dans lesquels elle est implantée. En 2011, la Société a ouvert 2 *lighting showrooms* en Asie, un au Japon et un en Chine et a pour projet d'en ouvrir d'autres courant 2012, notamment à New-York, Pékin et Shanghai.

Evolution du marché des Bijoux

En Europe, le marché de la bijouterie-joaillerie est représenté par cinq pays majeurs, tant au niveau des exportations que des importations, que sont l'Italie, la Suisse, le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne dans une moindre mesure.

En effet, en 2010, l'Italie constituait le troisième pays exportateur de bijouterie-joaillerie au niveau mondial avec 4,0 milliards d'euros d'exportations (et 1,0 milliard d'euros

¹³ Source : estimation interne de la Société

d'importations), suivi par la Suisse avec 3,6 milliards d'euros d'exportations (et 3,3 milliards d'euros d'importations). Le Royaume-Uni et la France ont exporté pour 2,3 milliards et 1,5 milliards d'euros respectivement et ont importé pour 2,0 milliards et 2,1 milliards d'euros respectivement d'articles de bijouterie-joaillerie.¹⁴

Plus spécifiquement, le marché français des bijoux en 2011 est estimé à 3,8 milliards d'euros, en légère augmentation par rapport à 2010, et se caractérise par des intervenants essentiellement positionnés sur le haut de gamme, en particulier sur les bijoux en or.

Toutefois, la consommation de bijoux en or enregistre un recul, notamment en raison de l'augmentation du cours de l'or, et donc du prix moyen des bijoux (+4% en 2011) mais aussi d'une évolution des préférences des consommateurs qui se tournent de plus en plus vers les bijoux en argent, lesquels représentent près de 30% des ventes de bijoux en unités en 2011.

Les bijoux fantaisie sont les bijoux les plus consommés en volume en France et représentent près de 50% des ventes de bijoux en 2011. Cette tendance n'a aucune raison de s'inverser compte-tenu de l'engouement récent des consommateurs pour les bijoux tendances à des prix abordables (*branded jewelry*)¹⁵.

Afin de répondre à la transformation de la demande, les fabricants français évoluent vers une diversification de leur offre de bijoux afin d'être en mesure de proposer des gammes de bijoux plus tendances et moins onéreuses, comme par exemple des bijoux en argent empierés.

L'Amérique du Nord a connu deux années difficiles en 2008 et 2009 avec un recul de la demande des produits du luxe de 13,7% en 2009 (par rapport à 2008). La situation économique s'est améliorée en 2010, notamment au cours du deuxième semestre, et le marché du luxe affichait à nouveau des résultats à la hausse. L'Amérique du Nord constitue aujourd'hui le troisième marché du luxe sur le plan mondial¹⁶.

En 2010, les Etats-Unis constituaient le deuxième pays exportateur d'articles de bijouterie-joaillerie avec 4,4 milliards d'euros d'exportations (en augmentation de 17% par rapport à 2009), et le troisième pays importateur avec 6,0 milliards d'euros d'importations (en augmentation de 28% par rapport à 2009).¹⁷

L'Asie et le Moyen-Orient constituent des marchés très porteurs pour la bijouterie-joaillerie.

En particulier, l'Inde est en 2011 le premier pays au monde exportateur d'articles de bijouterie-joaillerie avec 5,9 milliards d'euros d'exportations. Hong-Kong est le deuxième pays importateurs d'articles de bijouterie-joaillerie avec 6,7 milliards d'euros d'importations en 2011 (et 3,2 milliards d'euros d'exportations), derrière les Emirats Arabes-Unis qui ont importé pour 6,9 milliards d'euros. La Chine, la Thaïlande et Singapour sont particulièrement dynamiques sur ce marché ; à eux trois ils ont exporté pour 7,8 milliards d'euros de bijouterie-joaillerie en 2011.

¹⁴ Source ; Ecostat Numéro 108 – Février 2012

¹⁵ Source ; Ecostat Numéro 109 – Mars 2012

¹⁶ Source ; Verdict – Global Luxury Retailing – Novembre 2011

¹⁷ Source ; Ecostat Numéro 108 – Février 2012

Tant sur les marchés matures que sur les marchés émergents, Baccarat dispose de véritables opportunités de croissance. En effet, le marché français de la bijouterie croît en moyenne de 4% à 5% par an et affiche un réel engouement pour la bijouterie fantaisie et plus spécifiquement pour le segment du « *branded jewelry* ». Au sein des pays émergents, là où le bijou Baccarat est encore faiblement implanté, le marché de la bijouterie-joaillerie est extrêmement dynamique et constitue ainsi un important axe de développement de la Société.

Consciente des perspectives de croissance du marché du bijou, la Société a entamé une réflexion quant à un repositionnement de son offre bijoux.

Sur le marché du « *branded jewelry* » notamment, Baccarat est extrêmement bien positionné de part son « nom », son positionnement « luxe » et la finesse et l'élégance de la matière travaillée qu'est le cristal.

Baccarat cherche également à multiplier les opérations de *co-branding* et de partenariats afin de pénétrer de nouveaux marchés, notamment avec des horlogers tels que la Maison Suisse Patek Philippe, avec laquelle la Société a travaillé en commun sur l'élaboration de pendulettes en édition unique conçues tout en cristal Baccarat.

Baccarat intervient dans un marché très concurrentiel au côté de concurrents tels que Tiffany, Hermès, Thomas Sabo ou encore Dinh Van... Ses nombreuses collaborations avec des créateurs contemporains de bijoux, tels que Peggy Huynh Kinh ou Elie Top et sa capacité à attirer toujours et encore de nouveaux designers permet à Baccarat de proposer une offre différenciée sur le marché.

Dans tous ses métiers, Baccarat déploie ses efforts afin d'accélérer le développement de son implantation au sein des nouveaux marchés porteurs que sont l'Asie, le Moyen-Orient, l'Europe de l'est, la Russie et l'Amérique centrale et du sud. La Société s'est ainsi dotée de Commerciaux en charge du développement de chacune de ses activités dans les pays émergents afin notamment d'identifier de potentiels revendeurs multi-marques partenaires de Baccarat et multiplie également les ouvertures de boutiques à l'international (au Maroc et au Liban fin 2011 par exemple). Les efforts entrepris par la marque ont porté leurs fruits dès le début de l'année 2012 puisque l'activité du Groupe affiche d'ores et déjà une forte croissance à fin février 2012.

6.2.3 Canaux de distribution

Baccarat distribue ses produits par l'intermédiaire de plusieurs canaux de distribution tant en réseau B to C (Business to Consumer) qu'en réseau B to B (Business to Business).

La vente directe au consommateur final (B to C)

Les différents canaux de distribution exploités par la Société sont :

- la vente en boutique détenues en propre ou gérées par des tiers avec lesquels le Groupe conclut des contrats de distribution,
- la vente par l'intermédiaire de revendeurs multi-marques qui gèrent eux-mêmes les stocks de produits Baccarat commandés,
- La Société signe également des contrats de concession s'apparentant à des mini-boutiques et pour lesquels Baccarat maîtrise les stocks, les salariés et le mobilier.

La vente à des professionnels non-distributeurs (B to B)

Dans le cadre de ses activités, Baccarat est amené à entretenir des relations commerciales avec des professionnels non-distributeurs qui achètent des produits Baccarat et les utilisent pour la conception de leur produit final. C'est notamment le cas des prescripteurs tels que les architectes et décorateurs, du flaconnage industriel avec par exemple les fabricants de Cognac qui commercialisent leur produit dans des carafes et flacons Baccarat ou encore des sociétés qui ont recours aux produits Baccarat dans le cadre de leurs programmes de *corporate gift*.

Le e-commerce

Baccarat a lancé le 15 mars 2012 un site marchand sur le marché nord-américain, qui permet à ses clients de profiter d'un canal d'achat sécurisé en ligne. La nouvelle plateforme interactive offre une multitude d'informations sur les collections et les créateurs de Baccarat. Le site permet entre autre de créer des listes de souhaits interactives.

Baccarat a pour projet de lancer d'autres sites marchands sur les marchés clés de la marque, à savoir l'Europe, dont la France d'ici la fin de l'été 2012.

6.3 Evènements exceptionnels

L'année 2011 a été marquée par la survenance du tremblement de terre et du tsunami au Japon d'une part qui a entraîné un ralentissement de l'activité économique du pays, la crise de la dette souveraine en Europe d'autre part, et notamment de la dégradation de la situation économique en Grèce, et la multiplication des commandes spéciales en Allemagne dans le domaine du cristal.

Le ralentissement de l'activité économique au Japon n'a pas eu d'impact défavorable significatif sur les résultats ou la situation financière de Baccarat. Au contraire, la Société a enregistré des performances remarquables compte-tenu des difficultés auxquelles le pays a du faire face (chiffre d'affaires de la filiale japonaise en hausse de 7% en euros). Cette bonne performance résulte d'une part de l'augmentation des achats-cadeaux (dont « Maneki-Neko »¹⁸ de Baccarat) et de la consommation de lampes fonctionnant sur batteries (« Jallum » de Baccarat).

En Allemagne, la Société a su tirer parti de l'augmentation de la demande en produits sur-mesure et a multiplié de façon significative les affaires exceptionnelles.

6.4 Dépendance de la société à l'égard des brevets, licences ou contrats

Néant

¹⁸ Chat porte-bonheur en cristal commercialisé sur le marché japonais

6.5 Positionnement concurrentiel de la société

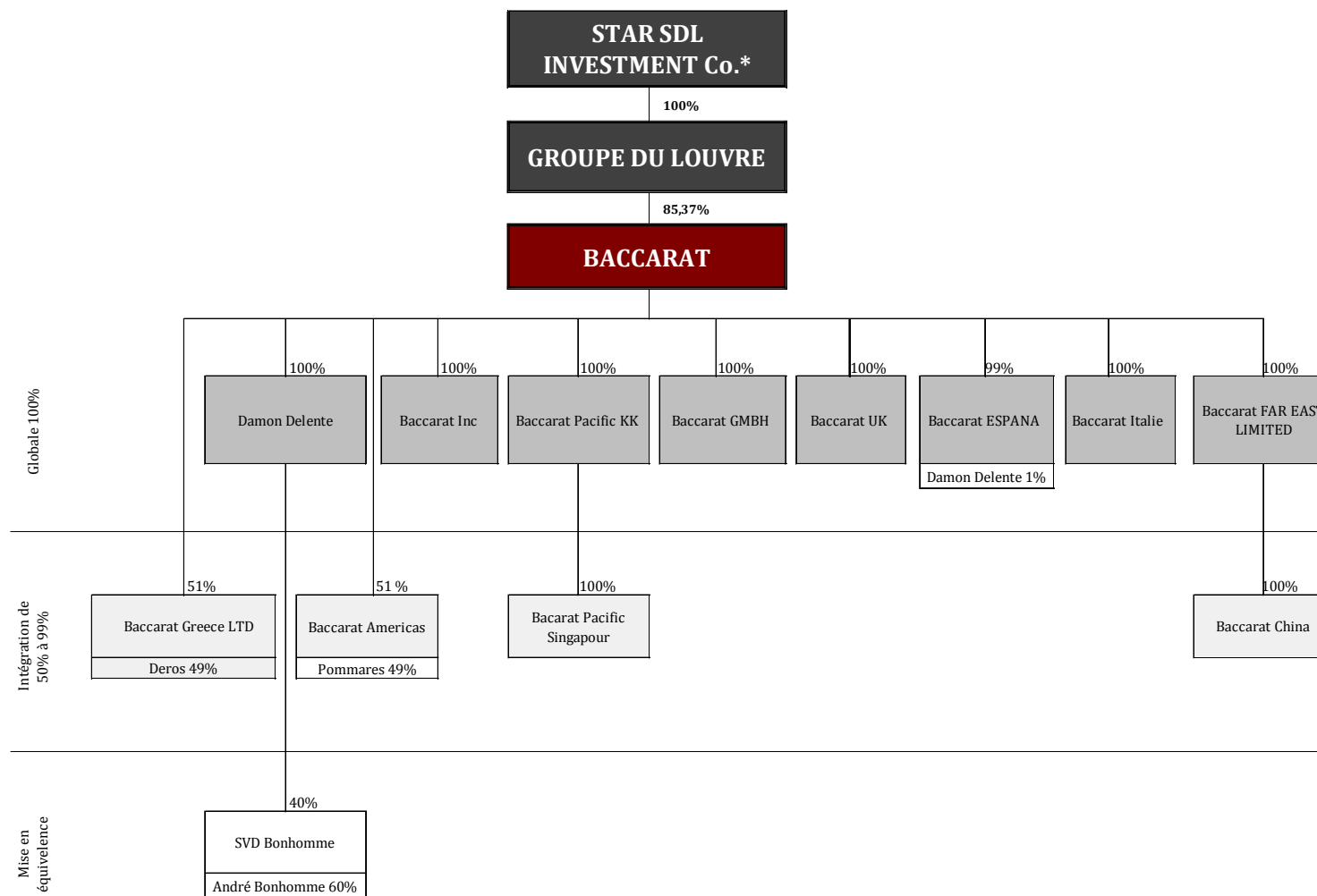
Baccarat est une marque reconnue dans le monde entier pour ses activités de création, de fabrication et de commercialisation de produits de prestige en cristal. Depuis sa création, Baccarat est resté fidèle à ses traditions et ses valeurs et s'est attaché à véhiculer à travers le monde l'image d'une grande marque de luxe internationale.

Voir chapitre 6.2.2 ci-dessus.

7. Organigramme

7.1 Organisation du Groupe

Organigramme du Groupe au 31 décembre 2011



*Sous-filiale de Starwood Capital Group dont les informations peuvent être consultées sur leur site internet : <http://www.starwoodcapital.com/>

7.2 Filiales importantes du Groupe

Le pourcentage de droits de vote de la société mère est égal au pourcentage d'intérêt dans le capital des filiales.

Pour plus d'informations sur les filiales du Groupe, se reporter à la note 3 « périmètre de consolidation » des comptes consolidés 2011 figurant au chapitre 20.1.1 du document.

8. Propriétés immobilières, usines et équipements

8.1 Principales immobilisations corporelles

La Société dispose d'un unique site de production, la Manufacture, basé à Baccarat en Lorraine dont elle est pleinement propriétaire et qui accueille également son Siège Social.

La Manufacture a été fondée en 1764 et est bâtie selon le schéma suivant :

- Le Château, qui accueille les collaborateurs de la Société,
- La halle à chaud qui comprend trois fours à bassin et un four à pots,
- Les ateliers à froid,
- La Chapelle Sainte-Anne qui fait aujourd'hui office de lieu d'exposition,
- Les maisons des verriers.

Le site de production emploie 594 personnes en CDI et compte aujourd'hui 25 Meilleurs Ouvriers de France.

Au sein de la Manufacture de Baccarat, les fours constituent les principaux équipements.

La Société dispose de 62 boutiques réparties dans le monde dont 23 concessions exploitées en direct et 39 boutiques en propre dont elle est locataire.

La Société est locataire des locaux situés 11 place des Etats-Unis, dans le 16^{ème} arrondissement à Paris qui accueillent une partie des bureaux du Groupe ainsi que la Galerie-Musée Baccarat de 3 000 mètres carrés.

L'information comptable relative aux immobilisations corporelles est présentée à la note 6.2 des comptes consolidés 2011 figurant au chapitre 20.1.1 du document.

8.2 Impact environnemental

En application des dispositions des articles L 225-102-1 et R 225-105 du Code de commerce, les informations d'ordre environnemental sont les suivantes :

Consommation de ressource en eau, matière premières et énergie :

Consommation d'eau de source :	312 222 m ³
Consommation d'eau de Meurthe	60 587 m ³
TOTAL :	372 809 m³

Consommation électrique :	15 302 916 kWh
Consommation de gaz :	66 660 645 kWh

Rejets atmosphériques :

Rejets de CO ₂ (combustion+procédé).....	12 418 T/an
Rejets de NO ₂	231T/an
Poussières totales (TPS)	280 kg/an
Plomb et ses composés.....	74 kg/an

Acide cyanhydrique (HCN)inférieur au seuil de détection
Fluorure d'hydrogène (HF)..... 742 kg/an

Capacité des installations disponibles pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique :

Traitement des effluents aqueux avant rejet finalde 350 à 2 000 m³/jour
(décantation et filtres à sable)
Filtration des rejets atmosphériques des fours± 82 250 Nm³/heure
Nouvel atelier de composition± 10 330 Nm³/heure
Lavage des rejets atmosphériques du polissage acide± 48 000 Nm³/heure
Lavage des rejets atmosphériques de l'atelier dorure – nickelage± 12 150 Nm³/heure
Station de neutralisation des acidesentre 80 et 100 m³/jour

Quotas de gaz à effets de serre :

Quota alloué pour la période 2008-2012 : 14 092 tonnes de rejets de CO₂
Quantité de CO₂ rejetés en 2011 : 12 418 tonnes

Arrêté préfectoral de mise en demeure N° 2008.122 du 22 février 2008 :

Le nouvel atelier de composition de cristal clair a été mis en service en juillet 2009 avec l'arrêt simultané de l'ancienne installation de composition cristal clair. La réception définitive de ce nouvel atelier n'a pu encore être effectuée car le taux d'empoussièrement en plomb est supérieur aux taux réglementaires admissibles. Le prestataire a été mis en demeure en novembre 2010 de réaliser les travaux complémentaires pour atteindre l'objectif fixé. L'objectif n'ayant toujours pas été atteint, une demande de résiliation du contrat avec ce prestataire a été transmise à notre service juridique en décembre 2011 afin que la maîtrise d'œuvre soit reprise par les Services Techniques de la Manufacture et blocage du règlement des sommes dues pour financer ces travaux de mise conformité comme prévu au contrat signé des 2 parties.

Règlement européen REACH N° 1907/2006 :

La seule substance, à ce jour, qualifiée comme hautement préoccupante par l'ECHA entrant dans la composition du cristal et qui sera interdite à compter de 2015 sauf dossier de demande d'autorisation à transmettre à l'ECHA avant le 21 novembre 2013, est le trioxyde d'arsenic. La Manufacture de Baccarat a décidé de substituer et d'éliminer définitivement cette substance de l'ensemble des compositions pour le 30 juin 2012.

Se référer également au chapitre 4.5 « Risques industriels et environnementaux » du document.

9. Examen de la situation financière et du résultat

9.1 Situation financière

Faits marquants de l'exercice 2011

L'année 2011 a été caractérisée par les éléments suivants :

Baccarat, prolongeant les efforts de sortie de crise initiés en 2010, a confirmé la reprise amorcée sur l'exercice précédent de son chiffre d'affaires en augmentation sur ses principaux marchés y compris le Japon.

Aussi l'exercice 2011 se traduit-il par une croissance de 14% de son chiffre d'affaires consolidé et un résultat opérationnel courant en forte progression par rapport à 2010.

Par ailleurs, au cours de l'exercice, Baccarat a :

- Finalisé la création d'une société en Chine continentale et séparé ses activités chinoises et hongkongaises qui étaient auparavant regroupées dans une branche de la société Baccarat Pacific K.K. (Japon).
- Créé une société, détenue à 100%, en Italie qui a repris dès l'été l'ensemble des activités gérées auparavant par un agent.
- Finalisé les opérations de fermeture de la filiale Baccarat Benelux en partenariat avec l'agent local.
- Continué, avec l'aide de consultants extérieurs, les travaux commencés en 2010 afin d'améliorer tant sa Supply Chain que les performances de la Manufacture.
- Investi dans deux projets majeurs qui verront le jour en 2012 :
 - Le lancement d'un nouveau site internet marchand, dans un premier temps aux Etats-Unis, puis en Europe. Le montant dépensé en 2011 s'élève à 914 K€ et le montant immobilisé au 31 décembre 2011 est également de 914 K€.
 - La mise en œuvre d'un progiciel « Lawson » déployé dès septembre 2011 au niveau des prévisions de vente puis à partir d'avril 2012 au sein de la Manufacture (organisation industrielle, gestion des performances, contrôle de gestion industrielle, achats, planification, comptabilité...). Les dépenses relatives à ce projet se sont élevées à 1 395K€ en 2011 et le montant immobilisé au 31 décembre 2011 s'élève à 2 183 K€.
- Signé un bail pour le nouveau magasin de New-York au 635 Madison Avenue, ouvert un show-room dédié aux luminaires à Hong-Kong qui sera suivi en 2012 d'ouvertures à New-York, Shanghai et Pékin.

D'autre part :

- Monsieur Markus Lampe a été nommé Directeur Général de la société le 23 mai 2011,
- Madame Françoise Labro a été cooptée en qualité d'administrateur le 31 janvier 2012, en remplacement de Madame Dominique Hériard-Dubreuil, démissionnaire ; il vous sera en conséquence demandé de bien vouloir ratifier cette cooptation,
- Les organisations marketing et ventes ont été revues et modifiées pour une meilleure adéquation des moyens avec les axes de fort développement de la société. Elles ont par ailleurs été renforcées tant par des promotions internes que par des recrutements de profils expérimentés venant du monde du luxe et de la grande consommation,
- Un nouveau président a été recruté pour la filiale américaine suite à la démission et au départ du président en poste.

9.2 Résultat d'exploitation

9.2.1 Analyse du résultat

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE

L'activité et les résultats consolidés ont évolué de la façon suivante :

En milliers d'euros	2011	2010	Variation
Chiffre d'affaires	143 206	125 871	+13,8%
Résultat Opérationnel Courant	3 227	731	NS
Résultat Opérationnel	42	4 980	NS
Résultat net consolidé	(2 344)	2 201	NS
Capitaux propres part du groupe	41 802	45 177	-7,5%
Endettement net	21 418	14 278	+50,0%
Taux d'endettement net (gearing)	51%	32%	-

Le chiffre d'affaires consolidé 2011 s'établit à 143,2 M€ à rapprocher de 125,9 M€ à fin décembre 2010, en progression de 13,8% (+12,9% à taux de changes comparables).

Le chiffre d'affaires en Europe a fortement progressé en 2011 (+15%) tandis qu'au Japon, dans un contexte macroéconomique difficile, l'activité s'est établie en hausse de 3% en yens sur l'année (+7% en euros). Aux Etats-Unis, à périmètre comparable, le repositionnement des produits a commencé à porter ses fruits puisque le chiffre d'affaires du groupe est en hausse de 23% en dollars (+17% en euros).

Le résultat opérationnel courant s'élève à 3,2 M€ en 2011 contre 0,7 M€ pour l'exercice précédent. Cette variation positive résulte de l'augmentation du chiffre d'affaires de 17,3 M€ conjuguée à une moindre augmentation des charges courantes : +4,6 M€ d'achats consommés, +2,5 M€ de charges de personnel, +7,5 M€ de charges externes et +2,0 M€ de variation nette des dotations et reprises sur provisions.

Compte tenu de coûts exceptionnels non récurrents sur l'exercice, le résultat opérationnel s'établit à 0,04 M€ à rapprocher de 4,9 M€ en 2010 qui incluait l'impact positif de la vente des titres de la société Baccarat Real Estate aux Etats-Unis.

Le résultat net consolidé se traduit par une perte de (2,3) M€ contre un profit de 2,2 M€ pour 2010.

Au 31 décembre, le taux d'endettement net de l'entreprise représente 51% des capitaux propres (32% au 31 décembre 2010), soit 21,4 M€ à comparer à 14,3 M€ au 31 décembre 2010.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DES FILIALES

ASIE

Le chiffre d'affaires de la filiale japonaise Baccarat Pacific a atteint 4 759 milliards de yens, contre 4,884 milliards de yens en 2010. Le résultat net se traduit par un profit de 28,6 millions de yens à comparer à une perte de 41,7 millions de yens pour l'exercice précédent.

La filiale Baccarat Pacific Singapour a réalisé un chiffre d'affaires de 0,9 million de dollars singapouriens, contre 1,1 million de dollars singapouriens en 2010, et son résultat net se traduit par une perte de (113) K\$ singapouriens, à comparer à un bénéfice de 45 K\$ singapouriens au titre de l'exercice précédent.

La filiale récemment créée Baccarat Far East a réalisé un chiffre d'affaires de 38 000 dollars hongkongais, et son résultat net se traduit par une perte de (13) K\$ hongkongais.

ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE

Le chiffre d'affaires de la société Baccarat Inc. s'élève à 22 118 K\$ à comparer à 17 843 K\$ en 2010 soit une progression de plus de 23%. Le résultat net se traduit par un profit de 75 K\$, contre une perte de (321) K\$ pour l'exercice précédent, en raison d'une reprise de provision devenue sans objet.

Baccarat Americas, filiale détenue à hauteur de 51% par Baccarat a enregistré un revenu, constitué de commissions, de 666 K\$, contre 592 K\$ en 2010. Son résultat net se traduit par un bénéfice de 81 K\$ contre un bénéfice de 41 K\$ pour l'exercice précédent.

EUROPE

Les filiales qui gèrent les boutiques en propre dans les principales capitales européennes ont vu leurs chiffres d'affaires reculer de 15,6% en euros, essentiellement du fait de l'impact de la fermeture d'une boutique à Madrid et de l'impact de la crise grecque sur notre activité.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS SOCIAUX (BACCARAT S.A.)

Le chiffre d'affaires s'établit à 97 822 K€ au 31 décembre 2011 à comparer à 85 941 K€ pour la même période de l'exercice précédent, en progression de plus de 13%. Le montant des produits d'exploitation s'élève à 103 825 K€ contre 92 820 K€ en 2010. Les charges d'exploitation passent de 91 710 K€ en 2010 à 102 082 K€ pour 2011, soit une progression de 11,31%.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation se traduit par un bénéfice de 1 743 K€ contre un bénéfice de 1 110 K€ pour l'exercice précédent. Le résultat net social se traduit par une perte de (67) K€ qui prend en compte un résultat financier positif de 1 705 K€, à rapprocher un bénéfice de 3 612 K€ au 31 décembre 2010, qui prenait en compte un résultat financier négatif de (908) K€. Le résultat exceptionnel se traduit par une perte (3 904) K€ contre un bénéfice 4 353 K€ à fin décembre 2010.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code général des impôts, les comptes prennent en charge une somme de 44 188,30 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement, telles que visées à l'article 39-4 dudit Code

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT

Enfin, et en application de l'article D.441-4 du Code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit Code, nous vous indiquons les informations relatives aux délais de paiement :

Balance Agée Fournisseurs de BACCARAT SA

Échéance En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Dettes échues	3 233	1 122
Dettes non échues de 1 et 30 jours	1 626	560
Dettes non échues de 30 à 45 jours	3 480	3 076
Dettes non échues de 45 à 60 jours	554	487
Dettes non échues à plus de 60 jours	41	78
Total	8 933	5 323

9.2.2 Changement significatif de la situation financière

Se reporter aux chapitres 9.1 et 9.2.1 du document.

9.2.3 Stratégie, facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique, influant sensiblement sur les opérations du Groupe

Se reporter au chapitre 4 « Facteurs de risque » du document.

10. Trésorerie et capitaux

10.1 Capitaux propres

Au 31 décembre 2011, les capitaux propres part du Groupe s'établissent à 41 802 K€ contre 45 177 K€ en 2010, soit une variation nette de (3 375) K€.

Cette variation s'explique essentiellement par la dégradation du résultat net de l'exercice.

Se reporter au tableau de variation des capitaux propres et à la note 6.10 « capitaux propres » des comptes consolidés 2011 figurant au chapitre 20.1.1.

10.2 Flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie consolidé relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 figure au chapitre 20.1.1 du présent document.

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Résultat de la période (y compris intérêts minoritaires)	(2 344)	2 201
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	3 410	2 136
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	4 449	4 154
Incidence de la variation du BFR	(3 436)	6 700
Impôt sur le résultat payé	(126)	(1 372)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES	887	9 482
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(5 236)	3 514
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	2 309	(3 854)
VARIATION DE LA TRESORERIE	(2 040)	9 142

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

L'activité du groupe Baccarat a généré au cours de l'exercice 2011 des flux de trésorerie positifs de 887 K€, en diminution de 8 595 K€ par rapport à l'exercice 2010.

Cette dégradation résulte principalement d'une variation négative du besoin en fonds de roulement de (3 436) K€ comparé à une variation positive de 6 700 K€ en 2010.

L'incidence négative de la variation du besoin en fonds de roulement s'explique principalement par :

- une forte augmentation des créances clients pour 5 232 K€ en 2011 liée à la croissance de l'activité, lesquelles avaient diminué en 2010 de (4 724) K€,
- une hausse des stocks de matières premières et fournitures en 2011 pour 1 115 K€ liée à des réorganisations au sein de la Manufacture afin d'optimiser les flux de production comparé à une diminution en 2010,

Les dettes fournisseurs et autres créanciers ont eux aussi enregistré une hausse en 2011 (+4 432 K€ comparé à +2 841 K€ en 2010) mais n'ont pas permis de compenser totalement l'augmentation des créances et des stocks.

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt du Groupe s'améliore, passant de 4 154 K€ en 2010 à 4 449 K€ en 2011.

Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements correspondent à une utilisation de trésorerie de 5 236 K€ comparée à des encaissements nets de 3 514 K€ en 2010 et reflètent :

- une augmentation des acquisitions d'immobilisations corporelles en 2011 de 3 096 K€, dont près de 2 000 K€ sont liés au déploiement du nouvel ERP (Lawson), lequel devrait être opérationnel au début du deuxième trimestre 2012 et devrait permettre à l'ensemble de l'organisation d'optimiser ses systèmes d'information et de gagner en réactivité.
- les variations de périmètre qui se traduisent par un décaissement de 100 K€ (comparé à un encaissement de 6 161 K€ en 2010) correspondant pour l'essentiel à la création de la filiale Baccarat Italia en 2011.

En 2010, les variations de périmètre s'étaient traduites par des encaissements de 6 161 K€ relatifs à la cession de la société Baccarat Real Estate le 28 juillet 2010.

Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Les flux nets de trésorerie sur opérations de financement représentent un encaissement net de 2 309 K€ contre un décaissement net de 3 854 K€ en 2010. Ils incluent notamment une augmentation de capital de 100 K€, de nouveaux emprunts pour un total de 5 239 K€ – dont 4 194 K€ de concours bancaires courants de la filiale japonaise Baccarat Pacific KK – et des remboursements d'emprunts pour 2 536 K€.

Au 31 décembre 2011, la trésorerie nette consolidée ressort à 6 699 K€, en baisse de 2 040 K€ contre une hausse de 9 142 K€ en 2010, essentiellement liée à la cession de Baccarat Real Estate.

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

Le Groupe est essentiellement endetté à court terme, 90% de ses dettes au 31 décembre 2011 arrivant à échéance à moins d'un an.

Les dettes financières à taux variable représentent 59% de l'endettement financier total du Groupe. La Société n'a pas contracté d'instruments financiers de couverture de taux.

L'endettement net¹⁹ ressort à 21 418 K€ au 31 décembre 2011, par rapport à 14 278 K€ au 31 décembre 2010, traduisant notamment les efforts d'investissements réalisés par le Groupe en 2011 ainsi que certains coûts non récurrents comptabilisés au cours de l'exercice (voir note 5.6 aux comptes consolidés 2011 figurant au chapitre 20.1.1).

Le taux d'endettement financier net (gearing)²⁰ s'élève à 51%, contre 32% en 2010.

Se reporter au chapitre 4.1 et aux notes 2.2 et 6.14 sur le risque de liquidité et les emprunts et dettes financières des comptes consolidés 2011 figurants au chapitre 20.1.1 du document.

¹⁹ L'endettement net correspond à la somme des dettes financières à court terme et à long terme, diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

²⁰ Le taux d'endettement correspond à l'endettement net rapporté aux capitaux propres part du Groupe

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux du Groupe

Un protocole d'accord (le « Protocole ») en date du 14 décembre 2009 a été signé entre Baccarat S.A., la Société du Louvre, BNP Paribas, CIC Est, LCL Le Crédit Lyonnais, Natixis et la Société Générale, sous l'égide de La Médiation du Crédit, afin de renouveler les lignes de crédit de Baccarat France et de sa filiale Baccarat Inc. à échéance du 2 novembre 2010 pour des montants respectifs de 13 435 K€ et de 8 500 K\$.

Le 16 décembre 2010, dans le cadre de ce « Protocole », Baccarat a, en coordination avec la Société du Louvre, actionnaire majoritaire, renouvelé ses lignes de crédit pour Baccarat S.A. et Baccarat Inc. avec l'ensemble de ses partenaires financiers historiques. Le renouvellement des lignes de crédit jusqu'au 17 décembre 2012 était conditionné à la réalisation d'un EBITDA consolidé au 31 décembre 2011 au moins égal à l'EBITDA budgété figurant dans le plan d'affaires du Groupe. L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant augmenté des dotations aux amortissements et des dotations aux provisions retraite.

Suite au respect du covenant bancaire, les lignes de crédit ont été renouvelées le 15 février 2012, jusqu'au 17 décembre 2012, pour Baccarat S.A. à hauteur de 11 240 K€ et pour Baccarat Inc. à hauteur de 6 140 K\$, moyennant un certain nombre de garanties.

Enfin, dans le cadre de ce « Protocole », il était prévu un certain nombre de dispositions portant notamment sur les points suivants :

- L'actionnaire majoritaire a apporté sous forme d'avance en compte courant un montant de 1 167 K€,
- L'acquisition par Baccarat S.A. des titres de Baccarat Real Estate – BRE (51%) détenus par Groupe du Louvre, en vue de la cession de l'intégralité des titres BRE,
- L'actionnaire majoritaire a accordé un crédit-vendeur à Baccarat S.A. de 3 853 K€

Suite à l'acquisition par Baccarat de la participation de Groupe du Louvre dans la société Baccarat Real Estate (BRE) pour 4 189K€ intervenue en juin 2010 grâce à un crédit-vendeur, la société Baccarat Real Estate a été cédée pour un montant de 10 114 K\$ par accord du 28 juillet 2010, lequel a été intégralement encaissé en 2010. La plus-value de cession générée s'élève à 4 719K€.

Au 31 décembre 2011, le solde de l'avance en compte courant et du crédit vendeur consentis par Société du Louvre à Baccarat S.A. s'élève à 5 000 K€ (étant précisé que la somme des engagements financiers de Société du Louvre vis à vis du Groupe Baccarat ne saurait excéder 5 000 K€). Bien que cette avance en compte courant soit juridiquement classée en dettes financières courantes, l'actionnaire majoritaire s'est engagé à ne pas en demander le remboursement tant que les dettes vis-à-vis des banques ne sont pas remboursées.

Se reporter également au chapitre 4.1 sur le risque de liquidité.

10.5 Sources de financement attendues

Comme mentionné ci-dessus (rubrique 10.4), les lignes de crédit octroyées à Baccarat S.A. et Baccarat Inc. sont renouvelées jusqu'au 17 décembre 2012.

11. Recherche et développement, brevets et licences

Les services Laboratoire et Développement process ont travaillé au cours de l'année 2011 sur 14 projets de recherche et développement visant à améliorer le matériau, les process de production ou les produits.

Le budget Recherche et Développement s'est élevé 784 K€ pour l'exercice 2011, contre 479 K€ pour l'exercice 2010.

12. Tendances

12.1 Principales tendances depuis le 31 décembre 2011

Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 31 janvier 2012 a nommé Madame Françoise Labro en qualité d'administrateur, en remplacement de Madame Dominique Hériard-Dubreuil, démissionnaire.

Financement

Dans le cadre du protocole bancaire signé le 16 décembre 2010, la prorogation des lignes de crédit a été confirmée jusqu'au 17 décembre 2012 à hauteur de 11 240 K€ pour Baccarat S.A et de 6 140 K\$ pour Baccarat Inc (voir chapitre 10.4).

Garantie donnée

La filiale américaine Baccarat Inc. a conclu début 2012 un bail avec Ironwood Realty Corporation pour l'ouverture d'une nouvelle boutique au 635 Madison avenue à New-York, U.S.A.

Le Conseil d'administration du 31 janvier 2012 a autorisé, dans le cadre de ce bail, Baccarat SA à délivrer sa garantie pour le paiement de toutes les sommes dues au bailleur par Baccarat Inc. au titre dudit bail dans la limite des montants et plafonds présentés au chapitre 5.2.3 du présent document.

Augmentation de capital

Le 2 mai 2012, Baccarat S.A. a annoncé que Catterton Partners, acteur majeur du *private equity* dans le secteur des biens de consommation, s'apprête à investir 27,5 millions d'euros dans Baccarat par l'émission de 183 333 actions nouvelles du Groupe au prix de 150 euros par action. Groupe du Louvre, qui détient actuellement 85,37% du capital de Baccarat, verra sa participation diluée à environ 66,5%.

A l'issue de l'augmentation de capital, Catterton détiendra environ 22% du capital de Baccarat et agira de concert avec Groupe du Louvre conformément à un pacte d'actionnaire qui sera conclu dès la réalisation de l'augmentation de capital.

Le cabinet Didier Kling & Associés a été nommé par le Conseil d'administration de Baccarat en qualité d'expert indépendant.

Conformément à la réglementation française, des informations complémentaires concernant les termes et conditions de l'Augmentation de Capital et le rapport de l'expert indépendant seront inclus dans le prospectus de l'opération Cette dernière reste soumise à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers constatant que cette transaction ne déclenche pas le lancement d'une offre publique obligatoire (dérogation 234-7) étant donné que Groupe du Louvre demeurera largement prédominant au sein du concert formé avec Catterton, à la validation par l'expert indépendant du prix de 150 euros par action et à son approbation par l'Assemblée Générale extraordinaire de Baccarat devant se tenir à la fin du mois de juin 2012.

Information financière au 31 mars 2012

Le 14 mai 2012, Baccarat a publié son information financière relative au premier trimestre de l'exercice 2012. Le communiqué de presse est repris au chapitre 20.6 du présent document.

12.2 Perspectives

Baccarat profitera des progrès enregistrés en 2011 pour améliorer ses positions dès 2012 dans un contexte qui devrait rester favorable au marché mondial du luxe, grâce notamment :

- à une croissance rapide de notre présence en Chine Continentale et périphérique,
- à la (re)-construction de notre offre bijoux,
- au renforcement du luminaire, tant du point de vue de l'offre que des différents canaux (architectes, designers et affaires spéciales),
- à la croissance retrouvée des activités japonaises,
- à la mise en place d'une organisation commerciale dédiée au marché français,
- à la poursuite du redressement de l'activité en Amérique du Nord : optimisation de la visibilité de la marque à New York grâce à l'ouverture d'une nouvelle boutique sur Madison début 2013 et d'un show-room dédié aux luminaires en mai 2012,
- à une meilleure productivité et une excellence opérationnelle issues des travaux menés conjointement en 2011 avec l'aide de consultants extérieurs.

Par ailleurs, Baccarat s'est fixé comme objectifs à moyen terme d'atteindre un chiffre d'affaires de 283 M€ en 2016, comparé à 143,2 M€ en 2011, soit un taux de croissance annuelle cumulé de 14,6%,

Afin d'atteindre ces objectifs, Baccarat envisage des dépenses d'investissements d'environ 90 M€, dont la moitié pour la rénovation et l'ouverture de points de vente et l'autre moitié dédiée à la Manufacture et aux frais généraux et administratifs.

A moyen terme, et dans la lignée des perspectives 2012, le Groupe se focalisera notamment sur :

- le développement de ses activités en Chine et en Asie du Sud-Est,
- la (re)-construction de son offre bijoux,
- le renforcement de ses positions dans le domaine du luminaire,
- le développement de la marque « Baccarat » comme enseigne d'hôtel et d'une offre ciblée pour le secteur de l'hôtellerie (luminaire, verres, etc),
- le renforcement de ses positions sur ses activités et marchés historiques, notamment en élargissant son offre (extensions, nouvelles catégories...) et en renforçant sa présence chez les architectes et décorateurs d'intérieur,
- le renforcement de ses positions en France, au Japon et au sein du secteur des arts de la table,
- la poursuite du redressement de l'Activité en Amérique du Nord,
- la mise en œuvre d'évolutions opérationnelles clés, notamment au niveau de son réseau de distribution ou encore de ses délais de commercialisation.

13. Prévisions ou estimations du bénéfice

La Société ne réalise pas de prévisions de bénéfice.

14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

14.1 Information relative aux mandataires sociaux

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de 8 membres. Depuis 2002, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général sont dissociées.

14.1.1 Le Directeur Général

Hervé Martin, Directeur Général de Baccarat jusqu'au 31 mars 2011, a été remplacé par Markus Lampe.

Conformément à son contrat de travail avec Société du Louvre, les coûts relatifs au départ du Directeur Général ont été intégralement supportés par cette Société en 2011. Aucun montant n'a été refacturé à Baccarat.

Le recrutement de Markus Lampe, dont le mandat a débuté le 16 mai 2011, a été approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration du 31 mars 2011.

Afin d'assurer la transition, ce même Conseil a nommé Jean-Philippe Dubs, Secrétaire Général de la Société du Louvre, Directeur Général de Baccarat pour la période intercalaire.

Markus LAMPE, Directeur Général à compter du 16 mai 2011

Né le 9 juin 1967
Autrichien

*Baccarat
11 Place des Etats-Unis
75116 Paris*

Markus Lampe ne détient aucune action Baccarat

Date de nomination : 16/05/2011

Expiration du mandat en cours : AGO du 30/06/2014

Markus Lampe, est titulaire d'une maîtrise en gestion stratégique et de finance de l'Université d'Innsbruck, en Autriche.

Avant d'être nommé Directeur Général de Baccarat S.A. en mai 2011, Markus Lampe occupait les fonctions de Vice-Président en charge du Marketing global chez Swarovski depuis 2006.

Markus a effectué l'ensemble de sa carrière chez Swarovski, qu'il a rejoint en 1987, où il a eu l'occasion d'occuper des fonctions très variées au sein de différents départements et dans différentes zones géographiques, lui permettant d'acquérir un niveau de connaissance et de compréhension très solides des secteurs du cristal et de l'art de vivre. Markus a débuté sa carrière au sein du département de Contrôle Interne de la Société, et a été nommé Vice-Président du Contrôle stratégique en 1992.

En 1996, il devient président de la division Swarovski Crystal Components pour l'Amérique du Nord, dont le siège est situé à Rhode Island, où il a notamment participé au redressement des processus de production et de fabrication, et mis en place la fonction Marketing ainsi qu'un nouveau circuit de distribution pour le continent américain.

En 1999, il revient en Autriche en tant que Vice-Président Marketing pour l'activité Bijoux, en charge de la stratégie opérationnelle du Groupe. En 2003, il ajoute à ses responsabilités l'activité Mode.

Fonctions et mandats actuels Groupe :

- Directeur Général (non administrateur) de Baccarat
- Directeur de Baccarat Inc
- Représentant Permanent de Baccarat au Conseil de l'Etablissement Damon & Delente
- Directeur – Chairman de Baccarat Americas
- Directeur de Baccarat Pacific KK
- Directeur de Baccarat (Singapore) Pte Ltd
- Président de Baccarat Far East
- Gérant de Baccarat Kristall GmbH
- Director – Chairman de Baccarat U.K. Ltd
- Administrateur Délégué de Baccarat España S.L

Fonctions et mandats actuels hors Groupe :

- Directeur de la Société du Louvre

Mandats échus au cours des 5 dernières années :

- Vice-Président en charge du Marketing global chez Swarovski

Hervé MARTIN, Directeur Général jusqu'au 31 mars 2011

Né le 17 juin 1958
Français

*Baccarat
11 Place des Etats-Unis
75116 Paris*

Hervé Martin ne détient aucune action Baccarat

Date de nomination : 09/01/2008
Expiration du mandat : 31/03/2011

Hervé Martin est diplômé d'HEC et de l'IEP Paris.

Avant de devenir Directeur Général de Baccarat en janvier 2008, Hervé Martin y occupait depuis 2007 la fonction de Directeur Général Délégué. Il était auparavant en charge des produits et du marketing de Salvatore Ferragamo, après avoir occupé durant 5 ans la fonction de Président-Directeur Général de Kenzo Mode. Il a également exercé des responsabilités chez Cartier et Louis Vuitton.

Mandats échus au cours des 5 dernières années :

- Directeur Général (non administrateur) de Baccarat
- Représentant permanent de Baccarat au Conseil de l'Etablissement Damon & Delente
- Directeur de Baccarat Inc
- Directeur – Chairman de Baccarat Americas
- Directeur de Baccarat Pacific KK
- Directeur de Baccarat (Singapore) Pte Ltd
- Président de Baccarat Far East
- Gérant de Baccarat Kristall GmbH
- Director – Chairman de Baccarat U.K. Ltd
- Administrateur Délégué de Baccarat España S.L
- Directeur de la Société du Louvre

14.1.2 Le Conseil d'administration

Au 31 décembre 2011, le Conseil d'administration de la Société était composé des 7 membres suivants :

- Barry S. Sternlicht, Président du Conseil d'administration ;
- Steven M. Hankin, Vice-Président du Conseil d'administration ;
- Michael Boroian ;
- Richard R. Gomel ;
- Ellis F. Rinaldi ;
- Jérôme C. Silvey ;
- Hamilton South.

Le Conseil d'administration du 15 septembre 2011 a pris acte de la démission de Dominique Hériard-Dubreuil du 1^{er} juillet 2011, administrateur de la Société depuis le 8 juin 2000.

Sur décision du Conseil d'administration, Françoise Labro a été nommée en remplacement de Dominique Hériard-Dubreuil à compter du 31 janvier 2012, date de ce Conseil.

A la date du présent document de référence, le Conseil d'administration est ainsi composé de huit membres dont trois membres indépendants : Michael Boroian, Hamilton South et Françoise Labro.

Barry S. STERNLICHT, Président du Conseil d'administration

Né le 27 novembre 1960
Américain

Starwood Capital Group
591 West Putnam Avenue
Greenwich, CT 068
USA

Nombre d'actions Baccarat détenues au 31/12/2011 : 90*
Administrateur depuis le : 27/09/2005
Expiration du mandat en cours : AGO du 30/06/2014

Barry S. Sternlicht a obtenu son diplôme de *BA with honours* à l'Université de Brown à l'issue de quatre années d'études, puis un MBA avec distinction de la Harvard Business School.

Il est Président du Conseil d'administration de la Société du Louvre et est également Président et Directeur Général de Starwood Capital Group, fonds d'investissement privé qu'il a fondé en 1991. Au cours des 19 dernières années, il a structuré plus de 400 transactions d'investissement dont la valeur totale dépasse les 40 milliards de dollars.

De 1995 à 2005, Barry Sternlicht a été Président-Directeur Général de la société Starwood Hotels & Resorts Worldwide Inc. qu'il a fondée en 1995. Starwood Hotels compte aujourd'hui parmi les principales chaînes hôtelières et de loisirs au monde avec plus de 800 propriétés réparties dans 80 pays. Starwood est propriétaire, opérateur et franchiseur d'hôtels et de complexes hôteliers qui regroupe six enseignes de renommée internationale : St. Regis, The Luxury Collection, W Hotels, Sheraton, Westin et Four Points ainsi que Starwood Vacation Ownership, Inc., important promoteur et opérateur de complexes de vacances haut de gamme en propriété partagée.

Barry Sternlicht accorde une importance particulière à la dimension humanitaire et a notamment engagé Starwood Hotels comme partenaire national de la Fondation pour la Recherche contre le Diabète Juvenil (JDRF). Il supporte également de nombreuses causes par l'intermédiaire de sa société Starwood Hotels telles que City Cares of America, Habitat for Humanity, Junior Achievement, Ronald McDonald House, UNICEF ou encore Kids in Crisis.

Barry Sternlicht est administrateur de l'Université de Brown et membre du Conseil d'administration de National Golf et du Groupe The Estée Lauder Companies. Il siège également à la Commission Consultative de JPMorgan et de Eurohypo Bank et aux Conseils de nombreuses associations humanitaires.

Fonctions et mandats actuels Groupe :

- Président du Conseil d'administration de Baccarat**

Fonctions et mandats actuels hors Groupe :

- Président du Comité de Surveillance de Société du Louvre (anciennement Président du Conseil d'administration)
- Président du Comité de Surveillance de Groupe du Louvre (anciennement Président du Conseil d'administration)
- Président du Conseil d'Administration de Riviera Holdings Corporation
- Président du Conseil d'Administration de Riviera Operating Corporation
- Président du Conseil d'Administration de Riviera Black Hawk
- Président-Directeur Général de Starwood Capital Group et de ses sociétés affiliées contrôlées

-
- Membre de la Commission Consultative Nationale de JP Morgan Chase
 - Membre de la Commission Consultative Internationale d'Eurohypo Bank
 - Membre de la Commission Consultative Internationale de ZelnickMedia
 - Administrateur de l'Université de Brown
 - Administrateur de The Estée Lauder Companies**
 - Administrateur de Ellen Tracy
 - Administrateur de Field & Stream
 - Administrateur de Pension Real Estate Association
 - Administrateur de JDRF's National Leadership Advocacy Program
 - Administrateur du Business Committee for the Arts
 - Administrateur de Robin Hood Foundation
 - Administrateur de Nantucket Dreamland Theatre
 - Membre du Committee to Encourage Corporate Philanthropy
 - Membre de l'Urban Land Institute
 - Membre de Young Presidents' Organization

Mandats échus au cours des 5 dernières années :

- Président du Conseil de Surveillance du Groupe Taittinger
- Président de Taittinger CCVC
- Président du Comité de Surveillance de Star GT Acquisition

** Chaque administrateur détient 90 actions de Baccarat octroyées sous forme de prêt.*

*** Société cotée*

Steven M. HANKIN, Vice Président du Conseil d'administration

Membre du Comité des Comptes et du Comité des Rémunérations

Né le 22 août 1960

Américain

Starwood Capital Group

591 West Putnam Avenue

Greenwich, CT 068

USA

Nombre d'actions Baccarat détenues au 31/12/2011 : 90*

Administrateur depuis le : 16/09/2010

Expiration du mandat en cours : AGO du 30/06/2015

Steven M. Hankin est diplômé d'un Bachelor of Science de Wharton School de l'Université de la Pennsylvanie ainsi que d'un MBA de Darden School de l'Université de Virginie.

Steven Hankin a rejoint Starwood en mars 2010 en qualité de Directeur du département *Portfolio Operations*. Il accompagne, dans leur gestion, les sociétés détenues par Starwood telles que Baccarat, Key Air, American Golf, Mammoth Mountain, B.R. Guest ainsi que d'autres sociétés, dont des sociétés hôtelières, que Starwood est susceptible d'acquérir.

Avant de rejoindre Starwood, M. Hankin a été Président Directeur Général de Sentient Jet. Préalablement, il avait été recruté par M. Sternlicht au poste de responsable de la Planification Stratégique de Starwood Hotels & Resorts Worldwide, il a occupé ce poste durant 5 ans. M. Hankin a participé à la création d'une nouvelle unité de distribution et de marketing, dénommé STARS ("Starwood Technology and Revenue Systems"). Cette unité a contribué au lancement et à la gestion de Starwood Preferred Guest, entité regroupant les centres d'appels du groupe et notamment dédiée au marketing Internet.

Après plusieurs années, M. Hankin a été nommé Directeur Marketing de Starwood, en charge du marketing de marque et des services de créations. Avant de rejoindre Starwood Hotels & Resorts, M. Hankin a été Associé chez McKinsey en charge du bureau de Charlotte. Durant ses 13 années passées chez McKinsey, il a conseillé des clients de divers secteurs d'activité, dont le secteur ferroviaire, aérien et des agences de voyages.

Fonctions et mandats actuels Groupe :

- Vice Président du Conseil d'administration de Baccarat**
- Membre du Comité des Comptes et du Comité des Rémunérations de Baccarat**

Fonctions et mandats actuels hors Groupe :

- Gérant de Starwood Capital Group et de certaines de ses sociétés affiliées contrôlées
- Membre de Hinckley Yachts

Mandats échus au cours des 5 dernières années :

- Président Directeur Général de Sentient Jet
- Directeur Marketing de Starwood Hotels & Resorts Worldwide**
- Associé chez McKinsey

* Chaque administrateur détient 90 actions de Baccarat octroyées sous forme de prêt.

** Société cotée

Michael BOROIAN, Administrateur indépendant
Membre du Comité des Comptes et du Comité des Rémunérations

Né le 20 juillet 1959
Français

*Michael Boroian & Associates
6 avenue Franklin D
Roosevelt
75008 Paris
France*

Nombre d'actions Baccarat détenues au 31/12/2011 : 90*

Administrateur depuis le : 09/01/2007

Expiration du mandat en cours : AGO du 30/06/2012

Michael Boroian est diplômé d'un Bachelor of Science in Management & Finance ainsi que d'un MBA en International Business de De Paul University à Chicago.

Michael Boroian est Associé et Gérant de Sterling International. Avant de fonder Sterling International en septembre 2001, Michael Boroian a travaillé durant 3 ans chez TMP Worldwide Executive Search en qualité de Partner et Practice Leader Europe pour le secteur Luxe, Mode et Distribution. Il débute sa carrière chez Francorp, une société américaine de Conseil en Management spécialisée dans les secteurs de la distribution et des produits de grande consommation. Durant 11 ans, il occupe successivement les fonctions de Contrôleur Financier, Directeur Général et Consultant Senior puis Vice-Président Exécutif et Directeur des opérations. Il gère ensuite la filiale américaine d'Hermès en qualité de Executive Vice Président et Chief Operating Officer avant de s'installer à Paris où il travaille 2 ans chez Sonia Rykiel comme Directeur du Marketing et du Développement. Il devient ensuite Gérant d'Axionis / YDS, une filiale de Deloitte Touche, où il intervient durant 3 ans en qualité de spécialiste en stratégie, marketing et conseil en ressources humaines dans les secteurs de la mode, de la distribution et des produits de luxe.

Michael Boroian a été Gérant et responsable de l'activité globale de Sterling International et Managing Partner de Sterling Executive Search.

Fonctions et mandats actuels Groupe :

- Administrateur de Baccarat**
- Membre du Comité des Comptes et du Comité des Rémunérations de Baccarat**

Fonctions et mandats actuels hors Groupe :

- Membre du Conseil de Surveillance de la French American Foundation
- Président de Sterling International
- Associé chez Michael & Boroian Associates

Mandats échus au cours des 5 dernières années :

- Associé et Gérant de Sterling Executive Search
- Gérant de Sterling Consulting
- Gérant de Sterling Designer Projects

* Chaque administrateur détient 90 actions de Baccarat octroyées sous forme de prêt.

** Société cotée

Richard R. GOMEL, Administrateur

Né le 11 mai 1971
Américain

270 Park Avenue, 9th Floor
New York, N-Y 10017
USA

Nombre d'actions Baccarat détenues au 31/12/2011 : 90*

Administrateur depuis le : 27/09/2005

Expiration du mandat en cours : AGO du 30/06/2013

Richard R. Gomel détient un BA de l'Université de Cornell et un MBA de la Harvard Business School.

Il occupe actuellement un poste de direction au sein du Département Acquisitions de Starwood Capital Group et a occupé la fonction de Directeur Général de la Société du Louvre durant 3 années.

Avant de rejoindre Starwood, Richard R. Gomel a occupé, durant plus de 7 ans, différentes fonctions chez Starwood Hotels. Plus récemment, il est devenu Senior Vice President en charge des acquisitions et du développement international de la marque « W » de Starwood Hotel. Il a également occupé d'autres fonctions chez Starwood Hotels telles que Vice Président du Développement et des Investissements ou Assistant du Président et Directeur Général afin de travailler sur des projets spécifiques d'aspects stratégiques, transactionnels ou opérationnels. Richard R. Gomel a également exercé diverses fonctions dans le conseil en management ainsi que dans l'industrie du spectacle.

Fonctions et mandats actuels Groupe :

- Administrateur de Baccarat**

Mandats échus au cours des 5 dernières années :

- Gérant de Starwood Capital Group
- Gérant et Membre du Comité de surveillance de Groupe du Louvre
- Président du Groupe du Louvre – La Fayette
- Président de Concorde Martinez
- Président de Star Eco et de Star GT Holdco IV
- Président de la Société Française d'Investissements d'Hôtels et de Casinos et de la Société Hôtelière du Palais de la Méditerranée
- Représentant permanent de Société Française d'Investissements d'Hôtels et de Casinos au Conseil de la Société du Casino de Palais de la Méditerranée
- Président de Louvre Hôtels
- Président de la Société Hôtelière Martinez Concorde
- Président de A. Hôtels, C. Hôtels, L. Hôtels, S. Hôtels et de LV Hôtels
- Président de la Société de la Tour La Fayette
- Directeur de Concorde Hotel International Co.

* Chaque administrateur détient 90 actions de Baccarat octroyées sous forme de prêt.

** Société cotée

Dominique HÉRIARD DUBREUIL, Administrateur jusqu'au 1er juillet 2011
Membre du Comité des Rémunérations jusqu'au 1er juillet 2011

Née le 6 juillet 1946
Française

Remy Cointreau
21 boulevard Haussmann
75009 PARIS
France

Nombre d'actions Baccarat détenues au 31/12/2011 : 0*

Administrateur depuis le : 08/06/2000

Expiration du mandat : 15/09/2011

Dominique Hériard Dubreuil est diplômée en Relations Publiques de l'IRPCS.

Elle est administratrice de Baccarat depuis décembre 1991. Elle a notamment été Présidente du Conseil d'administration de Rémy Cointreau de 1998 à 2000, puis Présidente du Directoire de 2000 à 2004. Dominique Hériard Dubreuil est membre du Conseil exécutif du MEDEF et Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite.

Fonctions et mandats actuels hors Groupe :

- Président du Conseil d'administration de Rémy Cointreau**
- Directeur Général et Membre du Directoire d'Andromède
- Administrateur d'Orpar
- Chairman de Rémy Cointreau Amérique
- Membre du Conseil de Surveillance de Vivendi**
- Membre du Conseil de Surveillance de Wendel**
- Membre du Comité Exécutif du MEDEF
- Président du Conseil de Surveillance de Vinexpo Overseas
- Président de E. Rémy Martin & C°
- Président de Cointreau

Mandats échus au cours des 5 dernières années :

- Administrateur et membre du Comité des Rémunérations de Baccarat**
- Directeur de Unipol BV
- Directeur de Botapol Holding BV
- Administrateur de CEDC**
- Administrateur de Stora Enso OYJ**

* Dominique Hériard-Dubreuil détenait 90 actions de Baccarat octroyées sous forme de prêt qu'elle a restituées lors de sa démission.

** Société cotée

Françoise LABRO, Administrateur indépendant à compter du 31 janvier 2012
Membre du Comité des Rémunérations à compter du 31 janvier 2012

Née le 3 juin 1944
Française

*Polo Ralph Lauren Corporation
22 rue Royale
75008 Paris
France*

Nombre d'actions Baccarat détenues au 31/12/2011 : 90*

Administrateur depuis le : 31/01/2012

Expiration du mandat en cours : AGO du 30/06/2012

Françoise Labro est diplômée de l'université de la Sorbonne.

Elle occupe la fonction de Senior Vice Présidente de Ralph Lauren Home pour l'Europe, le Moyen-Orient et le Russie. Elle est également administratrice de Baccarat depuis le 31 janvier 2012.

Elle a occupé la fonction de Rédactrice en chef chez *Elle Décoration* de 1987 à 1990 puis de *Vogue Décoration* de 1991 à 1993 et de *Maison & Jardin* de 1993 à 1996. En 1998, Françoise Labro devient Vice Présidente en charge de la publicité et des relations publiques pour Polo Ralph Lauren Europe, puis en charge du marketing Europe pour Ralph Lauren Home en 2000. Elle est nommée Vice Présidente de Ralph Lauren Home Europe et Moyen-Orient en 2004.

Fonctions et mandats actuels Groupe :

- Administrateur de Baccarat**
- Membre du Comité des Rémunérations de Baccarat**

Fonctions et mandats actuels hors Groupe :

- Senior Vice Présidente de Ralph Lauren Home Europe, Moyen-Orient et Russie

Mandats échus au cours des 5 dernières années :

- Vice Président Ralph Lauren Home Europe et Moyen-Orient

* Chaque administrateur détient 90 actions de Baccarat octroyées sous forme de prêt.

** Société cotée

Ellis F. RINALDI, Administrateur

Né le 14 mars 1962
Américain

*Starwood Capital Group
591 West Putnam Avenue
Greenwich, CT 068
USA*

Nombre d'actions Baccarat détenues au 31/12/2011 : 90*

Administrateur depuis le : 27/09/2005

Expiration du mandat en cours : AGO du 30/06/2012

Ellis F. Rinaldi a obtenu son Juris Doctorate (JD) de l'Université de George Washington, ainsi qu'un BBA *with honours* de l'Université du Massachusetts à Amherst.

Ellis F. Rinaldi est Vice-Président Exécutif et Co-Conseiller Général de Starwood Property Trust Inc. Il représente les intérêts juridiques de Starwood Capital Group depuis 1991. Il est activement impliqué dans tous les aspects juridiques, tels que les acquisitions, le financement, la gestion d'actifs ou encore le planning stratégique. Elis F. Rinaldi occupe une place de directeur et est membre du Comité Exécutif de Starwood Capital Group depuis 1999.

Depuis 1987, Elis F. Rinaldi structure, négocie, documente et clôture des transactions immobilières complexes. Il a également été Associé de la law firm de Winthrop, Stimson, Putnam & Roberts puis de Pircher, Nichols & Meeks, avant de former et de diriger le Cabinet d'avocats Rinaldi, Finkelstein & Franklin, L.L.C. ("RFF") qui est notamment mandaté par Starwood Capital.

Fonctions et mandats actuels Groupe :

- Administrateur de Baccarat**

Fonctions et mandats actuels hors Groupe :

- Directeur Général de Groupe du Louvre
- Executive Vice President et Co-Avocat Général de Starwood Capital Group et de ses sociétés affiliées contrôlées
- Gérant de Rinaldi, Finkelstein & Franklin, L.L.C

Mandats échus au cours des 5 dernières années :

- Gérant de Star SDL Investment Co.

* Chaque administrateur détient 90 actions de Baccarat octroyées sous forme de prêt.

** Société cotée

Jérôme C. SILVEY, Administrateur
Membre du Comité des Comptes

Né le 27 juin 1957
Américain

*Starwood Capital Group
591 West Putnam Avenue
Greenwich, CT 068
USA*

Nombre d'actions Baccarat détenues au 31/12/2011 : 90*

Administrateur depuis le : 27/09/2005

Expiration du mandat en cours : AGO du 30/06/2012

Jerome C. Silvey a obtenu BA en mathématiques économiques de l'Université de Colgate à Hamilton, New York. Il est également diplômé d'un MBA de la Rutgers Graduate School of Management.

Il est Vice-Président Exécutif et Directeur Financier de Starwood Property Trust Inc. Il est également membre du Conseil d'administration de la Société du Louvre et du Conseil Editorial de l'Institutional Real Estate Investors, de la Pension Real Estate Association et de l'American Institute of CPAs.

Jerome C. Silvey supervise toute la comptabilisation des propriétés immobilières et partenariats de la société, la fiscalité et la conformité, les relations investisseurs et les opérations financières. Il est membre du Comité Exécutif et du Comité des Investissements de Starwood Capital Group.

Jerome C. Silvey a rejoint Starwood en 1993 après avoir passé 13 ans chez Pricewaterhouse.

Fonctions et mandats actuels Groupe :

- Administrateur de Baccarat**
- Membre du Comité des Comptes de Baccarat**

Fonctions et mandats actuels hors Groupe :

- Administrateur de Groupe du Louvre
- Administrateur de la Société du Louvre
- Vice-Président exécutif et Directeur Financier de Starwood Capital Group et de certaines de ses sociétés affiliées contrôlées
- Gérant de Star SDL Investment Co.

Mandats échus au cours des 5 dernières années :

- Manager de Star SDL Holding
- Manager de SDL Investment I
- Directeur Général de Star GT Acquisition
- Directeur Général de Star SDL Acquisition

* Chaque administrateur détient 90 actions de Baccarat octroyées sous forme de prêt.

** Société cotée

Hamilton SOUTH, Administrateur indépendant

Né le 27 juin 1964
Américain

853 Broadway - 18th Floor
New-York, N-Y 10003
USA

Nombre d'actions Baccarat détenues au 31/12/2011 : 90*

Administrateur depuis le : 09/01/2007

Expiration du mandat en cours : AGO du 30/06/2012

Hamilton South est fondateur associé depuis 2001 de HL Group, société de conseil en communication, marketing et développement dans le secteur de la mode et du luxe. Il travaille aussi bien avec des sociétés privées, des sociétés publiques mais aussi avec les médias.

Il a été Président en charge du marketing au niveau international de Polo Ralph Lauren et initiateur de l'introduction en Bourse de cette société. Il a également occupé les fonctions de Rédacteur en chef du magazine Vanity Fair et Directeur des relations publiques pour l'Amérique du Nord chez Giorgio Armani Spa.

Considéré comme un spécialiste de l'industrie du luxe, il a donné de nombreuses conférences sur ce thème. Il a également reçu une récompense en tant que producteur de théâtre.

Fonctions et mandats actuels Groupe :

- Administrateur de Baccarat**

Fonctions et mandats actuels hors Groupe :

- Associé Fondateur et Directeur Général de HL Group
- Directeur de Diane Von Furstenberg
- Directeur de David Yurman

Mandats échus au cours des 5 dernières années :

- Administrateur de Diane Von Furstenberg
- Administrateur de David Yurman
- Conseiller de Fireman Capital Partners

* Chaque administrateur détient 90 actions de Baccarat octroyées sous forme de prêt.

** Société cotée

14.1.3 Déclarations relatives aux administrateurs

À la connaissance de la Société et au cours des cinq dernières années, aucun mandataire social n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une faillite, d'une mise sous séquestre ou liquidation, d'une incrimination et/ou d'une sanction publique officielle prononcée par les autorités légales ou réglementaires.

De plus, aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en sa qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une société au cours des cinq dernières années.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de liens familiaux entre les mandataires sociaux.

14.2 Conflits d'intérêts

A la connaissance de la Société, il n'existe pas :

- d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, en vertu desquels les administrateurs de Baccarat cités au chapitre 14.1 ont été sélectionnés en tant que mandataires sociaux,
- de conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des mandataires sociaux à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs,
- de restriction acceptée par ces personnes à la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital de Baccarat.

15. Rémunération et avantages versés aux dirigeants et mandataires sociaux

15.1 Rémunération du Directeur Général et des autres mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la rémunération totale brute versée durant l'exercice à chaque mandataire social au titre de son mandat social ou d'un contrat de travail, tant par la société Baccarat que par des sociétés contrôlées par celle-ci au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ; sont également mentionnées les rémunérations perçues dans la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

La Direction Générale de Baccarat, suivant communiqué publié sur son site Internet le 30 décembre 2008 et décision du Conseil d'administration en date du 16 mars 2009, a précisé que la société se réfèrerait au code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef publié le 6 octobre 2008 et mis à jour en avril 2010, précisé par la recommandation AMF en date du 22 décembre 2008 relatif à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées.

15.1.1 Rémunération du Directeur Général

Dans le cadre de son contrat de travail avec Groupe du Louvre (Cf. chapitre 16.2), Monsieur Markus Lampe perçoit une rémunération fixe annuelle de 475 000 euros, à laquelle s'ajoute une part variable correspondant à 75% de sa rémunération fixe, soit 356 250€, fonction de critères quantitatifs et qualitatifs de performance déterminés par le Comité des rémunérations et approuvés par le Conseil d'administration au premier trimestre de chaque exercice. Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration du 30 mars 2012 a approuvé les critères quantitatifs et qualitatifs de rémunération variable du Directeur Général. La Société ne souhaite pas, pour des raisons de confidentialité, communiquer ces critères.

La rémunération variable de Monsieur Markus Lampe peut atteindre 100% de sa rémunération fixe si l'EBITDA consolidé est supérieur de 30% à l'EBITDA budgété.

L'intégralité de la rémunération du Directeur Générale est supportée par Groupe du Louvre, qui à cet égard refacture mensuellement Baccarat à hauteur de 70K€ au titre d'une convention de mise à disposition conclue entre les deux sociétés, présentée au paragraphe 1.2.2 du le Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés figurant au chapitre 19 du présent document.

Les tableaux synthétisant la rémunération et les avantages versés au Directeur Général et les informations sur les stocks options et actions de performance sont présentés à la note 9.2.1 des comptes consolidés figurant au chapitre 20.1.1.

15.1.2 Jetons de présence versés aux administrateurs

L'information relative aux jetons de présence versés aux administrateurs est présentée à la note 9.2.1 des comptes consolidés figurant au chapitre 20.1.1.

15.1.3 Options de souscription ou d'achat d'actions et actions de performance

Aucune option de souscription n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux, ni levée au cours de l'exercice 2011.

Aucune action de performance n'a été attribuée aux mandataires sociaux, ni n'est devenue disponible au cours de l'exercice 2011.

Voir également note 9.2.1 des comptes consolidés figurant au chapitre 20.1.1.

L'historique des plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions est présenté à la note 9.2.2 des comptes consolidés figurant au chapitre 20.1.1.

Les informations sur les options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés attributaires de la Société sont présentées à la note 9.2.3 des comptes consolidés figurant au chapitre 20.1.1.

15.2 Montants provisionnés aux fins du versement de pension, retraite et autres avantages

Le montant provisionné aux fins du versement de pension, retraite ou autres avantages est fourni à la note 9.3 des comptes consolidés figurant au chapitre 20.1.1.

16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

16.1 Expiration du mandat des administrateurs

La date d'expiration du mandat de chacun des administrateurs est présentée au chapitre 14.1 du document.

16.2 Information relative aux contrats de service

Monsieur Markus Lampe, Directeur Général du Groupe Baccarat est également salarié de Groupe du Louvre. Dans le cadre de ce mandat, Baccarat et Groupe du Louvre ont conclu les deux conventions suivantes :

- Une convention de mise à disposition,
- Une convention de prestation de services.

Ces conventions sont présentées aux paragraphes 1.2.2 et 1.2.3 du le Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés au chapitre 19 du présent document.

16.3 Information relative aux comités spécialisés

Le Conseil d'administration de Baccarat a mis en place en 2007 deux Comités spécialisés : un Comité des Comptes et un Comité des Rémunérations, dont la composition, le fonctionnement et les missions sont présentés au paragraphe 1.2.4 du Rapport du Président du Conseil d'administration figurant en Annexe 2 du présent document de référence.

16.4 Déclaration relative au régime de gouvernement d'entreprise

En application de la loi du 3 juillet 2008, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 16 mars 2009, a décidé de confirmer la décision prise par la Direction Générale de Baccarat de se référer au code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

A la date du présent document de référence, le Conseil d'administration est notamment composé de trois membres indépendants, soit plus d'un tiers des membres du Conseil : Michael Boroian, Hamilton South et Françoise Labro.

Néanmoins, certaines dispositions de ce Code, dans sa version consolidée d'Avril 2010, ne sont actuellement pas appliquées par la Société compte tenu de sa taille, de sa structure, de son organisation et de son fonctionnement historique :

- Le Conseil d'administration n'a pas entrepris d'évaluation de son fonctionnement et de son organisation,
- La proportion d'administrateurs indépendants membres du Comité d'Audit est inférieure à deux tiers,
- Aucun comité des nominations n'a été mis en place.

17. Salariés

17.1 Effectifs du Groupe

Répartition des effectifs du Groupe :

Effectifs	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Ouvriers	451	456	464
Employés, techniciens & agents de maîtrise	552	533	544
Cadres	144	129	126
TOTAL	1 147	1 118	1 134

17.2 Participation des mandataires sociaux dans le capital de la Société

Le nombre d'actions de la Société détenu par chaque administrateur est présenté au chapitre 14.1 du document.

Monsieur Markus Lampe, Directeur Général de Baccarat, ne détient aucune action de la Société.

17.3 Participation des salariés dans le capital de la Société

En application des dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que la proportion du capital détenue par les salariés est inférieure à 3% du capital social.

Dans le but d'associer les collaborateurs de la société à la création de valeur de l'entreprise et à son développement, l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) du 4 décembre 2007 a autorisé le Conseil d'Administration, et ce pour une durée de 38 mois, à consentir au bénéfice des membres du Comité Stratégique de Baccarat (Comité de Direction et C.E.O des filiales internationales USA et Japon) et des mandataires sociaux de la société et de ses filiales, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société et/ou des options d'achat d'actions existantes pour un nombre d'actions qui ne pourra dépasser 6% du capital.

Pour fidéliser et motiver le personnel, le Conseil d'Administration a également été autorisé par l'AGE du 4 décembre 2007, et ce pour une durée de 38 mois, à procéder, au bénéfice des collaborateurs des sociétés françaises du Groupe détenteurs d'un contrat à durée déterminée ou indéterminée de plus d'un an à la date du plan (à l'exception des bénéficiaires du plan de stock-options) et des mandataires sociaux de la société, à des attributions gratuites d'actions de la société, existantes ou à émettre. Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra conduire à une augmentation du capital social supérieure à 3%.

Les actions gratuites ont été attribuées au 31 décembre 2010.

Le détail des plans est explicité à la note 6.11 des comptes consolidés 2011 figurant au chapitre 20.1.1.

17.4 Informations sociales

Vous est communiqué, conformément aux dispositions de l'article R. 225-104 du Code de commerce, un ensemble d'informations sociales diverses pour la compréhension desquelles il faut noter que d'une part l'établissement "Paris" est constitué tant des locaux parisiens, 11 place des Etats-Unis -75116- Paris que des établissements secondaires qui sont au nombre de neuf et qui se rapportent aux boutiques de Baccarat, Bordeaux, Lille, Nancy, Strasbourg, Toulouse, Paris Rue de la Paix, Paris Hôtel Concorde Lafayette et Marne-la-Vallée ; d'autre part, que la Manufacture désigne l'établissement de production sis sur la commune de Baccarat en Meurthe-et-Moselle.

Effectif total de la Société mère : au 31 décembre 2011, la société a un effectif total de 842 personnes inscrites, réparties comme suit :

Manufacture	698
Paris	144
TOTAL	842

Embauches au cours de l'exercice : le nombre et la nature des embauches réalisées par la société ainsi que leur répartition sont :

	C.D.D.	C.D.I.	TOTAL
Manufacture	27	26	53
Paris	13	13	26
TOTAL	40	39	79

Départs au cours de l'exercice : la société a enregistré trois types de départs :

	Démissions	Licenciements	Autres *	TOTAL
Manufacture	10	5	21	36
Paris	7	1	11	19
TOTAL	17	6	32	55

* décès, fin de contrat, ...

Heures supplémentaires : il a été effectué le nombre suivant d'heures supplémentaires durant l'année 2011

En nombre d'heures

Manufacture	34 859
Paris	591
TOTAL	35 450

Main d'œuvre extérieure en milliers d'euros/an :

	Intérim	Personnel détaché
Manufacture	2 829	286
Paris	1 021	849
TOTAL	3 850	1 135

En 2011, l'emploi de travailleurs intérimaires représente une charge financière de 3 851 K€. Cette somme représente environ 13,27 % de la masse salariale non chargée de la société mère

Absentéisme :

Répartition en heures :

	Absences justifiées / injustifiées	Maladie	Maternité	Accident du travail	TOTAL
Manufacture	1 369	69 139	2 683	14 892	88 083
Paris	699	6 025	4 984	252	11 961
TOTAL	2 068	75 164	7 667	15 144	100 044

Sur un total de 1 427 699 heures théoriques, les différents types d'absence représentent les pourcentages suivants des heures travaillées :

	Absences justifiées / injustifiées	Maladie	Maternité	Accident du travail	TOTAL
Manufacture	0,12 %	5,81 %	0,23 %	1,25 %	7,41 %
Paris	0,30 %	2,58 %	2,13 %	0,11 %	5,12 %
TOTAL	0,15 %	5,28 %	0,54 %	1,06 %	7,03 %

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs : l'année 2011, a vu aboutir les accords suivants :

- Négociations annuelles obligatoires 2011.
- Renforcement des équipes de suppléance au four B.
- Avenant à l'accord du 13^{ème} mois du 3 novembre 1995 (modification du mode de calcul du 13^{ème} mois).
- Négociations annuelles obligatoires 2012.

Conditions d'hygiène et de sécurité :

L'année 2011 a été marquée par la mise en œuvre d'une nouvelle évaluation des risques professionnels et la mise à jour du document unique. Parallèlement, une démarche pour la réalisation d'audit santé et sécurité au travail par l'encadrement a été initiée courant 2011.

Formation :

La société a dépensé en 2011, au titre de la formation, en pourcentage de la masse salariale :

Manufacture	4,22 %
Paris	2,54 %
TOTAL	3,83 %

Emploi et Insertion des travailleurs handicapés : le nombre de travailleurs handicapés s'établit comme suit (la Manufacture et Paris étant regroupés depuis 2009) :

Obligation légale 6%	Nombre de travailleurs handicapés
48	53

Taxe handicapé 2011 versée en 2011 : 0 €

Œuvres sociales : représentent en milliers d'euros,

Budget de fonctionnement 0.20 %	Budget œuvres sociales
44	53

Sous-traitance : se rapportant uniquement à la Manufacture exprimée en milliers d'euros,

Divers	1 505
Cristal	780
TOTAL	2 285

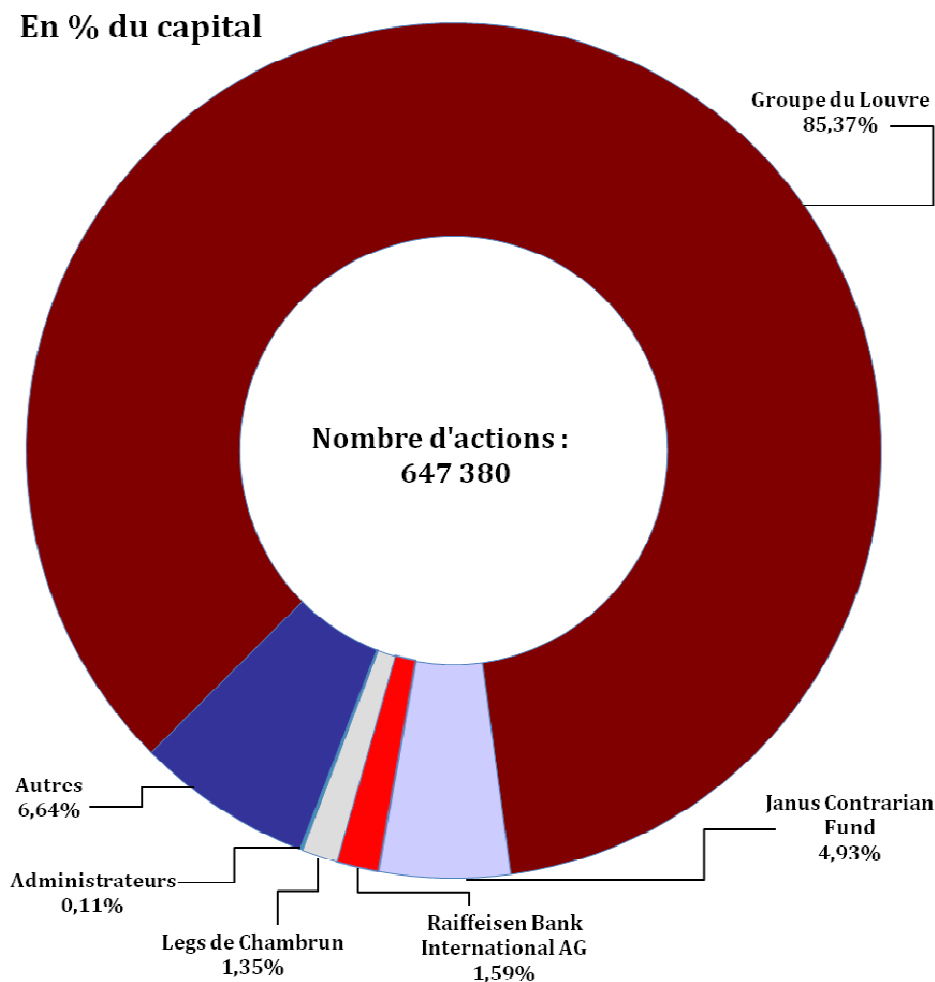
Intéressement : La société a signé en date du 30 juin 2010 un accord d'intéressement des salariés lié à la performance de l'entreprise pour une période de 3 ans.

18. Principaux actionnaires

18.1 Structure de l'actionariat

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, il est rappelé qu'aux termes d'un contrat de cession de titres en date du 27 juillet 2011, Société du Louvre – La Fayette a cédé à sa société mère, Groupe du Louvre 552 693 actions de votre Société et qu'en conséquence, Groupe du Louvre détenait au 31 décembre 2011, plus des deux tiers du capital et des droits de vote de votre société.

Répartition du capital au 31 décembre 2011



A la connaissance de la société, il n'existe pas, au 31 décembre 2011, d'autre actionnaire détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote.

	Au 31/12/2009			Au 31/12/2010		
	Nombre d'actions	% d'intérêt dans le capital	% des droits de vote*	Nombre d'actions	% d'intérêt dans le capital	% des droits de vote*
Actionnaires						
Société du Louvre	552 603	86,78%	86,78%	552 603	85,36%	85,36%
Janus Contrarian Fund	31 982	5,02%	5,02%	31 922	4,93%	4,93%
Valeurs Mobilières Elysées (ex-Nobel)	-	-	-	12 954	2,00%	2,00%
Legs de Chambrun	8 768	1,38%	1,38%	8 768	1,35%	1,35%
Administrateurs	810	0,13%	0,13%	810	0,13%	0,13%
Autres	42 634	6,69%	6,69%	40 323	6,23%	6,23%
Total	636 797	100%	100%	647 380	100%	100%

* Il n'existe pas de droits de vote double

	Au 31/12/2011			Au 31/03/2012		
	Nombre d'actions	% d'intérêt dans le capital	% des droits de vote*	Nombre d'actions	% d'intérêt dans le capital	% des droits de vote*
Actionnaires						
Groupe du Louvre	552 693	85,37%	85,37%	552 693	85,37%	85,37%
Janus Contrarian Fund	31 922	4,93%	4,93%	-	-	-
Concert Consellior / Candel & Partners	-	-	-	36 014 ²¹	5,56%	5,56%
Raiffeisenbank International AG	10 315	1,59%	1,59%	7 209	1,12%	1,12%
Legs de Chambrun	8 768	1,35%	1,35%	8 768	1,35%	1,35%
Administrateurs	720	0,11%	0,11%	720	0,11%	0,11%
Autres	42 962	6,64%	6,64%	41 976	6,49%	6,49%
Total	647 380	100%	100%	647 380	100%	100%

* Il n'existe pas de droits de vote double

²¹ Dont 31 922 actions (4,93%) détenues par Consellior et 4 092 actions (0,63%) par Candel & Partners, sociétés par actions simplifiées contrôlées par Monsieur Allan Green.

Déclarations de franchissement de seuil au titre de l'article L. 233-7 du Code de commerce

Par courrier reçu le 17 juin 2011, la Société Contrarian European Fund L.P. (411, West Putnam Avenue, Suite 225, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 10 juin 2010, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de Baccarat et détenir, à cette date et à ce jour 31 922 actions Baccarat représentant autant de droits de vote, soit 4,93% du capital et des droits de vote de la Société.

Par courrier reçu le 29 juillet 2011, la société Groupe du Louvre a déclaré détenir désormais directement 52 693 actions Baccarat représentant autant de droits de vote, soit 85,37% du capital et des droits de vote de la Société, au lieu de détenir auparavant cette participation indirectement, par l'intermédiaire de la filiale à 100% Société du Louvre-La Fayette. Par courrier reçu le 27 juillet 2011, la Société du Louvre-La Fayette a déclaré avoir franchi en baisse les seuils légaux de 2/3 à 5% et ne plus détenir désormais aucun titre de la Société.

Par courrier reçu le 2 mars 2012, M. Allan Green a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 février 2012, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés par actions simplifiées Candell & Partners et Consellior (4 avenue Hoche, 75008 Paris) qu'il contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir indirectement 36 014 actions Baccarat représentant autant de droits de vote, soit 5,56% du capital et des droits de vote de la Société.

Entrée de Catterton Partners prévue dans le capital de Baccarat

Le 2 mai 2012, Baccarat S.A. a annoncé que Catterton Partners, acteur majeur du *private equity* dans le secteur des biens de consommation, s'apprête à investir 27,5 millions d'euros dans Baccarat par l'émission de 183 333 actions nouvelles du Groupe au prix de 150 euros par action. Groupe du Louvre, qui détient actuellement 85,37% du capital de Baccarat, verra sa participation diluée à environ 66,5%.

A l'issue de l'augmentation de capital, Catterton détiendra environ 22% du capital de Baccarat et agira de concert avec Groupe du Louvre conformément à un pacte d'actionnaires qui sera conclu dès la réalisation de l'augmentation de capital. Ce pacte d'actionnaires fera l'objet d'une description détaillée dans la note d'opération qui sera visée par l'Autorité des Marchés Financiers préalablement à la réalisation de l'opération.

Le cabinet Didier Kling & Associés a été nommé par le Conseil d'administration de Baccarat en qualité d'expert indépendant.

Conformément à la réglementation française, des informations complémentaires concernant les termes et conditions de l'Augmentation de Capital et le rapport de l'expert indépendant seront inclus dans le prospectus de l'opération. Cette dernière reste soumise à la validation par l'expert indépendant du prix de 150 euros par action et à son approbation par l'Assemblée Générale extraordinaire de Baccarat devant se tenir à la fin du mois de juin 2012.

Par une décision en date du 22 mai 2012, le Collège de l'Autorité des Marchés Financiers a constaté que cette transaction ne donnera pas lieu au dépôt d'une offre publique obligatoire (dérogation 234-7) étant donné que Groupe du Louvre demeurera largement prédominant au sein du concert formé avec Catterton.

18.2 Droits de vote différents

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de droits de vote différents. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent, chaque action donnant droit à une voix.

18.3 Information relative au contrôle de la Société

Baccarat est contrôlé par le Groupe du Louvre détenu par le fonds d'investissement américain Starwood Capital.

Baccarat a mis en place les mesures suivantes afin d'éviter que le contrôle soit exercé de manière abusive :

- Les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général ont été dissociées en 2002 et le Conseil d'Administration du 9 janvier 2008 a précisé les limitations aux pouvoirs du Directeur Général. Ces limitations sont présentées au paragraphe 1.1 du Rapport du Président du Conseil d'administration figurant en Annexe 2 du présent document de référence.
- Le Conseil d'Administration dispose de trois membres indépendants comme précisé au paragraphe 1.1 du Rapport du Président du Conseil d'administration figurant en Annexe 2 du présent document de référence.

18.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle

Néant au 31 décembre 2011.

Le 2 mai 2012, Baccarat S.A. a annoncé que Catterton Partners s'apprête à investir 27,5 millions d'euros dans Baccarat par l'émission de 183 333 actions nouvelles. A l'issue de l'augmentation de capital, Catterton détiendra environ 22% du capital de Baccarat et agira de concert avec Groupe du Louvre conformément à un pacte d'actionnaires qui sera conclu dès la réalisation de l'augmentation de capital (Cf. chapitre 18.1 ci-dessus pour plus de détails sur l'opération). Ce pacte d'actionnaires fera l'objet d'une description détaillée dans la note d'opération qui sera visée par l'Autorité des Marchés Financiers préalablement à la réalisation de l'opération

19. Opérations avec des apparentés

Se reporter à la note 9.5 « autres transactions avec les parties liées » des comptes consolidés 2011 figurant au chapitre 20.1.1 du document.

Les conventions réglementées de l'exercice 2011 sont présentées ci-après dans le rapport des commissaires aux comptes correspondant.

Baccarat S.A.

Rapport spécial des
commissaires aux comptes
sur les conventions et
engagements réglementés

Baccarat S.A.

Siège social : Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat

Capital social : €16 184 500

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-30 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1.1 Avec Société du Louvre

- Personnes concernées : Markus Lampe - Directeur Général
- Nature et objet : Convention de mise à disposition.

Votre conseil d'administration du 23 mai 2011 a autorisé la conclusion d'une convention de mise à disposition par Société du Louvre jusqu'au 30 juin 2011, puis

par Groupe du Louvre à compter du 1^{er} juillet 2011, de M. Markus Lampe en qualité de Directeur Général de la société.

- Modalités :

Cette mise à disposition s'établit moyennant une rémunération mensuelle hors taxes d'un montant maximum de €.70 000.

Par ailleurs, Groupe du Louvre prenant en charge le loyer du logement de fonction de M. Markus Lampe, le montant de ce loyer est également refacturé à Baccarat pour un montant maximum mensuel de €.5 000.

Le montant facturé au titre de la période du 23 mai au 30 juin 2011 s'élève à €.117 599 (y compris €.12 599 de loyer).

1.2 Avec Groupe du Louvre

1.2.1 Refacturation des honoraires Alix Partners

- Personnes concernées : Markus Lampe - Directeur Général
- Nature et objet : Refacturation des honoraires et frais de la société Alix Partners.

Votre conseil d'administration du 23 mai 2011 a autorisé la refacturation par Groupe du Louvre des honoraires et frais de la société Alix Partners pour un montant de \$.960 000.

Votre conseil d'administration du 15 septembre 2011 a autorisé la refacturation par Groupe du Louvre des honoraires additionnels et frais de la société Alix Partners portant le montant total de \$.960 000 à \$.1 200 000.

- Modalités :

Le montant facturé au titre de l'exercice 2011 s'élève à €.835 110.

1.2.2 Convention de mise à disposition (depuis le 01 juillet 2011)

- Personnes concernées : Markus Lampe - Directeur Général
- Nature et objet : Convention de mise à disposition.

Votre conseil d'administration du 15 septembre 2011 a autorisé la conclusion d'une convention de mise à disposition par Groupe du Louvre, de M. Markus Lampe en qualité de Directeur Général de la société, à effet du 1^{er} juillet 2011.

- Modalités :

Cette mise à disposition s'établit moyennant une rémunération mensuelle hors taxes d'un montant maximum de €.70 000, couvrant sa rémunération fixe et les charges sociales y afférentes, ainsi que les frais de location d'un appartement de fonction, sa rémunération variable faisant l'objet, le cas échéant, d'une facturation additionnelle avant le 30 avril de chaque année.

Le montant facturé au titre de la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011 s'élève à €.420 000.

1.2.3 Convention de prestations de services (depuis le 1^{er} août 2011)

- Personnes concernées : Markus Lampe - Directeur Général

- Nature et objet : Convention de prestations de services.

Votre conseil d'administration du 15 septembre 2011 a autorisé de conclure avec Groupe du Louvre une convention de prestations de services, à effet du 1^{er} août 2011. Cette convention porte sur des prestations de services notamment en matière de :

- Direction Générale,
- Stratégie, développement, opérations de périmètre et de partenariat,
- Droit des sociétés,
- Financier, comptable, fiscal,
- Consolidation et gestion des titres.

- Modalités :

Ces prestations sont facturées sur la base de la fraction des traitements et salaires, augmentés des charges sociales, de l'ensemble des personnels de Groupe du Louvre affectés à la fourniture des services majorés d'une quote-part de frais généraux de 35%.

Le montant facturé au titre de la période du 1^{er} août au 31 décembre 2011 s'élève à €.166 667.

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

2.1 Avec Baccarat Inc

- Personnes concernées : Markus Lampe - Directeur Général

- Nature et objet : Garantie à donner par la société Baccarat S.A. au titre du bail à conclure par Baccarat Inc.

Votre conseil d'administration du 31 janvier 2012 a autorisé la société Baccarat S.A. à délivrer sa garantie dans le cadre de la conclusion d'un bail pour le nouveau magasin de New-York au 635 Madison Avenue.

- Modalités :

Dans le cadre de ce bail, il est demandé à Baccarat S.A. de garantir le paiement de toutes sommes dues au bailleur de Baccarat Inc au titre dudit bail, pour les montants et plafonds suivants :

- Au cours des 12 premiers mois du bail, à hauteur d'un montant maximum de \$.8 345 430, cette somme correspondant à 3 ans de loyer indexé,
- A la suite de cette première période de 12 mois et pour toute la durée du bail restant à courir, la garantie serait plafonnée au montant total du loyer indexé dû au cours des 24 mois suivant le défaut de paiement du locataire, avec un montant maximum de \$.7 354 998,30.

2.2 Avec SH Baccarat Licence Holdings LLC, filiale de SH Group Global IP Holdings LLC (Starwood Capital Group)

- Personnes concernées : Markus Lampe - Directeur Général
- Nature et objet : Cinquième avenant au contrat de licence exclusive mondiale.

Votre conseil d'administration du 31 janvier 2012 a autorisé la société Baccarat S.A. à conclure un cinquième avenant au contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat.

- Modalités :

Cet avenant à la Licence a pour objet de permettre à SH Groupe ou ses filiales de consentir des sous licences moyennant une redevance sur les hôtels Baccarat exploités par le licencié en Chine et potentiellement dans d'autres pays, en accord avec la réglementation et en vue de bénéficier d'une optimisation fiscale en Chine.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

3.1 Avec SH Baccarat Licence Holdings LLC, filiale de SH Group Global IP Holdings LLC (Starwood Capital Group)

3.1.1 Contrat de licence exclusive mondiale

- Nature et objet : Contrat de licence exclusive mondiale.

Votre conseil d'administration du 25 janvier 2007 a autorisé la conclusion d'un contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat et de certaines de ses marques dérivées entre Baccarat et Starwood Capital Group ou toute filiale qu'elle se substituerait.

3.1.2 Avenant au contrat de licence exclusive mondiale

- Nature et objet : Premier avenant au contrat de licence exclusive mondiale.

Votre conseil d'administration du 18 octobre 2007 a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat, régissant les conditions particulières applicables à l'hôtel licencié d'Anguilla.

- Modalités :

Cet avenant n'a pas d'incidence sur les comptes 2011.

3.1.3 Second avenant au contrat de licence exclusive mondiale

- Nature et objet : Second avenant au contrat de licence exclusive mondiale.

Votre conseil d'administration du 1^{er} avril 2008 a autorisé la conclusion d'un second avenant au contrat de licence exclusive mondiale de Baccarat avec Starwood Capital Group concernant notamment les modalités :

- d'approbation et de contrôle des projets,
- d'utilisation du nom Baccarat,
- d'extension de la notion de « résidences de luxe »,
- d'utilisation de la marque Baccarat sur la documentation commerciale,
- de calcul de redevances,
- d'utilisation des marques secondaires,

ainsi que la durée de la licence, les obligations du licencié, l'obligation d'achat de produits Baccarat, la suppression de certaines restrictions et l'accès à la base de données clients de Baccarat.

3.1.4 Troisième avenant au contrat de licence exclusive mondiale

- Nature et objet : Troisième avenant au contrat de licence exclusive mondiale.

Votre conseil d'administration du 17 septembre 2008 a autorisé la conclusion d'un troisième avenant au contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat avec Starwood Capital Group.

Cet avenant prévoit notamment la modification des conditions d'achats minimum de produits Baccarat ainsi que les clauses liées aux redevances perçues par Baccarat.

- Modalités :

En application du contrat de licence et de ses avenants, les redevances perçues au titre de l'exercice 2011 s'élèvent à €.267 947.

3.1.5 Quatrième avenant au contrat de licence exclusive mondiale

- Nature et objet : Quatrième avenant au contrat de licence exclusive mondiale.

Votre conseil d'administration du 30 juin 2009 a approuvé un quatrième avenant au contrat de licence exclusive mondiale de la marque Baccarat avec Starwood Capital Group.

Ce quatrième avenant porte notamment sur les cas de résiliation anticipée, l'obligation d'exploiter les hôtels licenciés, le paiement des frais et honoraires liés à la protection de la marque Baccarat, les modifications juridiques relatives au Licencié et la mise à jour du portefeuille des marques Baccarat dans le domaine des services hôteliers.

3.2 Avec la Société du Louvre

3.2.1 Convention de prestations de services (jusqu'au 31 juillet 2011)

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 26 octobre 2006 a approuvé la poursuite, au nom de la Société du Louvre, de la convention de prestations de services conclue initialement avec Groupe Taittinger, société absorbée par Société du Louvre au 30 juin 2006.

Cette convention porte sur des prestations de services notamment en matière de :

- Direction Générale,
- Stratégie, développement, opérations de périmètre et de partenariat,
- Droit des sociétés,
- Financier, comptable, fiscal
- Consolidation et gestion des titres

- Modalités :

Ces prestations sont facturées sur la base de la fraction des traitements et salaires, augmentés des charges sociales, de l'ensemble des personnels de Société du Louvre affectés à la fourniture des services majorés d'une quote-part de frais généraux de 35% (jusqu'au 31 juillet 2011).

Le montant facturé au titre de la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 juillet 2011 s'élève à €.233 333.

3.2.2 Convention de sous-location

- Nature et objet :

La Société du Louvre est venue aux droits de la société des hôtels Concorde concernant la convention de sous-location de la boutique d'une superficie d'environ 40m² sise rue de la Paix à Paris.

- Modalités :

Cette convention prévoit un loyer annuel fixe hors taxes et hors charges de €.99 092 (à l'origine), augmenté d'un montant variable égal à 3% du chiffre d'affaires hors taxes plafonné à €.15 245 et assortie d'un droit de préférence sur le droit au bail en cas cession de celui-ci par Société du Louvre.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2011 s'élève à €.133 840 (hors charges et hors taxes), dont €.0 au titre de la partie variable.

3.2.3 Convention de mise à disposition

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 9 janvier 2008 a autorisé la conclusion d'une convention de mise à disposition par Société du Louvre de M. Hervé Martin en qualité de Directeur Général de la société (jusqu'au 31 mars 2011).

- Modalités :

Cette mise à disposition s'établit moyennant une rémunération mensuelle hors taxes d'un montant maximum de €.70 000.

Le montant facturé au cours de l'exercice 2011 s'élève à €.152 862 (payé par Société du Louvre en 2010).

3.2.4 Avenant au protocole d'accord

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 14 décembre 2010 a approuvé l'autorisation de conclure avec les établissements bancaires ayant accordé des concours financiers à la Société, et à sa filiale Baccarat Inc., et Société du Louvre un avenant au protocole d'accord conclu le 14 décembre 2009 relatif à la prolongation des concours bancaires accordés à Baccarat S.A. et à sa filiale Baccarat Inc.

- Modalités :

Les termes de cet avenant au protocole d'accord du 14 décembre 2009 prévoient de prolonger jusqu'au 15 février 2012 les concours bancaires à hauteur d'un montant maximum de 12,3 M€ et de 7,3 M\$ (dont 865 K\$ auprès de JP Morgan Chase Bank cf. 3.6),

puis jusqu'au 17 décembre 2012 sous réserve de la réalisation d'un EBITDA 2011 au moins égal à celui prévu dans le plan d'affaires, les concours bancaires pour un

montant maximum de 11,2 M€ et 6,1 M\$ accordés respectivement à Baccarat S.A. et à Baccarat Inc.

Les garanties consenties antérieurement dans le cadre du protocole d'accord du 14 décembre 2009 sont maintenues et notamment :

- ✓ le gage de certaines pièces du musée,
- ✓ le cautionnement solidaire à titre de garanties des concours bancaires accordés à Baccarat Inc.,
- ✓ le nantissement des titres de Damon Delente,
- ✓ et le nantissement de marques Baccarat en France.

3.3 Avec la société Baccarat GmbH

- Nature et objet : Contrat de représentation exclusive.

Un contrat de représentation exclusive sur les territoires de l'Allemagne et de l'Autriche pour la vente de produits Baccarat a été conclu avec la société Baccarat GmbH.

- Modalités :

Cette convention a été conclue moyennant une rémunération exclusive par une commission de l'ordre de 12% sur le chiffre d'affaires net réalisé par Baccarat sur lesdits territoires.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2011 s'élève à €.806 378.

3.4 Avec la société Damon Delente

- Nature et objet : Avances en compte courant.

La société Damon Delente a consenti à la société Baccarat S.A., une avance en compte courant qui s'élève à €.47 417 au 31 décembre 2011.

- Modalités :

Les intérêts de la période représentent une charge financière de €.1 411.

3.5 Avec la Société de la Tour La Fayette, puis Société du Louvre – La Fayette (fusion)

- Nature et objet : Convention de mise à disposition d'un emplacement commercial.

Une convention de mise à disposition d'un emplacement commercial dans le hall de l'hôtel Concorde Lafayette a été conclue avec la Société de la Tour La Fayette.

- Modalités :

Cette convention prévoit une rémunération égale à 10% du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la société Baccarat S.A. au titre des ventes effectuées dans ledit emplacement, avec un seuil minimum de rémunération annuelle égal à €.40 000.

Les modalités de cette convention ont été modifiées par avenant en date du 18 octobre 2007 :

- la durée du préavis de résiliation est passée de 6 à 3 mois et
- la rémunération est passée de 6,5% à 10% du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par Baccarat.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2011 s'élève à €.45 125.

3.6 Avec la société Baccarat Inc

- Nature et objet : Garantie d'une ligne de crédit revolving.

Votre conseil d'administration du 6 avril 2006 a autorisé la société Baccarat S.A. à garantir une ligne de crédit revolving d'un montant maximum de \$.1 000 000 à négocier par Baccarat Inc auprès de JP Morgan Chase Bank.

- Modalités :

Cette ligne de crédit revolving se porte à \$.865 000 au 31 décembre 2011.

3.7 Avec la société Baccarat UK Ltd

- Nature et objet : Garantie solidaire au profit de la société Harrod's.

Dans le cadre de la mise en place d'une concession Baccarat au sein du magasin Harrod's, la société Baccarat S.A. a accordé, au profit de la société Harrod's, une garantie solidaire de la parfaite exécution de l'ensemble des obligations souscrites par la société Baccarat UK Ltd le 31 janvier 2006.

Schiltigheim, le 30 mars 2012

Courbevoie, le 30 mars 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars

Frédéric Piquet
Associé

Raymond Petroni
Associé

20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

20.1 Informations financières historiques

20.1.1 Comptes consolidés 2011

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE				(en milliers d'euros)	
	Note	31/12/2011	31/12/2010	Variation	%
Chiffre d'affaires	5.1	143 206	125 871	17 335	13,77%
Autres produits de l'activité		1 043	1 036	7	0,68%
Achats consommés Y/C variation de stocks		(23 358)	(18 998)	(4 360)	22,95%
Charges de personnel	5.2	(61 551)	(59 033)	(2 518)	4,27%
Charges externes	5.4	(50 342)	(42 793)	(7 549)	17,64%
Impôts et taxes		(1 428)	(1 541)	113	-7,33%
Dotations aux amortissements		(5 508)	(5 943)	435	-7,32%
Dotations aux provisions	5.3	128	(1 225)	1 353	-110,45%
Reprises sur provisions	5.3	(253)	3 146	(3 399)	-108,04%
Autres produits d'exploitation	5.5	4 400	3 785	615	16,25%
Autres charges d'exploitation	5.5	(3 110)	(3 574)	464	-12,98%
Résultat des activités opérationnelles courant		3 227	731	2 496	341,45%
Autres produits opérationnels	5.6	954	5 489	(4 535)	-82,62%
Autres charges opérationnelles	5.6	(4 139)	(1 240)	(2 899)	233,79%
Résultat des activités opérationnelles		42	4 980	(4 938)	-99,16%
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		(36)	-	(36)	na
Coût de l'endettement financier brut	5.7.2	(493)	(450)	(43)	9,56%
Autres produits financiers	5.7.1	53	81	(28)	-34,57%
Autres charges financières	5.7.1	(449)	(231)	(218)	94,37%
Résultat financier		(925)	(600)	(325)	-54,17%
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence	6.3	(13)	91	(104)	-114,29%
Résultat avant impôt		(896)	4 471	(5 367)	120,04%
Charges d'impôt sur le résultat	5.8	(1 448)	(2 270)	822	-36,21%
Résultat après impôt		(2 344)	2 201	(4 545)	206,50%
Résultat de la période		(2 344)	2 201	(4 545)	206,50%
Dont attribuable aux propriétaires de la société		(2 124)	2 482	(4 606)	185,58%
Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(220)	(281)	61	21,71%
Résultat de base par action (en euros)	8	(3,62)	3,40	(7,02)	206,47%
Résultat dilué par action (en euros)	8	(3,62)	3,40	(7,02)	206,47%

ETAT RESUME DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(en milliers d'euros)

	Note	31/12/2011	31/12/2010
Résultat de la période		(2 344)	2 201
<i>Autres éléments du résultat global :</i>			
Variation de juste valeur et transferts en résultat liés aux instruments financiers	5.7.2	(763)	64
Variation de la réserve de conversion		(250)	394
Variation des autres réserves		(230)	-
Charge d'impôt sur les autres éléments du résultat global		263	(22)
Autres éléments du résultat global net d'impôt		(980)	436
Résultat global total de la période		(3 324)	2 637
Attribuable aux :			
Propriétaires de la société		(3 109)	2 906
Participations ne donnant pas le contrôle		(215)	(269)

ACTIF CONSOLIDE**(en milliers d'euros)**

	Note	31/12/2011	31/12/2010
Immobilisations incorporelles	6.1	3 023	3 196
Immobilisations corporelles	6.2	33 888	32 164
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.3	50	64
Autres actifs financiers	6.4	3 445	3 525
Actifs d'impôt différé	5.8.1	5 346	5 313
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		45 752	44 262
Stocks	6.5	34 066	31 674
Créances clients	6.6	23 551	17 342
Créances d'impôt courant	5.8.1	1 611	1 501
Autres débiteurs	6.7	6 081	5 534
Autres actifs financiers courants	6.8	1 262	1 333
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.9	6 715	11 723
TOTAL ACTIFS COURANTS		73 286	69 107
TOTAL ACTIF		119 038	113 369

PASSIF CONSOLIDE

(en milliers d'euros)

	Note	31/12/2011	31/12/2010
Capital social		16 185	16 185
Prime liée au capital	6.11	3 324	3 590
Réserves		27 652	25 900
Réserves de conversion		(3 235)	(2 980)
Résultat de l'exercice		(2 124)	2 482
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE		41 802	45 177
Participations ne donnant pas le contrôle		(314)	(99)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6.10	41 488	45 078
Emprunts et dettes financières à long terme	6.14	2 797	5 692
Avantages du personnel	6.13	8 209	8 157
Provisions	6.12	1 477	1 453
Autres passifs non courants		57	71
Passifs d'impôt différé	5.8.1	975	911
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		13 515	16 284
Provisions	6.12	981	1 006
Dettes fournisseurs		18 001	13 161
Autres créditeurs	6.15	19 207	17 148
Dettes financières à court terme	6.14	25 336	20 309
Passifs d'impôt exigible	5.8.1	510	383
TOTAL PASSIF COURANT		64 035	52 007
TOTAL PASSIF		77 550	68 291
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		119 038	113 369

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)

	Note	31/12/2011	31/12/2010
Résultat de la période (y compris intérêts minoritaires)		(2 344)	2 201
<i>Ajustements pour :</i>			
Amortissements et provisions		5 553	3 713
Profits sur pertes de réévaluation (juste valeur)		279	216
Résultats de cession et pertes et profits de dilution		(91)	(3 903)
Produits de dividendes		-	-
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		13	(91)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		3 410	2 136
Elimination de la charge (produit d'impôt)		511	1 560
Elimination du coût de l'endettement financier net		528	458
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		4 449	4 154
Incidence de la variation des stocks et en-cours		(1 921)	(579)
Incidence de la variation des clients et autres débiteurs		(5 947)	4 438
Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs		4 432	2 841
Impôt sur le résultat payé		(126)	(1 372)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES		887	9 482
Incidence des variations de périmètre		(100)	6 160
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(5 564)	(2 468)
Acquisition d'actifs financiers		(85)	(76)
Variation des prêts		469	(117)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		36	15
Dividendes reçus		-	-
Autres flux liés aux opérations d'investissement		8	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(5 236)	3 514
Augmentation de capital		100	-
Emission d'emprunts		5 239	2 612
Remboursement d'emprunts		(2 536)	(2 173)
Intérêts financiers versés		(528)	(458)
Dividendes payés		-	(633)
Autres flux liés aux opérations de financement		34	(3 202)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		2 309	(3 854)
VARIATION DE LA TRESORERIE	6.9	(2 040)	9 142
Trésorerie d'ouverture	6.9	8 620	(765)
Effet de la variation du taux de change		119	243
Trésorerie clôture	6.9	6 699	8 620
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		(2 040)	9 142

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

La variation des capitaux propres au 31 décembre 2011 se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
31 décembre 2010	16 185	3 718	25 263	11	45 177	(99)	45 078
Augmentation de capital	100	(100)			-		-
Résultat net de la période			(2 124)		(2 124)	(220)	(2 344)
<i>Autres éléments du résultat global :</i>							
Variation de juste valeur et transferts en résultat liés aux instruments financiers				(500)	(500)		(500)
Variation de la réserve de conversion (*)			(255)		(255)	5	(250)
Variation des autres réserves (**)			(230)		(230)	-	(230)
Total autres éléments du résultat global	-	-	(485)	(500)	(985)	5	(980)
<i>Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres :</i>							
Paielement fondé sur les actions		(266)			(266)	-	(266)
Total transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres	-	(266)	-	-	(266)	-	(266)
					-		-
31 décembre 2011	16 285	3 352	22 654	(489)	41 802	(314)	41 488

(*) dont (467)K€ d' affectation partielle de la marge sur stock en diminution des réserves de conversion.

(**) dont (293)K€ de plus-value de consolidation suite à la sortie de Benelux

La variation des capitaux propres au 31 décembre 2010 se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
31 décembre 2009	15 920	3 274	22 399	(31)	41 562	170	41 732
Augmentation de capital	265	(265)			-		-
Résultat net de la période			2 482		2 482	(281)	2 201
<i>Autres éléments du résultat global :</i>							
Variation de juste valeur et transferts en résultat liés aux instruments financiers				42	42		42
Variation de la réserve de conversion (*)			382		382	12	394
Variation des autres réserves		-			-	-	-
Total autres éléments du résultat global	-	-	382	42	424	12	436
<i>Transactions avec les propriétaires comptabilisées :</i>							
Paielement fondé sur les actions		709			709	-	709
Total transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres	-	709	-	-	709	-	709
					-		-
31 décembre 2010	16 185	3 718	25 263	11	45 177	(99)	45 078

Notes annexes aux comptes consolidés 2011

FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE	1142
EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	113
1. PRINCIPES COMPTABLES	1144
1.1 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS	114
1.2 METHODES DE CONSOLIDATION	115
1.3 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES FILIALES ETRANGERES	116
1.4 OPERATIONS LIBELLEES EN DEVISES	116
1.5 CHIFFRE D’AFFAIRES.....	117
1.6 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	117
1.7 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	118
1.8 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	118
1.9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	119
1.8.1 VALEUR BRUTE	119
1.8.2 AMORTISSEMENT.....	119
1.10 DEPRECIATION DES ELEMENTS D’ACTIFS.....	120
1.11 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	121
1.12 STOCKS.....	125
1.13 IMPOTS.....	125
1.14 PROVISIONS.....	126
1.15 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL.....	127
1.16 BAUX ET LOYERS PROGRESSIFS.....	128
1.17 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS.....	129
1.18 RESULTAT PAR ACTION	129
2. GESTION DU RISQUE FINANCIER	130
2.1 RISQUE DE CREDIT.....	130
2.1.1 CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS.....	130
2.1.2 GARANTIES	131
2.2 RISQUE DE LIQUIDITE.....	131
2.3 RISQUE DE MARCHE	133
2.3.1 RISQUE DE CHANGE	133
2.3.2 RISQUE DE TAUX D’INTERET	133
2.3.3 GESTION DU CAPITAL.....	133
3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	134
4. SECTEURS OPERATIONNELS	135
4.1 COMPTE DE RESULTAT	135
4.2 BILAN	136

4.3	INVESTISSEMENTS ET AUTRES.....	137
5.	COMPTE DE RESULTAT	139
5.1	CHIFFRE D’AFFAIRES.....	139
5.2	CHARGES DE PERSONNEL.....	139
5.3	DOTATIONS AUX PROVISIONS.....	140
5.4	CHARGES EXTERNES.....	140
5.5	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D’EXPLOITATION.....	140
5.6	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	141
5.7	RESULTAT FINANCIER	142
5.7.1	AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES.....	142
5.7.2	INSTRUMENTS DERIVES	142
5.8	IMPOTS SUR LES RESULTATS.....	143
5.8.1	EVOLUTION DES POSTES DE BILAN.....	144
5.8.2	ANALYSE DES IMPOTS DIFFERES.....	145
5.8.3	RECONCILIATION ENTRE LA CHARGE D’IMPOT THEORIQUE AU TAUX LEGAL EN FRANCE ET LA CHARGE D’IMPOT REELLE.....	146
5.8.4	DEFICITS REPORTABLES N’AYANT PAS DONNE LIEU A LA COMPTABILISATION D’UN IMPOT DIFFERE ACTIF	147
6.	BILAN CONSOLIDE.....	148
6.1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	148
6.2	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	150
6.3	TITRES MIS EN EQUIVALENCE	152
6.3.1	EVOLUTION DE LA VALEUR D’EQUIVALENCE	152
6.3.2	QUOTE-PART DES CAPITAUX PROPRES ET DES RESULTATS NETS DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	152
6.3.3	INFORMATIONS AGREGES DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE.....	153
6.4	AUTRES ACTIFS FINANCIERS.....	153
6.5	STOCKS.....	154
6.6	CLIENTS.....	154
6.7	AUTRES DEBITEURS	155
6.8	AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	155
6.9	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	155
6.10	CAPITAUX PROPRES.....	156
6.11	PAIEMENT A BASE D’ACTIONS.....	156
6.11.1	CONTEXTE	157
6.11.2	PRINCIPES METHODOLOGIQUES ET HYPOTHESES D’EVALUATION DES PRIX.....	157
6.12	PROVISIONS.....	159
6.13	AVANTAGES DU PERSONNEL.....	160
6.13.1	FRANCE	161
6.13.2	FILIALES ETRANGERES	164

6.13.3	DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION	170
6.14	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	170
6.15	AUTRES CREDITEURS	174
6.16	PASSIFS EVENTUELS	174
7.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	176
7.1	PAR NATURE	176
7.2	ECHEANCIER	176
7.3	ENGAGEMENTS DE LOCATION	177
8.	RESULTAT PAR ACTION	178
9.	RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES	179
9.1	SOCIETE MERE ET SOCIETE TETE DE GROUPE	179
9.2	OPERATIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS	179
9.2.1	REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS ET DU DIRIGEANT	180
9.2.2	HISTORIQUE DES PLANS D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS	183
9.2.3	INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALAIRES ATTRIBUTAIRES DE LA SOCIETE	184
9.3	MONTANT PROVISIONNE AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSION, RETRAITE OU AUTRES AVANTAGES	184
9.4	TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS :	184
9.5	AUTRES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	185
9.6	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	185

FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

L'année 2011 a été caractérisée par les éléments suivants :

Baccarat, prolongeant les efforts de sortie de crise initiés en 2010, a confirmé la reprise amorcée sur l'exercice précédent de son chiffre d'affaires en augmentation sur ses principaux marchés y compris le Japon.

Aussi l'exercice 2011 se traduit-il par une croissance de 14% de son chiffre d'affaires consolidé et un résultat opérationnel courant en forte progression par rapport à 2010.

Par ailleurs, au cours de l'exercice, Baccarat a :

- finalisé la création d'une société en Chine continentale et séparé ses activités chinoises et hongkongaises qui étaient auparavant regroupées dans une branche de la société Baccarat Pacific K.K. (Japon).
- créé une société, détenue à 100%, en Italie qui a repris dès l'été l'ensemble des activités gérées auparavant par un agent.
- finalisé les opérations de fermeture de la filiale Baccarat Benelux en partenariat avec l'agent local.
- continué, avec l'aide de consultants extérieurs, les travaux commencés en 2010 afin d'améliorer tant sa Supply Chain que les performances de la Manufacture.
- investi dans deux projets majeurs qui verront le jour en 2012 :
 - le lancement d'un nouveau site internet marchand, dans un premier temps aux Etats-Unis, puis en Europe. Le montant dépensé en 2011 s'élève à 914 K€ et le montant immobilisé au 31 décembre 2011 est également de 914 K€.
 - la mise en œuvre d'un progiciel « Lawson » déployé dès septembre au niveau des prévisions de vente puis à partir d'avril 2012 au sein de la manufacture (organisation industrielle, gestion des performances, contrôle de gestion industrielle, achats, planification, comptabilité...). Les dépenses relatives à ce projet se sont élevées à 1 395K€ en 2011 et le montant immobilisé au 31 décembre 2011 s'élève à 2 183 K€.
- signé un bail pour le nouveau magasin de New-York au 635 Madison Avenue, ouvert un show-room dédié aux luminaires à Hong-Kong qui sera suivi en 2012 d'ouvertures à New-York, Shanghai et Pékin.

D'autre part :

- Monsieur Markus Lampe a été nommé Directeur Général de la société le 23 mai 2011,
- Madame Françoise Labro a été cooptée en qualité d'administrateur le 31 janvier 2012, en remplacement de Madame Dominique Hériard-Dubreuil, démissionnaire ; il vous sera en conséquence demandé de bien vouloir ratifier cette cooptation,
- les organisations marketing et ventes ont été revues et modifiées pour une meilleure adéquation des moyens avec les axes de fort développement de la société. Elles ont par ailleurs été renforcées tant par des promotions internes que par des recrutements de profils expérimentés venant du monde du luxe et de la grande consommation,
- un nouveau président a été recruté pour la filiale américaine suite à la démission et au départ du président en poste.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 31 janvier 2012 a nommé Madame Françoise Labro en qualité d'administrateur, en remplacement de Madame Dominique Hériard-Dubreuil, démissionnaire.

Financement

Dans le cadre du protocole bancaire signé le 16 décembre 2010, la prorogation des lignes de crédit a été confirmée jusqu'au 17 décembre 2012 à hauteur de 11 240 K€ pour Baccarat S.A et de 6 140 K\$ pour Baccarat Inc (voir chapitre 10.4).

Garantie donnée

La filiale américaine Baccarat Inc. a conclu début 2012 un bail avec Ironwood Realty Corporation pour l'ouverture d'une nouvelle boutique au 635 Madison avenue à New-York, U.S.A.

Le Conseil d'administration du 31 janvier 2012 a autorisé, dans le cadre de ce bail, Baccarat SA à délivrer sa garantie pour le paiement de toutes les sommes dues au bailleur par Baccarat Inc. au titre dudit bail dans la limite des montants et plafonds suivants :

- au cours des 12 premiers mois du bail, à hauteur d'un montant maximum de 8 345 K\$, cette somme correspondant à 3 ans de loyer indexé,
- à la suite de cette première période de 12 mois et pour toute la durée du bail restant à courir, la garantie sera plafonnée au montant total du loyer indexé dû au cours des 24 mois suivant le défaut de paiement du locataire, avec un montant maximum de 7 355 K\$.

1. Principes comptables

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2011 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales (« Normes IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Par ailleurs, ces états financiers ont également été préparés conformément aux IFRS émises par l'International Accounting Standards Board (IASB). Ils sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur.

Les états financiers consolidés ont été établis selon les principes généraux des normes IFRS :

- image fidèle,
- continuité d'exploitation,
- méthode de la comptabilité d'engagement.

Un certain nombre de nouvelles normes, amendements de normes et interprétations seront en vigueur pour l'exercice ouvert après le 1^{er} janvier 2012 et n'ont pas été appliqués pour la préparation de ces états financiers consolidés.

Aucun de ces textes ne devrait avoir d'effet significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

L'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés est établi de manière uniforme par les entités du Groupe et les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de façon permanente.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 mars 2012.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société.

Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euro le plus proche.

1.1 Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le Groupe Baccarat doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou des conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états pourraient différer des estimations actuelles.

Plus spécifiquement, les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables, qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers, sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 5.7 Valorisation des instruments financiers,
- Note 5.8 Utilisation des pertes fiscales,

- Note 6.11 Paiement à base d'actions,
- Note 6.13 Evaluation des obligations liées à des régimes à prestations définies,
- Notes 6.12 Provisions liées à une estimation des risques.

1.2 Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés comprennent ceux de Baccarat S.A., société mère, domiciliée en France, ainsi que ceux de ses filiales, et des sociétés associées. Cet ensemble forme le Groupe. La liste des principales sociétés figure dans le chapitre «Périmètre de consolidation».

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées quand nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

Les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale lorsque le Groupe a une participation, généralement majoritaire, et en détient le contrôle. Cette règle s'applique indépendamment du pourcentage de participation au capital. Le contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour déterminer la présomption de contrôle, les droits de vote potentiels qui sont exerçables ou convertibles sont pris en compte.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées au bilan dans une catégorie distincte des fonds propres. La part des actionnaires minoritaires au bénéfice est présentée distinctement dans le compte de résultat.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans toutefois en exercer le contrôle, sont prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence.

L'existence d'une influence notable est habituellement mise en évidence, soit par la représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, la participation au processus d'élaboration des politiques, et notamment la participation aux décisions relatives aux dividendes et autres distributions, les transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue, l'échange de personnels dirigeants, soit par la fourniture d'informations techniques essentielles.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes et les mouvements de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle

l'influence notable ou le contrôle conjoint est exercé jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prend fin.

Quand la quote-part de perte attribuée au Groupe excède la valeur comptable des entités mises en équivalence, la quote-part de pertes prise en compte est limitée à hauteur de la valeur mise en équivalence. La participation mise en équivalence est ramenée à zéro jusqu'à retour à meilleure fortune.

Selon les principes de consolidation, les transactions réalisées entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Les gains et pertes entre les sociétés du Groupe sont également éliminés lors de l'établissement des comptes consolidés s'il n'existe pas d'indice de perte de valeur.

Les gains issus des transactions avec les entités associées sont éliminés à hauteur de la quote-part détenue, les pertes sont éliminées de la même façon, mais seulement s'il n'existe pas des indices de perte de valeur.

1.3 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Lors de la consolidation, les actifs et passifs, y compris les goodwill et les ajustements de juste valeur, des sociétés du Groupe exprimés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de clôture. Les produits et charges sont convertis en euros au cours de change approchant les cours aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, pour tout ou partie, la quote-part afférente des écarts comptabilisés en réserve de conversion est transférée en résultat.

Un élément monétaire qui est une créance à recevoir ou une dette payable à une activité à l'étranger, dont le paiement n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible, constitue en substance une part de l'investissement net dans l'activité à l'étranger. Les gains et pertes de change en résultant sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global en réserve de conversion.

1.4 Opérations libellées en devises

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transactions.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont inscrites au compte de résultat :

- en résultat opérationnel pour les transactions commerciales ;
- en résultat financier pour les transactions financières.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements

sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global pour la part efficace de la couverture.

1.5 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes et des prestations de services accessoires à des tiers, déduction faite des remises commerciales, des escomptes financiers et des retours. Les ventes sont enregistrées dans le compte de résultat lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, selon la nature des incoterms négociés avec les clients.

La liste des incoterms est la suivante :

- CIF : Cost Insurance Freight
- CIP : Carriage and Insurance Paid to
- CPT : Carriage Paid to
- DDP : Delivered Duty Paid
- DDU : Delivered Duty Unpaid
- EXW : Ex-Works
- FCA : Free Carrier
- FOB : Free On Board
- FDO : Franco Domicile

Les produits ne sont enregistrés que si leur recouvrement est probable.

1.6 Autres produits et charges opérationnels

La société a adopté une présentation du compte de résultat faisant ressortir le résultat des activités opérationnelles courantes tel que défini par la recommandation du CNC n° 2009-R-03.

Les charges et produits opérationnels non courants sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne pourraient être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle.

1.7 Frais de recherche et de développement

La politique de recherche et de développement de Baccarat se traduit par les incidences comptables suivantes :

- Il n'existe pas d'activité de recherche et de développement en tant que tel,
- La création et le développement de produits nouveaux sont généralement le fait de créateurs externes rétribués sous forme de droits d'auteurs qui sont enregistrés en charges,
- Les frais de développement sont essentiellement constitués par la mise au point de process industriels qui font l'objet d'une inscription à l'actif sous forme d'immobilisations corporelles ou incorporelles et sont amortis sur la durée d'utilité estimée du bien.

La valeur recouvrable, les longévités ainsi que la méthode d'amortissement sont révisées d'année en année. Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exclusion des marques et des frais de développement de site internet sont comptabilisées en tant qu'actifs pour autant qu'elles génèrent des avantages économiques futurs et que leurs coûts soient bien identifiés et sont amorties comme les immobilisations incorporelles acquises.

1.8 Autres immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38, « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties et font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de la survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an. Lorsque leur valeur recouvrable s'avère inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée.

Le Groupe a qualifié comme autres immobilisations incorporelles, les actifs acquis séparément tels que les systèmes d'information de gestion, les droits de propriété intellectuelle, les brevets et les droits au bail.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue :

- les systèmes d'information de gestion sont amortis sur une période de trois à cinq ans,
- les autres immobilisations incorporelles (hors droits au bail) sont amorties sur une période de cinq ans.

Les quotas d'émission acquis à titre onéreux sont comptabilisés en actifs incorporels à leur coût d'acquisition. La provision pour excédent d'émission par rapport aux droits d'émission alloués et conservés est évaluée pour la partie couverte par des droits acquis à la valeur comptable de ces droits.

1.9 Immobilisations corporelles

1.8.1 Valeur brute

L'option retenue par le Groupe quant au principe d'évaluation des immobilisations corporelles est la méthode du coût selon la norme IAS 16, soit l'évaluation au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières, de la main d'œuvre directe, tout autre coût directement attribuable pour permettre d'utiliser l'actif dans les conditions d'exploitation prévues. Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition ou la construction d'actifs qualifiés sont capitalisés lorsqu'ils sont encourus.

Le coût d'une immobilisation corporelle est comptabilisé en tant qu'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entité et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Le coût de remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de façon fiable. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Compte tenu de la spécificité de l'entreprise, une immobilisation ancienne et totalement amortie, constituée principalement par des équipements nécessaires à la production, peut être maintenue à l'actif de l'entreprise puisqu'elle peut être éventuellement et très ponctuellement utilisée pour le processus de fabrication d'une pièce d'un réassort d'un modèle ancien.

L'usage de cet équipement très hypothétique entraîne, avant son utilisation, des frais d'entretien de remise en état et ne justifie pas son évaluation à l'actif du bilan.

Dès que la société n'entrevoit plus son usage, elle est sortie de l'actif.

Les profits et pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés pour leur valeur nette, dans les « autres produits ou autres charges » du compte de résultat.

1.8.2 Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les actifs loués dans le cadre d'un contrat de location-financement sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité à moins que le Groupe ait une certitude raisonnable qu'il deviendra propriétaire à la fin du contrat de location.

Les immobilisations ou composants tels que les terrains ayant une durée d'utilité illimitée ne sont pas amortis mais ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel pour définir les pertes de valeur éventuelles.

Lorsque les immobilisations corporelles ont des composants qui ont des durées d'utilité

différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis selon leur propre durée d'utilité.

Les frais et coûts d'emprunt initiaux liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés au coût de ces actifs. Ils sont activés et amortis selon la durée d'utilisation de ces catégories d'actifs.

La valeur résiduelle et la durée d'utilité d'un actif font l'objet d'une révision au moins à chaque fin de période annuelle et, si les attentes diffèrent par rapport aux estimations précédentes, les changements sont comptabilisés comme un changement d'estimation comptable conformément à la norme IAS 8 "Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs".

Le mode d'amortissement utilisé reflète le rythme selon lequel l'entité s'attend à consommer les avantages économiques futurs liés à l'actif.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation ci-après. :

	<i>Durée</i>
Bâtiments industriels	10 à 40 ans
Bâtiments non industriels	40 ans
Agencements industriels	10 ans
Agencements non industriels	3 à 10 ans
Mobilier et divers	5 à 10 ans

1.10 Dépréciation des éléments d'actifs

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe une quelconque indication qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date.

Une perte de valeur est le montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable, cette valeur étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie.

Unité génératrice de trésorerie :

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de l'utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (l'« unité génératrice de trésorerie »).

Le Groupe disposant d'un secteur d'activité unique, à savoir les objets en cristal à destination des Arts de la table, des bijoux et de la décoration, aucune segmentation

interne de ces activités n'existe. De ce fait, le niveau pertinent de définition des unités génératrice de trésorerie (UGT) est la zone géographique. Cette distinction est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe. Chaque zone géographique est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

Valeur d'utilité :

En cas de survenance de facteurs défavorables significatifs (litiges contractuels, dégradation de l'environnement économique d'un secteur d'activité ou d'un pays), le Groupe réexamine la valeur d'utilité des actifs et peut être amené à déprécier certains d'entre eux.

La juste valeur est déterminée en estimant le total actualisé des flux financiers futurs générés par l'actif.

1.11 Actifs et passifs financiers

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur.

Un test de dépréciation est réalisé, sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions des normes IAS 39 et IAS 32. Les méthodes de comptabilisation et d'évaluation utilisées sont les suivantes :

Créances clients, dettes fournisseurs et autres dettes courantes

Les créances et dettes commerciales sont enregistrées initialement à la juste valeur (le cas échéant majorée ou minorée des coûts de transaction) et ultérieurement au coût amorti. La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 3 mois. Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Si un événement conduisant à une perte est avéré et intervient en cours d'exercice après l'enregistrement initial de la créance, la dépréciation sera déterminée en comparant les flux futurs de trésorerie actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, à la valeur inscrite au bilan.

Prêts, créances et autres instruments financiers non dérivés

Cette catégorie comprend principalement des dépôts de garantie, des autres prêts et d'autres créances. Pour les dépôts de garantie et prêts divers, la valeur comptable représente une estimation raisonnable de la juste valeur. Ces dépôts de garantie et prêts divers sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti. Ils sont dépréciés s'il est probable qu'il ne sera pas possible de recouvrer la totalité des montants (en principal et en intérêts) dus selon les termes contractuels.

La perte de valeur comptabilisée en résultat est égale à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable de l'actif augmente ensuite du fait d'un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, celle-ci est reprise, mais la reprise ne peut porter la valeur comptable de l'actif à un montant supérieur au coût d'origine amorti qui aurait été obtenu s'il n'avait pas été déprécié.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste comprend les fonds en caisse et les comptes courants bancaires ne faisant l'objet d'aucune restriction. Il inclut également des actifs financiers de gestion de trésorerie à court terme (moins de trois mois), aisément convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur. Etant mobilisables ou cessibles à tout moment, ils sont valorisés à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées en résultat.

Emprunts et dettes financières, dettes finançant l'activité de crédit

Les dettes financières sont essentiellement constituées d'emprunts obligataires, d'emprunts bancaires, de découverts bancaires et des emprunts sur location-financement.

Pour les emprunts à taux fixe, deux méthodes sont utilisées :

- Les risques des emprunts à taux fixe qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture de juste valeur font l'objet d'une comptabilisation à la valeur de marché.
- Les autres emprunts à taux fixe sont comptabilisés au coût amorti.

Les dettes de location-financement sont comptabilisées au coût amorti. Leur valeur de marché est déterminée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global au poste « réserve d'actifs disponibles à la vente », jusqu'à leur cession où elles sont transférées en résultat, sauf en cas de baisse significative ou durable. Dans ce dernier cas, une dépréciation est comptabilisée en résultat. Cette dépréciation ne peut ensuite être reprise qu'en cas de cession des titres.

La juste valeur correspond, pour les titres de capitaux propres cotés, au dernier cours de Bourse. Pour les titres non cotés, elle est déterminée en fonction de la quote-part du Groupe dans l'actif net (éventuellement corrigé) de la société, de sa valeur de rendement, des perspectives de rentabilité ou à valeur d'expert.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres de capitaux propres sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation une perte de valeur irréversible est constatée en résultat.

Actifs détenus en vue de la vente et activités cédées ou en cours de cession

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouverte principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés en actifs détenus en vue de la vente et en passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente sans possibilité de compensation. Les actifs ainsi reclassés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur nette des frais de cession et leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur et ne sont plus amorties.

Une activité est considérée comme cédée ou en cours de cession quand elle représente une activité distincte et significative pour le Groupe, et que les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités cédées ou en cours de cession sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités cédées ou en cours de cession. De même, les flux de trésorerie générés par les activités cédées ou en cours de cession sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie consolidés des périodes présentées.

Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers fermes ou optionnels qualifiés de dérivés dans le cadre de l'application d'IAS 39, destinés à couvrir les expositions du Groupe aux risques de marché (taux, change et actions).

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés à la juste valeur. Les valeurs de marché sont déterminées à partir des valorisations communiquées par les contreparties bancaires.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont toujours enregistrées en résultat, sauf dans le cas de relations de couverture de flux futurs de trésorerie pour la part efficace.

Pour les dérivés éligibles à la comptabilité de couverture, la comptabilisation en instruments de couverture permet de réduire la volatilité du résultat liée à la variation de valeur des dérivés concernés.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- L'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine et tant qu'elle perdure.

Il existe trois modèles de comptabilité de couverture d'après la norme IAS 39 : la couverture de Juste

Valeur, la couverture de flux futurs de trésorerie et la couverture d'un investissement net à l'étranger.

Seuls les deux premiers modèles sont utilisés à ce jour par le Groupe. La plupart des dérivés utilisés par le Groupe sont éligibles à la comptabilité de couverture. Ainsi :

Couverture de flux de trésorerie

Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures de flux futurs de trésorerie hautement probables, les variations de valeur du dérivé sont portées en autres éléments du résultat global (réserve de cash flow hedge) à hauteur de la partie efficace de la couverture ; les variations de valeur de la partie estimée inefficace sont comptabilisées, quant à elles, en résultat.

Lorsque l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères d'une comptabilité de couverture, arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé, le Groupe cesse de pratiquer la comptabilité de couverture à titre prospectif. Le profit ou la perte cumulé à cette date est maintenu en capitaux propres jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Lorsque l'élément couvert est un actif non-financier, le profit ou la perte cumulée associé est sorti des capitaux propres et inclus dans le coût initial de l'actif lorsqu'il est comptabilisé. Dans les autres cas, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat.

Couvertures de juste valeur

Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures d'éléments actifs ou passifs enregistrés au bilan (couverture de juste valeur), la comptabilité de couverture permet l'enregistrement en résultat de la variation de la juste valeur du dérivé ; celle-ci est compensée par l'impact en résultat de la variation de juste valeur de l'élément couvert inscrit au bilan, au titre du risque couvert. Ces deux évaluations se compensent au sein des mêmes rubriques au compte de résultat et se neutralisent parfaitement si la couverture est totalement efficace.

Les instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an sont présentés au bilan en actifs ou passifs non courants. Les autres instruments financiers sont classés en actifs ou passifs courants.

Capital

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

1.12 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Stocks de matières premières, de produits intermédiaires et d'emballages

Ces stocks sont évalués soit au dernier prix d'achat, évaluation proche d'un calcul FIFO (« Premier entré premier sorti ») dans un contexte de rotation rapide de stocks, soit au coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'acquisition incorpore les frais de manutention et de stockage en entrepôt directement imputables à l'acquisition des produits ainsi que les frais de transport jusqu'à l'entrée des produits dans les magasins.

Leur coût est net de ristournes de fin d'année.

Stocks de produits finis

Leur prix de revient inclut outre la consommation de matières premières, produits intermédiaires et d'emballages, les coûts engagés dans le cycle de production dont les principaux sont les suivants : frais de personnel, sous-traitance, conditionnement, amortissements, droits d'auteur, entretien, outillage et fournitures et autres achats.

Les prix de revient des produits finis sont calculés, à partir des coûts de production de chaque exercice, selon une méthode qui avoisine le coût moyen pondéré, en raison des faibles variations observées d'une année sur l'autre.

Les coûts de production sont affectés aux différents produits en fonction du nombre d'unités d'œuvre consommées à chaque étape du processus de fabrication.

Le coût de sous activité est exclu du coût de production et constitue une charge de l'exercice.

En cours de production

Les en cours de production sont évalués au prix de revient déterminé en fonction de leur état d'avancement à la clôture de l'exercice.

Dépréciation des stocks

Une comparaison est effectuée à chaque clôture entre la valeur nette comptable et la valeur nette de réalisation des articles en stocks. Dans l'hypothèse où cette dernière est plus faible, une dépréciation est constituée. Cette valeur de réalisation est essentiellement observée à partir des flux de ventes et de productions durant les deux derniers exercices.

1.13 Impôts

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat »

La charge (le produit) d'impôt est égale (égal) au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice.

Les impôts différés sont calculés sur la base dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler ses actifs et passifs appliquant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Les différences temporelles sont les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale. L'impôt différé constaté est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable.

Les impôts différés sont enregistrés pour toutes différences temporelles, à moins que l'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Les impôts différés actifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que de futurs bénéfices imposables seront disponibles et que les déficits reportables et les amortissements réputés différés seront récupérables sur une durée raisonnable.

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

L'impôt différé qui résulte d'un changement de taux ou de la réglementation fiscale est comptabilisé au compte de résultat sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments précédemment inscrits directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

1.14 Provisions

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ; et
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'effet est significatif, les provisions sont actualisées en utilisant un taux d'actualisation reflétant le taux d'intérêt sans risque et les risques spécifiques à l'actif.

1.15 Engagements envers le personnel

Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime sont ensuite déduits. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe et qui sont libellées dans la même monnaie que le paiement des prestations. Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder le total du coût des services passés non comptabilisé et de la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ces avantages sont actualisés et minorés de la juste valeur des actifs dédiés. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant des dates d'échéances proches de celles des engagements du Groupe. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les salariés du Groupe perçoivent en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient des indemnités de départ en retraite.

Certains salariés perçoivent des compléments de retraite. Les engagements actuariels correspondants sont pris en charge soit sous forme de cotisations versées à des organismes indépendants responsables de leur service et de la gestion des fonds, soit sous forme de provisions au bilan.

Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision sont les versements de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les engagements de retraite et assimilés sont évalués par un actuair e indépendant suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'engagement, celui-ci étant ensuite actualisé.

Pour l'ensemble des sociétés en France : les indemnités de départ en retraite sont déterminées selon les dispositions des conventions collectives dont dépendent les salariés, les primes de médailles du travail selon les accords et usages en vigueur au sein des sociétés.

Pour les avantages post-emplois (engagements de retraite et assimilés), les écarts actuariels constatés sont amortis selon la méthode dite « du corridor » (selon laquelle sont amortis dans l'exercice les écarts de l'année antérieure excédant 10% du montant de l'engagement ou de la valeur du fonds) en fonction de la durée d'activité ou de vie moyenne du personnel bénéficiant du régime.

Paiements fondés sur des actions

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des options accordées aux membres du personnel est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel des options acquises pour lesquelles les conditions d'acquisition de services et hors marché sont remplies.

La juste valeur du montant à régler à un membre du personnel au titre des droits à l'appréciation d'actions, qui sont réglés en trésorerie, est comptabilisée en charges en contrepartie d'une augmentation de passif, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent le droit au règlement de manière définitive. Le passif est réévalué à chaque date de clôture ainsi qu'à la date de règlement. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée en charges de personnel.

Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions dans lesquelles le Groupe reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisées comme des transactions qui sont réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont les instruments de capitaux propres seront obtenus par le Groupe.

1.16 Baux et loyers progressifs

Les contrats de crédit-bail et assimilés présentant les critères de location-financement sont activés selon les principes de la norme IAS 17 « Contrats de location » et IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », dès lors que ces contrats transfèrent au locataire l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué. Les immobilisations financées par des contrats de location financement figurent à l'actif et sont amorties en accord avec les principes du Groupe. Elles sont évaluées au plus bas de leur juste valeur ou de la valeur actualisée des paiements minimums à l'origine du contrat, diminuée du cumul d'amortissements et des pertes de valeur. Les taux retenus pour le plan d'amortissement de l'emprunt sont les taux contractuels.

Les autres contrats (y compris de sous-location) constituent des locations simples et sont comptabilisés comme des locations. Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en moins des charges sur la durée du contrat de location.

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû. Les paiements conditionnels sont comptabilisés en modifiant les paiements minimaux sur la durée restant à courir du contrat lorsque l'ajustement du montant du loyer est confirmé.

Des baux conclus aux Etats-Unis prévoient des loyers progressifs sur 20 ans. Les charges et les produits revenant au Groupe sont étalés de façon linéaire sur toute la période des baux.

1.17 Produits et charges financiers

Les produits financiers comprennent les intérêts sur les placements (y compris sur les actifs financiers disponibles à la vente) et les profits réalisés sur la cession des actifs financiers disponibles à la vente. Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent les intérêts sur les emprunts, l'effet de la désactualisation des dettes vis à vis du personnel, les pertes de valeur comptabilisées au titre des actifs financiers et les pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisées en résultat. Tous les coûts relatifs aux emprunts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du coût amorti.

Les profits et perte de change sont enregistrés pour leur montant net.

1.18 Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent les obligations convertibles et les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

2. Gestion du risque financier

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit
- risque de liquidité
- risque de marché

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Il incombe au Conseil d'administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

2.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

2.1.1 Clients et autres débiteurs

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit. En revanche, il n'y a pas de concentration du risque de crédit au niveau géographique.

La plus grande majorité des clients sont en relation d'affaires avec le Groupe depuis plus de 4 ans. Le Groupe a subi peu de pertes sur cette période. Pour les besoins du suivi du risque de crédit, les clients sont regroupés en fonction de leurs profils de crédit (personne physique ou morale, grossistes, détaillants ou consommateurs finals, localisation géographique, secteur d'activité, profil, antériorité, et existence de difficultés financières antérieures). Les créances clients et autres débiteurs sont principalement liés à des clients grossistes. Les clients qui sont identifiés comme étant à «risque élevé » sont inscrits sur une liste répertoriant les clients soumis à des mesures restrictives, et

pour lesquels les ventes futures doivent être réglées par avance avec l'accord du Comité de Direction.

Les ventes de biens sont assorties de clauses de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayé le Groupe dispose d'une sûreté. S'agissant des créances clients et autres débiteurs, le Groupe ne demande pas de garantie spécifique.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation (cf. note 6.6 - clients) qui représente son estimation des pertes probables relatives aux créances clients et autres débiteurs. Les deux principales composantes de cette dépréciation correspondent d'une part à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés, d'autre part à des pertes globales déterminées par groupes d'actifs similaires, correspondant à des pertes encourues mais non encore identifiées. Le montant de la perte globale repose sur des données historiques de statistiques de paiement.

2.1.2 Garanties

La politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales détenues en totalité. Au 31 décembre 2011, les garanties financières suivantes étaient accordées :

➤ Avec la société Baccarat Inc :

- Garantie d'une ligne de crédit revolving à hauteur de 865 K\$ négociée par Baccarat Inc,
- Baccarat SA a délivré sa garantie dans le cadre de la conclusion d'un bail pour le nouveau magasin de New-York au 635 Madison Avenue,
 - Au cours des 12 premiers mois du bail, à hauteur d'un montant maximum de 8 345 K\$, cette somme correspondant à 3 ans de loyer indexé,
 - A la suite de cette première période de 12 mois et pour toute la durée du bail restant à courir, la garantie serait plafonnée au montant total du loyer indexé dû au cours des 24 mois suivant le défaut de paiement du locataire, avec un montant maximum de 7 355 K\$.

➤ Avec la société Baccarat UK Ltd :

- Garantie solidaire accordée par Baccarat SA de la parfaite exécution des obligations souscrites par Baccarat UK Ltd au profit de la société Harrod's.

2.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe Baccarat avait subi au cours de l'exercice 2009, une érosion de ses volumes d'activité, principalement au Japon et aux Etats-Unis qui représentent des marchés significatifs pour la société. Ce ralentissement était dû à la dégradation de la conjoncture économique mondiale et au niveau de l'industrie des produits de luxe.

Pour faire face à cette conjoncture, le groupe avait entrepris de maîtriser ses investissements, de réduire ses charges d'exploitation et a mis en œuvre diverses mesures à la manufacture (chômage partiel, formation...) afin de réduire sur l'exercice le niveau de stock et de préparer l'entreprise à toute reprise future.

Par ailleurs, une restructuration complète de la filiale américaine a été mise en œuvre afin d'adapter les structures et les coûts aux nouvelles conditions de marché.

Un protocole d'accord (le « Protocole ») en date du 14 décembre 2009 a été signé entre Baccarat S.A., la Société du Louvre, BNP Paribas, CIC Est, LCL Le Crédit Lyonnais, Natixis et la Société Générale, sous l'égide de La Médiation du Crédit, afin de renouveler les lignes de crédit de Baccarat France et de sa filiale Baccarat Inc. à échéance du 2 novembre 2010 pour des montants respectifs de 13 435 K€ et de 8 500 K\$.

Le 16 décembre 2010, dans le cadre de ce Protocole, Baccarat a, en coordination avec la Société du Louvre, actionnaire majoritaire, renouvelé ses lignes de crédit pour Baccarat S.A. et Baccarat Inc. avec l'ensemble de ses partenaires financiers historiques.

Suite au respect du covenant bancaire, les lignes de crédit sont renouvelées jusqu'au 17 décembre 2012 pour Baccarat S.A. à hauteur de 11 240 K€ et pour Baccarat Inc. à hauteur de 6 140 K\$, moyennant un certain nombre de garanties.

Enfin, dans le cadre de ce protocole d'accord, il était prévu un certain nombre de dispositions portant notamment sur les points suivants :

- L'actionnaire majoritaire a apporté sous forme d'avance en compte courant un montant de 1 167 K€,
- L'acquisition par Baccarat S.A. des titres de Baccarat Real Estate (BRE), détenus par Groupe du Louvre en vue de leur cession intégrale,
- L'actionnaire majoritaire a accordé un crédit-vendeur à Baccarat S.A. de 3 853 K€.

Suite à l'acquisition par Baccarat de la participation de Groupe du Louvre dans la société Baccarat Real Estate (BRE) intervenue en juin 2010 grâce à un crédit-vendeur, la société Baccarat Real Estate a été cédée pour un montant de 10 114 K\$, par accord du 28 juillet 2010.

Au 31 décembre 2011, le solde de l'avance en compte courant et du crédit vendeur consentis par Société du Louvre à Baccarat S.A. s'élève à 5 000 K€ (étant précisé que la somme des engagements financiers de Société du Louvre vis à vis du Groupe Baccarat ne saurait excéder 5 000 K€).

Baccarat est par ailleurs confiante dans sa capacité à se refinancer à des conditions satisfaisantes au plus tard à l'échéance de ses lignes de crédit.

2.3 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, affectent le résultat du Groupe. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

2.3.1 Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur ses ventes, les achats et les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe, essentiellement l'euro (€). Les monnaies dans lesquelles ces transactions sont essentiellement libellées sont l'euro, le dollar, et le Yen.

A tout moment, le Groupe couvre la majorité de son exposition estimée au risque de change au titre des ventes et achats prévisionnels pour les six prochains mois. Le Groupe couvre également la majorité de toutes ses créances et dettes commerciales libellées en monnaie étrangère. Le Groupe a recours à des contrats de change à terme pour couvrir son risque de change. La plupart de ces contrats à terme ont, à la date de clôture, une échéance inférieure à un an. Si nécessaire, les contrats de change à terme sont renouvelés à leur date d'échéance.

Les investissements du Groupe dans les autres filiales ne sont pas couverts dans la mesure où le Groupe considère que ces positions de change sont à long-terme par nature.

2.3.2 Risque de taux d'intérêt

Le Groupe a adopté une politique qui consiste à s'assurer que la majorité de l'exposition aux variations des taux d'intérêts des emprunts porte sur des taux fixes (cf. note 6.14 – Emprunts et dettes financières).

2.3.3 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

3. Périmètre de consolidation

Nombre de sociétés consolidées :

	31/12/2011	31/12/2010
Intégration globale	12	12
Mise en équivalence	1	1
TOTAL	13	13

Les sociétés suivantes sont consolidées :

Sociétés	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
	2011.12	2011.12	2011.12	2010.12	2010.12	2010.12
<i>France</i>						
Baccarat (société mère)	IG	100	100	IG	100	100
Ets Damon et Delente	IG	100	100	IG	100	100
SVD André Bonhomme	ME	40	40	ME	40	40
<i>Reste de l'Europe</i>						
Baccarat Benelux(*)	IG	0	0	IG	50	50
Baccarat UK	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Gmbh	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Greece Ltd	IG	50,97	50,97	IG	50,97	50,97
Baccarat Espagne	IG	100	100	IG	100	100
<i>Asie</i>						
Baccarat Pacific KK (Japon)	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Pacific Singapour	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Far East Ltd	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Italia (**)	IG	100	100	IG	-	-
<i>Etats-Unis</i>						
Baccarat Inc.	IG	100	100	IG	100	100
<i>Autre</i>						
Baccarat Americas (La Barbade)	IG	51	51	IG	51	51

IG : Intégration globale/ ME : Mise en équivalence/ NC : Non consolidée

(*)Société sortante en janvier 2011

(**)Société entrante en juillet 2011.

4. Secteurs opérationnels

En application de la norme IFRS 8 - Segments opérationnels, Baccarat dispose d'un secteur d'activité unique à savoir la fabrication et la commercialisation d'objets majoritairement en cristal essentiellement dans les segments des Arts de la table, des bijoux et de la décoration. De ce fait, le niveau pertinent d'analyse des informations repose sur les opérations par zones géographiques. Cette information est issue des systèmes internes d'organisation et de la structure de gestion du Groupe.

Les résultats, ainsi que les actifs et les passifs sectoriels comprennent les éléments directement affectables à un secteur ou qui peuvent lui être alloués sur une base raisonnable. Les investissements sectoriels comprennent le total des dépenses encourues au cours de la période pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

L'information sectorielle se décompose de la façon suivante :

4.1 Compte de résultat

- Le compte de résultat sectoriel au 31 décembre 2011 se présente ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Chiffre d'affaires	18 341	48 316	73 074	3 475	143 206
Résultat Sectoriel	(1 806)	7 388	17 987	1 036	24 605
Frais Marketing, Communication, Administratif					24 563
Résultat Opérationnel					42
Résultat Financier					(925)
Impôt sur le bénéfice					(1 448)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES					(2 331)
Résultat des sociétés mises en équivalence			(13)		(13)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE					(2 344)
Intérêts minoritaires	28		(248)		(220)
RESULTAT NET (Part du Groupe)					(2 124)

Le résultat sectoriel correspond au chiffre d'affaires réalisé dans chacune des zones (par destination des ventes) diminué des charges supportées et affectables dans chacune des zones. Les charges non affectées aux différentes zones géographiques concernent principalement les dépenses de marketing, commercialisation et d'administration, les coûts de sous-activité de la Manufacture et les coûts non récurrents.

- Le compte de résultat sectoriel au 31 décembre 2010 se présente ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Chiffre d'affaires	16 213	43 841	62 131	3 686	125 871
Résultat Sectoriel	(1 254)	6 755	16 510	1 405	23 416
Frais Marketing, Communication, Administratif					18 436
Résultat Opérationnel					4 980
Résultat Financier					(600)
Impôt sur le bénéfice					(2 270)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES					2 110
Résultat des sociétés mises en équivalence	92		(1)		91
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE					2 201
Intérêts minoritaires	15		(296)		(281)
RESULTAT NET (Part du Groupe)					2 482

4.2 Bilan

- Le bilan sectoriel au 31 décembre 2011 s'analyse ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Actifs sectoriels	10 942	24 641	22 939	983	59 505
Participation dans des entreprises associées mises en équivalence			50		50
Actifs du Siège non affectés					59 483
Actif total consolidé	10 942	24 641	22 989	983	119 038
Passifs sectoriels	(9 825)	25 810	(1 198)		14 787
Passifs du Siège non affectés					104 251
Passif total consolidé	(9 825)	25 810	(1 198)		119 038

Les actifs du siège concernent principalement les immobilisations de la Manufacture, les stocks, les actifs d'impôts, le poste autres créances et la trésorerie.

Les passifs du siège non affectés concernent les capitaux propres de Baccarat SA, les engagements sociaux, les dettes financières, les passifs d'impôts et les dettes fournisseurs.

- Le bilan sectoriel au 31 décembre 2010 s'analyse ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Actifs sectoriels	8 672	23 445	17 408	983	50 508
Participation dans des entreprises associées mises en équivalence			64		64
Actifs du Siège non affectés					62 797
Actif total consolidé	8 672	23 445	17 472	983	113 369
Passifs sectoriels	(9 500)	23 931	(1 443)		12 988
Passifs du Siège non affectés					100 381
Passif total consolidé	(9 500)	23 931	(1 443)		113 369

4.3 Investissements et autres

- Les « autres » postes de l'analyse sectorielle s'analysent ainsi au 31 décembre 2011 :

<i>En milliers d'euros</i>	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Investissements sectoriels	380	796	482		1 658
Investissements du siège non affectés					1 804
Investissements Année 2011	380	796	482		3 462
Amortissements sectoriels	606	1 383	366	9	2 364
Amortissements du siège non affectés					3 145
Amortissements Année 2011	606	1 383	366	9	5 509
Charges sans contrepartie en trésorerie autres que l'amortissement	(803)	(611)	1 424		10

- Au 31 décembre 2010, les « autres » postes de l'analyse sectorielle s'analysent ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Investissements sectoriels Investissements du siège non affectés	79	852	157	26	1 114 1 354
Investissements Année 2011	79	852	157	26	2 468
Amortissements sectoriels Amortissements du siège non affectés	919	1 518	581	14	3 033 2 436
Amortissements Année 2011	919	1 518	581	14	5 469
Charges sans contrepartie en trésorerie autres que l'amortissement	89	357	(2 189)		(1 743)

5. Compte de résultat

5.1 Chiffre d'affaires

- Le chiffre d'affaires se ventile de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Vente de biens	142 553	125 311
Prestations de services	653	560
TOTAL	143 206	125 871

Le chiffre d'affaires consolidé est en hausse de 13,8% sur l'année (+12,9% à taux de changes constants), reflétant la bonne reprise de l'activité pour Baccarat.

Le chiffre d'affaires du groupe est en progression sur l'ensemble de ses zones géographiques, confirmant les tendances de fin d'année 2010.

Le chiffre d'affaires en Europe a fortement progressé en 2011 (+15%) tandis qu'au Japon, dans un contexte macroéconomique difficile, l'activité s'est établie en hausse de 3% en yens sur l'année (+7% en euros). Aux Etats-Unis, à périmètre comparable, le repositionnement des produits a commencé à porter ses fruits puisque le chiffre d'affaires du groupe est en hausse de 23% en dollars (+17% en euros).

5.2 Charges de personnel

- Les charges de personnel sont composées de :

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Rémunérations	(61 793)	(58 397)
Charge liée au paiement en actions	258	(709)
Retraite, médaille du travail	(16)	73
Participation	-	-
TOTAL	(61 551)	(59 033)

- Les effectifs du Groupe se répartissent en :

	31/12/2011	31/12/2010
Ouvriers	451	456
Employés, techniciens & agents de maîtrise	552	533
Cadres	144	129
TOTAL	1 147	1 118

L'augmentation des effectifs (+29 salariés en 2011) provient essentiellement de Baccarat France (+25 salariés en 2011, dont +17 à la Manufacture) en raison de la reprise d'activité.

5.3 Dotations aux provisions

Se reporter à la note 6.12.

5.4 Charges externes

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(14 319)	(13 943)
Locations et charges locatives	(10 495)	(9 985)
Sous-traitance générale	(2 161)	(2 069)
Publicités, publications et relations publiques	(8 923)	(6 038)
Transports	(3 236)	(2 628)
Personnel extérieur à l'entreprise	(4 044)	(1 768)
Entretiens et réparations	(2 680)	(2 242)
Déplacements, missions et réceptions	(1 740)	(1 445)
Assurance	(724)	(556)
Divers	(2 020)	(2 119)
TOTAL	(50 342)	(42 793)

Compte tenu du fort niveau d'activité, Baccarat a eu recours à du personnel extérieur et a augmenté les dépenses d'entretien de son outil de production. Afin de favoriser la croissance de son chiffre d'affaires, la société a accru sensiblement sur la période ses dépenses de publicité et promotion.

5.5 Autres produits et charges d'exploitation

- Les autres produits et charges d'exploitation incluent :

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Résultat de change (perte)	(2 195)	(2 930)
Autres charges	(915)	(642)
Total autres charges d'exploitation	(3 110)	(3 572)
Résultat de change (gain)	1 885	1 702
Autres produits	2 515	2 081
Total autres produits d'exploitation	4 400	3 783
TOTAL	1 290	211

5.6 Autres produits et charges opérationnels

- Les autres produits et charges opérationnels non-récurrents incluent :

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Cession Baccarat Real Estate	-	4 719
Actifs incorporels	-	5
Reprise de provision sur Four A (1)	-	765
Résultat Baccarat Benelux, part Groupe	221	-
Provision pour impôt Baccarat Inc.	697	-
Cession d'immobilisation corporelle	36	-
Total autres produits opérationnels	954	5 489
Cessions des titres Benelux	(75)	-
Cessions d'actifs corporels	(163)	(790)
Dotation exceptionnelle aux provisions sur immobilisations (impairment)	-	(271)
Restructuration Baccarat Inc.	(195)	(179)
Plus-value de consolidation suite à la sortie de Baccarat Benelux	293	-
Frais de mis en place e-commerce	(914)	-
Frais de restructuration Alix Partners	(389)	-
Frais de mise en place ERP	(1 395)	-
Frais de restructuration (charges salariales)	(851)	-
Retrocession de la concession Harrod's	(100)	-
Provision pour risques divers	(350)	-
Total autres charges opérationnels	(4 139)	(1 240)
TOTAL	(3 185)	4 249

La société Baccarat Benelux a été liquidée en janvier 2011, ce qui a engendré la constatation d'une plus-value de consolidation nette de 218 K€.

L'exercice 2011 inclut des frais non récurrents de mise en place de l'ERP Lawson pour 1395 K€ et des frais du projet e-commerce pour 914 K€ correspondant à la phase conceptuelle qui ne répond pas aux conditions d'activation, ainsi que des coûts de restructurations du comité de Direction (départs négociés et surcoût lié au management de transition) pour 851 K€, compensés partiellement par la reprise d'une provision pour impôts aux USA devenue sans objet pour 697 K€.

Suite à l'acquisition par Baccarat de la participation de Groupe du Louvre dans la société Baccarat Real Estate (BRE) intervenue en juin 2010 grâce à un crédit-vendeur, la société Baccarat Real Estate a été cédée pour un montant de 10 114 K\$, par accord du 28 juillet 2010. La plus-value réalisée s'est élevée à 4 719 K€.

5.7 Résultat financier

5.7.1 Autres produits et charges financières

- Les autres produits et charges financières se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Autres charges financières	(419)	(223)
<i>dont retraitement sur Instruments dérivés</i>	(279)	(138)
Dotations aux provisions pour risques et charges financières	(30)	-
Total autres charges financières	(449)	(223)
Revenus des actifs financiers	33	33
Autres produits financiers	20	48
<i>dont retraitement sur Instruments dérivés</i>	-	(78)
Reprises des provisions pour risques et charges financières	-	-
Total autres produits financières	53	81
TOTAL	(396)	(142)

5.7.2 Instruments dérivés

Dans le cadre de son activité, la société Baccarat est exposée au risque de change principalement sur les exportations à destination des Etats-Unis et du Japon.

Baccarat couvre partiellement un an à l'avance les volumes de transaction déterminés sur la base des budgets.

Ces couvertures sont complétées au fur et à mesure des facturations de manière à couvrir systématiquement à 100% les créances clients.

A la clôture de l'exercice, la variation de la juste valeur des instruments dérivés à la clôture est enregistrée soit en autres éléments du résultat global soit en résultat financier selon le schéma suivant.

- En « Fair value hedge » (couverture des créances clients), les variations de valeur intrinsèque et de valeurs temps de l'instrument dérivé sont constatées en résultats financiers.
- En « cash flow hedge » (ventes futures), les variations de l'instrument dérivé sont intégralement enregistrées en autres éléments du résultat global si l'instrument est qualifié d'efficace. La part inefficace de la variation de la valeur intrinsèque est enregistrée en résultats financiers.

La variation de la valeur temps de l'instrument dérivé est toujours constatée en résultats financiers.

L'impact de la variation de la juste valeur des instruments dérivés sur le résultat et les capitaux propres consolidés du groupe Baccarat est le suivant:

Juste valeur des instruments dérivés (en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	TOTAL	Résultat	Autres éléments du resultat global	TOTAL	Résultat	Autres éléments du resultat global
Fair Value Hedge						
USD	(111)	(111)		(1)	(1)	
JPY	(388)	(388)		(144)	(144)	
TOTAL 1	(499)	(499)		(145)	(145)	
Cash Flow Hedge						
Variation valeur						
USD	(159)		(159)	105		105
JPY	(583)		(583)	(85)		(85)
Valeur temps et couverture inefficace						
USD	17	17		(3)	(3)	
JPY	65	65		10	10	
TOTAL 2	(660)	82	(742)	27	7	20
TOTAL 1 + 2	(1 159)	82	(742)	(118)	7	20
Juste valeur au 31/12/N-1	(118)	7	20	35	78	(43)
Variation de la juste	(1 041)	75	(762)	(153)	(71)	63

Au 31 décembre 2011, l'impact résultat du retraitement sur instruments dérivés est de (279) K€ et de (216) K€ au 31 décembre 2010.

5.8 Impôts sur les résultats

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

A la suite du changement fiscal mentionné ci-dessus, le groupe a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS, en tenant compte des derniers éléments d'analyse disponibles sur le traitement comptable des impôts et taxes, et notamment ceux fournis par l'IFRIC.

Le groupe a considéré que le changement fiscal mentionné ci-dessus conduisait en réalité à remplacer la taxe professionnelle par deux nouvelles contributions de natures différentes :

- La CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières et qui peut, le cas échéant, faire l'objet d'un plafonnement à un pourcentage de la valeur ajoutée, présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle et sera donc comptabilisée à compter de l'exercice 2010 comme cette dernière en charges opérationnelles ;

- La CVAE, qui selon l'analyse du groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »). Pour conduire son analyse, la société a notamment pris en considération les décisions de rejet d'ajout du sujet à son agenda formulées par l'IFRIC en mars 2006 et mai 2009 sur la question du champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». L'IFRIC a en effet précisé que, pour entrer dans le champ d'IAS 12, un impôt doit être calculé sur la base d'un montant net de produits et de charges et que ce montant net peut être différent du résultat net comptable. Le groupe a jugé que la CVAE remplissait les caractéristiques mentionnées dans cette conclusion, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la C.V.A.E en tant qu'impôt sur le résultat a conduit à comptabiliser dès le 31 décembre 2009 des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant à cette date, par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice, la loi de finances ayant été votée en 2009. Cette charge d'impôt différé est présentée sur la ligne « impôt sur le résultat ». En outre à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présentée sur cette même ligne.

5.8.1 Evolution des postes de bilan

En milliers d'euros	31/12/2010	Résultat	Situation nette	Règlements	Change et reclassement	31/12/2011
Impôts courants						
Créance d'impôt	1 501	110	-	-	-	1 611
Dette d'impôt	(383)	(546)	-	377	42	(510)
Net	1 118	(436)	-	377	42	1 101
Impôts différés						
Actif	5 312	(142)	263	-	(87)	5 346
Passif	(911)	85	-	-	(149)	(975)
Net	4 401	(57)	263	-	(236)	4 371
Produit / Charge d'impôt totale		(493)				

5.8.2 Analyse des impôts différés

Le tableau d'analyse des impôts différés se présente ainsi :

En milliers d'euros	Solde 31/12/2010	Comptabilisé en résultat	Comptabilisé en capitaux propres	Effet de conversion et autres	Solde 31/12/2011
Différences temporaires	2 386	233	-	-	2 619
Provisions réglementées	(912)	(24)	-	-	(936)
Crédit bail	2	(2)	-	-	-
Elimination des marges sur stocks	990	(64)	-	-	926
Engagements de retraite	(209)	(23)	-	(177)	(409)
Juste valeur des instruments financiers	41	96	262	-	399
Reclassement honoraires cristalroom	(34)	16	-	-	(18)
Provision DIF	5	-	-	-	5
ID liasse (sous-conso Japon)	2 371	(314)	-	(59)	1 998
Ecart d'évaluation	8	8	-	-	16
Harmonisation des modes d'amortissement	(11)	-	-	-	(11)
Plan d'actions gratuites	-	-	-	-	-
CVAE	(236)	59	-	-	(177)
Dépréciation d' immobilisation	-	-	-	-	-
Autres retraitements	1	(42)	-	-	(41)
Total	4 402	(57)	262	(236)	4 371

Au 31 décembre 2010, l'analyse des impôts différés se présente ainsi :

En milliers d'euros	Solde 31/12/2009	Comptabilisé en résultat	Comptabilisé en capitaux propres	Effet de conversion	Solde 31/12/2010
différences temporaires	2 754	(368)	-	-	2 386
provisions réglementées	(1 002)	90	-	-	(912)
crédit bail	2	-	-	-	2
élimination des marges sur stocks	870	120	-	-	990
engagements de retraite	(300)	107	-	(16)	(209)
juste valeur des instruments financiers	(12)	75	(22)	-	41
reclassement honoraires cristalroom	(53)	19	-	-	(34)
provision DIF	5	-	-	-	5
ID liasse (sous-conso Japon)	1 800	181	(4)	394	2 371
écart d'évaluation	5	3	-	-	8
harmonisation des modes d'amortissement	(11)	-	-	-	(11)
plan d'actions gratuites	540	(540)	-	-	-
CVAE	(275)	39	-	-	(236)
dépréciation d' immobilisation	67	(67)	-	-	-
autres retraitements	(1)	-	-	2	1
Total	4 389	(341)	(26)	380	4 402

Les impôts différés relatifs à BPKK se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
différences temporaires	219	314
élimination des marges s/ stocks	467	547
engagement de retraite	644	795
harmonisation des modes d'amortissement	663	710
autres	5	5
Total	1 998	2 371

5.8.3 Réconciliation entre la charge d'impôt théorique au taux légal en France et la charge d'impôt réelle

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Résultat de l'ensemble	(2 344)	2 201
Charge d'impôt réelle	493	1 560
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	13	(91)
Résultat consolidé avant impôt	(1 838)	3 670
Taux d'impôt légal en France	34,43%	34,43%
Produit (Charge) d'impôt théorique	633	(1 264)
Taux d'impôt effectif	-26,82%	42,51%
Différences temporelles et permanentes (*)	(1 094)	(324)
IDA sur paiement à base d'action	-	-
Différentiel de taux étranger		
<i>BPKK</i>	(31)	26
<i>Baccarat Inc.</i>	(1)	2
Produit / Charge d'impôt réelle	(493)	(1 560)

En l'absence de visibilité suffisante sur la situation fiscale des exercices futurs, les IDA sur déficit et report déficitaire n'ont pas été activés.

5.8.4 Déficits reportables n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'un impôt différé actif

Le tableau ci-dessous récapitule au 31 décembre 2011 par filiales le montant de ses déficits et reports déficitaires n'entraînant pas d'activation des impôts différés :

<i>en milliers d'euros</i>	Pertes fiscales		IDA	
Filiales	Pertes Fiscales Montant en €uros	Échéance	Taux impôt	IDA non activé
Baccarat Inc	743	2021	35%	4 089
	1 223	2022		
	683	2026		
	997	2027		
	3 505	2028		
	3 299	2029		
	537	2030		
	696	2031		
11 683				
Baccarat Espagne	72	2015	30%	98
	174	2016		
	8	2017		
	34	2018		
	37	2024		
	325			
Baccarat Américas	50	2015	35%	92
	59	2016		
	81	2018		
	74	2018		
	264			
Baccarat UK	659	illimité	28%	185
Bt Grece	239	2014	24%	322
	477	2015		
	627	2016		
	1 343			
Baccarat France	9 329	illimité	34%	3 172
Total	23 603			7 958

6. Bilan consolidé

6.1 Immobilisations incorporelles

- Au 31 décembre 2011, la variation des immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Droits au bail	Logiciels et autres	Total immobilisations incorporelles
Valeur brute au 1er janvier 2011	3 110	5 351	8 461
Acquisitions	-	146	146
Cessions	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	37	37
Change	24	41	65
Valeur brute au 31 décembre 2011	3 134	5 575	8 709
Amortissements au 1er janvier 2011	(365)	(4 900)	(5 265)
Dotations	(60)	(294)	(354)
Sorties	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-
Change	(25)	(42)	(67)
Amortissements au 31 décembre	(450)	(5 236)	(5 686)
Perte de valeur au 1er janvier 2011	-	-	-
Dotations	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-
Change	-	-	-
Perte de valeur au 31 décembre 2011	-	-	-
Valeur nette au 1er janvier 2011	2 745	451	3 196
Valeur nette au 31 décembre 2011	2 684	339	3 023

- La variation des immobilisations incorporelles au cours de l'exercice 2010 s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Droits au bail	Logiciels et autres	Total immobilisations incorporelles
Valeur brute au 1er janvier 2010	3 056	5 757	8 813
Acquisitions	-	132	132
Cessions	-	(713)	(713)
Reclassements et autres variations	-	61	61
Change	54	114	168
Valeur brute au 31 décembre 2010	3 110	5 351	8 461
Amortissements au 1er janvier 2010	(264)	(5 194)	(5 458)
Dotations	(62)	(312)	(374)
Sorties	-	704	704
Reclassements et autres variations	-	-	-
Change	(39)	(98)	(137)
Amortissements au 31 décembre	(365)	(4 900)	(5 265)
Perte de valeur au 1er janvier 2010	-	-	-
Dotations	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-
Change	-	-	-
Perte de valeur au 31 décembre 2010	-	-	-
Valeur nette au 1er janvier 2010	2 792	563	3 355
Valeur nette au 31 décembre 2010	2 745	451	3 196

6.2 Immobilisations corporelles

- Les immobilisations corporelles au 31 décembre 2011 s'analysent ainsi :

En milliers d'euros	Durée d'utilisation illimitée	Durée d'utilisation définie				Total immobilisations corporelles
	Terrains	Constructions	Installations techniques et outillages	Agencements boutiques et autres	Immobilisations corporelles en-cours (1)	
Valeur brute au 1er janvier 2011	394	4 028	74 332	20 962	1 003	100 719
Acquisitions	-	-	2 612	803	3 431	6 846
Cessions	-	-	(2 785)	(339)	-	(3 124)
Reclassements et autres variations	-	-	395	22	(447)	(30)
Change	-	-	1 074	563	-	1 637
Valeur brute au 31 décembre 2011	394	4 028	75 628	22 011	3 987	106 048
Amortissements au 1er janvier 2011		(2 371)	(50 101)	(16 083)	-	(68 555)
Dotations	-	(76)	(3 686)	(1 393)	-	(5 155)
Reprises	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	2 649	313	-	2 962
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	(916)	(496)	-	(1 412)
Amortissements au 31 décembre 2011		(2 447)	(52 054)	(17 659)	-	(72 160)
Perte de valeur au 1er janvier 2011	-	-	-	-	-	-
Dotations	-	-	-	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-
Perte de valeur au 31 décembre 2011	-	-	-	-	-	-
Valeur nette au 1er janvier 2011	394	1 657	24 231	4 879	1 003	32 164
Valeur nette au 31 décembre 2011	394	1 581	23 574	4 352	3 987	33 888

(1) Par simplification de présentation, les immobilisations en-cours présentées dans ce tableau intègrent des immobilisations incorporelles en-cours, et notamment l'ERP Lawson et le projet e-commerce

Le groupe a investi dans deux projets majeurs qui verront le jour en 2012 :

- le lancement d'un nouveau site internet marchand, dans un premier temps aux Etats-Unis, puis en Europe. Le montant immobilisé au 31 décembre 2011 est de 914 K€.
- la mise en œuvre d'un progiciel « Lawson » déployé dès septembre 2011 au niveau des prévisions de vente puis à partir d'avril 2012 au sein de la manufacture (organisation industrielle, gestion des performances, contrôle de gestion industrielle, achats, planification, comptabilité...). Le montant immobilisé au 31 décembre 2011 s'élève à 2 183 K€.

- La variation des immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2010 s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Durée d'utilisation illimitée	Durée d'utilisation définie				Total immobilisations corporelles
	Terrains	Constructions	Installations techniques et outillages	Agencements boutiques et autres	Immobilisations corporelles en-cours	
Valeur brute au 1er janvier 2010	394	4 024	72 397	22 410	1 587	100 812
Acquisitions	-	4	1 881	312	218	2 415
Cessions	-	-	(3 281)	(3 212)	-	(6 493)
Reclassements et autres variations	-	-	729	1	(802)	(72)
Change	-	-	2 606	1 451	-	4 057
Valeur brute au 31 décembre 2010	394	4 028	74 332	20 962	1 003	100 719
Amortissements au 1er janvier 2010		(2 294)	(46 546)	(16 461)	-	(65 301)
Dotations	-	(77)	(3 973)	(1 684)	-	(5 734)
Reprises	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	2 496	3 206	-	5 702
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	(2 078)	(1 144)	-	(3 222)
Amortissements au 31 décembre 2010		(2 371)	(50 101)	(16 083)	-	(68 555)
Perte de valeur au 1er janvier 2010	-	-	(765)	-	-	(765)
Dotations	-	-	-	-	-	-
Reprise sur perte de valeur (*)	-	-	765	-	-	765
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-
Perte de valeur au 31 décembre 2010	-	-	-	-	-	-
Valeur nette au 1er janvier 2010	394	1 730	25 086	5 949	1 587	34 746
Valeur nette au 31 décembre 2010	394	1 657	24 231	4 879	1 003	32 164

(*) Le Four A a été arrêté en février 2010, ce qui avait engendré la constatation d'une perte de valeur de 765 milliers d'euros dans les comptes 2009. Cette dotation du Four A a été totalement reprise en 2010

6.3 Titres mis en équivalence

6.3.1 Evolution de la valeur d'équivalence

En milliers d'euros	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur Brute	Dépréciations	Valeur Nette	Valeur Brute	Dépréciations	Valeur Nette
Part dans l'actif net des titres mis en équivalence à l'ouverture	64		64	1 474		1 474
Part dans le résultat de l'exercice			(14)			91
Dividendes versés			-			(609)
Sortie de périmètre			-			(975)
Effet des variations de change			-			83
Part dans l'actif net des titres mis en équivalence à la clôture			50			64

En milliers d'euros	31/12/2010	Acquisition /		Dividendes et transfert de résultat	Effet de conversion	31/12/2011
		Augmentation de %	Sortie / Diminution de %			
Baccarat Real Estate	(2)	-	-	-	-	(2)
SVD Bonhomme	54	-	-	(14)	-	40
Sous-total	52	-	-	(14)	-	38
Impôts	12	-	-	-	-	12
Titres mis en équivalence	64	-	-	(14)	-	50

6.3.2 Quote-part des capitaux propres et des résultats nets des sociétés mises en équivalence

En milliers d'euros	31/12/2011			31/12/2010		
	Quote-part d'intérêt détenue dans le capital	Quote-part de situation nette	Quote-part de résultat	Quote-part d'intérêt détenue dans le capital	Quote-part de situation nette	Quote-part de résultat
Baccarat Real Estate	0,00%	-	0	0,00%	(93)	93
SVD Bonhomme	40,00%	50	-	40,00%	66	(2)
TOTAL	50	50	-	64	(27)	91

6.3.3 Informations agrégées des sociétés mises en équivalence

En milliers d'euros	SVD Bonhomme
Actif	475
Passif	475
Compte de résultat	(37)
<i>dont Chiffre d'affaires</i>	337

6.4 Autres actifs financiers

Les « Autres actifs financiers » sont composés exclusivement de titres immobilisés non-courants et de dépôts et cautionnements versés aux bailleurs :

En milliers d'euros	Total actifs financiers	En milliers d'euros	Total actifs financiers
Valeur brute au 1er janvier 2011	3 525	Valeur brute au 1er janvier 2010	2 877
Acquisitions/Emissions	234	Acquisitions/Emissions	5 071
Cessions	(85)	Cessions	(6 368)
Remboursements	-	Remboursements	-
Transferts et autres	(444)	Transferts et autres	1 426
Change	215	Change	519
Valeur brute au 31 décembre 2011	3 445	Valeur brute au 31 décembre 2010	3 525
Amortissements au 1er janvier 2011	-	Amortissements au 1er janvier 2010	-
Dotations	-	Dotations	-
Sorties	-	Sorties	-
Change	-	Change	-
Amortissements au 31 décembre 2011	-	Amortissements au 31 décembre 2010	-
Perte de valeur au 1er janvier 2011	-	Perte de valeur au 1er janvier 2010	-
Dotations	-	Dotations	-
Reprise	-	Reprise	-
Change	-	Change	-
Perte de valeur au 31 décembre 2011	-	Perte de valeur au 31 décembre 2010	-
Valeur nette au 1er janvier 2011	3 525	Valeur nette au 1er janvier 2010	2 877
Valeur nette au 31 décembre 2011	3 445	Valeur nette au 31 décembre 2010	3 525

6.5 Stocks

En milliers d'euros	31/12/2011			31/12/2010		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières et approvisionnements	2 860	(582)	2 278	1 745	(528)	1 217
En cours de production	8 796	(1 961)	6 835	7 418	(2 053)	5 365
Produits intermédiaires et finis	27 740	(3 030)	24 710	27 705	(2 947)	24 758
Marchandises	331	(88)	243	422	(88)	334
TOTAL	39 727	(5 661)	34 066	37 290	(5 616)	31 674

La variation de stock net au cours de la période s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Brut	Provisions pour Dépréciation	Net
Solde au 1er janvier 2011	37 290	(5 616)	31 674
Variation du stock brut	1 873		1 873
Variation de la provision pour dépréciation		49	49
Effets des variations de change	564	(94)	470
Solde au 31 décembre 2011	39 727	(5 661)	34 066

6.6 Clients

En milliers d'euros	31/12/2011			31/12/2010		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Clients	24 357	(806)	23 551	18 464	(1 122)	17 342

- L'échéancier des créances clients au 31 décembre 2011 se compose ainsi :

En milliers d'euros	30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 120 jours	sous-total échues	non-échues	Total
Clients bruts	11 022	565	(501)	149	11 235	13 122	24 357
Provisions					(806)	-	(806)
Clients nets au 31 décembre 2011	11 022	565	(501)	149	10 429	13 122	23 551

- L'échéancier des créances clients au 31 décembre 2010 se compose ainsi :

En milliers d'euros	30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 120 jours	sous-total échues	non-échues	Total
Clients bruts	13 500	699	101	(85)	14 215	4 249	18 464
Provisions					(1 122)		(1 122)
Clients nets au 31 décembre 2010	13 500	699	101	(85)	13 093	4 249	17 342

Les 10 premiers clients du groupe représentent 26% de notre chiffre d'affaires au 31 décembre 2011.

6.7 Autres débiteurs

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Avances et acomptes	521	256
Créances fiscales	1 144	1 726
Comptes courants	-	-
Autres créances	876	679
Charges constatées d'avance	3 540	2 873
TOTAL	6 081	5 534

La variation des charges constatées d'avance concernent essentiellement les loyers des boutiques de la filiale Baccarat Far East pour 638 K euros.

6.8 Autres Actifs financiers courants

En milliers d'euros	Prêts	Titres disponibles à la vente	Comptes courants	Instruments financiers	TOTAL
Au 1er janvier 2011	1 061	14	237	21	1 333
Acquisitions/Emissions	19	-	-	-	19
Cessions / Remboursements	(527)	-	-	-	(527)
Variation de juste valeur	-	-	-	(21)	(21)
Transferts et autres	419	(12)	(31)	-	376
Change	75	-	7	-	82
Au 31 décembre 2011	1 047	2	213	-	1 262

6.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	8 620	(765)
Effet de la variation du taux de change	119	243
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	(2 040)	9 142
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période/d'exercice	6 699	8 620
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	6 715	11 723
Placement à moins de 3 mois	(11)	(6)
Banques créditrices	(5)	(3 097)
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau de flux de trésorerie	6 699	8 620

Au 31 décembre 2011, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent en 5 569 K€ de solde des comptes bancaires, contre 3 076 K€ au 31 décembre 2010, et de 1 146 K€ de SICAV monétaires souscrites par Baccarat S.A, comparé à 8 647 K€ au 31 décembre 2010.

6.10 Capitaux propres

Le capital social au 31 décembre 2011 est de 16 184 600 euros, divisé en actions d'une valeur nominale de 25 euros chacune. Il est entièrement libéré. Les actions sont obligatoirement nominatives.

Réserve de conversion

La réserve de conversion comprend l'ensemble des écarts de conversion issus de la conversion des états financiers des activités à l'étranger et de la conversion des passifs désignés comme couverture d'investissement net de la Société dans une filiale étrangère.

Réserve de couverture

La réserve de couverture comprend la partie efficace de la variation nette cumulée de la juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie attribuables à des transactions couvertes qui ne se sont pas encore produites.

Réserve de juste valeur

La réserve de juste valeur comprend la variation nette cumulée de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente jusqu'à ce qu'ils soient décomptabilisés ou dépréciés.

Actions propres

La société ne détient pas d'actions propres.

Au cours de l'exercice 2008, un plan de stock-options et un plan d'attribution d'actions gratuites ont été mis en place.

6.11 Paiement à base d'actions

Dans le but d'associer les collaborateurs de la société à la création de valeur de l'entreprise et à son développement, l'Assemblée Générale Exceptionnelle du 4 décembre 2007 a autorisé le Conseil d'Administration, et ce pour une durée de 38 mois, à consentir au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société et de ses filiales, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société et/ou des options d'achat d'actions existantes pour un nombre d'actions qui ne pourra dépasser 6% du capital.

Ce plan d'attribution d'options de souscription d'actions est réservé aux seuls cadres de premier niveau, membres du Comité Stratégique de Baccarat (Comité de Direction et C.E.O des filiales internationales USA et Japon).

Pour fidéliser et motiver le personnel, le Conseil d'Administration a également été autorisé par l'AGE du 4 décembre 2007, et ce pour une durée de 38 mois, à procéder, au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société, à des attributions gratuites d'actions de la société, existantes ou à émettre. Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra conduire à une augmentation du capital social supérieure à 3%.

Les bénéficiaires d'actions gratuites sont uniquement les collaborateurs des sociétés françaises du Groupe à l'exception des bénéficiaires du plan de stock-options. Seuls les

collaborateurs détenteurs d'un contrat à durée déterminée ou indéterminée de plus d'un an à la date du plan sont concernés.

Conformément à la norme IFRS 2, la charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Au cours de l'exercice 2008, 29 000 options de souscription d'actions ont été consenties au prix de 212 € à 12 bénéficiaires, selon un plan en date du 10 juin 2008 et une date d'échéance du 12 juin 2013.

Il subsiste 24 000 options de souscription d'actions au 31 décembre 2011.

Au cours de l'exercice 2008, 11 087 actions gratuites au prix de 212 € ont été attribuées à 778 bénéficiaires, selon un plan en date du 10 juin 2008, une date définitive d'attribution du 11 juin 2010 et une date de fin de période d'incessibilité au 12 juin 2012.

Les actions gratuites ont été attribuées au 31 décembre 2010.

Une annulation de charge de personnel d'un montant de 266 K€ a été constatée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2011.

6.11.1 Contexte

Baccarat octroie à ces salariés des avantages de type « Share Based payments ». Ces avantages sont précisés par la norme IFRS 2 et ont fait l'objet d'une évaluation spécifique par un actuaire.

Le premier plan concerne l'attribution des actions gratuites dont les bénéficiaires sont des collaborateurs des sociétés françaises du Groupe (Baccarat SA ou filiales françaises).

Le second plan concerne l'attribution de stock-options à un collaborateur clé de Baccarat.

6.11.2 Principes méthodologiques et hypothèses d'évaluation des prix

Modèle d'évaluation

Les modèles d'évaluation les plus fréquemment employés pour le pricing des options sur les marchés financiers sont :

- la formule fermée, dite de Black et Scholes ;
- les modèles binomiaux ou trinomiaux ;
- les simulations de Monte Carlo.

L'évaluation présentée est calculée avec la formule de Black et Scholes. En effet, en l'absence de dividende et avec des hypothèses comparables, il n'y a pas de différence de résultat avec des simulations de Monte Carlo ou des arbres binomiaux ou trinomiaux.

Outre les principales hypothèses citées dans ce rapport, les différences de valorisation entre les trois méthodes peuvent provenir principalement du fait de l'existence de dividendes, de condition d'octroi des stock-options dépendant de l'évolution du cours ou de simulations de Monte Carlo réalisées avec d'autres loi que des browniens.

Hypothèses de volatilité

La volatilité historique a été calculée sur la période de 5 ans précédent la date d'octroi. Elle est de 42,55%.

Taux sans risque

On considère le taux des emprunts d'état de la durée correspondante au plan considéré, fourni par l'Agence France Trésor (AFT). Le taux sans risque de maturité 5 ans est de 4,42%.

Dividendes

Les dividendes sont considérés nuls pour les prochaines années.

Hypothèses de turn-over

L'hypothèse de turn-over émise par Baccarat est de 1%.

Résultat des évaluations

Le tableau ci-dessous indique le coût total attendu du plan (avec prise en compte du turn-over) estimé au 31 décembre 2011.

	Coût probabilisé du plan au 31/12/2011 en milliers d'euros
Plan 1	2 020
Plan 2	1 313
Total	3 333

Le tableau suivant présente la charge au 31 décembre 2011 sur la base des coûts unitaires pour les différents plans attribués :

Plan	Date d'Octroi	Nature	Date d'acquisition des droits	Nombre d'options ou actions	Prix d'exercice	Prix unitaire d'option ou action	Coût total attendu du plan à la date de calcul	Charge cumulée sur l'exercice 2010 en Keuros	Charge cumulée sur l'exercice 2011 en Keuros
Plan 1	10/06/2008	Action gratuite	10/06/2010	10 200	-	198	2 020	2 020	2 020
Plan 2	10/06/2008	Stock option	10/06/2009	6 500	212	82	534	451	534
Plan 2	10/06/2008	Stock option	10/06/2010	5 500	212	82	451	451	451
Plan 2	10/06/2008	Stock option	10/06/2011	3 000	212	82	246	384	246
Plan 2	10/06/2008	Stock option	10/06/2012	1 000	212	82	82	284	73
							3 333	3 590	3 324

Une annulation de charges de 266 K€ a été passée au 31 décembre 2011.

6.12 Provisions

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Provisions pour litiges sociaux	766	816
Autres provisions pour risques	215	190
Total provisions à caractère courant	981	1 006
Provisions pour litiges	355	5
Autres provisions pour risques	95	821
Autres provisions pour charges	1 027	627
Total provisions à caractère non courant	1 477	1 453

- Au 31 décembre 2011, les soldes des provisions pour risques et charges ont évolué de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2010	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Change	Autres et reclassements	31/12/2011
Provisions pour litiges	816	187	(238)	-	-	1	766
Autres provisions pour risques	190	45	(19)	-	-	(1)	215
Total provisions à caractère courant	1 006	232	(257)	-	-	-	981
Provisions pour litiges	5	350	-	-	-	-	355
Autres provisions pour risques	821	-	(697)	-	(29)	-	95
Autres provisions pour charges	627	400	-	-	-	-	1 027
Total provisions à caractère non courant	1 453	750	(697)	-	(29)	-	1 477

Le Groupe connaît quelques litiges avec ses salariés et certains clients qui ont fait l'objet de provisions dans les comptes, aucun d'entre eux n'étant individuellement significatif à l'échelle du Groupe.

Par ailleurs, La Société a été assignée par l'ancien exploitant de la Cristal Room Baccarat, dont le contrat a été résilié en 2008. Sur la base d'une analyse juridique étayée, la société n'a constaté aucune provision pour risques, considérant la demande non fondée dans son principe et dans son montant.

La Société fait également l'objet de deux litiges avec son bailleur pour la boutique de la Madeleine à Paris (établissement Damon Delente) et pour les locaux situés Place des Etats-Unis à Paris, qui ont été provisionnés dans les comptes au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2011, le montant des provisions passées pour litiges s'élève à 2 458 K€.

6.13 Avantages du personnel

Les provisions sur les engagements envers le personnel sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/12/2010	Dotations	Reprises	Reclassement	Change	31/12/2011
Engagements de retraite France	4 653	334	(84)	-	-	4 903
Engagements de retraite Etats-Unis	601	61	(109)	-	16	569
Engagements de retraite Japon	546	358	(593)	-	23	334
Engagements de retraite complémentaire France	1 792	118	(80)	-	-	1 830
Engagements de retraite	7 592	871	(866)	-	39	7 636
Médaille du travail	565	80	(72)	-	-	573
TOTAL	8 157	951	(938)	-	39	8 209

L'évolution des engagements envers le personnel sur les cinq dernières années se présente ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011
Engagements de retraite France	4 483	4 525	4 406	4 653	4 903
Engagements de retraite Etats-Unis	526	609	487	601	569
Engagements de retraite Japon	649	797	602	546	334
Engagements de retraite complémentaire France	1 849	1 944	2 003	1 792	1 830
Engagements de retraite	7 507	7 875	7 498	7 592	7 636
Médaille du travail	573	553	571	565	573
TOTAL	8 080	8 428	8 069	8 157	8 209

Les provisions au 31 décembre 2011 ont été obtenues par une projection des chiffres du 31 décembre 2010 selon les hypothèses rappelées ci-dessous.

Le Groupe participe à la constitution des retraites de son personnel selon les lois et usages des pays dans lesquels il exerce son activité. Il n'existe aucun passif à provisionner au titre des caisses de retraite et des organismes légaux.

En revanche, le Groupe a des engagements de retraite complémentaire, d'indemnité de fin de carrière et de prévoyance. Les engagements actuariels correspondants sont pris en charge soit sous forme de cotisations versées à des organismes indépendants responsables de leur service et de la gestion des fonds, soit sous forme de provisions au bilan.

- Départ en retraite : paiement d'une rente (10 ans) pour une ancienneté supérieure ou égale à 20 ans
- Départ en retraite : paiement d'un capital pour une ancienneté comprise entre 1 à 10 ans
- Décès ou démission : paiement d'un capital pour une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans

Concernant les engagements qui font l'objet d'une provision, les engagements ont été évalués par un cabinet d'actuaire, en conformité avec les prescriptions de la norme comptable IAS 19. Ils concernent :

6.13.1 France

L'intégralité des engagements de retraite est provisionnée pour un montant de 4 903 K€ en appliquant la méthode du corridor.

Le tableau de valorisation des engagements envers le personnel se présente ainsi au 31 décembre 2011 :

Exercice 2011 (en milliers d'euros)	Baccarat	Baccarat	Baccarat	Baccarat	Damon Delente
	IFC	MEDAILLES	Retraite Chapeau	TOTAL	TOTAL
Variation de la valeur des engagements					
Valeur des engagements de début d'année :	(3 904)	(565)	(2 062)	(6 531)	(47)
Transfert de personnel (fusion, absorption)	-	-	-	-	-
Coût des services :	(184)	(31)	(91)	(306)	(2)
Coût de l'actualisation :	(173)	(24)	81	(116)	(2)
Prestations payées dans l'année :	84	72	-	156	-
Modification de régime :	-	-	-	-	-
Restructuring :	-	-	-	-	-
Reductions / cessations :	-	-	-	-	-
Cession/acquisitions :	-	-	-	-	-
(Pertes) et gains actuariels :	(8)	(30)	29	(9)	10
Changement d'hypothèses	109	9	75	193	1
Entrées de l'année	(14)	(4)	-	(18)	-
Valeur des engagements de fin d'année :	(4 090)	(573)	(1 967)	(6 630)	(41)
Valeur des fonds de début d'année :	-	-	-	-	-
Valeur des fonds de fin d'année :	-	-	-	-	-
Charge de l'année					
Coût des services :	(184)	(31)	-	(215)	(2)
Coût de l'actualisation :	(173)	(24)	(91)	(288)	(2)
Rendement attendu des fonds d'assurance :	-	-	-	-	-
Amortissement des modifications de régimes :	-	-	-	-	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale :	-	-	-	-	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	8	(24)	-	(16)	1
Restructuring :	-	-	-	-	-
Reductions / cessations :	-	-	-	-	-
Cession/acquisition :	-	-	-	-	-
Total :	(349)	(80)	(91)	(520)	(3)
Provision de début d'année :	(4 413)	(565)	(1 996)	(6 974)	(52)
Imputation sur fonds propres à l'ouverture :	-	-	-	0	0
Transfert de provision (fusion, absorption...)	-	-	-	-	-
Cession/acquisition :	-	-	-	-	-
Charge de l'année :	(349)	(80)	(91)	(520)	(3)
Prestations payées par l'employeur :	84	72	81	237	-
Contributions employeur de l'année :	-	-	-	-	-
Provision de fin d'année :	(4 678)	(573)	(2 006)	(7 257)	(55)
Valeur des engagements de fin d'année :	(4 090)	(573)	(1 967)	(6 630)	(41)
Valeur des fonds de fin d'année :	-	-	-	-	-
(Insuffisance) / Surplus :	(4 090)	(573)	(1 967)	(6 630)	(41)
Modifications de régimes restant à amortir :	-	-	-	-	-
Valeur des engagements initiale restant à amortir :	-	-	-	-	-
(Pertes) et gains actuariels restant à amortir :	588	-	39	627	14
Provision comptabilisée au bilan de fin d'année :	(4 678)	(573)	(2 006)	(7 257)	(55)

Exercice 2012 (en €)

Charge de l'exercice

Coût des services	(189)	(32)	-	(221)	(3)
Coût financier	(187)	(26)	(92)	(305)	(2)
Rendement attendu des fonds d'assurance	-	-	-	-	-
Amortissement des (pertes) et gains actuarielles	12	-	-	12	-
Amortissement des changement de régime	-	-	-	-	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale	-	-	-	-	-
Total	(364)	(58)	(92)	(514)	(4)

La charge nette comptabilisée au cours de la période est de 250 K€.

Au 31 décembre 2010, l'engagement s'élève à 4 653 K€, et le tableau de valorisation des engagements envers le personnel se présente ainsi :

Exercice 2010 (en milliers d'euros)	Baccarat	Baccarat	Baccarat	Baccarat	Damon Delente
	IFC	MEDAILLES	Retraite Chapeau	TOTAL	TOTAL
Variation de la valeur des engagements					
Valeur des engagements de début d'année :	(3 821)	(567)	(1 829)	(6 217)	(39)
Transfert de personnel (fusion, absorption)	-	-	-	-	-
Coût des services :	(173)	(31)	-	(204)	(2)
Coût de l'actualisation :	(184)	(27)	(90)	(301)	(2)
Prestations payées dans l'année :	289	61	104	454	-
Modification de régime :	-	-	-	-	-
Restructuring :	-	-	-	-	-
Reductions / cessations :	-	-	-	-	-
Cession/acquisitions :	-	-	-	-	-
(Pertes) et gains actuariels :	7	19	(96)	(70)	(2)
Changement d'hypothèses	(17)	(19)	(151)	(187)	(2)
Entrées de l'année	(4)	(1)	-	(5)	-
Valeur des engagements de fin d'année :	(3 904)	(565)	(2 062)	(6 531)	(47)
Variation de la valeur des fonds d'assurance					
Valeur des fonds de début d'année :	-	-	-	-	-
Contributions employeur de l'année :	-	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds :	-	-	-	-	-
Reductions / cessations :	-	-	-	-	-
Rendement réel du fonds :	-	-	-	-	-
Valeur des fonds de fin d'année :	-	-	-	-	-
Charge de l'année					
Coût des services :	(173)	(31)	-	(204)	(2)
Coût de l'actualisation :	(184)	(27)	(90)	(301)	(2)
Rendement attendu des fonds d'assurance :	-	-	-	-	-
Amortissement des modifications de régimes :	-	-	-	-	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale :	-	-	-	-	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	10	(1)	-	9	-
Restructuring :	-	-	-	-	-
Reductions / cessations :	-	-	-	-	-
Cession/acquisition :	-	-	-	-	-
Total :	(348)	(58)	(90)	(496)	(4)
Variation de la provision comptabilisée au bilan					
Provision de début d'année :	(4 354)	(567)	(2 010)	(6 931)	(48)
Imputation sur fonds propres à l'ouverture :	-	-	-	0	0
Transfert de provision (fusion, absorption...)	-	-	-	-	-
Cession/acquisition :	-	-	-	-	-
Charge de l'année :	(348)	(58)	(90)	(496)	(4)
Prestations payées par l'employeur :	289	61	104	454	-
Contributions employeur de l'année :	-	-	-	-	-
Provision de fin d'année :	(4 413)	(565)	(1 996)	(6 974)	(52)
Couverture financière					
Valeur des engagements de fin d'année :	(3 904)	(565)	(2 062)	(6 531)	(47)
Valeur des fonds de fin d'année :	-	-	-	-	-
(Insuffisance) / Surplus :	(3 904)	(565)	(2 062)	(6 531)	(47)
Modifications de régimes restant à amortir :	-	-	-	-	-
Valeur des engagements initiale restant à amortir :	-	-	-	-	-
(Pertes) et gains actuariels restant à amortir :	509	-	(66)	443	5
Provision comptabilisée au bilan de fin d'année :	(4 413)	(565)	(1 996)	(6 974)	(52)

Exercice 2011 (en €)

Charge de l'exercice

Coût des services	(184)	(31)	-	(215)	(2)
Coût financier	(173)	(24)	(91)	(288)	(2)
Rendement attendu des fonds d'assurance	-	-	-	-	-
Amortissement des (pertes) et gains actuarielles	8	-	-	8	-
Amortissement des changement de régime	-	-	-	-	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale	-	-	-	-	-
Total	(349)	(55)	(91)	(495)	(4)

La charge nette comptabilisée au 31 décembre 2010 est de 247 K€.

Par ailleurs depuis le 1er janvier 2001 un régime de retraite complémentaire destiné aux cadres supérieurs et dirigeants a été mis en place. La charge correspondant aux prestations futures et relative aux droits acquis à la date de clôture de ce plan, soit en 2005, a été évaluée par actualisation au taux de 4,75 %. La provision de retraite complémentaire est provisionnée pour un montant de 1 830 K€. La charge comptabilisée au cours de la période est de 38 K€.

Une étude de l'analyse de la sensibilité du résultat aux taux d'actualisation fait apparaître les résultats suivants :

En milliers d'euros

Taux d' actualisation	Dettes actuarielle	Coût des services	Coût financier
4,25%	4 338	205	177
4,50%	4 230	198	184
4,75%	4 127	191	189
5,00%	4 027	185	194
5,25%	3 931	179	199

6.13.2 Filiales étrangères

Etats-Unis

Aux Etats-Unis, Baccarat est engagée au titre d'un régime à prestations définies fermé aux nouveaux salariés depuis 1993 et qui ne concerne plus que 60 personnes (rentiers et actifs salariés ou anciens salariés).

L'engagement au 31 décembre 2011 s'élève à 569 K€.

Le tableau de valorisation des engagements envers le personnel se présente ainsi :

	Baccarat US
Exercice 2011 (en milliers d'euros)	
Variation de la valeur des engagements	
Valeur des engagements de début d'année :	(1 438)
Coût des services :	(17)
Coût de l'actualisation :	(79)
Prestations payées dans l'année :	177
Modification de régime :	-
Restructuring :	-
Reductions / cessations :	-
(Pertes) et gains actuariels :	(235)
Ecart de change	(162)
Valeur des engagements de fin d'année :	(1 753)
Variation de la valeur des fonds d'assurance	
Valeur des fonds de début d'année :	922
Contributions employeur de l'année :	111
Prestations payées par le fonds :	(176)
Reductions / cessations :	-
Rendement réel du fonds :	33
Ecart de change	97
Valeur des fonds de fin d'année :	987
Charge de l'année	
Coût des services :	(17)
Coût de l'actualisation :	(79)
Rendement attendu des fonds d'assurance :	68
Amortissement des modifications de régimes :	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale :	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	(35)
Restructuring :	-
Reductions / cessations :	-
Total :	(63)
Variation de la provision comptabilisée au bilan	
Provision de début d'année :	(339)
Charge de l'année :	(63)
Prestations payées par l'employeur :	-
Contributions employeur de l'année :	111
Imputation sur fonds propres à l'ouverture :	-
Ecart de change	(32)
Provision de fin d'année :	(323)
Couverture financière	
Valeur des engagements de fin d'année :	(1 753)
Valeur des fonds de fin d'année :	987
(Insuffisance) / Surplus :	(766)
Modifications de régimes restant à amortir :	-
Valeur des engagements initiale restant à amortir :	-
(Pertes) et gains actuariels restant à amortir :	443
Provision comptabilisée au bilan de fin d'année :	(323)

Exercice 2012 (en €)

Charge de l'exercice

Coût des services	(17)
Coût financier	(71)
Rendement attendu des fonds d'assurance	69
Amortissement des (pertes) et gains actuarielles	(268)
Amortissement des changement de régime	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale	-
Total	(287)

Le produit net (hors effet de change) comptabilisé au cours de la période est de 48 K€.

L'engagement au 31 décembre 2010 s'élève à 601 K€, et le tableau de valorisation des engagements envers le personnel se présente ainsi :

	Baccarat US
Exercice 2010 (en milliers d'euros)	
Variation de la valeur des engagements	
Valeur des engagements de début d'année :	(1 485)
Valeur des engagements de fin d'année :	(1 566)
Variation de la valeur des fonds d'assurance	
Valeur des fonds de début d'année :	986
Valeur des fonds de fin d'année :	1 004
Charge de l'année	
Coût des services :	(16)
Coût de l'actualisation :	(84)
Rendement attendu des fonds d'assurance :	72
Amortissement de la valeur des engagements initiale:	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	(87)
Total :	(115)
Variation de la provision comptabilisée au bilan	
Provision de début d'année :	(268)
Provision de fin d'année :	(369)
Couverture financière	
Valeur des engagements de fin d'année :	(1 566)
Valeur des fonds de fin d'année :	1 004
(Insuffisance) / Surplus :	(562)
Pertes et (gains) actuariels restant à amortir :	193
Provision comptabilisée au bilan de fin d'année :	(369)
Charges de l'exercice 2011	
Coût des services :	(18)
Coût de l'actualisation :	(106)
Rendement attendu des fonds d'assurance :	70
Amortissement de la valeur des engagements initiale:	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	(36)
Total :	(90)

La charge nette (hors effet de change) comptabilisée au 31 décembre 2010 est de 76 K€.

Les hypothèses suivantes ont été retenues, au 31 décembre 2011 :

- Taux d'actualisation : 5,70 %
- Taux de placement des actifs : 7,00 %
- Table de mortalité : GAM 94
- Inflation : 3 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans

Japon

Au Japon, Baccarat Pacific K.K. est engagée au titre d'un régime à prestations définies (retraite sous forme de rente ou capital, décès et démission) soumis à l'ancienneté au moment du départ. L'engagement au 31 décembre 2011 s'élève à 334 K€.

	Baccarat Japon
Exercice 2011 (en milliers d'euros)	
Variation de la valeur des engagements	
Valeur des engagements de début d'année :	(2 639)
Coût des services :	(339)
Coût de l'actualisation :	(36)
Prestations payées dans l'année :	63
Modification de régime :	-
Restructuring :	-
Reductions / cessations :	-
(Pertes) et gains actuariels :	(40)
Ecart de change	(213)
Valeur des engagements de fin d'année :	(3 203)
Variation de la valeur des fonds d'assurance	
Valeur des fonds de début d'année :	2 065
Contributions employeur de l'année :	621
Prestations payées par le fonds :	(63)
Reductions / cessations :	-
Rendement réel du fonds :	28
Ecart de change	178
Valeur des fonds de fin d'année :	2 829
Charge de l'année	
Coût des services :	(339)
Coût de l'actualisation :	(36)
Rendement attendu des fonds d'assurance :	-
Amortissement des modifications de régimes :	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale :	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	-
Restructuring :	-
Reductions / cessations :	-
Total :	(375)
Variation de la provision comptabilisée au bilan	
Provision de début d'année :	(567)
Charge de l'année :	(375)
Prestations payées par l'employeur :	-
Contributions employeur de l'année :	621
Imputation sur fonds propres à l'ouverture :	-
Ecart de change	(34)
Provision de fin d'année :	(354)
Couverture financière	
Valeur des engagements de fin d'année :	(3 203)
Valeur des fonds de fin d'année :	2 829
(Insuffisance) / Surplus :	(375)
Modifications de régimes restant à amortir :	-
Valeur des engagements initiale restant à amortir :	-
(Pertes) et gains actuariels restant à amortir :	20
Provision comptabilisée au bilan de fin d'année :	(354)

Exercice 2012 (en €)

Charge de l'exercice

Coût des services	(405)
Coût financier	(42)
Rendement attendu des fonds d'assurance	37
Amortissement des (pertes) et gains actuarielles	-
Amortissement des changement de régime	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale	-
Total	(410)

Le produit net (hors effet de change) comptabilisé au cours de l'exercice est de 235 K€.

L'engagement au 31 décembre 2010 s'élève à 546 K€.

	Baccarat Japon
Exercice 2010 (en milliers d'euros)	
Variation de la valeur des engagements	
Valeur des engagements de début d'année :	(2 150)
Valeur des engagements de fin d'année :	(2 639)
Variation de la valeur des fonds d'assurance	
Valeur des fonds de début d'année :	1 470
Valeur des fonds de fin d'année :	2 065
Charge de l'année	
Coût des services :	(283)
Coût de l'actualisation :	(36)
Rendement attendu des fonds d'assurance :	-
Amortissement de la valeur des engagements initiaux :	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	-
Total :	(319)
Variation de la provision comptabilisée au bilan	
Provision de début d'année :	(625)
Provision de fin d'année :	(567)
Couverture financière	
Valeur des engagements de fin d'année :	(2 639)
Valeur des fonds de fin d'année :	2 065
(Insuffisance) / Surplus :	(574)
	0
Pertes et (gains) actuariels restant à amortir :	8
Provision comptabilisée au bilan de fin d'année	(567)

Charges de l'exercice 2011

Coût des services :	(327)
Coût de l'actualisation :	(34)
Rendement attendu des fonds d'assurance :	27
Amortissement de la valeur des engagements initiaux :	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	-
Total :	(334)

Le produit net (hors effet de change) comptabilisé au 31 décembre 2010 est de 181 K€.

Les hypothèses suivantes ont été retenues, au 31 décembre 2011 :

- Taux d'actualisation : 1,30 %
- Taux d'évolution des salaires et mobilité : taux par âge équivalent à une moyenne de 4,29%
- Age de départ : 60 ans

- Table de mortalité : 20ème table nationale hommes / femmes

6.13.3 Droit individuel à la formation

Le droit individuel à la formation institué par la loi n° 2004-391 du 4 Mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, a pour objet de permettre à tout salarié, ayant au moins un an d'ancienneté, de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus, qu'il pourra utiliser à son initiative mais avec l'accord de son employeur.

Le volume d'heures acquises cumulées net au 31 décembre 2011 est de 84 343,5 heures.

6.14 Emprunts et dettes financières

Cette note fournit des informations sur les termes contractuels des emprunts portant intérêts et évalués au coût amorti conclus par le Groupe.

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Passifs non courants (échéances à plus d'un an)		
Prêts bancaires garantis	2 675	5 062
Passifs relatifs à des contrats de location-financement	0	105
Autres	122	525
TOTAL	2 797	5 692
Passifs courants (échéances à moins d'un an)		
Part courante des prêts bancaires garantis	4 242	1 874
Banque créditrice	5	3 098
Prêts bancaires non-garantis	14 389	10 126
Intérêts courus non échus	11	6
Juste valeur des instruments financiers	1 159	138
Comptes courants passifs	5 000	5 000
Autres	530	67
TOTAL	25 336	20 309

Un protocole d'accord (le « Protocole ») en date du 14 décembre 2009 a été signé entre Baccarat S.A., la Société du Louvre, BNP Paribas, CIC Est, LCL Le Crédit Lyonnais, Natixis et la Société Générale, sous l'égide de La Médiation du Crédit, afin de renouveler les lignes de crédit de Baccarat France et de sa filiale Baccarat Inc. à échéance du 2 novembre 2010 pour des montants respectifs de 13 435 K€ et de 8 500 K\$.

Le 16 décembre 2010, dans le cadre de ce Protocole, Baccarat a, en coordination avec la Société du Louvre, actionnaire majoritaire, renouvelé ses lignes de crédit pour Baccarat S.A. et Baccarat Inc. avec l'ensemble de ses partenaires financiers historiques.

Suite au respect du covenant bancaire, les lignes de crédit sont renouvelées jusqu'au 17 décembre 2012 pour Baccarat S.A. à hauteur de 11 240 K€ et pour Baccarat Inc. à hauteur de 6 140 K\$, moyennant un certain nombre de garanties.

Enfin, dans le cadre de ce protocole d'accord, il était prévu un certain nombre de dispositions portant notamment sur les points suivants :

- L'actionnaire majoritaire a apporté sous forme d'avance en compte courant un montant de 1 167 K€,
- L'acquisition par Baccarat S.A. des titres de Baccarat Real Estate (BRE), détenus par Groupe du Louvre en vue de leur cession intégrale,
- L'actionnaire majoritaire a accordé un crédit-vendeur à Baccarat S.A. de 3 853 K€.

Suite à l'acquisition par Baccarat de la participation de Groupe du Louvre dans la société Baccarat Real Estate (BRE) intervenue en juin 2010 grâce à un crédit-vendeur, la société Baccarat Real Estate a été cédée pour un montant de 10 114 K\$, par accord du 28 juillet 2010.

Au 31 décembre 2011, le solde de l'avance en compte courant et du crédit vendeur consentis par Société du Louvre à Baccarat S.A. s'élève à 5 000 K€ (étant précisé que la somme des engagements financiers de Société du Louvre vis à vis du Groupe Baccarat ne saurait excéder 5 000 K€).

Les termes et conditions des emprunts en cours sont les suivants :

					au 31/12/2011					
					Valeur Nominale			Valeur Comptable		
					KDevis	Taux	Keuros	KDevis	Taux	Keuros
	Devise	F / V	Taux d'intérêt nominal	Échéance						
Passifs non courants										
<u>Prêts bancaires garantis</u>										
	JPY	V	1,74%	2011	2 994			2 675		
	JPY	F	1,60%	2011						
	JPY	V	1,52%	2012						
	JPY	V	2,48%	2012						
	JPY	F	2,03%	2012						
	JPY	F	2,01%	2012						
	JPY	F	1,81%	2014	100 000	100,2	998	68 000	100	679
	JPY	F	1,48%	2013	200 000	100,2	1 996	200 000	100	1 996
<u>Passifs relatifs à des contrats de location-financement</u>										
					300			0		
	EUR	F	5,62%	2011	300	1	300	0	1	0
<u>Autres</u>										
					122					
	EUR				97					
	EUR				25					
Total Passifs non courants										
2 797										
Passifs courants										
<u>Part courante des prêts bancaires garantis</u>										
	JPY	V	2,48%	2012	100 000	100,2	998	75 000	100	747
	JPY	F	2,03%	2012	100 000	100,2	998	100 000	100	998
	JPY	F	2,01%	2012	50 000	100,2	499	50 000	100	499
	JPY	V	1,52%	2012	200 000	100,2	1 996	200 000	100	1 996
	JPY	V	1,54%	2011						
	JPY	F	1,60%	2011						
	JPY	V	2,28%	2010						
	JPY	V	2,13%	2010						
<u>Facilité bancaire non garantie</u>										
	JPY			2011	1 150 000	100,2	11 477	877 655	100	8 759
	USD			2011	7 285	1,294	5 630	7 285	1,29	5 630
	EUR			2011	4 720	1	4 720	0	1	0
	EUR			2011	7 620	1	7 620	3	1	3
	EUR									
	EUR									
	EUR									
	EUR									
	USD									
	EUR			2011	5 000	1	5 000	5 000	1	5 000
	EUR			2011	99	1	99	99	1	99
<u>Autres</u>										
	EUR				1 590					
	EUR				52					
	EUR				379					
	EUR				1 159					
Total Passifs courants										
22 841										
Total des passifs										
25 638										
<u>Total des passifs</u>										
25 638										
<u>Passifs non soumis à intérêts</u>										
1 333										
	EUR				149					
	EUR				25					
	EUR				1 159					
Total des passifs portant intérêts										
24 305										

Au 31 décembre 2010, Les termes et conditions des emprunts en cours sont les suivants:

					au 31/12/2010					
					Valeur Nominale			Valeur Comptable		
					KDevise	Taux	Keuros	KDevise	Taux	Keuros
	Devise	F / V	Taux d'intérêt nominal	Échéance						
Passifs non courants										
<u>Prêts bancaires garantis</u>										
	JPY	V	1,74%	2011			5 061			5 061
	JPY	F	1,60%	2011						
	JPY	V	1,52%	2012	200 000	109	1 841	200 000	108,7	1 841
	JPY	V	2,48%	2012	100 000	109	920	100 000	108,7	920
	JPY	F	2,03%	2012	100 000	109	920	100 000	108,7	920
	JPY	F	2,01%	2012	50 000	109	460	50 000	108,7	460
	JPY	F	1,81%	2014	100 000	109	920	100 000	108,7	920
	JPY	F	1,48%	2013						
<u>Passifs relatifs à des contrats de location-financement</u>										
							300			106
	EUR	F	5,62%	2011	300	1	300	106	1	106
<u>Autres</u>										
										525
	EUR									149
	EUR									25
	EUR									351
Total Passifs non courants										5 692
Passifs courants										
<u>Part courante des prêts bancaires garantis</u>										
	JPY	V	2,48%	2012			0			33
	JPY	F	2,03%	2012						
	JPY	F	2,01%	2012						
	JPY	V	1,52%	2012						
	JPY	V	1,54%	2011	200 000	109	1 841	200 000	108,7	1 841
	JPY	F	1,60%	2011	3 600	109	33	3 600	108,7	33
	JPY	V	2,28%	2010						
	JPY	V	2,13%	2010						
<u>Facilité bancaire non garantie</u>										
	JPY			2011	1 050 000	109	9 664	500 925	108,7	18 230
	USD			2011	7 370	1,34	5 516	7 370	1,336	4 610
	EUR			2011	4 720	1	4 720	0	1	0
	EUR			2011	8 300	1	8 300	3 041	1	3 041
	EUR							57	1	57
	EUR									6
	USD									
	EUR			2011	5 020	1	5 020	5 000	1	5 000
	EUR			2011						
<u>Autres</u>										
	EUR									205
	EUR									51
	EUR									16
	EUR									138
Total Passifs courants										18 468
Total des passifs										44 436
<u>Total des passifs</u>										
										44 436
<u>Passifs non soumis à intérêts</u>										
										363
										200
										25
										138
Total des passifs portant intérêts										44 073

Baccarat a, en coordination avec Société du Louvre, actionnaire majoritaire, obtenu le maintien de ses lignes de crédit avec l'ensemble de ses partenaires financiers, pour Baccarat SA et Baccarat Inc. (cf. notes « Faits significatifs de l'exercice », N°2.2 – Risque de Liquidité et N°7 – Engagements hors bilan) dans le cadre d'un protocole d'accord signé le 16 décembre 2010.

Les lignes de crédit à court terme sont confirmées jusqu'au 15 février 2012 pour Baccarat SA à hauteur de 12 340 K€ et pour Baccarat Inc. à hauteur de 7 330 K\$, moyennant un certain nombre de garanties. Puis sous réserve de la justification au plus tard le 14 février 2012 du respect d'un covenant bancaire, les lignes de crédits seront prolongées jusqu'au 17 décembre 2012 à hauteur de 11 240 K€ pour Baccarat S.A. et pour Baccarat Inc. à hauteur de 6 140 K\$. Dans le cadre de ce protocole, des garanties ont été donné aux banques (cf. note 7 – Engagements hors bilan).

Postérieurement à la clôture, les lignes de crédit ont été prolongées dans les conditions décrites ci-dessus (voir Note « évènements postérieurs à la clôture »).

6.15 Autres Créditeurs

- Ventilation par nature

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Clients – Avances et acomptes reçus	1 703	1 510
Dettes sur acquisitions d'actifs	1 867	440
Dettes sociales	10 738	10 652
Dettes fiscales	926	1 192
Autres	3 973	3 354
Total des autres tiers	19 207	17 148

6.16 Passifs éventuels

Dans le cadre normal de ses activités, le groupe peut être défendeur dans des litiges et contentieux. Il comptabilise une provision à chaque fois qu'il estime probable un dénouement défavorable devant se traduire par une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. Le groupe estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques liés à des litiges généraux et spécifiques existants au 31 décembre 2011.

Obligations environnementales

En 2011, afin de répondre aux exigences de la DREAL, la Société a déployé un plan d'action à horizon 2013, visant notamment à mesurer de façon régulière les retombées atmosphériques de plomb et à analyser la teneur en plomb des sols autour de la Manufacture.

Les résultats sur l'année 2011 des analyses réalisées sur les retombées atmosphériques de plomb autour de la Manufacture sont bien inférieurs au seuil réglementaire de 250ng/m³ de plomb dans l'air ambiant.

Par ailleurs, la Manufacture qui comporte des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), est autorisée à exploiter la cristallerie sous réserve de respecter les prescriptions de son arrêté préfectoral.

Cet arrêté préfectoral d'autorisation, remis à jour le 25 juin 2010 suite à l'arrêté verrier de 2003 et à l'évolution des meilleures techniques disponibles (MTD), ne comporte pas de prescriptions susceptibles de ne pouvoir être respectées dans le cadre d'une exploitation normale des installations de la Manufacture de Baccarat.

Litiges et contentieux

La Société a été assignée par l'ancien exploitant de la Cristal Room Baccarat, dont le contrat a été résilié en 2008. Sur la base d'une analyse juridique étayée, la société n'a constaté aucune provision pour risques, considérant la demande non fondée dans son principe et dans son montant.

7. Engagements hors bilan

7.1 Par nature

- Les engagements donnés hors bilan au 31 décembre 2011 sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Engagements donnés		
Avals et cautions donnés	5 665	6 449
Garanties réelles sur dettes au bilan	1 313	2 027
Total	6 978	8 476
Engagements réciproques		
Crédit à moyen terme	28 931	24 577
Autres engagements	248	270
Total	29 179	24 847

- Les engagements reçus hors bilan au 31 décembre 2011 sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Engagements reçus		
Avals et cautions reçus	-	-
Autres garanties réelles	199	441
Total	199	441
Engagements réciproques		
Crédit à moyen terme	28 931	24 577
Autres engagements	248	270
Total	29 179	24 847

7.2 Echancier

- L'échéancier des engagements donnés hors bilan au 31 décembre 2011 est le suivant:

En milliers d'euros	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Engagements donnés				
Avals et cautions donnés	5 665	-	-	5 665
Garanties réelles sur dettes au bilan	-	1 313	-	1 313
Total	5 665	1 313	-	6 978
Engagements réciproques				
Crédit moyen terme	28 931	-	-	28 931
Autres engagements	248	-	-	248
Total	29 179	-	-	29 179

- L'échéancier des engagements reçus hors bilan au 31 décembre 2011 est le suivant :

En milliers d'euros	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Engagements reçus				
Avals et cautions reçus				-
Garanties réelles reçus	199	-	-	199
Total	199	-	-	199
Engagements réciproques				
Crédit moyen terme	28 931	-	-	28 931
Autres engagements	248			248
Total	29 179	-	-	29 179

Dans le cadre du protocole d'accord du 14 décembre 2009, les garanties données avec les banques sont :

- Le gage de certaines pièces exceptionnelles de Baccarat SA
- Le nantissement des titres de la Société Damon Delente
- Le nantissement de la marque Baccarat en France
- La cession de créances Dailly sur l'ensemble des créances commerciales de Baccarat SA, hors Sociétés du Groupe (les créances ont été conservées au bilan de Baccarat SA).

Dans le cadre de ce protocole d'accord, il était prévu un certain nombre de dispositions portant principalement sur les points suivants :

- L'actionnaire majoritaire a apporté sous forme d'avance en compte courant un montant de 1 167 K€,
- L'actionnaire majoritaire a accordé un crédit-vendeur à Baccarat S.A. de 3 853 K€,

Au 31 décembre 2011, le solde de l'avance en compte courant et du crédit vendeur consentis par Société du Louvre à Baccarat S.A. s'élève à 5 000 K€ (étant précisé que la somme des engagements financiers de Société du Louvre vis à vis du Groupe Baccarat ne saurait excéder 5 000 K€).

7.3 Engagements de location

Le Groupe exploite majoritairement ses magasins par des contrats de location simple. La durée moyenne des baux commerciaux est de 9 ans. La charge de location des magasins au 31 décembre 2011 s'élève à 9 960 K€ et 9 056 K€ au 31 décembre 2010.

Postérieurement à la clôture, la filiale américaine Baccarat Inc. a conclu un bail avec Ironwood Realty Corporation pour l'ouverture d'une nouvelle boutique au 635 Madison avenue à New-York, U.S.A.

Le Conseil d'administration du 31 janvier 2012 a autorisé, dans le cadre de ce bail, Baccarat SA à délivrer sa garantie pour le paiement de toutes les sommes dues au bailleur par Baccarat Inc. au titre dudit bail dans la limite des montants et plafonds présentés au chapitre 5.2.3 du présent document.

8. Résultat par action

Le capital social est de 647 380 actions entièrement libérées.

Résultat de base par action

Le résultat de base par action au 31 décembre 2011 a été calculé à partir d'un résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et s'élève à (3,62)€ (31 décembre 2010 : +3,40€).

Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action au 31 décembre 2011 a été calculé à partir d'un résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et s'élève à (3,62)€ (31 décembre 2010 : +3,40€), ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Le cours moyen de l'action retenu pour calculer l'impact dilutif des options sur actions a été déterminé à partir des cours disponibles sur la période pendant laquelle les options étaient en circulation.

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010	Variation	%
Résultat de la période	(2 344)	2 201	(4 545)	206,5%
Dont attribuable aux porteurs de capitaux de la société	(2 124)	2 482	(4 606)	185,6%
Dont attribuable aux Intérêts minoritaires	(220)	-281	61	21,7%
Résultat de base par action en euros	(3,62)	3,4	(7,02)	206,5%
Résultat dilué par action en euros	(3,62)	3,4	(7,02)	206,5%

en euros	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net	(2 344 000)	2 201 000
Actions en circulation (y/c actions gratuites)	646 893	646 893
Résultat de base par actions	(3,62)	3,40
Nb moyen pondéré d'options sur actions	24 000	24 000
	1	1
Options à prendre pour calcul		
Charge restant à constater	9 100	227 300
Prix moyen de l'exercice / la période	144	152
Prix d'exercice	212	212
Prix exercice ajusté	212	221
Nb actions émises au prix de marché	35 421	34 971
Dilution (en nombre d'actions)	646 893	646 893
Résultat dilué par action	(3,62)	3,40

Le cours moyen de l'action retenu pour calculer l'impact dilutif des options sur actions a été déterminé à partir des cours disponibles sur la période.

9. Relations avec les parties liées

9.1 Société mère et société tête de groupe

Baccarat S.A. est une filiale à 85,37% de Groupe du Louvre.

9.2 Opérations avec les principaux dirigeants

Prêts aux administrateurs :

Néant

Rémunérations des principaux dirigeants :

La Direction Générale se conforme aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Elle considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, le rapport de gestion du conseil d'administration du 30 mars 2012 indique la rémunération totale brute versée durant l'exercice à chaque mandataire social au titre de son mandat social ou d'un contrat de travail.

Les dirigeants bénéficient également du programme d'options sur actions mis en place sur l'exercice.

9.2.1 Rémunération des administrateurs et du dirigeant

- Rémunération et avantages versés au Directeur Général

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Monsieur Hervé Martin, Directeur Général jusqu'au 31 mars 2011	Exercice 2010	Exercice 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice par la société contrôlante	539 008 € (1)	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	539 008 €	
Monsieur Markus Lampe, Directeur Général depuis le 23 mai 2011	Exercice 2010	Exercice 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice par la société contrôlante		498 540 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL		498 540 €

(1) Rémunération fixe et montant maximum de la rémunération variable

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Au titre de l'exercice 2010		Au titre de l'exercice 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Monsieur Hervé Martin, Directeur Général jusqu'au 31 mars 2011				
Rémunération fixe	-	385 008 €	-	-
Rémunération variable	-	108 413 €	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (1)	-	2 880 €	-	-
TOTAL	-	496 300 €	-	-
Monsieur Markus Lampe, Directeur Général depuis le 23 mai 2011				
Rémunération fixe	-	-	-	298 540 €
Rémunération variable	-	-	200 000 €(2)	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (3)	-	-	-	52 814 €
TOTAL	-	-	200 000 €	351 354 €

(1) Voiture de fonction

(2) Montant contractuel garanti pour l'exercice 2011, pouvant atteindre 100% du salaire de base (soit un montant de 475 007€) en fonction de l'atteinte des objectifs

(3) Voiture et appartement de fonction

Tableau récapitulatif de la situation de chaque dirigeant mandataire social en 2011								
Nom du dirigeant mandataire social	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
M. Hervé Martin Directeur Général début mandat : 09/01/2008 fin mandat : 31/03/2011	X (1)			X	X (2)		X	
M. Markus Lampe Directeur Général début mandat : 23/05/2011 fin mandat : 30/06/2014	X (1)			X	X (2)			

(1) Contrat de travail avec la société contrôlante, Société du Louvre (Hervé Martin), puis Groupe du Louvre depuis le 1er juillet 2011 (Markus Lampe)

(2) En cas de rupture de son contrat de travail imputable à l'employeur, Société du Louvre, puis Groupe du Louvre, et sauf faute grave ou lourde, indemnité de départ représentant 6 mois de rémunération brute moyenne (fixe + variable) versée à cours des 12 derniers mois. Cette indemnité n'est pas attachée à la cessation de ses fonctions de mandataire social de la Société.

• Jetons de présence versés aux administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2010 a décidé de fixer le montant global annuel des jetons de présence devant être attribués aux administrateurs au titre de l'exercice 2009 à 75 000 euros, sur la base d'une étude effectuée par un Cabinet extérieur, prenant en compte les pratiques du marché pour des sociétés françaises cotées de dimension similaire. Cette politique d'attribution de jetons de présence est appliquée depuis l'exercice 2008.

Lors de sa séance du 8 juin 2010, le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité la répartition suivante des jetons de présence proposée par l'Assemblée Générale :

- 51 000 euros au Conseil d'administration, soit 5 100 euros par administrateur et se divisant en :
 - une part fixe de 25 100 euros, soit 2 510 euros par administrateur, et
 - un montant variable de 25 000 euros, soit 2 500 euros par administrateur alloué en fonction de son assiduité aux réunions du Conseil.
- 12 000 euros au Comité des comptes, soit 4 000 euros par administrateur.
- 12 000 euros au Comité des rémunérations, soit 4 000 euros par administrateur.

Messieurs Jeffrey G. Dishner, Ellis F. Rinaldi, Richard R. Gomel, Jérôme C. Silvey, Russel Sternlicht et Barry Sternlicht, administrateurs représentants de Starwood Capital Group, ont renoncé à percevoir leurs jetons de présence en 2009, dus au titre de l'exercice 2008 et renonce à percevoir leurs jetons de présence en 2010, dus au titre de l'exercice 2009.

Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçus par les administrateurs		
	Au titre de l'exercice 2009	Au titre de l'exercice 2010
Membres du Conseil d'administration		
Monsieur Michael Boroian	5 010 €	8 456 €
Monsieur Steve M. Hankin(3)	-	-
Madame Dominique Hériard-Dubreuil(1)	5 010 €	8 456 €
Monsieur Ellis F. Rinaldi	-	-
Monsieur Hamilton South	6 289 €	6 758 €(2)
Monsieur Richard R. Gomel	-	-
Monsieur Jérôme C. Silvey	-	-
Monsieur Barry Sternlicht	-	-
Monsieur Russell Sternlicht(4)	-	-
TOTAL	16 309 €	23 670 €

(1) administrateur jusqu'au 15 septembre 2011

(2) montant diminué d'une retenue à la source de 25%

- Informations sur les stocks options et actions de performance attribuées aux Directeur Général et aux administrateurs**

Aucune option de souscription n'a été attribuée ni levée au cours de l'exercice 2011.

Tableau récapitulatif des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
-	-	-	-	-	-	-

Tableau récapitulatif des options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nbre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
-	-	-	-

Aucune action de performance n'a été attribuée ni n'est devenue disponible au cours de l'exercice 2011.

Tableau récapitulatif des actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nbre d'actions attribuées durant l'exercice	valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	date d'acquisition	date de disponibilité	conditions de performance
-	-	-	-	-	-	-

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social au cours de l'exercice	N° et date du plan	Nbre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
-			

9.2.2 Historique des plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

A ce jour, la Société a mis en place un unique plan d'attribution d'options d'actions en date du 4 décembre 2007 dont les modalités sont résumées ci-dessous :

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	
Date d'assemblée	Plan n°1 04/12/2007
Date du conseil d'administration	10/06/2008
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	29 000
<i>Les mandataires sociaux</i>	
<i>Monsieur Hervé Martin, Directeur Général</i>	10 000
Point de départ d'exercice des options	12/06/2010
Date d'expiration	12/06/2013
Prix de souscription ou d'achat	212 €
Modalités d'exercice : 4 tranches	¼ en 2010, ¼ en 2011, ¼ en 2012 et ¼ en 2013
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2011	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	5 000
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 31/12/2011	24 000

9.2.3 Informations sur les options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés attributaires de la Société

Tableau de synthèse des options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers en 2011	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	Néant	
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées est le plus élevé	Néant	

9.3 Montant provisionné aux fins du versement de pension, retraite ou autres avantages

Néant

9.4 Transactions avec les principaux dirigeants et administrateurs :

Néant

9.5 Autres transactions avec les parties liées

Soldes et transactions avec les sociétés contrôlantes et les sociétés mises en équivalence :

En milliers d'euros	AVEC LES SOCIETES CONTROLANTES	AVEC LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE
<u>Actif</u>		
Créances financières	34	
Stocks		
Créances	5	87
Valeurs disponibles		
Provisions pour dépréciation des comptes d'actif		
<u>Passif</u>		
Dettes à court terme	227	
Crédits de trésorerie	5 000	
<u>Charges</u>		
Achats/Charges externes	(1 627)	
Charges financières	(88)	
<u>Produits</u>		
Ventes	-	
Produits Financiers	-	

Concernant les sociétés contrôlantes, il s'agit des relations du Groupe Baccarat avec Société du Louvre, Groupe du Louvre, Louvre Hôtels. Principalement, elles correspondent à des relations commerciales, ventes de marchandises, prestations de services et de mise à disposition de personnels.

Les transactions avec la société mise en équivalence, SVD André Bonhomme concernent des opérations intra-groupes sur créances clients.

Le Groupe Baccarat est consolidé dans les comptes de Société du Louvre contrôlé par la société Groupe du Louvre.

9.6 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes sont présentés au chapitre 2.3 du document.

20.1.2 Comptes consolidés 2010

Les comptes consolidés 2010 sont présentés en Annexe 3

20.1.3 Comptes consolidés 2009

Les comptes consolidés 2009 sont présentés en Annexe 4

20.2 Informations financières pro forma

Néant

20.3 Comptes annuels 2011(Baccarat S.A.)

Compte de résultat

En milliers d'euros	31.12.2011	31.12.2010
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Chiffre d'affaires net	97 822	85 941
Production stockée	1 651	806
Production immobilisée	205	192
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	3 196	4 902
Autres produits	951	979
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	103 825	92 820
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	36	(4)
Achats matières premières et autres approvisionnements	16 722	11 773
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	(1 115)	160
Autres achats et charges externes	36 588	32 018
Impôts, taxes et versements assimilés	1 994	1 871
Salaires et traitements	29 463	29 016
Charges sociales	13 444	12 196
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3 283	3 370
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	443	499
Dotations aux provisions pour risques et charges	664	439
Autres charges	560	372
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	102 082	91 710
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 743	1 110
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	2 801	1 420
Autres intérêts et produits assimilés	151	182
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 934	2 862
Différences positives de change	1 889	1 428
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	16	9
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	6 791	5 901
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	3 162	4 242
Intérêts et charges assimilés	672	271
Différences négatives de change	1 252	2 297
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	5 086	6 810
RESULTAT FINANCIER	1 705	(909)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	3 448	201
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	168	163
Sur opérations en capital	52	9 320
Reprises sur provisions et transferts de charges	293	2 502
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	513	11 985
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	3 550	6 363
Sur opérations en capital	156	795
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	711	473
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 417	7 631
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(3 904)	4 354
Participations des salariés aux bénéfices		
Impôt sur les bénéfices	(389)	943
BENEFICE (PERTE)	(67)	3 612

Bilan

Actif

En milliers d'euros	31.12.2011			31.12.2010
	Montant Brut	Amortiss. et Provisions	Montant net	Montant Net
LICENCE, BREVETS	64	1	63	39
FONDS COMMERCIAL	1 692		1 692	1 692
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 223	2 163	60	101
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	394		394	394
Constructions	12 971	7 335	5 636	6 006
Installations techniques, matériel et outillage industriels	46 274	30 200	16 074	16 096
Autres immobilisations corporelles	13 846	10 675	3 171	3 581
Immobilisations en cours	3 857		3 857	867
Avances et acomptes	128		128	127
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Créances rattachées à des participations	5 395	4 512	883	135
Autres titres immobilisés				
Prêts	3		3	3
Autres	425		425	416
Participations	19 668	14 135	5 533	6 155
TOTAL	106 940	69 021	37 919	35 612
STOCKS ET EN COURS				
Matières premières, approvisionnements	2 860	582	2 278	1 217
En cours de production de biens	8 796	1 961	6 835	5 366
Produits intermédiaires et finis	16 639	2 231	14 408	14 301
Avances et acomptes versés sur commandes	518		518	238
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	25 909	609	25 300	20 338
AUTRES CREANCES	2 948		2 948	3 308
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 146		1 146	8 647
DISPONIBILITES	643		643	1 016
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 131		1 131	698
TOTAL	60 590	5 383	55 207	55 129
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES ECARTS DE CONVERSION ACTIF	126		126	79
TOTAL BILAN ACTIF	167 656	74 404	93 252	90 820

Passif

En milliers d'euros	31.12.2011	31.12.2010
CAPITAUX PROPRES		
Capital	16 184	16 184
Ecart de réévaluation	576	576
Réserve légale	1 740	1 740
Réserves statutaires	21 278	21 278
Autres réserves	2 325	2 325
Report à nouveau	(2 140)	(5 752)
Résultat de l'exercice	(67)	3 612
Subventions d'investissement	57	72
Provisions réglementées	2 718	2 649
TOTAL	42 671	42 684
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	3 189	3 725
Provisions pour charges	5 997	5 810
TOTAL	9 186	9 535
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14	3 046
Emprunts et dettes financières divers	6 303	7 166
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	5 539	4 205
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 679	11 608
Dettes fiscales et sociales	10 679	11 277
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 853	409
Autres dettes	90	344
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	535	145
TOTAL	40 692	38 200
ECART DE CONVERSION PASSIF	703	401
TOTAL BILAN PASSIF	93 252	90 820

Notes annexes aux comptes annuels 2011

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	193
NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES MIS EN ŒUVRE.....	195
1/1 REEVALUATION DES IMMOBILISATIONS.....	195
1/2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	195
1/3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	196
1/4 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	196
1/5 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	196
1/6 STOCKS ET EN-COURS.....	197
1/7 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS	197
1/8 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES CLIENTS.....	197
1/9 PROVISIONS REGLEMENTEES	198
1/10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	198
1/11 DROITS INDIVIDUELS A LA FORMATION	199
1/12 CREANCES ET DETTES EN DEVICES.....	199
NOTE 2 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	200
NOTE 3 : COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN.....	201
3/1 IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS.....	201
a) <i>Immobilisations Incorporelles</i>	201
b) <i>Immobilisations Corporelles</i>	201
c) <i>Immobilisations Financières</i>	202
3/2 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION	203
3/3 STOCKS ET PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS	203
a) <i>Stocks Bruts</i>	203
b) <i>Provisions pour dépréciation des stocks</i>	204
3/4 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES CLIENTS.....	204
3/5 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	204
3/6 ECARTS DE CONVERSION ACTIFS	204
3/7 RELATIONS INTRA-GROUPE.....	205
3/8 CAPITAUX PROPRES	205
3/9 AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES.....	206
3/10 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	206
3/11 EMPRUNTS.....	207
3/12 CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR.....	208
3/13 ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES	208
NOTE 4 : COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	210
4/1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES	210
4/2 TRANSFERTS DE CHARGES	210
4/3 INFORMATIONS SUR LE CREDIT-BAIL.....	211
4/4 EFFECTIFS DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2011.....	211
4/5 REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION	212
4/6 RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	212
4/7 IMPOT SUR LE BENEFICE	212
NOTE 5 : ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	213
5/1 RELEVÉ DES ENGAGEMENTS AU 31 DECEMBRE 2011.....	213
5/2 DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES	215
5/3 SITUATION FISCALE CONDITIONNELLE.....	215
5/4 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	215

NOTE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	216
6/1 FILIALES ET PARTICIPATIONS	216
6/2 ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE	216
6/3 COMPTES CONSOLIDES.....	216
6/4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	216

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de BACCARAT établis au 31 décembre 2011. Elle comporte les éléments d'informations complémentaires au bilan et au compte de résultat nécessaires pour que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société. Les éléments d'informations ne sont mentionnés que pour autant qu'ils aient une importance significative.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'année 2011 a été caractérisée par les éléments suivants :

Baccarat, prolongeant les efforts de sortie de crise initiés en 2010, a confirmé la reprise amorcée sur l'exercice précédent de son chiffre d'affaires en augmentation sur ses principaux marchés y compris le Japon.

Aussi l'exercice 2011 se traduit-il par une croissance de 14% de son chiffre d'affaires par rapport à 2010.

Par ailleurs, au cours de l'exercice, Baccarat a :

- finalisé la création d'une société en Chine continentale et séparé ses activités chinoises et hongkongaises qui étaient auparavant regroupées dans une branche de la société Baccarat Pacific K.K. (Japon).
- créé une société, détenue à 100%, en Italie qui a repris dès l'été l'ensemble des activités gérées auparavant par un agent.
- finalisé les opérations de fermeture de la filiale Baccarat Benelux en partenariat avec l'agent local.
- continué, avec l'aide de consultants extérieurs, les travaux commencés en 2010 afin d'améliorer tant sa Supply Chain que les performances de la Manufacture.
- investi dans deux projets majeurs qui verront le jour en 2012 :
 - le lancement d'un nouveau site internet marchand, dans un premier temps aux Etats-Unis, puis en Europe. Le montant dépensé en 2011 s'élève à 914 K€ et le montant immobilisé au 31 décembre 2011 est également de 914 K€.
 - la mise en œuvre d'un progiciel « Lawson » déployé dès septembre au niveau des prévisions de vente puis à partir d'avril 2012 au sein de la manufacture (organisation industrielle, gestion des performances, contrôle de gestion industrielle, achats, planification, comptabilité...). Les dépenses relatives à ce projet se sont élevées à 1 395K€ en 2011 et le montant immobilisé au 31 décembre 2011 s'élève à 2 183 K€.
- signé un bail pour le nouveau magasin de New-York au 635 Madison Avenue, ouvert un show-room dédié aux luminaires à Hong-Kong qui sera suivi en 2012 d'ouvertures à New-York, Shanghai et Pékin.

D'autre part :

- Monsieur Markus Lampe a été nommé Directeur Général de la société le 23 mai 2011,
- Madame Françoise Labro a été cooptée en qualité d'administrateur le 31 janvier 2012, en remplacement de Madame Dominique Hériard-Dubreuil, démissionnaire ; il vous sera en conséquence demandé de bien vouloir ratifier cette cooptation,
- les organisations marketing et ventes ont été revues et modifiées pour une

meilleure adéquation des moyens avec les axes de fort développement de la société. Elles ont par ailleurs été renforcées tant par des promotions internes que par des recrutements de profils expérimentés venant du monde du luxe et de la grande consommation,

- un nouveau président a été recruté pour la filiale américaine suite à la démission et au départ du président en poste.

NOTE 1

PRINCIPES COMPTABLES MIS EN OEUVRE

Les comptes annuels de BACCARAT ont été arrêtés par le conseil d'administration en conformité avec la loi du 30 avril 1983, le décret du 29 novembre 1983, l'arrêté du 27 avril 1982 et l'avis de conformité relatif au plan comptable professionnel des Cristalleries Verreries à la Main et Mixtes du 22 avril 1983.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses et principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices
- méthode du coût historique

et, conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les réévaluations légales constituent la seule dérogation au principe de la comptabilisation au coût historique.

En application de la méthode préférentielle définie par l'avis n° 97-06 du CNC, la société comptabilise l'intégralité de ses engagements de retraite vis-à-vis de son personnel salarié et de ses mandataires sociaux.

1/1 REEVALUATION DES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations amortissables et non amortissables ont été réévaluées conformément aux dispositions légales de 1959 et de 1976.

Les réévaluations de 1976 ont été effectuées en prenant en considération les valeurs d'utilité.

En ce qui concerne les biens amortissables, les réévaluations ont été limitées aux montants résultant de l'application des indices. En ce qui concerne les biens non amortissables, elles ne portent que sur les terrains retenus pour leur valeur vénale.

La réserve de réévaluation des terrains totalise 576K€ dont 373K€ au titre de la réévaluation de 1976, le complément correspondant à celle de 1959.

1/2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le poste fonds de commerce comprend les acquisitions de droits au bail des boutiques en France. Ce poste n'est pas amorti mais fait l'objet le cas échéant d'une provision lorsque sa valeur au bilan est supérieure à l'évaluation faite à la clôture.

1/3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Baccarat applique dans sa politique d'investissement et d'activation des immobilisations, un découpage des immobilisations par composants conformément au règlement 2002-10 et 2004-06 du CRC.

Compte tenu de la spécificité de l'entreprise, une immobilisation ancienne et totalement amortie, constituée principalement par des équipements nécessaires à la production, peut être maintenue à l'actif de l'entreprise puisqu'elle peut être éventuellement et très ponctuellement utilisée pour le processus de fabrication d'une pièce d'un réassort d'un modèle ancien.

L'usage de cet équipement très hypothétique entraîne, avant son utilisation, des frais d'entretien de remise en état et ne justifie pas son évaluation à l'actif du bilan.

Dès que la société n'entrevoit plus son usage, elle est sortie de l'actif.

1/4 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les amortissements pratiqués sont calculés en fonction de la durée de vie économique des immobilisations. Seul l'amortissement linéaire est déduit du résultat courant, le différentiel est considéré comme dérogatoire.

Les principales durées d'amortissement sont :

Logiciels	1 an
Constructions	de 10 ans à 40 ans
Matériels industriels	de 3 ans à 10 ans
Agencements et divers	de 5 ans à 10 ans

1/5 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont valorisés selon la méthode du coût historique.

A la clôture de l'exercice, ce coût est comparé à la valeur d'utilité des titres pour la société mère afin de déterminer s'il y a, ou non, lieu à dépréciation.

Une provision est éventuellement constituée si la valeur d'utilité d'une participation est inférieure à son coût d'acquisition. La valeur d'utilité est fondée notamment sur les capitaux propres, les perspectives de rentabilité et les plus-values latentes existant dans la société.

Cette provision est comptabilisée dans l'ordre suivant :

- provision pour dépréciation des titres de participation
- provision pour dépréciation du compte-courant
- et enfin une provision pour risques et charges pour insuffisance d'actif net

1/6 STOCKS ET EN-COURS

- Les stocks de matières premières, de produits intermédiaires et d'emballages sont évalués soit au dernier prix d'achat, évaluation proche d'un calcul FIFO (« Premier entré premier sorti ») dans un contexte de rotation rapide de stocks, soit au coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'acquisition incorpore les frais de manutention et de stockage en entrepôt directement imputables à l'acquisition des produits ainsi que les frais de transport jusqu'à l'entrée des produits dans les magasins.

Leur coût est net de ristournes de fin d'année.

- Les prix de revient des stocks de produits finis incluent outre la consommation de matières premières, produits intermédiaires et d'emballages, les coûts engagés dans le cycle de production dont les principaux sont les suivants : frais de personnel, sous-traitance, conditionnement, amortissements, droits d'auteur, entretien, outillage et fournitures et autres achats.

Les prix de revient des produits finis sont calculés, à partir des coûts de production de chaque exercice, selon une méthode qui avoisine le coût moyen pondéré, en raison des faibles variations observées d'une année sur l'autre.

Les coûts de production sont affectés aux différents produits en fonction du nombre d'unités d'œuvre consommées à chaque étape du processus de fabrication.

Le coût de sous activité conjoncturelle est exclu du prix de revient.

- Les en cours de production sont évalués au prix de revient (cf. § stocks de produits finis) déterminé en fonction de leur état d'avancement à la clôture de l'exercice.

1/7 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS

Une comparaison est effectuée à chaque clôture entre la valeur nette comptable et la valeur nette de réalisation des articles en stock. Dans l'hypothèse où cette dernière est plus faible, une dépréciation est constituée. Cette valeur de réalisation est essentiellement observée à partir des flux de vente et de production durant les deux derniers exercices.

1/8 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES CLIENTS

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Lorsque l'ancienneté de la créance est supérieure à 365 jours ou que le client a été remis au contentieux, une provision pour dépréciation est pratiquée pour 100% de la créance hors taxes, à l'exception des créances détenues sur les sociétés du groupe.

1/9 PROVISIONS REGLEMENTEES

Ce poste concerne les amortissements dérogatoires.

1/10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges les plus significatives figurant au passif sont les suivantes :

- Provision pour indemnités de départ en retraite :

En application de la méthode préférentielle définie par l'avis n° 97-06 du CNC, la société comptabilise l'intégralité de ses engagements de retraite vis-à-vis de son personnel salarié et de ses mandataires sociaux.

L'intégralité des engagements est provisionnée pour un montant de 2 831K€.

Cette provision est présentée nette d'impôt.

Les calculs concernant Baccarat France ont été effectués par une société d'Assurance selon les hypothèses actuarielles suivantes :

Départ :	départ volontaire des salariés à l'âge auquel le salarié obtient le nombre de trimestres nécessaires pour liquider sa retraite sécurité sociale à taux plein en tenant compte de l'âge minimum légal défini dans la LFSS 2012.
Mortalité :	INSEE 2007-2009 par sexe
Mobilité :	table de rotation du personnel par âge
Actualisation :	4,75 %
Augmentation annuelle des salaires :	Inflation + 0,50 %
Inflation long terme :	2 %

Par ailleurs à compter du 1^{er} janvier 2001 un régime de retraite complémentaire destiné aux cadres supérieurs et dirigeants a été mis en place. La charge correspondant aux prestations futures et relative aux droits acquis à la clôture de l'exercice a été évaluée par actualisation au taux de 4,5%. Le montant de la provision au 31 décembre 2011 s'élève à 1 829K€.

- Provision pour actif net négatif :
Se référer au § 1/5 du présent document
- Provision pour échange des marchandises :

Cette provision concerne l'annulation de la marge issue d'une vente sans paiement avec pour contrepartie des biens ou des services.

1/11 DROITS INDIVIDUELS A LA FORMATION

Le droit individuel à la formation institué par la loi n° 2004-391 du 4 Mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, a pour objet de permettre à tout salarié, ayant au moins un an d'ancienneté, de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus, qu'il pourra utiliser à son initiative mais avec l'accord de son employeur.

Ce dispositif n'a pas fait l'objet de provision dans les comptes de Baccarat.
Le volume d'heures acquises cumulées net au 31 Décembre 2011 est de 78 270 Heures.

1/12 CREANCES ET DETTES EN DEVISES

Les achats et les ventes en devises sont enregistrés au cours du jour avec constatation éventuelle d'un écart de conversion dans les règles de droit commun à la clôture.

NOTE 2
EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 31 janvier 2012 a nommé Madame Françoise Labro en qualité d'administrateur, en remplacement de Madame Dominique Hériard-Dubreuil, démissionnaire.

Financement

Dans le cadre du protocole bancaire signé le 16 décembre 2010, la prorogation des lignes de crédit a été confirmée jusqu'au 17 décembre 2012 à hauteur de 11 240 K€ pour Baccarat S.A et de 6 140 K\$ pour Baccarat Inc.

Garantie donnée

La filiale américaine Baccarat Inc. a conclu début 2012 un bail avec Ironwood Realty Corporation pour l'ouverture d'une nouvelle boutique au 635 Madison avenue à New-York, U.S.A.

Le Conseil d'administration du 31 janvier 2012 a autorisé, dans le cadre de ce bail, Baccarat SA à délivrer sa garantie pour le paiement de toutes les sommes dues au bailleur par Baccarat Inc. au titre dudit bail dans la limite des montants et plafonds suivants :

- au cours des 12 premiers mois du bail, à hauteur d'un montant maximum de 8 345 K\$, cette somme correspondant à 3 ans de loyer indexé,
- à la suite de cette première période de 12 mois et pour toute la durée du bail restant à courir, la garantie sera plafonnée au montant total du loyer indexé dû au cours des 24 mois suivant le défaut de paiement du locataire, avec un montant maximum de 7 355 K\$.

NOTE 3
COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN

3/1 IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

a) Immobilisations Incorporelles

(en milliers d'€uros)

	Valeur Brute en Début d'exercice	Virement de poste à poste	Augmentat°	Diminution	Valeur Brute en fin d'exercice
Licence, Brevets	40		25		65
Droit au Bail	1 691				1 691
Logiciels, Concepts Boutiques	2 103		119		2 222
Total Immobilisations	3 834		144		3 978
Logiciels, Concepts Boutiques	2 002		161		2 163
Total Amortissements	2 002		161		2 163

Les Immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur valeur d'achat. Les investissements de l'année s'élèvent à 144 K€ et concernent principalement l'acquisition de logiciel et les quotas de Gaz à Effet de Serre.

b) Immobilisations Corporelles

(en milliers d'€uros)

	Valeur Brute en Début d'exercice	Virement de poste à poste	Augmentat°	Diminut°	Valeur Brute en fin d'exercice
Terrains	394				394
Constructions	4 028				4 028
Agencement des constructions	8 806	-2	140		8 944
Installat° Techniq., matér.et outillages	45 370		2 001	1 098	46 273
Autres immobilisations corporelles	13 544		339	36	13 847
Immobilisations corporelles en cours	867	-440	3 430		3 857
Avances et acomptes	127		1		128
Total des Immobilisations	73 136	-442	5 911	1 134	77 471
Constructions	2 370		76		2 446
Agencement des constructions	4 458		431		4 889
Installat° Techniq., matér.et outillages	29 274		1 867	941	30 200
Autres immobilisations corporelles	9 964		747	36	10 675
Total des Amortissements	46 066		3 121	977	48 210

Les investissements de l'année s'élèvent à 5 468 K€. Ils concernent principalement :

- 2 183 K€ : Changement d'ERP - Lawson
- 914 K€ : Site e.commerce
- 688 K€ : Une Machine de Press et décoration
- 245 K€ : Les Moules
- 333 K€ : Les corners, Stands et Foires
- 148 K€ : Divers matériels informatiques

c) Immobilisations Financières

(en milliers d'€uros)

	Valeur Brute en Début d'exercice	Virement de poste à poste	Augmentat°	Diminut°	Valeur Brute en fin d'exercice
Participations financières	19 643		100	75	19 668
Créances rattachées à des participations	3 155		4 602	2 362	5 395
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilis.financières	419		9	1	427
Total des Immobilisations	23 217		4 711	2 438	25 490
Participations financières	13 488		790	143	14 135
Créances rattachées à des participations					
Total des Provisions	13 488		790	143	14 135

Les investissements de l'année s'élèvent à 4 711 K€ et concernent principalement des avances en compte-courants.

3/2 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

(en milliers d'€uros)

	Montant début Exercice	Dotations	Reprises	Montant Fin Exercice
Provisions pour risques et charges				
Manque actif net Baccarat Pacific Limited	2 984		1 491	1 493
Manque actif net Baccarat Inc	463	533		996
Manque actif net Baccarat Grèce				
	3 447	533	1 491	2 489
Provisions pour dépréciation Titres				
Sur Titres Damon Delente	311	755		1 066
Sur Titres Baccarat Espagne	324		30	294
Sur Titres Baccarat Americas	289		38	251
Sur Titres Baccarat Benelux	75		75	
Sur Titres Baccarat Inc	12 283			12 283
Sur Titres Baccarat UK LTD	157	35		192
Sur Titres Baccarat Grèce	49			49
	13 488	790	143	14 135
Provisions pour dépréciation compte-courants				
Sur compte-courant Baccarat Inc	2 799	1 713		4 512
Sur compte-courant Baccarat Benelux	221		221	
Sur compte-courant Baccarat Espagne				
	3 020	1 713	221	4 512

3/3 STOCKS ET PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS

a) Stocks Bruts

(en milliers d'€uros)

	Montant début Exercice	Montant Fin Exercice
Produits Finis	16 366	16 639
En-Cours Hors Cristal	2 684	3 456
En-Cours Cristal	4 734	5 340
Matières	1 745	2 860
	25 529	28 295

b) Provisions pour dépréciation des stocks

(en milliers d'€uros)

	Montant début Exercice	Dotations	Reprises	Montant Fin Exercice
Produits Finis	2 064	167	0	2 231
En-Cours Hors Cristal	1 242	0	56	1 186
En-Cours Cristal	811	0	35	776
Matières	528	54	0	582
	4645	221	91	4775

3/4 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES CLIENTS

(en milliers d'€uros)

	Montant début d'Exercice	Dotations	Reprises	Montant fin d'Exercice
Pour créances douteuses	829	222	443	608
	829	222	443	608

3/5 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Il s'agit principalement de maintenance informatique et de loyers payés d'avance.

3/6 ECARTS DE CONVERSION ACTIFS

Les écarts de conversion actifs sont provisionnés à 100% confère § 3/10.

3/7 RELATIONS INTRA-GROUPE

Les créances et dettes rattachées à des participations sont les suivantes :

(en milliers d'€uros)

MONTANTS CONCERNANT LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA SOCIETE A UN LIEN DE PARTICIPATION		
ACTIFS		
Immobilisations Financières		
	Participation brute	19 668
	Créances rattachées à des participations	5 395
Immobilisations en-cours		
Actif circulant		
	Créances clients et comptes rattachés	11 208
	Avances et acomptes	
	Autres créances	
TOTAL DES ACTIFS CONCERNES		36 271
PASSIFS		
	Emprunts et dettes financières divers	529
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 113
	Avances et acomptes clients	4 002
	Autres dettes	
TOTAL DES PASSIFS CONCERNES		5 644

Les charges financières sur les entreprises liées s'élèvent à 3 515 K€ dont 3 036 K€ de dotations aux provisions. Les produits financiers sur les entreprises liées s'élèvent à 4 773 K€ dont 1 855 K€ de reprises de provisions et 2 700 K€ de dividendes.

3/8 CAPITAUX PROPRES

Le capital est de 16 184 500 €. Il est divisé en 647 380 actions de 25 € chacune. Il n'existe pas de parts bénéficiaires. La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

	(en milliers d'€uros)
	Montant
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2011	42 684
Variation provisions réglementées	68
Résultat 2011	(67)
Dividendes Exercice 2010	0
Variation écarts de réévaluation	0
Variation subventions d'investissements	(14)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2011	42 671

3/9 AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES

(en milliers d'€uros)

	Montant début d'Exercice	Dotations	Reprises	Montant fin d'Exercice
Amortissements dérogatoires	2 649	361	293	2 718
Autres provisions réglementées	0			0
	2 649	361	293	2 718

3/10 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'€uros)

	Montant début Exercice	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises non Utilisées	Montant Fin Exercice
Provisions pour Risques					
Provisions pour risques de litiges exceptionnel	5	350			355
Provisions pour risques de litiges exploitation					
Provisions pour perte de change	79	126	79		126
Autres provisions pour risques	193	45	19		219
	277	521	98		700
Provisions pour Charges					
Fin de carrière et retraite complémentaire	4 430	352	122		4 660
Prov.pour Risques et Charges (Salariés et Autres)	35		35		
Autres provisions exceptionnelles					
Autres provisions pour exploitation	1 346	267	275		1 338
	5 811	619	432		5 998
Total Général	6 088	1 140	530		6 698
Sur Résultat d'Exploitation		664	451		
Sur Résultat Financier		126	79		
Sur Résultat Exceptionnel		350			
		1 140	530		

La Société connaît quelques litiges avec ses salariés et certains clients qui ont fait l'objet de provisions dans les comptes, aucun d'entre eux n'étant individuellement significatif à l'échelle de la Société.

Par ailleurs, la Société a été assignée par l'ancien exploitant de la Cristal Room Baccarat, dont le contrat a été résilié en 2008. Sur la base d'une analyse juridique étayée, la société n'a constaté aucune provision pour risques, considérant la demande non fondée dans son principe et dans son montant.

La Société fait également l'objet d'un litige avec son bailleur pour les locaux situés Place des Etats-Unis à Paris, qui a été provisionné dans les comptes au 31 décembre 2011.

3/11 EMPRUNTS

(en milliers d'€uros)

	Montant Début Exercice	Nouveaux Emprunts	Rembours d'Emprunts	Montant Fin Exercice
Emprunts à 2 ans maximum à l'origine				
Découv.inter. courus à payer	5	11	5	11
Banques Créditrices	3 041	3	3 041	3
Emprunts et dettes Ets Crédits	3 046	14	3 046	14
Loyers de garantie	23			23
Fonds de participation	351	21	9	363
Agence de l'eau Rhin-Meuse	200		52	149
Intérêts/courus/participation	16	23	23	16
Compte courant Filiales	1 398	1 081	1 950	529
Compte courant Société du Louvre	5 000	0	0	5 000
Dividendes	4		4	0
Jetons de Présence	173	75	26	222
Emprunts /dettes financières divers	7 166	1 201	2 064	6 303
TOTAL GENERAL	10 212	1 215	5 110	6 317

Un protocole d'accord (le « Protocole ») en date du 14 décembre 2009 a été signé entre Baccarat S.A., la Société du Louvre, BNP Paribas, CIC Est, LCL Le Crédit Lyonnais, Natixis et la Société Générale, sous l'égide de La Médiation du Crédit, afin de renouveler les lignes de crédit de Baccarat France et de sa filiale Baccarat Inc. à échéance du 2 novembre 2010 pour des montants respectifs de 13 435 K€ et de 8 500 K\$.

Le 16 décembre 2010, dans le cadre de ce Protocole, Baccarat a, en coordination avec la Société du Louvre, actionnaire majoritaire, renouvelé ses lignes de crédit pour Baccarat S.A. et Baccarat Inc. avec l'ensemble de ses partenaires financiers historiques.

Suite au respect du covenant bancaire, les lignes de crédit sont renouvelées jusqu'au 17 décembre 2012 pour Baccarat S.A. à hauteur de 11 240 K€ et pour Baccarat Inc. à hauteur de 6 140 K\$, moyennant un certain nombre de garanties.

Enfin, dans le cadre de ce protocole d'accord, il était prévu un certain nombre de dispositions portant notamment sur les points suivants :

- L'actionnaire majoritaire a apporté sous forme d'avance en compte courant un montant de 1 167 K€,
- L'acquisition par Baccarat S.A. des titres de Baccarat Real Estate (BRE), détenus par Groupe du Louvre en vue de leur cession intégrale,
- L'actionnaire majoritaire a accordé un crédit-vendeur à Baccarat S.A. de 3 853 K€.

Suite à l'acquisition par Baccarat de la participation de Groupe du Louvre dans la société Baccarat Real Estate (BRE) intervenue en juin 2010 grâce à un crédit-vendeur, la société Baccarat Real Estate a été cédée pour un montant de 10 114 K\$, par accord du 28 juillet 2010.

Au 31 décembre 2011, le solde de l'avance en compte courant et du crédit vendeur consentis par Société du Louvre à Baccarat S.A. s'élève à 5 000 K€ (étant précisé que la somme des engagements financiers de Société du Louvre vis à vis du Groupe Baccarat ne

saurait excéder 5 000 K€).

3/12 CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

Des charges à payer sont comprises dans les différents postes de dettes pour 11 719 K€, détaillées comme suit :

- Factures fournisseurs : 1 280 K€
- Charges Externes : 3 947 K€
- Impôts, taxes et versements assimilés : 913 K€
- Charges de Personnel : 5 252 K€
- Charges Financières : 28 K€
- Charges de Chiffre d'Affaires : 78 K€
- Autres Charges : 222 K€

Des produits à recevoir sont compris dans les différents postes de créances pour 824K€, détaillés comme suit :

- Organismes sociaux divers : 248 K€
- Produits de Chiffre d'Affaires : 514 K€
- Autres Produits : 61 K€

3/13 ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

(en milliers d'€uros)

RUBRIQUES ET POSTES	MONTANT BRUT	ECHEANCES		
		A - d' 1 AN	DE 1 A 5 ANS	A + DE 5 ANS
CREANCES				
<u>Créances de l'actif immobilisé :</u>				
Créances rattachées à des participations	5 395	5 395		
Autres	427	1	426	
<u>Créances de l'actif circulant :</u>				
Créances clients et comptes rattachés (*)	25 909	25 544	365	
Autres	4 597	4 592	5	
	36 328	35 532	796	
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	14	14		
Emprunts et dettes financières divers	6 081	5 961	97	23
Autres dettes (*)	34 597	34 525	73	
	40 692	40 279	170	23

(*) Dont représentés par :

- des effets de commerce :

- clients : 726 K€

- fournisseurs : 474 K€

- des produits constatés d'avance d'un montant de 535 K€, ces produits concernent des facturations émises par avance dont la marchandise est toujours en stocks.

NOTE 4
COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4/1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d'euros)

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES VENTES	CA 2011
En France	42 467
A l'étranger	55 355
Total	97 822

4/2 TRANSFERTS DE CHARGES

(en milliers d'euros)

	Solde 31/12/2011
TRANSFERT CHARGES EXPLOIT.	257
Refacturation Or/Métaux à nos Fournisseurs	39
Refacturation dépenses à nos filiales	98
Refacturation divers	75
Mise à disposition de Personnel	45
	257
TRANSFERT CHG EXPLOIT.PREST.PEU	211
Mise à disposition de l'immeuble de la Place des Etats-Unis	211
TRANSFERT CHARGES EXPLOIT.	1 743
Remboursement Cantine	13
Plan de Formation	632
Mise à disposition de Personnel	1 098
	1 743
	2 211

4/3 INFORMATIONS SUR LE CREDIT-BAIL

Au 31 décembre 2011, la société ne détient aucun bien en crédit-bail, mais par contre, la société utilise des logiciels et du matériel informatique dans le cadre d'un contrat de location financement.

(en milliers d'euros)

	Logiciels	Matériels et Outillages	31/12/2011
VALEUR D'ORIGINE	2 172	377	2 550
AMORTISSEMENTS			
- Cumul exercices antérieurs	2 162	287	2 450
- Dotation exercice	10	90	100
TOTAL	2 172	377	2 550
REDEVANCES PAYEES			
- Cumul exercices antérieurs	2 269	308	2 577
- Redevance exercice	11	98	108
TOTAL	2 280	405	2 686
REDEVANCES RESTANT A PAYER			
- à 1 an au plus	0	0	0
- entre 1 an et 5 ans			0
- à plus de 5 ans			0
TOTAL	0	0	0
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE	11	98	108

4/4 EFFECTIFS DE LA SOCIETE AU 31 décembre 2011

	Nombre
Ouvriers	451
Employés et Techniciens et Agents de Maîtrise	272
Cadres	119
Total	842

4/5 La rémunération des organes d'administration est communiquée dans le rapport de gestion du conseil d'Administration.

4/6 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel comprend en particulier :

En produits :

- des produits sur exercices antérieurs pour 163 K€
- la reprise d'amortissements dérogatoires selon le plan d'amortissement pour 293 K€
- des produits sur cessions d'éléments d'actifs pour 35 K€
- des subventions d'investissements pour 14 K€

En charges :

- la valeur nette comptable des immobilisations sorties de l'actif pour 156 K€
- une dotation aux amortissements dérogatoires de 361 K€, en conformité avec le plan d'amortissement
- des dépenses de restructurations pour 1 240 K€
- des dépenses pour le nouveau site e.commerce de 914 K€
- une dotation aux provisions pour restructuration de 350 K€
- les dépenses liées au nouvel ERP pour 1 395 K€ pour la part non immobilisable

4/7 IMPOT SUR LE BENEFICE

Le produit d'impôt au 31 décembre 2011 s'élève à 389 K€ et concerne principalement des crédits d'impôts.

NOTE 5
ENGAGEMENTS HORS BILAN

5/1 RELEVÉ DES ENGAGEMENTS AU 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)

ENGAGEMENTS	DONNEES	RECUS	Paiements dus par période		
			A moins d'1 an	de 1 an à 5 ans	A + de 5 ans
ENGAGEMENTS DONNES					
A des tiers en faveur de nos filiales	5 665		5 665		
A des tiers autres					
Au Personnel	1 313			1 313	
ENGAGEMENTS RECUS					
Quotas de gaz à effet de Serre		97	97		
A des tiers autres		102	102		
ENGAGEMENTS RECIPROQUES					
Options de change					
Vente à terme de devises en USD	3 757	3 757	3 757		
Vente à terme de devises en JPY	10 663	10 663	10 663		
Vente à terme de devises en CHF	294	294	294		
Achat à terme de devises en SGN	1 877	1 877	1 877		
Termes ciblés en JPY					
Termes ciblés en USD					
Termes accumulateurs en USD					
Termes accumulateurs en JPY					
Crédit Documentaire Export					
Lignes de Crédit Moyen Terme confirmées : Autorisation	12 340	12 340	12 340		
Autres engagements	248	248	248		
TOTAL	36 157	29 378	35 043	1 313	

Afin de couvrir le risque de change né de sa facturation en USD, en JPY et en GBP et de ses ventes prévisionnelles, Baccarat SA a passé des contrats sur devises à terme ferme.

Au 31 décembre 2011, la position de la société face au risque de change, couvert par :

- des contrats à terme pour 5 200 000 USD
- des contrats à terme pour 1 160 000 000 JPY
- des contrats à terme pour 250 000 GBP
- des achats à terme pour 190 000 000 JPY

La juste valeur des instruments financiers représentés par des ventes à terme sur le Dollar Américain (USD), le Yen Japonais (JPY) et la livre Sterling (GBP) s'établit à - 1 158 K€ au 31 décembre 2011.

Un protocole d'accord (le « Protocole ») en date du 14 décembre 2009 a été signé entre Baccarat S.A., la Société du Louvre, BNP Paribas, CIC Est, LCL Le Crédit Lyonnais, Natixis et la Société Générale, sous l'égide de La Médiation du Crédit, afin de renouveler les

lignes de crédit de Baccarat France et de sa filiale Baccarat Inc. à échéance du 2 novembre 2010 pour des montants respectifs de 13 435 K€ et de 8 500 K\$.

Le 16 décembre 2010, dans le cadre de ce Protocole, Baccarat a, en coordination avec la Société du Louvre, actionnaire majoritaire, renouvelé ses lignes de crédit pour Baccarat S.A. et Baccarat Inc. avec l'ensemble de ses partenaires financiers historiques.

Suite au respect du covenant bancaire, les lignes de crédit sont renouvelées jusqu'au 17 décembre 2012 pour Baccarat S.A. à hauteur de 11 240 K€ et pour Baccarat Inc. à hauteur de 6 140 K\$, moyennant un certain nombre de garanties :

Dans ce cadre, les garanties données avec les banques sont identiques au protocole initial, à savoir :

- le gage de certaines pièces exceptionnelles de Baccarat SA
- le nantissement des titres de la Société Damon Delente
- le nantissement de la marque Baccarat en France
- la cession de créances Dailly sur l'ensemble des créances commerciales de Baccarat SA, hors sociétés du Groupe.

Enfin, dans le cadre de ce protocole d'accord, il était prévu un certain nombre de dispositions portant notamment sur les points suivants :

- L'actionnaire majoritaire a apporté sous forme d'avance en compte courant un montant de 1 167 K€,
- L'acquisition par Baccarat S.A. des titres de Baccarat Real Estate (BRE), détenus par Groupe du Louvre en vue de leur cession intégrale,
- L'actionnaire majoritaire a accordé un crédit-vendeur à Baccarat S.A. de 3 853 K€.

Au 31 décembre 2011, le solde de l'avance en compte courant et du crédit vendeur consentis par Société du Louvre à Baccarat S.A. s'élève à 5 000 K€ (étant précisé que la somme des engagements financiers de Société du Louvre vis à vis du Groupe Baccarat ne saurait excéder 5 000 K€).

Reste valable également subordonné au protocole initial, le fait que l'actionnaire majoritaire de Baccarat SA s'est engagé à hauteur de 5 000 K€ en avance en compte courant, et à maintenir jusqu'à la date d'échéance, directement ou indirectement, au moins 51% des droits de vote de Baccarat SA.

5/2 DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

(en milliers d'€uros)

RUBRIQUE CONCERNEE	MONTANT GARANTI AU 31.12.2011
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	Néant

5/3 SITUATION FISCALE CONDITIONNELLE

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits et de charges, sont mentionnés dans le tableau ci-après :

(en milliers d'€uros)

	Ouverture de l'Exercice		Mouvement de l'Exercice		Clôture de l'Exercice	
	Base imposable	Impôt 34.43%	Base imposable	Impôt	Base imposable	Impôt 34.43%
Créances ou dettes d'Impôts						
Provisions réglementées (dettes d'impôts)	2 649	912	69	24	2 718	936
Subventions d'investissement (dettes d'impôts)	72	25	(15)	(5)	57	20
Charges non déductibles temporairement (créances d'impôts)	(11 240)	(3 870)	(2 894)	(996)	(14 134)	(4 866)
Charges à répartir déduites fiscalement	0	0	0	0	0	0
	(8 519)	(2 933)	(2 840)	(977)	(11 359)	(3 910)

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel :

(en milliers d'€uros)

Au 31/12/2011	Résultat avant Impôt	Impôt Dû	Résultat Net
Résultat Courant	3 448	909	2 539
Résultat Exceptionnel	(3 904)	(1 298)	(2 606)
Carry Back	0	0	0
TOTAL	(456)	(389)	(67)

L'impôt est réparti entre les sociétés intégrées fiscalement en fonction de son résultat fiscal comme si elle n'était pas intégrée.

Au 31 décembre 2011, les déficits reportables de l'ensemble du groupe s'élève à 9 335 K€.

5/4 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Au 31 décembre 2011 Baccarat détenait 1 146 K€ de SICAV monétaires.

NOTE 6
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

6/1 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau établi en milliers d'euros (K€), en millions de Yens (MY), en milliers de Dollars (K\$), en milliers de Livres (K£) et en milliers de Hong-Kong Dollars (KHK\$)

Sociétés ou Groupes de Sociétés	Capital	Réserves et Report à nouveau		quote-part du capital détenu en %	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et Avances consentis et non remboursés		Cautions et avals Fournisseurs	Chiffre d'affaires de l'exercice	Bénéfice net de l'exercice	Dividende encaissé par la société pendant l'exercice
					Brute	Nette	Brute	Nette				
FILIALES												
Damon Delente	K€ 1 325	K€	(1 055)	100	K€ 2 932	K€ 1 866				K€ 3 909	K€ (755)	
Baccarat Pacific KK	MY 426	MY	277	100	K€ 2 250	K€ 2 250				MY 4 759	MY 29	K€ 2 559
Baccarat Far East	KHK\$ 0	KHK\$	-	100	K€ 0	K€ 0	K€ 704			KHK\$ 38	KHK (13)	
Baccarat Inc.	K\$ 14 112	K\$	(21 968)	100	K€ 12 283	K€ 0	K€ 4 512	K€ 0	K€ 5 665	K\$ 22 777	K\$ 75	
Baccarat UK	K£ 315	K£	(66)	100	K€ 445	K€ 253				K€ 1 520	K€ (37)	
Baccarat Greece	K€ 99	K€	(562)	51	K€ 49	K€ 0				K€ 1 013	K€ (533)	
Baccarat GMBH	K€ 534	K€	-	100	K€ 534	K€ 534				K€ 806	K€ 336	K€ 141
Baccarat Espagne	K€ 610	K€	(327)	100	K€ 604	K€ 310	K€ 180			K€ 105	K€ 30	
Baccarat Italie	K€ 100	K€	-	100	K€ 100	K€ 100				K€ 227	K€ 138	
Baccarat Americas	K\$ 1 000	K\$	(527)	51	K€ 470	K€ 219				K\$ 666	K\$ 81	

6/2 ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

Au 31 décembre 2011, la société du Louvre - Groupe du Louvre détenait plus de 85% du capital de Baccarat.

6/3 COMPTES CONSOLIDES

Baccarat établit des comptes consolidés qui sont présentés ci-après. Ces comptes sont inclus dans le périmètre de consolidation du Groupe du Louvre, société anonyme au capital de 262 037 000 €, siège social : Village 5, 50 Place de l'Ellipse, CS 70050, 92081 La Défense Cedex.

6/4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes enregistrés dans les comptes au 31 décembre 2011 s'élèvent à 126 K€.

Voir chapitre 2.3 du document de référence.

20.4 Vérification des informations financières historiques

20.4.1 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011

Baccarat S.A.

Siège social : Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
Capital social : €.16 184 500

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Baccarat S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le contexte dans lequel a été appliqué le principe de continuité d'exploitation compte tenu de l'avenant du 16 décembre 2010 au protocole d'accord du 14 décembre 2009 signé avec les banques dont les modalités de prolongation des concours bancaires sont décrites dans les notes « Évènements postérieurs à la clôture », 6.14 « Emprunts et Dettes Financières » et 7 « Engagements hors bilan » de l'annexe.

2. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement.

Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2011. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

Principes comptables

La note N°1 aux états financiers expose les principes comptables relatifs aux méthodes de consolidation et aux principaux postes des états financiers.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables adoptés par le groupe Baccarat, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers

Estimations comptables

La note N°1 aux états financiers indique que dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés, le Groupe Baccarat est amené à procéder à des estimations et à faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et du passif, des produits et charges, ainsi que les informations données.

Les notes N°1.12, et 6.12 et 6.13 précisent notamment les méthodes comptables adoptées par le Groupe relatives respectivement à l'évaluation des stocks et en-cours, des provisions pour risques et charges et des engagements envers le personnel.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Schiltigheim, le 30 mars 2012

Courbevoie, le 30 mars 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars

Frédéric Piquet
Associé

Raymond Petroni
Associé

20.4.2 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011

Baccarat S.A.

Siège social : Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
Capital social : €16 184 500

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Baccarat S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le contexte dans lequel a été appliqué le principe de continuité d'exploitation compte tenu de l'avenant du 16 décembre 2010 au protocole d'accord du 14 décembre 2009 signé avec les banques dont les modalités de prolongation des concours bancaires sont décrites dans la note 2 « Evènements postérieurs à la clôture » et dans la note 3/11 de l'annexe concernant les « Emprunts ».

2. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 2011. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques pour la

préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

A – Règles et méthodes comptables

La note N° 1 de l'annexe expose les principes comptables mis en œuvre concernant les principaux postes des états financiers et précise notamment l'activation des immobilisations et leurs amortissements par composants ainsi que les méthodes de valorisations des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des informations communiquées dans l'annexe.

B – Estimations comptables

La note N° 1 de l'annexe expose également les jugements et estimations significatifs retenus par la direction concernant les méthodes d'évaluation des amortissements et des dépréciations des actifs ainsi que des provisions.

Les notes 1/5, 1/7 et 1/10 précisent notamment les méthodes comptables adoptées par la société relatives à l'évaluation des titres de participation, des stocks et en cours ainsi que des provisions pour risques et charges.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Schiltigheim, le 30 mars 2012

Courbevoie, le 30 mars 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars

Frédéric Piquet
Associé

Raymond Petroni
Associé

20.4.3 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010

Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2010 est présenté en Annexe 3

20.4.4 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009

Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2009 est présenté en Annexe 4

20.4.5 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux

Néant

20.4.6 Informations financières non vérifiées

Néant

20.5 Date des dernières informations financières vérifiées

La date de clôture du dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées est le 31 décembre 2011.

20.6 Informations financières intermédiaires

Information financière au 31 mars 2012

(Communiqué de presse du 14 mai 2012)

Chiffre d'affaires du premier trimestre de Baccarat en hausse de 16,6% à 36,8M€

<i>(en milliers d'euros)</i>	1^{er} trimestre 2011	1^{er} trimestre 2012
Europe	16 859	19 718
Amérique	3 971	4 653
Asie	9 631	11 129
Reste du Monde	1 068	1 274
TOTAL	31 529	36 774

Données non auditées

A fin mars 2012, le chiffre d'affaires consolidé de Baccarat s'établit à 36,8M€, à rapprocher de 31,5M€ à fin mars 2011, soit une augmentation de 16,6%. A taux de changes comparables, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit en hausse de 13,4%.

Au total, les ventes progressent dans l'ensemble des zones géographiques du Groupe. En Europe, elles s'élèvent à 19,7M€, en hausse de 17% par rapport à 2011. En Amérique, le chiffre d'affaires s'établit à 4,6M€ sur le trimestre, soit une progression de 17%, tandis qu'il ressort à 11,1M€ en Asie, en hausse de 15,5%.

Aucun évènement connu susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière du Groupe au 31 mars 2012 n'est à signaler.

20.7 Politique de distribution de dividendes

Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Les litiges significatifs de la Société sont présentés au chapitre 4.6.3 du document.

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Dans le cadre du protocole bancaire signé le 16 décembre 2010 et suite au respect du covenant bancaire, la prorogation des lignes de crédit a été confirmée pour 2012 à hauteur de 11 240 K€ pour Baccarat S.A et de 6 140 K\$ pour Baccarat Inc.

A la date du présent document de référence et depuis le 31 décembre 2011, aucun autre événement susceptible d'impacter de façon significative la situation financière ou commerciale de la Société n'est survenu.

21. Informations complémentaires

21.1 Capital social

21.1.1 Montant du capital social

Au 31 décembre 2011, le capital social s'élève à 16 184 500 euros, divisé en 647 380 actions de même catégorie d'une valeur nominale de 25 euros chacune et entièrement libéré. Les actions sont obligatoirement nominatives.

21.1.2 Actions non représentatives du capital

Néant

21.1.3 Actions propres

La société ne détient pas d'actions propres.

21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Néant

21.1.5 Droit d'acquisition et/ou obligation attaché(s) au capital souscrit mais non libéré

Néant

RAPPORT SPECIAL ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-100 DU CODE DE COMMERCE

Il est rappelé ci-dessous les délégations de compétence consenties au Conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 4 décembre 2007:

1. Délégation de compétence à l'effet de consentir des options de souscription ou des options d'achat d'actions de la société, le nombre total des options à consentir ne pouvant donner droit à la souscription ou à l'achat d'un nombre d'actions supérieur à six pour cent (6 %) du capital social, pour une durée de 38 mois.
2. Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions de la société, le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pouvant conduire à une augmentation du capital social qui aurait pour effet de dépasser trois pour cent (3 %) du capital social, pour une durée de 38 mois.

Il est précisé que le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 10 juin 2008, à mis en place :

- un plan d'attribution d'options de souscription d'actions, aux termes duquel il a été attribué à 12 bénéficiaires 29 000 options donnant droit à la souscription de 29 000 actions qui seront émises à un cours représentatif de la moyenne des 20 derniers cours précédents la date du plan, sans décote, soit une valeur unitaire de 212 €. Ces options ne pourront pas être exercées avant le 10 juin 2009, la période d'exercice des options étant d'une durée de 4 ans à compter de cette date, divisée en quatre périodes dans la limite de 25% des options attribuées pour chaque période.
- un plan d'attribution gratuite d'actions, aux termes duquel il a été attribué à 778 bénéficiaires 11 087 actions, cette attribution ne devenant définitive qu'au terme d'une durée minimum de 2 années à compter du 10 juin 2008 et les actions étant incessibles pendant une période de 2 années et un jour à compter de l'attribution définitive.

Enfin, votre Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 31 mars 2010, a donné tous pouvoirs au Directeur Général pour constater la réalisation des conditions d'acquisition définitive des actions gratuites, constater en conséquence l'augmentation de capital et l'émission des actions nouvelles par prélèvement de la somme correspondant à la valeur nominale des actions à émettre, soit 25 euros par action, sur le poste de réserves disponibles "autres réserves", procéder à la modification corrélative des statuts et faire plus généralement toutes formalités nécessaires à cet effet.

Il en est résulté une augmentation du capital social de la société par prélèvement sur les réserves d'un montant total de 264 575 € et création de 10 583 actions nouvelles attribuées aux 747 bénéficiaires du plan d'attribution gratuite d'actions, dont l'acquisition est devenue définitive le 8 juin 2010. Le capital est en conséquence passé de 15 919 925 € à 16 184 500 €, divisé en 647 380 actions d'une valeur nominale unitaire de 25 €.

21.1.6 Accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de placer tout membre du groupe sous option

Dans le cadre du protocole d'accord du 14 décembre 2009 (voir chapitre 10.4), les garanties données avec les banques portent notamment sur le nantissement des titres de la Société Damon Delente, filiale à 100% de Baccarat (voir note 7.2 des comptes consolidés figurant au chapitre 20.1.1).

21.1.7 Historique du capital social

Depuis le 31 décembre 2009, le capital social de Baccarat a évolué comme suit :

Année	Nature de l'opération	Montant des variations du capital (en euros)			Montant total du capital	Nombre cumulé d'actions
		Valeur nominale	Nombre d'actions	Montant du capital		
2009	-	-	-	-	15 919 925	636 797
2010	Augmentation de capital	25	10 096	252 400	16 172 325	646 893
2010	Augmentation de capital complémentaire	25	487	12 175	16 184 500	647 380
2011		-	-	-	-	647 380

Il n'y a pas eu d'autres changements portant sur le montant du capital social et sur le nombre d'actions au cours des trois derniers exercices.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social (article 3 des Statuts)

La société a pour objet, en France et dans tous les pays :

- la fabrication et le négoce d'articles de cristal et l'exploitation de tous fonds industriels et commerciaux susceptibles de s'y rattacher.
- la conception, fabrication, commercialisation directe ou indirecte (par voie de sous-traitance, réseau de franchise...) d'articles de cristal, porcelaine, faïence, argenterie et plus généralement tous objets relatifs aux arts de la maison, de la table, de l'art de vivre, de la parfumerie, de la bijouterie, ainsi qu'en faïencerie d'art, objets et cadeaux divers.
- l'acquisition, l'exploitation, la location et la gestion de toutes entreprises industrielles, commerciales, financières et foncières créées ou à créer, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances ou associations en participations, et plus généralement l'acquisition, la souscription et la gestion de toutes valeurs mobilières, la participation à la constitution, au développement, à la transformation, à la gestion et au contrôle de toutes sociétés et plus généralement la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés dont l'objet social sera de nature à favoriser le rayonnement de la compagnie et de diversifier son activité.
- et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'application ou de le rendre plus rémunérateur ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

21.2.2 Disposition concernant les membres du Conseil d'administration et de Direction

Article 7 des Statuts : Administration de la Société

La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et au plus du nombre de membres autorisés par le code de commerce.

Les administrateurs doivent être chacun propriétaire de quatre-vingt dix (90) actions inscrites en compte selon les conditions réglementaires.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années, Par exception, le mandat des administrateurs en cours à la date de l'assemblée générale du 8 juin 2010 se poursuivra jusqu'à leur terme initial. Tout administrateur sortant est rééligible.

Lorsque le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-dix ans révolus excède à la clôture d'un exercice social le tiers du nombre total des administrateurs, le mandat du ou des administrateurs les plus âgés vient alors à expiration à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes dudit exercice.

Le conseil élit parmi ses membres un président qui ne doit pas être âgé de plus de soixante-cinq ans. S'il vient à dépasser cet âge, son mandat vient alors à expiration à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice au cours duquel ce fait s'est produit. "

Le Président représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission

S'il le juge utile, le conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du conseil ou les assemblées. En l'absence du président et des vice-présidents, le conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera sa réunion.

Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation, mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le règlement intérieur du conseil pourra prévoir que les administrateurs ont la faculté de participer et de voter aux réunions du conseil par des moyens de visioconférence ou par tous moyens techniques de communication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, moyens dont la nature, les conditions d'utilisation et les restrictions sont déterminées par la réglementation en vigueur.

Sous la réserve visée à l'alinéa précédent, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs en exercice est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, ou

assistant par des moyens de visioconférence ou par tous moyens techniques de communication sous les réserves visées à l'alinéa précédent, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Il pourra être créé, par décision du conseil d'administration, un collège de censeurs composé de personnes physiques choisies par le conseil d'administration hors de son sein et chargées par ce dernier d'étudier les questions soumises à son examen, mais dont les attributions ne pourront directement ou indirectement se substituer aux organes sociaux prévus par le Code de commerce, lesquels demeureront toujours libres de donner suite ou non aux observations par eux formulées ; les membres de ce collège ne détiendront en conséquence aucun pouvoir de quelque nature que ce soit mais ils pourront cependant assister aux séances du conseil d'administration et y participer, avec seulement voix consultative ; il pourra être alloué aux censeurs ou à certains d'entre eux une rémunération au titre des études ou travaux dont, dans le cadre desdites fonctions, ils pourront être chargés. Tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration à cet effet.

Article 8 des Statuts : Direction Générale

La direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Le conseil d'administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale, sans que ce choix soit irrévocable.

La décision est prise à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Lorsque la direction de la société est assumée par le Président du conseil d'administration, les dispositions ci-après relatives au Directeur Général lui sont applicables.

Le conseil d'administration détermine la durée des pouvoirs conférés au Directeur Général.

Le Directeur Général peut être révoqué à tout moment par le conseil d'administration.

Le Directeur Général représente la société dans ses rapports avec les tiers et peut substituer partiellement dans ses pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'il avisera.

Sous réserve des limitations légales, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Toutefois, à titre de règlement intérieur, et sans que cette limitation puisse être opposée aux tiers, le conseil d'administration pourra limiter l'étendue de ses pouvoirs.

Sur la proposition du Directeur Général, le conseil peut, pour l'assister, nommer au plus cinq personnes physiques avec le titre de Directeur Général délégué.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués."

Voir également le paragraphe 1.1 du Rapport du Président du Conseil d'administration figurant en Annexe 2 du présent document de référence.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Les bénéfices nets sont constitués par les produits nets de l'exercice, sous déduction des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions.

Sur le bénéfice net, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il fait d'abord un prélèvement de 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice net distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu à l'alinéa précédent et augmenté des reports bénéficiaires.

L'assemblée peut en outre décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition. En ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

La modification des droits des actionnaires est soumise au régime prévu par la législation en vigueur.

21.2.5 Conditions régissant la convocation des actionnaires aux assemblées générales ainsi que les conditions d'admission (Article 10 des Statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires, d'extraordinaires à caractère constitutif ou d'assemblée spéciale. Les assemblées extraordinaires sont celles appelées à délibérer sur toutes modifications des statuts. Les assemblées extraordinaires à caractère constitutif sont appelées à vérifier des apports en nature ou des avantages particuliers. S'il y a lieu, les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie. Toutes les autres assemblées sont des assemblées ordinaires.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu de France métropolitaine indiqué dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles, quel que soit le nombre de ses actions, et sous réserve de l'enregistrement de l'actionnaire au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris dans les comptes titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire..

Les votes s'expriment soit à main levée, soit par appel nominal. Il peut être procédé à un scrutin secret dont les modalités seront alors arrêtées par le bureau, à l'égard duquel le secret du scrutin pourra ne pas être observé.

Les assemblées générales ordinaires ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Les assemblées générales extraordinaires ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, un quart des actions ayant le droit de vote et, sur deuxième convocation, un cinquième des actions ayant le droit de vote.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par les moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification tels que déterminés par décret en Conseil d'État.

21.2.6 Disposition susceptible de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

Dans le cadre du protocole d'accord du 16 décembre 2010 relatif au refinancement des lignes de crédit de Baccarat (voir chapitre 10.4 du document), l'actionnaire majoritaire,

Groupe du Louvre, s'est engagé à conserver directement ou indirectement au moins 51% des droits de vote de Baccarat S.A jusqu'à la date d'échéance du contrat, le 17 décembre 2012.

Le non-respect de cette disposition entrainera l'exigibilité anticipée des concours bancaires.

21.2.7 Franchissement de seuil

Toute personne physique ou morale détentrice de 1 % au moins du capital ou franchissant chaque multiple de ce seuil ou ayant une participation devenue inférieure à ce seuil devra en aviser la société dans un délai de quinze jours, à compter dudit franchissement. Le non-respect de cette obligation entraînera notamment pour l'actionnaire la suppression du droit de vote des actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée. Ces actions seront privées de droit de vote pour toute assemblée générale qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la date de la régularisation de la notification prévue par la loi.

21.2.8 Conditions régissant les modifications du capital

Le capital social de la société pourra être modifié conformément au régime prévu par la législation en vigueur.

22. Contrats importants

Contrat de licence de la marque « Baccarat »

Le 26 juin 2007, la Société Baccarat SA a concédé à Starwood Capital Group (Le Licencié) ou toutes autres sociétés contrôlées par Starwood Capital Group (Les Affiliés) un contrat de licence de la marque « Baccarat » pour une durée de 20 ans. La marque « Baccarat » pourra être utilisée comme enseigne d'hôtels de luxe 5 étoiles ou équivalent et résidences de luxe, les résidences de luxe devant être associées à l'exploitation d'un hôtel de luxe pendant toute la durée de la Licence.

Les marques « Cristal Room » « B Bar » et « B » pourront quant à elles être exploitées pour désigner des bars, restaurants, spas et clubs de fitness situés à l'intérieur des Hôtels Licenciés.

Le Licencié peut néanmoins consentir des sous-licences limitées en vue de commercialiser les résidences de luxe associées aux hôtels Baccarat.

En contrepartie, Baccarat percevra les redevances suivantes :

- Sur le chiffre d'affaires net « hébergement », avec montant annuel minimum garanti de 150 000 dollars par Hôtel Licencié et payable trimestriellement :
 - 1 % pour les hôtels de + de 100 chambres,
 - 1,50 % pour les hôtels entre 51 et 99 chambres,
 - 2 % pour les hôtels de 50 chambres ou moins,
- Les redevances dues à Baccarat étant plafonnées à 1/3 des redevances réellement perçues par le Licencié.

Par ailleurs, le Licencié (ou ses Affiliés) s'engage à détenir ou exploiter au minimum 5 Hôtels Licenciés pendant une durée de 10 ans.

En cas de non-respect de cet engagement, le Licencié sera redevable d'une indemnité de 750 000 dollars par hôtel non réalisé.

Le Licencié s'engage à acquérir auprès de Baccarat au prix de gros des mobiliers, lustres, objets de décoration et tout autre produit fabriqués par Baccarat pour un montant minimum de 5 000 dollars par chambre avec un montant fixe global de 250 000 dollars par hôtel.

L'obligation minimum d'achat en produits Baccarat est plafonnée à 2 500 000 dollars par hôtel.

Le Licencié s'engage également sur un budget publi-promotionnel minimum de 1 million de dollars par Hôtel Licencié, dont 50 % à dépenser dans les 5 ans suivant l'ouverture de l'Hôtel Licencié.

Le Conseil d'administration du 31 janvier 2012 a autorisé la signature d'un 5ème avenant au contrat de licence permettant au Licencié de consentir des sous-licences d'une portée limitée, moyennant une redevance, aux propriétaires d'hôtels de luxe. Les sous-licenciés (qui seront les propriétaires d'hôtels de luxe) n'auront pas l'utilisation ou le contrôle des marques dans la mesure où seul le Licencié (ou ses filiales) exploiteront les hôtels, utiliseront les marques et s'assureront qu'elles sont utilisées en conformité avec les directives figurant dans la Licence.

Ce contrat de licence de la marque Baccarat fait l'objet d'une convention réglementée décrite dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés figurant au chapitre 19 du document.

Les redevances perçues au titre de l'exercice 2011 au titre de ce contrat de licence et de ses avenants s'élèvent à 268 947 euros.

En dehors du contrat de licence, des contrats de service présentés au chapitre 16.2 et du protocole d'accord dont les dispositions sont résumées au chapitre 10.4, il n'y a pas d'autre contrat important conclu en dehors du cadre normal des affaires.

23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Néant

24. Documents accessibles au public

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales, rapports des Commissaires aux Comptes et autres documents sociaux et juridiques peuvent être consultés au siège social de la Société situé 20 rue des Cristalleries, 54120 Baccarat.

De plus, les informations financières historiques sont disponibles sur le site Internet du Groupe – www.baccarat.fr – dans la rubrique « Finance ».

25. Informations sur les participations

Se reporter à la note 3 « périmètre de consolidation » des comptes consolidés 2011 figurant au chapitre 20.1.1 et à la note 6.1 « Filiales et participations » des comptes annuels 2011 figurant au chapitre 20.3 du document.

Pour l'information relative à l'activité des filiales, se reporter au chapitre 9.2 du document.

Prises de participation / de contrôle au cours de l'exercice 2011 : néant

Annexe 1 : Règlement Intérieur du Conseil d'administration

Adopté lors de la séance du 6 avril 2006

1. REUNION - CONVOCATION

Le conseil d'administration se réunit au siège social ou en tout autre lieu indiqué par l'auteur de la convocation, toutes les fois que nécessaire, sur convocation par tous moyens de son président, et éventuellement à la demande du directeur général ou du tiers au moins des administrateurs.

2. SECRETARIAT

Le secrétariat du conseil d'administration est assuré par un secrétaire désigné par le conseil d'administration, choisi ou non parmi ses membres. Les délibérations du conseil d'administration donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal reporté sur un registre et signé par les membres du conseil d'administration ayant pris part à la séance.

3. ORGANISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le conseil d'administration nomme parmi ses membres, à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés un président pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration, s'il ne confie pas la direction générale au président, nomme parmi les administrateurs ou non, à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés un directeur général.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées générales et conseil d'administration.

4. DÉLIBÉRATION - QUORUM ET MAJORITÉ

Pour que le conseil d'administration délibère valablement, la présence effective de la moitié de ses membres est nécessaire.

Les administrateurs ont la faculté de participer et de voter aux réunions du conseil par des moyens de visioconférence ou par tous moyens techniques de communication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, moyens dont la nature, les conditions d'utilisation et les restrictions sont déterminées par la réglementation en vigueur.

Le président du conseil d'administration fera en sorte que, préalablement à toute décision à prendre par le conseil d'administration, chaque administrateur dispose des informations nécessaires le mettant en mesure d'exercer pleinement ses fonctions.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple, le président du conseil ou l'administrateur en faisant office ayant voix prépondérante en cas de partage des voix.

5. POUVOIR DE REPRÉSENTATION

Dans le cadre de sa mission de représentation de la société à l'égard des tiers, le directeur général disposera de tous pouvoirs pour engager la société et conclure avec les tiers tous actes d'administration ou de disposition, sous réserves des limitations conventionnelles d'ordre interne résultant des statuts de la société, de l'acte de nomination du directeur général, de toute décisions ultérieure du conseil d'administration ou du présent règlement intérieur qui sont inopposables aux tiers.

Le directeur général pourra être représenté pour la conclusion desdits actes par tout mandataire spécial qu'il aura habilité à cet effet, et, de manière générale, il pourra consentir des délégations de pouvoirs à des cadres salariés de la société.

Ces dispositions sont applicables au président du conseil d'administration lorsque celui-ci exerce la direction générale de la société.

6. CONFIDENTIALITÉ

Les membres du conseil d'administration, ainsi que toute personne assistant aux réunions du conseil d'administration, sont tenus à une obligation de confidentialité en ce qui concerne les dossiers, débats et délibérations du conseil ainsi qu'à l'égard des informations verbales ou écrites présentant un caractère confidentiel ou présentées comme telles par le président.

7. APPLICATION

Les dispositions du présent règlement intérieur sont applicables à dater du 6 avril 2006. Elles ne sauraient être modifiées que par décision expresse du conseil d'administration.

Annexe 2 : Rapport du Président du Conseil d'administration

Établi en application des dispositions de l'article 225-37 du Code de commerce

Conformément aux dispositions à l'article L. 225-37 du Code de commerce, il vous est rendu compte ci-après des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société et des éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général.

I. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil sont définies par la loi, les statuts de la Société, les dispositions du règlement intérieur du Conseil et les Comités spécialisés institués en son sein.

1.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2011, la composition du Conseil d'administration de Baccarat est la suivante :

- ~ Barry S. STERNLICHT, Président
- ~ Steven M. HANKIN, Vice-président
- ~ Michael BOROIAN
- ~ Richard R. GOMEL
- ~ Ellis F. RINALDI
- ~ Jérôme C. SILVEY
- ~ Hamilton SOUTH

Madame Françoise Labro a été cooptée en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Dominique Hériard-Dubreuil, démissionnaire, lors du Conseil d'administration du 31 janvier 2012, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'administration de Baccarat du 24 septembre 2002 a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Le Conseil d'administration du 27 septembre 2005 a décidé de nommer Monsieur Barry Sternlicht en qualité de Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur et a confirmé Monsieur Marc Leclerc dans ses fonctions de Directeur général pour la durée des fonctions du Président du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration du 17 novembre 2006 a décidé de nommer Monsieur Richard R. Gomel en qualité de Vice-président du Conseil d'administration et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur qui ne peut, en tout état de cause, excéder la durée des fonctions du Président du Conseil d'administration en exercice. Le Conseil d'administration du 9 janvier 2008 a décidé de nommer Monsieur Hervé Martin en qualité de Directeur général en remplacement de Monsieur Marc Leclerc. Votre Assemblée générale réunie le 10 juin 2008 a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Barry Sternlicht pour une nouvelle durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Le Conseil d'administration qui s'est tenu à l'issue de cette assemblée a renouvelé le mandat de Président de Monsieur Barry Sternlicht, le mandat de Vice-président de Monsieur Richard Gomel et le mandat de Directeur général de Monsieur Hervé Martin, dans les conditions et les limitations fixées lors de sa nomination, ci-après rappelées. Le Conseil d'administration du 31 mars 2011 a décidé de nommer Monsieur Jean-Philippe Dubs en qualité de Directeur Général en remplacement de Monsieur Hervé Martin et le Conseil d'administration du 23 mai 2011 a nommé Monsieur Markus Lampe en qualité de Directeur général en remplacement de Monsieur Jean-Philippe Dubs, pour la durée des fonctions du Président du Conseil d'administration et avec les limitations ci-après rappelées. Enfin le Conseil d'administration du 31 mai 2011 a décidé de nommer Monsieur Steven M. Hankin en qualité de Vice Président du Conseil d'administration en remplacement de Monsieur Richard R. Gomel.

Votre Assemblée générale réunie le 8 juin 2010 a notamment décidé de ramener la durée du mandat des administrateurs de six années à trois années et la limite d'âge pour exercer le mandat d'administrateur de 74 à 70 ans.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, le Conseil d'administration, au cours de sa séance du 23 mai 2011, a apporté les limitations suivantes aux pouvoirs du Directeur général : les opérations et engagements ci-après définis requièrent une autorisation préalable du Conseil d'administration :

- toute prise de participation ou acquisition d'intérêt dans toute société, groupement ou entité quelconque, toute création de "joint-venture" et de filiale, toute opération d'investissement ou de désinvestissement, acquisition ou cession d'actifs, fonds de commerce, participations, titres, créances ou valeurs mobilières, (à l'exception de valeurs mobilières de placement de trésorerie) pour un montant supérieur à 1 000 000 € par opération,
- la cession ou l'octroi de toute licence sur toute marque, enseigne, nom commercial, brevet ou de tout autre actif incorporel ou droit de propriété intellectuelle utilisé dans le cadre des activités de la société et présentant un intérêt stratégique pour cette dernière, à l'exclusion de tout contrat de distribution (notamment pour l'exploitation de points de vente ou de boutiques à l'enseigne "BACCARAT") conclu à des conditions habituelles dans le cadre des activités courantes de la société,

- toute opération ou transaction susceptible de constituer une opération de diversification ou de modifier le périmètre des activités de la Société (à l'exception de la commercialisation des nouvelles gammes de produits incorporant du cristal),
- la conclusion de tous emprunts ou prêts, y compris lignes de crédit et opérations de crédit-bail auprès de banques et d'établissements de crédit pour un montant supérieur à 750 000 € par opération,
- la signature de tout contrat ou la souscription de tout engagement obligeant la Société pour un montant unitaire ou annuel cumulé supérieur à 1 000 000 €,
- toute cession ou acquisition de tous immeubles, droits immobiliers ou bien assimilés, pour un montant supérieur à 300 000 €.

Le Conseil d'administration ne comporte aucun administrateur élu par les salariés et aucun censeur n'a été nommé.

Lorsque le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante dix ans révolus excède à la clôture d'un exercice social le tiers du nombre total des administrateurs, le mandat du ou des administrateurs les plus âgés vient alors à expiration à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes dudit exercice.

Le Conseil d'administration de Baccarat accueille deux membres indépendants : Messieurs Michael Boroian et Hamilton South.

Chaque administrateur doit détenir au moins 90 actions de la société.

Conformément aux dispositions de la Loi N° 2011-103 du 27 janvier 2011 (articles L. 225-37 et L. 225-68 du Code de commerce modifiés) il est rendu compte de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration : le Conseil, qui comprend 8 administrateurs, comporte en son sein une femme, soit une proportion de plus de 12%. Tout sera mis en œuvre, en cas de nomination de nouveaux administrateurs, afin de respecter le quota de 20% de femmes au sein du Conseil d'administration d'ici la tenue de l'assemblée générale appelée à se tenir en 2014.

1.2. ROLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.2.1. Règlement intérieur du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration du 26 février 2003 a adopté à l'unanimité le règlement intérieur du Conseil d'administration, ayant notamment pour objet de prévoir les règles de fonctionnement de celui-ci. Le règlement intérieur a été modifié par le Conseil d'administration du 6 avril 2006 afin de tenir compte, d'une part, du changement d'actionnaire au niveau de la société et de la nouvelle composition du Conseil d'administration depuis le 27 septembre 2005 et, d'autre part, pour le mettre en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en ce qui concerne la participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration par visioconférence.

1.2.2. Rémunération des mandataires sociaux

Ces informations sont données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration. Il est précisé que la Direction générale de Baccarat, suivant communiqué publié sur son site Internet le 30 décembre 2008 et décision du Conseil d'administration en date du 16 mars 2009, a indiqué que la société se référerait au code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef publié le 6 octobre 2008 et mis à jour en avril 2010, précisé par la recommandation AMF en date du 22 décembre 2008, relatif à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées

1.2.3. Fonctionnement du Conseil d'administration :

Les participants au Conseil d'administration sont convoqués par le président une dizaine de jours avant la réunion, les statuts ne prévoyant pas d'obligation en ce sens. La convocation comporte l'ordre du jour détaillé de la réunion et est accompagnée du projet de procès verbal de la précédente séance du Conseil, ainsi que d'une procuration et d'une fiche de présence, afin que le quorum puisse être déterminé quelques jours avant la réunion. Un dossier complet est remis au début de chaque séance à chaque participant, à titre confidentiel ; il peut être conservé. Il comprend, outre les documents légaux, les choix stratégiques, les objectifs, les plans d'action ainsi que le détail des réalisations et des perspectives. Les administrateurs absents reçoivent également le dossier qui leur est adressé dans les jours qui suivent. Les réunions durent, sauf exception, de 2 heures à 3 heures.

Les représentants des salariés sont convoqués à chaque réunion du Conseil ; les Commissaires aux comptes sont convoqués à chaque réunion de Conseil procédant à un arrêté de comptes (semestriels ou annuels).

En 2011, le Conseil d'administration de Baccarat s'est réuni 5 fois :

- le 31 mars, avec un taux de présence de 62,50 %, 2 administrateurs ayant participé par moyens de conférence téléphonique, à l'effet notamment de nommer un nouveau Directeur général, d'arrêter les comptes, sociaux et consolidés, de l'exercice clos le 31 décembre 2010, ainsi que les rapports et résolutions proposés par le Conseil à l'assemblée générale des actionnaires,
- le 23 mai, avec un taux de présence de 75%, par moyens de conférence téléphonique, à l'effet notamment de nommer un nouveau Directeur général,
- le 31 mai avec un taux de présence de 50%, par moyens de conférence téléphonique, à l'effet de nommer un nouveau Vice Président,
- le 15 septembre avec un taux de présence de 85,71%, 2 administrateurs ayant participé par moyens de conférence téléphonique, à l'effet notamment d'arrêter les comptes, sociaux et consolidés, au 30 juin 2011,

1.2.4. Comités spécialisés :

Le Conseil d'administration a mis en place, au cours de sa réunion du 27 avril 2007, les comités suivants :

1.2.4.1. Comité des comptes

Le Comité des comptes, constitué initialement de Messieurs Bernard Attali (jusqu'au 30 juin 2009), Jerome Silvey et Russell Sternlicht, a pour mission essentielle de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de la société, de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées et de veiller à la qualité de l'information délivrée aux actionnaires. Pour exercer sa mission, le comité bénéficiera du concours des services de la direction financière et de la direction générale de la société.

Monsieur Hamilton South a été nommé en qualité de membre du Comité des comptes, en remplacement de Monsieur Bernard Attali, suivant décision du Conseil d'administration en date du 15 septembre 2009. Monsieur Hamilton South a été remplacé par Monsieur Michael Boroian et Monsieur Russell Sternlicht par Monsieur Steven M. Hankin suivant décision du Conseil d'administration en date du 16 septembre 2010.

Le Comité des comptes a pour missions :

- l'examen des documents comptables et financiers, et notamment l'examen des comptes sociaux, consolidés, annuels et semestriels présentés au Conseil d'administration,
- le contrôle externe de la société : examen des propositions de nomination et de rémunération des Commissaires aux comptes, examen de leurs missions et recommandations, contrôle de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes,
- contrôle interne de la société : examen avec les responsables du groupe des objectifs et des plans d'intervention et d'actions dans le domaine des contrôles internes ainsi que de la fiabilité des systèmes et procédures d'établissement des comptes, examen des méthodes et des procédures de reporting.

Le comité des comptes, après s'être réuni avec les Commissaires aux comptes, rend compte au Conseil d'administration de ses travaux, exprime tout avis ou toute suggestion qui lui semblent opportuns et porte à sa connaissance tous les points qui lui paraissent soulever une difficulté ou appeler une décision du Conseil dans ce domaine.

Le Comité des comptes s'est réuni à deux reprises, le 30 mars et le 14 septembre 2011, à l'effet d'examiner les comptes, sociaux et consolidés, semestriels et annuels, avant présentation au Conseil d'administration.

1.2.4.2. Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations, constitué initialement de Madame Dominique Hériard-Dubreuil et de Messieurs Michael Boroian et Russell Sternlicht a pour mission essentielle de statuer sur les rémunérations des mandataires sociaux et des cadres supérieurs de la société membres du Comité de direction. Monsieur Russell Sternlicht a été remplacé par Monsieur Steven M. Hankin suivant décision du Conseil d'administration en date du 16 septembre 2010. Madame Dominique Hériard-Dubreuil a été remplacée par Madame Françoise Labro suivant décision du Conseil d'administration en date du 31 janvier 2012.

Le Comité des rémunérations s'est réuni le 31 mars 2011 à l'effet notamment de statuer sur les bonus et les augmentations de salaire des membres du Comité de direction.

II. ENVIRONNEMENT ET PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX DU CONTRÔLE INTERNE

2.1.1. Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un ensemble de dispositions mises en place par le management de l'entreprise afin de s'assurer que la stratégie est correctement mise en œuvre et de maîtriser l'activité, dans le cadre des objectifs suivants :

- optimisation de l'utilisation des ressources,
- qualité et fiabilité des informations financières et de gestion,
- respect des politiques du Groupe et conformité aux lois et aux réglementations en vigueur,
- optimisation du fonctionnement des activités opérationnelles,
- optimisation et protection des actifs.

2.1.2. Référentiel retenu

Baccarat adopte une définition du contrôle interne comparable au référentiel international "COSO" qui se compose des principaux éléments suivants, interdépendants :

- l'environnement de contrôle,
- l'évaluation des risques internes,
- les activités de contrôle,
- l'information et la communication,
- le pilotage.

L'environnement de contrôle interne est fondé sur les éléments suivants :

- intégrité et éthique des acteurs de l'entreprise et notamment de ses dirigeants,
- politique de gestion des compétences et des ressources humaines,
- philosophie et style de management,
- structure et organisation des activités,
- délégation de pouvoirs et de responsabilité

L'entreprise définit les **activités de contrôle** qui consistent en des actions telles qu'approuver, autoriser, vérifier, rapprocher, apprécier les performances opérationnelles, la sécurité des actifs ou la séparation des fonctions. L'entreprise doit également disposer de dispositifs permettant d'identifier et de maîtriser les risques internes spécifiques ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2.1.3. Périmètre d'application

L'occurrence de risques internes majeurs dans les filiales de Baccarat qui sont des filiales de distribution est apparue comme faible. L'entreprise contrôle ses filiales en s'appuyant sur les compétences managériales locales, le reporting opérationnel et financier produit mensuellement par les principales entités et les contrôles effectués par la direction de l'entreprise et les Commissaires aux comptes.

2.2. ORGANISATION ET ENVIRONNEMENT DU CONTRÔLE INTERNE

2.2.1. Évolution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Baccarat, qui ne possède pas de service directement dédié à l'audit interne, a entamé dès 2003, suite à la publication de la Loi de Sécurité Financière le 1er août 2003, une démarche d'analyse de son niveau de contrôle interne en procédant à :

- la nomination d'un responsable «Loi de Sécurité Financière»,
- la réalisation d'une cartographie de premier niveau des processus et des éléments de contrôle des risques internes majeurs par entretiens avec les principaux responsables opérationnels et fonctionnels,
- la mise en évidence des points de contrôle clés,
- la revue et au recensement des procédures de contrôle existantes.

Les principaux responsables opérationnels et fonctionnels de Baccarat ont procédé à la revue de la cartographie des risques évaluée en 2003. Cette liste est régulièrement mise à jour. Le recensement des procédures de contrôle existantes a été poursuivi en 2007 et renforcé depuis 2008 avec pour objectif de garantir les principaux risques internes à l'entreprise.

Suite à l'audit informatique réalisé en 2010, il a été décidé la mise en œuvre au sein du groupe de Lawson (ERP). La première phase qui inclut la Manufacture, la Supply Chain et la Finance a débuté au cours du 1er semestre 2011 et devrait être opérationnelle au début du 2^{ème} semestre 2012.

Par ailleurs, l'entreprise a, au cours de l'exercice, continué à faire appel au cabinet de consulting spécialisés Advancy, afin d'apporter des améliorations et plus de rigueur dans les différentes composantes de la Supply Chain et de rendre notre outil et process de production plus performants.

2.2.2. Environnement du contrôle interne des activités

L'entreprise s'est fixé comme objectif de renouveler chaque année une partie de sa gamme de produits. La démarche qualité est suivie par un personnel spécialisé et qualifié afin de permettre à la société de conserver son savoir faire exceptionnel. Ceci implique un progrès constant de son expertise dans les achats ou les opérations de sous-traitance et génère un renforcement constant du contrôle interne des procédures d'achat.

Les services généraux veillent à l'entretien et au maintien du site industriel aux normes d'hygiène et de sécurité tant vis-à-vis du personnel que des produits. Les risques internes inhérents au processus de production, outre les éventuels accidents et maladies du travail, sont principalement des risques environnementaux pour lesquels l'entreprise se conforme à la réglementation en vigueur. Les contrôles effectués en cette matière sont décrits dans les comptes-rendus fournis aux organismes ministériels, et confirment la conformité des installations et des produits aux normes en vigueur. La société étudie régulièrement les mesures propres à éliminer les risques en matière de plomb et satisfait à toutes les législations locales.

L'incendie du 24 Septembre 2011 à la Manufacture a confirmé l'excellente coordination entre les équipes Manufacture & les brigades de pompiers avec pour conclusion l'absence totale d'impact au niveau Personnes & Biens. De plus, les actions ultérieures menées suite à l'analyse des événements ont conforté à un niveau supérieur la protection de notre équipement industriel (Mise à Disposition Cartographie Fluides, Remplacement canalisation souples par rigides, ...).

La direction des ressources humaines contrôle les risques internes auxquels sont exposés les salariés. La société se préoccupe également, au travers d'une politique volontariste de formation et d'une école de formation en interne, du maintien et du développement des compétences afin de garantir la qualité des produits fabriqués.

La société veille à la gestion et à la protection de la marque Baccarat dans le cadre de la réglementation en vigueur sur la propriété industrielle.

Le service informatique a pour mission de s'assurer de la fiabilité, de la sécurité et de la continuité de fonctionnement des systèmes d'information et des liaisons informatiques. Il veille particulièrement à assurer la sauvegarde de l'ensemble des logiciels et des données des utilisateurs.

Il n'y a de risque de destruction totale des supports de sauvegarde, des serveurs et de l'outil de production qu'en cas de destruction quasi totale du site. La perte d'exploitation inhérente à ces risques d'exploitation fait l'objet de contrats d'assurance.

2.2.3. Environnement de contrôle interne dans le cadre de l'information comptable et financière

L'élaboration de l'information financière et de gestion est assurée par la Direction Administrative et Financière de Baccarat SA.

Les comptes consolidés sont établis à l'aide du logiciel Magnitude à partir des données de chaque entité préparées conformément aux normes et procédures du groupe. Les filiales étrangères disposent de leur propre organisation comptable et transmettent leurs informations financières et comptables à Baccarat SA. Le service administratif et comptable de Baccarat SA coordonne et supervise l'activité et la comptabilité des filiales étrangères.

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est assurée d'une part, par un ensemble d'organes, de règles, de procédures, de modes opératoires et de contrôles et, d'autre part, par une politique de gestion des compétences.

Les procédures comptables répondent aux objectifs majeurs d'exhaustivité et de conformité de l'enregistrement des transactions aux règles locales, de cohérence dans la méthode d'enregistrement avec les règles du groupe Baccarat et dans l'établissement des états financiers locaux.

La procédure budgétaire et de reporting financier mensuel est un outil essentiel pour Baccarat quant au pilotage de ses opérations. Les problèmes éventuels peuvent ainsi être identifiés, analysés et traités rapidement en cours d'année, ce qui contribue d'autant à la limitation des incertitudes au moment des clôtures trimestrielles, semestrielles et annuelles.

Les procédures de consolidation ont été construites de façon à ce que les différentes entités qui traitent les opérations financières produisent des informations homogènes dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'unicité des comptes et la cohérence de l'outil de publication financière (comptabilité et consolidation) est assurée par l'usage d'un mode opératoire de reporting qui établit les règles d'élaboration des éléments financiers.

Comptes sociaux :

Les conventions générales comptables appliquées sont conformes aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le Code de commerce et le règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

Comptes consolidés :

Les comptes consolidés publiés sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS adoptées dans le cadre du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002.

L'équipe de consolidation effectue une veille à l'égard de l'évolution des normes IFRS et procède à l'analyse des impacts éventuels.

Par ailleurs, à l'occasion de la préparation du rapport annuel, la société procède à une revue de ses risques, qui font l'objet d'un développement spécifique et d'une mise à jour dans le rapport de gestion et dans l'annexe au regard de l'environnement réglementaire et de la gestion du risque financier de la société.

La responsabilité de l'élaboration de l'information financière et de sa diffusion appartient exclusivement à la Direction Générale. L'arrêté des comptes annuels et semestriels est suivi d'un communiqué de presse dont le contenu est validé en Conseil d'administration.

Le Président du Conseil d'administration
Barry Sternlicht

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Baccarat S.A

Baccarat S.A.

Siège social : Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat

Capital social : €16 184 500

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Baccarat S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Baccarat S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de

l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Schiltigheim, le 30 mars 2012

Courbevoie, le 30 mars 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars

Frédéric Piquet

Raymond Petroni

Associé

Associé

Annexe 3 : Comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 et Rapport des commissaires aux comptes correspondant

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

	Note	31/12/2010	31/12/2009	Variation	%
Chiffre d'affaires	5.1	125 871	114 063	11 808	10,35%
Autres produits de l'activité		1 036	771	265	34,37%
Achats consommés Y/C variation de stocks		(18 998)	(23 299)	4 301	-18,46%
Charges de personnel	5.2	(59 033)	(56 050)	(2 983)	5,32%
Charges externes	5.4	(42 793)	(39 297)	(3 496)	8,90%
Impôts et taxes		(1 541)	(1 335)	(206)	15,43%
Dotations aux amortissements		(5 943)	(6 753)	810	-11,99%
Dotations aux provisions	5.3	(1 225)	(1 564)	339	-21,68%
Reprises sur provisions	5.3	3 146	1 232	1 914	155,36%
Autres produits d'exploitation	5.5	3 785	4 004	(219)	-5,47%
Autres charges d'exploitation	5.5	(3 574)	(3 011)	(563)	18,70%
Résultat des activités opérationnelles courant		731	(11 239)	11 970	-106,50%
Autres produits opérationnels	5.6	5 489	476	5 013	1053,15%
Autres charges opérationnelles	5.6	(1 240)	(2 800)	1 560	-55,71%
Résultat des activités opérationnelles		4 980	(13 563)	18 543	-136,72%
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		-	-	-	na
Coût de l'endettement financier brut	5.7.2	(450)	(441)	(9)	2,04%
Autres produits financiers	5.7.1	81	223	(142)	-63,68%
Autres charges financières	5.7.1	(231)	477	(708)	-148,43%
Résultat financier		(600)	259	(859)	-331,66%
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence	6.3	91	159	(68)	-42,77%
Résultat avant impôt		4 471	(13 145)	17 616	-134,01%
Charges d'impôt sur le résultat	5.8	(2 270)	532	(2 802)	-526,69%
Résultat après impôt		2 201	(12 613)	14 814	-117,45%
Résultat de la période		2 201	(12 613)	14 814	-117,45%
Dont attribuable aux propriétaires de la société		2 482	(12 438)	14 920	-119,95%
Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(281)	(175)	(106)	60,57%
Résultat de base par action	8	3,40	-19,22	22,62	-117,69%
Résultat dilué par action	8	3,40	-19,22	22,62	-117,69%

ETAT RESUME DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009
Résultat de la période	2 201	(12 613)
<i>Autres éléments du résultat global :</i>		
Variation de juste valeur et transferts en résultat liés aux instruments financiers	11.2 64	702
Variation de la réserve de conversion	394	(238)
Variation des autres réserves	-	79
Charge d'impôt sur les autres éléments du résultat global	(22)	(287)
Autres éléments du résultat global net d'impôt	436	256
Résultat global total de la période	2 637	(12 357)
Attribuable aux :		
Propriétaires de la société	2 906	(12 177)
Participations ne donnant pas le contrôle	(269)	(180)

ACTIF**en milliers d'euros**

	Note	31/12/2010	31/12/2009
Immobilisations incorporelles	14	3 196	3 355
Immobilisations corporelles	15	32 164	34 746
Participations dans les entreprises mises en équivalence	16	64	1 474
Autres actifs financiers	17	3 525	2 877
Actifs d'impôt différé	12.2	5 313	5 267
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		44 262	47 719
Stocks	18	31 674	30 158
Créances clients	19	17 342	20 607
Créances d'impôt courant	12	1 501	1 400
Autres débiteurs	20	5 534	5 767
Autres actifs financiers courants	21	1 333	1 033
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	11 723	4 728
TOTAL ACTIFS COURANTS		69 107	63 693
TOTAL ACTIF		113 369	111 412

PASSIF

(en milliers d'euros)

	Note	31/12/2010	31/12/2009
Capital social		16 185	15 920
Prime lié au capital	6.11	3 590	2 881
Réserves		25 900	38 756
Réserves de conversion		(2 980)	(3 557)
Résultat de l'exercice		2 482	(12 438)
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE		45 177	41 562
Participations ne donnant pas le contrôle		(99)	170
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6.10	45 078	41 732
Emprunts et dettes financières à long terme	6.14	5 692	4 284
Avantages du personnel	6.13	8 157	8 069
Provisions	6.12	1 453	1 986
Autres passifs non courants		71	91
Passifs d'impôt différé	5.8.2	911	878
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		16 284	15 308
Provisions	6.12	1 006	2 355
Dettes fournisseurs		13 161	14 374
Autres crédateurs	6.15	17 148	17 471
Dettes financières à court terme	6.14	20 309	19 831
Passifs d'impôt exigible	5.8.1	383	341
TOTAL PASSIF COURANT		52 007	54 372
TOTAL PASSIF		68 291	69 680
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		113 369	111 412

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)

	Note	31/12/2010	31/12/2010
Résultat de la période (y compris intérêts minoritaires)		2 201	(12 613)
<i>Ajustements pour :</i>			
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		(91)	(159)
Amortissements et provisions		3 713	8 058
Profits sur pertes de réévaluation (juste valeur)		216	(641)
Résultats de cession et pertes et profits de dilution		(3 903)	533
Produits de dividendes		-	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		2 136	(4 822)
Elimination de la charge (produit d'impôt)		1 560	(532)
Elimination du coût de l'endettement financier net		458	441
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		4 154	(4 913)
Incidence de la variation du BFR		6 700	8 809
Impôt sur le résultat payé		(1 372)	2 700
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES		9 482	6 596
Incidence des variations de périmètre		6 160	-
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(2 468)	(6 120)
Acquisition d'actifs financiers		(76)	(67)
Variation des prêts		(117)	394
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		15	386
Dividendes reçus		-	-
Autres flux liés aux opérations d'investissement		-	3
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		3 514	(5 404)
Emission d'emprunts		2 612	2 324
Remboursement d'emprunts		(2 173)	(1 782)
Intérêts financiers versés		(458)	(441)
Dividendes payés		(633)	-
Autres flux liés aux opérations de financement		(3 202)	(1 682)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		(3 854)	(1 581)
VARIATION DE LA TRESORERIE	21	9 142	(389)
Trésorerie d'ouverture	21	(765)	(111)
Effet de la variation du taux de change		243	(265)
Trésorerie clôture	21	8 620	(765)
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		9 142	(389)

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres au 31 décembre 2010 se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
31 décembre 2009	15 920	3 274	22 399	(31)	41 562	170	41 732
Augmentation de capital	265	(265)			-		-
Résultat net de la période			2 482		2 482	(281)	2 201
<i>Autres éléments du résultat global :</i>							
Variation de juste valeur et transferts en résultat liés aux instruments financiers				42	42		42
Variation de la réserve de conversion (*)			382		382	12	394
Variation des autres réserves		-			-	-	-
Total autres éléments du résultat global	-	-	382	42	424	12	436
<i>Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres :</i>							
Paie ment fondé sur les actions		709			709	-	709
Total transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres	-	709	-	-	709	-	709
31 décembre 2010	16 185	3 718	25 263	11	45 177	(99)	45 078

(*) dont (1 396) d' affectation partielle de la marge sur stock en diminution des réserves de conversion.

La variation des capitaux propres au 31 décembre 2009 se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
31 décembre 2008	15 920	1 624	35 070	(491)	52 123	350	52 473
Résultat net de la période			(12 438)		(12 438)	(175)	(12 613)
<i>Autres éléments du résultat global :</i>							
Variation de juste valeur et transferts en résultat liés aux instruments financiers				460	460		460
Variation de la réserve de conversion (*)			(233)		(233)	(5)	(238)
Variation des autres réserves		34			34	-	34
Total autres éléments du résultat global	-	34	(233)	460	261	(5)	256
<i>Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres :</i>							
Paie ment fondé sur les actions		1 616			1 616	-	1 616
Total transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres	-	1 616	-	-	1 616	-	1 616
31 décembre 2009	15 920	3 274	22 399	(31)	41 562	170	41 732

(*) dont 316 d' affectation partielle de la marge sur stock en diminution des réserves de conversion.

Notes annexes aux comptes consolidés 2010

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	259
1. PRINCIPES COMPTABLES.....	260
1.1 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS.....	260
1.2 METHODES DE CONSOLIDATION.....	261
1.3 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES FILIALES ETRANGERES.....	262
1.4 OPERATIONS LIBELLEES EN DEVICES	262
1.5 CHIFFRE D'AFFAIRES	263
1.6 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	263
1.7 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	264
1.8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	264
1.8.1 VALEUR BRUTE	264
1.8.2 AMORTISSEMENT.....	265
1.9 DEPRECIATION DES ELEMENTS D'ACTIFS.....	266
1.10 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	267
1.11 STOCKS.....	270
1.12 IMPOTS.....	271
1.13 PROVISIONS.....	271
1.14 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL.....	272
1.15 BAUX ET LOYERS PROGRESSIFS.....	273
1.16 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS.....	274
1.17 RESULTAT PAR ACTION	274
2. GESTION DU RISQUE FINANCIER	275
2.1 RISQUE DE CREDIT	275
2.1.1 CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS.....	275
2.1.2 GARANTIES	276
2.2 RISQUE DE LIQUIDITE	276
2.3 RISQUE DE MARCHE	277
2.3.1 RISQUE DE CHANGE	277
2.3.2 RISQUE DE TAUX D'INTERET	277
2.3.3 GESTION DU CAPITAL.....	278
3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	279
4. SECTEURS OPERATIONNELS.....	280
4.1 COMPTE DE RESULTAT	281
4.2 BILAN.....	282
4.3 INVESTISSEMENTS ET AUTRES	283
5. COMPTE DE RESULTAT	284
5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES	284

5.2	CHARGES DE PERSONNEL.....	284
5.3	DOTATIONS AUX PROVISIONS.....	284
5.4	CHARGES EXTERNES	285
5.5	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION.....	285
5.6	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	285
5.7	RESULTAT FINANCIER.....	286
5.7.1	AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES.....	286
5.7.2	INSTRUMENTS DERIVES	286
5.8	IMPOTS SUR LES RESULTATS.....	287
5.8.1	EVOLUTION DES POSTES DE BILAN	288
5.8.2	ANALYSE DES IMPOTS DIFFERES.....	289
5.8.3	RECONCILIATION ENTRE LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE AU TAUX LEGAL EN FRANCE ET LA CHARGE D'IMPOT REELLE	290
5.8.4	DEFICITS REPORTABLES N'AYANT PAS DONNE LIEU A LA COMPTABILISATION D'UN IMPOT DIFFERE ACTIF.....	290
6.	BILAN CONSOLIDE.....	292
6.1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	292
6.2	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	294
6.3	TITRES MIS EN EQUIVALENCE	296
6.3.1	EVOLUTION DE LA VALEUR D'EQUIVALENCE	296
6.3.2	QUOTE-PART DES CAPITAUX PROPRES ET DES RESULTATS NETS DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE.....	297
6.3.3	INFORMATIONS AGREGES DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE.....	297
6.4	AUTRES ACTIFS FINANCIERS	298
6.5	STOCKS.....	298
6.6	CLIENTS.....	299
6.7	AUTRES DEBITEURS.....	299
6.8	AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	300
6.9	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	300
6.10	CAPITAUX PROPRES.....	300
6.11	PAIEMENT A BASE D'ACTION.....	301
6.11.1	CONTEXTE	302
6.11.2	PRINCIPES METHODOLOGIQUES ET HYPOTHESES D'EVALUATION DES PRIX.....	302
6.12	PROVISIONS.....	304
6.13	AVANTAGES DU PERSONNEL.....	304
6.13.1	FRANCE	305
6.13.2	FILIALES ETRANGERES	309
6.13.3	DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION	313
6.14	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	313
6.15	AUTRES CREDITEURS	315

6.16	PASSIFS EVENTUELS.....	315
7.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	316
7.1	PAR NATURE	316
7.2	ECHEANCIER.....	316
7.3	ENGAGEMENTS DE LOCATION	317
8.	RESULTAT PAR ACTION	318
9.	RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES	319
9.1	SOCIETE MERE ET SOCIETE TETE DE GROUPE	319
9.2	OPERATIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS	319
9.2.1	REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS ET DU DIRIGEANT	319
9.2.2	INFORMATIONS SUR LES STOCKS OPTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES AUX DIRECTEUR GENERAL ET AUX ADMINISTRATEURS	322
9.2.3	HISTORIQUE DES PLANS D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS	323
9.2.4	INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIES ATTRIBUTAIRES DE LA SOCIETE	324
9.3	MONTANT PROVISIONNE AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSION, RETRAITE OU AUTRES AVANT ...	320
9.4	TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS :	324
9.5	AUTRES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	325

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Dans le cadre de la conjoncture économique mondiale difficile, notamment dans l'industrie des produits de luxe, Baccarat a connu une année 2010 difficile au plan commercial sur ses principaux marchés, et notamment aux Etats-Unis.

Baccarat a néanmoins vu son résultat opérationnel courant s'améliorer considérablement passant d'une perte de 11 239 milliers d'euros en 2009 à un bénéfice de 731 milliers d'euros grâce à la mise en œuvre d'une gestion très serrée de l'exploitation et en adoptant les principales mesures suivantes :

- évolution de l'offre produit,
- adaptation de la production et des stocks en fonction du volume des ventes,
- réduction des dépenses de l'ensemble des entités, mesures de chômage partiel et plan de formation à la manufacture, restructuration des activités de la filiale américaine, et maîtrise des investissements, de la trésorerie.

Baccarat a, en coordination avec Société du Louvre, actionnaire majoritaire, obtenu le maintien de ses lignes de crédit avec l'ensemble de ses partenaires financiers, pour Baccarat SA et Baccarat Inc., (cf. paragraphes N°6.14 – Emprunts et dettes financières et N°7. – Engagements hors bilan) dans le cadre d'un protocole d'accord signé le 16 décembre 2010.

Les lignes de crédit à court terme sont confirmées jusqu'au 15 février 2012 pour Baccarat SA à hauteur de 12 340 K€ et pour Baccarat Inc. à hauteur de 7 330 K\$, moyennant un certain nombre de garanties. Puis sous réserve de la justification au plus tard le 14 février 2012 du respect d'un covenant bancaire, les lignes de crédits seront prolongées jusqu'au 17 décembre 2012 à hauteur de 11 240 K€ pour Baccarat S.A. et pour Baccarat Inc. à hauteur de 6 140 K\$.

Dans le cadre de ce protocole d'accord, il était prévu un certain nombre de dispositions portant principalement sur les points suivants :

- L'actionnaire majoritaire a apporté sous forme d'avance en compte courant, un montant de 1 167 K€,
- L'actionnaire majoritaire a accordé un crédit-vendeur à Baccarat S.A., étant précisé que la somme des engagements financiers de Société du Louvre vis à vis du Groupe Baccarat ne saurait excéder 5 M€.

Suite à l'acquisition par Baccarat de la participation de Groupe du Louvre dans la société Baccarat Real Estate (BRE) intervenue en juin 2010 grâce à un crédit-vendeur, la société Baccarat Real Estate a été cédée pour un montant de 10 114 K\$, par accord du 28 juillet 2010.

1. Principes comptables

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2010 ont été établis en conformité les normes comptables internationales (« Normes IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Par ailleurs, ces états financiers ont également été préparés conformément aux IFRS émises par l'International Accounting Standards Board (IASB). Ils sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur.

Les états financiers consolidés ont été établis selon les principes généraux des normes IFRS :

- image fidèle,
- continuité d'exploitation,
- méthode de la comptabilité d'engagement.

Un certain nombre de nouvelles normes, amendements de normes et interprétations seront en vigueur pour l'exercice ouvert après le 1^{er} janvier 2011 et n'ont pas, été appliqués pour la préparation de ces états financiers consolidés.

Aucun de ces textes ne devrait avoir d'effet significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

L'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés est établi de manière uniforme par les entités du Groupe et les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de façon permanente.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 31 mars 2011 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 9 juin 2011.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société.

Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euro le plus proche.

1.1 Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le Groupe Baccarat doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou des conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états pourraient différer des estimations actuelles.

Les comptes ont été établis au 31 décembre 2010 dans un contexte de crise économique caractérisée par un manque de visibilité sur les perspectives d'activité et susceptible d'avoir des conséquences tant au plan du niveau d'activité que du financement, créant ainsi des conditions spécifiques pour l'établissement des comptes, particulièrement au regard des estimations liées à l'application des principes comptables.

Plus spécifiquement, les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables, qui

ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers, sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 5.7 Valorisation des instruments financiers,
- Note 5.8 Utilisation des pertes fiscales,
- Note 6.11 Paiement à base d'actions,
- Note 6.13 Evaluation des obligations liées à des régimes à prestations définies,
- Notes 6.12 Provisions liées à une estimation des risques.

1.2 Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés comprennent ceux de Baccarat S.A., société mère, domiciliée en France, ainsi que ceux de ses filiales, et des sociétés associées. Cet ensemble forme le Groupe. La liste des principales sociétés figure dans le chapitre «Périmètre de consolidation».

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées quand nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

Les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale lorsque le Groupe a une participation, généralement majoritaire, et en détient le contrôle. Cette règle s'applique indépendamment du pourcentage de participation au capital. Le contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour déterminer la présomption de contrôle, les droits de vote potentiels qui sont exerçables ou convertibles sont pris en compte.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées au bilan dans une catégorie distincte des fonds propres. La part des actionnaires minoritaires au bénéfice est présentée distinctement dans le compte de résultat.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans toutefois en exercer le contrôle, sont prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence.

L'existence d'une influence notable est habituellement mise en évidence, soit par la représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, la participation au processus d'élaboration des politiques, et notamment la participation aux décisions relatives aux dividendes et autres distributions, les transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue, l'échange de personnels dirigeants, soit par la fourniture d'informations techniques essentielles.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes et les mouvements de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint est exercé jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prend fin.

Quand la quote-part de perte attribuée au Groupe excède la valeur comptable des entités mises en équivalence, la quote-part de pertes prise en compte est limitée à hauteur de la valeur mise en équivalence. La participation mise en équivalence est ramenée à zéro jusqu'à retour à meilleure fortune.

Selon les principes de consolidation, les transactions réalisées entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Les gains et pertes entre les sociétés du Groupe sont également éliminés lors de l'établissement des comptes consolidés s'il n'existe pas d'indice de perte de valeur.

Les gains issus des transactions avec les entités associées sont éliminés à hauteur de la quote-part détenue, les pertes sont éliminées de la même façon, mais seulement s'il n'existe pas des indices de perte de valeur.

1.3 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Lors de la consolidation, les actifs et passifs, y compris les goodwill et les ajustements de juste valeur, des sociétés du Groupe exprimés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de clôture. Les produits et charges sont convertis en euros au cours de change approchant les cours aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, pour tout ou partie, la quote-part afférente des écarts comptabilisés en réserve de conversion est transférée en résultat.

Un élément monétaire qui est une créance à recevoir ou une dette payable à une activité à l'étranger, dont le paiement n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible, constitue en substance une part de l'investissement net dans l'activité à l'étranger. Les gains et pertes de change en résultant sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global en réserve de conversion.

1.4 Opérations libellées en devises

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transactions.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont inscrites au compte de résultat :

- en résultat opérationnel pour les transactions commerciales ;
- en résultat financier pour les transactions financières.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global pour la part efficace de la couverture.

1.5 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes et des prestations de services accessoires à des tiers, déduction faite des remises commerciales, des escomptes financiers et des retours. Les ventes sont enregistrées dans le compte de résultat lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, selon la nature des incoterms négociés avec les clients.

La liste des incoterms est la suivante :

- CIF : Cost Insurance Freight
- CIP : Carriage and Insurance Paid to
- CPT : Carriage Paid to
- DDP : Delivered Duty Paid
- DDU : Delivered Duty Unpaid
- EXW : Ex-Works
- FCA : Free Carrier
- FOB : Free On Board
- FDO : Franco Domicile

Les produits ne sont enregistrés que si leur recouvrement est probable.

1.6 Frais de recherche et de développement

La politique de recherche et de développement de Baccarat se traduit par les incidences comptables suivantes :

- Il n'existe pas d'activité de recherche et de développement en tant que tel,
- La création et le développement de produits nouveaux sont généralement le fait de créateurs externes rétribués sous forme de droits d'auteurs qui sont enregistrés en charges,

- Les frais de développement sont essentiellement constitués par la mise au point de process industriels qui font l'objet d'une inscription à l'actif sous forme d'immobilisations corporelles ou incorporelles et sont amortis sur la durée d'utilité estimée du bien.

La valeur recouvrable, les longévités ainsi que la méthode d'amortissement sont révisées d'année en année. Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exclusion des marques et des frais de développement de site internet sont comptabilisées en tant qu'actifs pour autant qu'elles génèrent des avantages économiques futurs et que leurs coûts soient bien identifiés et sont amorties comme les immobilisations incorporelles acquises.

1.7 Autres immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38, « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties et font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de la survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an. Lorsque leur valeur recouvrable s'avère inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée.

Le Groupe a qualifié comme autres immobilisations incorporelles, les actifs acquis séparément tels que les systèmes d'information de gestion, les droits de propriété intellectuelle, les brevets et les droits au bail.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue :

- les systèmes d'information de gestion sont amortis sur une période de trois à cinq ans,
- les autres immobilisations incorporelles (hors droits au bail) sont amorties sur une période de cinq ans.

Les quotas d'émission acquis à titre onéreux sont comptabilisés en actifs incorporels à leur coût d'acquisition. La provision pour excédent d'émission par rapport aux droits d'émission alloués et conservés est évaluée pour la partie couverte par des droits acquis à la valeur comptable de ces droits.

1.8 Immobilisations corporelles

1.8.1 Valeur brute

L'option retenue par le Groupe quant au principe d'évaluation des immobilisations corporelles est la méthode du coût selon la norme IAS 16, soit l'évaluation au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières, de la main d'œuvre directe, tout autre coût directement attribuable pour permettre d'utiliser l'actif dans les conditions d'exploitation prévues. Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition ou la construction d'actifs qualifiés sont capitalisés lorsqu'ils sont encourus.

Le coût d'une immobilisation corporelle est comptabilisé en tant qu'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entité et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Le coût de remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de façon fiable. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Compte tenu de la spécificité de l'entreprise, une immobilisation ancienne et totalement amortie, constituée principalement par des équipements nécessaires à la production, peut être maintenue à l'actif de l'entreprise puisqu'elle peut être éventuellement et très ponctuellement utilisée pour le processus de fabrication d'une pièce d'un réassort d'un modèle ancien.

L'usage de cet équipement très hypothétique entraîne, avant son utilisation, des frais d'entretien de remise en état et ne justifie pas son évaluation à l'actif du bilan.

Dès que la société n'entrevoit plus son usage, elle est sortie de l'actif.

Les profits et pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés pour leur valeur nette, dans les « autres produits ou autres charges » du compte de résultat.

1.8.2 Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les actifs loués dans le cadre d'un contrat de location-financement sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité à moins que le Groupe ait une certitude raisonnable qu'il deviendra propriétaire à la fin du contrat de location.

Les immobilisations ou composants tels que les terrains ayant une durée d'utilité illimitée ne sont pas amortis mais ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel pour définir les pertes de valeur éventuelles.

Lorsque les immobilisations corporelles ont des composants qui ont des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis selon leur propre durée d'utilité.

Les frais et coûts d'emprunt initiaux liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés au coût de ces actifs. Ils sont activés et amortis selon la durée d'utilisation de ces catégories d'actifs.

La valeur résiduelle et la durée d'utilité d'un actif font l'objet d'une révision au moins à chaque fin de période annuelle et, si les attentes diffèrent par rapport aux estimations précédentes, les changements sont comptabilisés comme un changement d'estimation comptable conformément à la norme IAS 8 "Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs".

Le mode d'amortissement utilisé reflète le rythme selon lequel l'entité s'attend à consommer les avantages économiques futurs liés à l'actif.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation ci-après. :

	<i>Durée</i>
Bâtiments industriels	10 à 40 ans
Bâtiments non industriels	40 ans
Agencements industriels	10 ans
Agencements non industriels	3 à 10 ans
Mobilier et divers	5 à 10 ans

1.9 Dépréciation des éléments d'actifs

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe une quelconque indication qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date.

Une perte de valeur est le montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable, cette valeur étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie.

Unité génératrice de trésorerie :

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de l'utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (l' « unité génératrice de trésorerie »).

Le Groupe disposant d'un secteur d'activité unique, à savoir les objets en cristal à destination des Arts de la table, des bijoux et de la décoration, aucune segmentation interne de ces activités n'existe. De ce fait, le niveau pertinent de définition des unités génératrice de trésorerie (UGT) est la zone géographique. Cette distinction est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe. Chaque zone géographique est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

Valeur d'utilité :

En cas de survenance de facteurs défavorables significatifs (litiges contractuels, dégradation de l'environnement économique d'un secteur d'activité ou d'un pays), le Groupe réexamine la valeur d'utilité des actifs et peut être amené à déprécier certains d'entre eux.

La juste valeur est déterminée en estimant le total actualisé des flux financiers futurs générés par l'actif.

1.10 Actifs et passifs financiers

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur.

Un test de dépréciation est réalisé, sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions des normes IAS 39 et IAS 32. Les méthodes de comptabilisation et d'évaluation utilisées sont les suivantes :

Créances clients, dettes fournisseurs et autres dettes courantes

Les créances et dettes commerciales sont enregistrées initialement à la juste valeur (le cas échéant majorée ou minorée des coûts de transaction) et ultérieurement au coût amorti. La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 3 mois. Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Si un événement conduisant à une perte est avéré et intervient en cours d'exercice après l'enregistrement initial de la créance, la dépréciation sera déterminée en comparant les flux futurs de trésorerie actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, à la valeur inscrite au bilan.

Prêts, créances et autres instruments financiers non dérivés

Cette catégorie comprend principalement des dépôts de garantie, des autres prêts et d'autres créances. Pour les dépôts de garantie et prêts divers, la valeur comptable représente une estimation raisonnable de la juste valeur. Ces dépôts de garantie et prêts divers sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti. Ils sont dépréciés s'il est probable qu'il ne sera pas possible de recouvrer la totalité des montants (en principal et en intérêts) dus selon les termes contractuels.

La perte de valeur comptabilisée en résultat est égale à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable de l'actif augmente ensuite du fait d'un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, celle-ci est reprise, mais la reprise ne peut porter la valeur comptable de l'actif à un montant supérieur au coût d'origine amorti qui aurait été obtenu s'il n'avait pas été déprécié.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste comprend les fonds en caisse et les comptes courants bancaires ne faisant l'objet d'aucune restriction. Il inclut également des actifs financiers de gestion de trésorerie à court terme (moins de trois mois), aisément convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur. Etant

mobilisables ou cessibles à tout moment, ils sont valorisés à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées en résultat.

Emprunts et dettes financières, dettes finançant l'activité de crédit

Les dettes financières sont essentiellement constituées d'emprunts obligataires, d'emprunts bancaires, de découverts bancaires et des emprunts sur location-financement.

Pour les emprunts à taux fixe, deux méthodes sont utilisées :

- Les risques des emprunts à taux fixe qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture de juste valeur font l'objet d'une comptabilisation à la valeur de marché.
- Les autres emprunts à taux fixe sont comptabilisés au coût amorti.

Les dettes de location-financement sont comptabilisées au coût amorti. Leur valeur de marché est déterminée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent pour 13 K€ de valeurs mobilières de placement.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global au poste « réserve d'actifs disponibles à la vente », jusqu'à leur cession où elles sont transférées en résultat, sauf en cas de baisse significative ou durable. Dans ce dernier cas, une dépréciation est comptabilisée en résultat. Cette dépréciation ne peut ensuite être reprise qu'en cas de cession des titres.

La juste valeur correspond, pour les titres de capitaux propres cotés, au dernier cours de Bourse. Pour les titres non cotés, elle est déterminée en fonction de la quote-part du Groupe dans l'actif net (éventuellement corrigé) de la société, de sa valeur de rendement, des perspectives de rentabilité ou à valeur d'expert.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres de capitaux propres sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation une perte de valeur irréversible est constatée en résultat.

Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers fermes ou optionnels qualifiés de dérivés dans le cadre de l'application d'IAS 39, destinés à couvrir les expositions du Groupe aux risques de marché (taux, change et actions).

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés à la juste valeur. Les valeurs de marché sont déterminées à partir des valorisations communiquées par les contreparties bancaires.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont toujours enregistrées en résultat, sauf dans le cas de relations de couverture de flux futurs de trésorerie pour la part efficace.

Pour les dérivés éligibles à la comptabilité de couverture, la comptabilisation en instruments de couverture permet de réduire la volatilité du résultat liée à la variation de valeur des dérivés concernés.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- L'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine et tant qu'elle perdure.

Il existe trois modèles de comptabilité de couverture d'après la norme IAS 39 : la couverture de Juste

Valeur, la couverture de flux futurs de trésorerie et la couverture d'un investissement net à l'étranger.

Seuls les deux premiers modèles sont utilisés à ce jour par le Groupe. La plupart des dérivés utilisés par le Groupe sont éligibles à la comptabilité de couverture. Ainsi :

Couverture de flux de trésorerie

Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures de flux futurs de trésorerie hautement probables, les variations de valeur du dérivé sont portées en autres éléments du résultat global (réserve de cash flow hedge) à hauteur de la partie efficace de la couverture ; les variations de valeur de la partie estimée inefficace sont comptabilisées, quant à elles, en résultat.

Lorsque l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères d'une comptabilité de couverture, arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé, le Groupe cesse de pratiquer la comptabilité de couverture à titre prospectif. Le profit ou la perte cumulé à cette date est maintenu en capitaux propres jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Lorsque l'élément couvert est un actif non-financier, le profit ou la perte cumulée associé est sorti des capitaux propres et inclus dans le coût initial de l'actif lorsqu'il est comptabilisé. Dans les autres cas, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat.

Couvertures de juste valeur

Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures d'éléments actifs ou passifs enregistrés au bilan (couverture de juste valeur), la comptabilité de couverture permet l'enregistrement en résultat de la variation de la juste valeur du dérivé ; celle-ci est compensée par l'impact en résultat de la variation de juste valeur de l'élément couvert inscrit au bilan, au titre du risque couvert. Ces deux évaluations se compensent au sein des mêmes rubriques au compte de résultat et se neutralisent parfaitement si la couverture est totalement efficace ;

Les instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an sont présentés au bilan en actifs ou passifs non courants. Les autres instruments financiers sont classés en actifs ou passifs courants.

Capital

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

1.11 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Stocks de matières premières, de produits intermédiaires et d'emballages

Ces stocks sont évalués soit au dernier prix d'achat, évaluation proche d'un calcul FIFO (« Premier entré premier sorti ») dans un contexte de rotation rapide de stocks, soit au coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'acquisition incorpore les frais de manutention et de stockage en entrepôt directement imputables à l'acquisition des produits ainsi que les frais de transport jusqu'à l'entrée des produits dans les magasins.

Leur coût est net de ristournes de fin d'année.

Stocks de produits finis

Leur prix de revient inclut outre la consommation de matières premières, produits intermédiaires et d'emballages, les coûts engagés dans le cycle de production dont les principaux sont les suivants : frais de personnel, sous-traitance, conditionnement, amortissements, droits d'auteur, entretien, outillage et fournitures et autres achats.

Les prix de revient des produits finis sont calculés, à partir des coûts de production de chaque exercice, selon une méthode qui avoisine le coût moyen pondéré, en raison des faibles variations observées d'une année sur l'autre.

Les coûts de production sont affectés aux différents produits en fonction du nombre d'unités d'œuvre consommées à chaque étape du processus de fabrication.

Le coût de sous activité est exclu du coût de production et constitue une charge de l'exercice.

En cours de production

Les en cours de production sont évalués au prix de revient déterminé en fonction de leur état d'avancement à la clôture de l'exercice.

Dépréciation des stocks

Une comparaison est effectuée à chaque clôture entre la valeur nette comptable et la valeur nette de réalisation des articles en stocks. Dans l'hypothèse où cette dernière est plus faible, une dépréciation est constituée. Cette valeur de réalisation est essentiellement observée à partir des flux de ventes et de productions durant les deux derniers exercices.

1.12 Impôts

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat »

La charge (le produit) d'impôt est égale (égal) au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice.

Les impôts différés sont calculés sur la base dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler ses actifs et passifs appliquant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Les différences temporelles sont les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale. L'impôt différé constaté est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable.

Les impôts différés sont enregistrés pour toutes différences temporelles, à moins que l'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Les impôts différés actifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que de futurs bénéfices imposables seront disponibles et que les déficits reportables et les amortissements réputés différés seront récupérables sur une durée raisonnable.

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

L'impôt différé qui résulte d'un changement de taux ou de la réglementation fiscale est comptabilisé au compte de résultat sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments précédemment inscrits directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

1.13 Provisions

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ; et
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'effet est significatif, les provisions sont actualisées en utilisant un taux d'actualisation reflétant le taux d'intérêt sans risque et les risques spécifiques à l'actif.

1.14 Engagements envers le personnel

Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime sont ensuite déduits. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe et qui sont libellées dans la même monnaie que le paiement des prestations. Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder le total du coût des services passés non comptabilisé et de la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ces avantages sont actualisés et minorés de la juste valeur des actifs dédiés. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant des dates d'échéances proches de celles des engagements du Groupe. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les salariés du Groupe perçoivent en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient des indemnités de départ en retraite.

Certains salariés perçoivent des compléments de retraite. Les engagements actuariels correspondants sont pris en charge soit sous forme de cotisations versées à des organismes indépendants responsables de leur service et de la gestion des fonds, soit sous forme de provisions au bilan.

Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision sont les versements de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les engagements de retraite et assimilés sont évalués par un actuair e indépendant suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'engagement, celui-ci étant ensuite actualisé.

Pour l'ensemble des sociétés en France : les indemnités de départ en retraite sont déterminées selon les dispositions des conventions collectives dont dépendent les salariés, les primes de médailles du travail selon les accords et usages en vigueur au sein des sociétés.

Pour les avantages post-emplois (engagements de retraite et assimilés), les écarts actuariels constatés sont amortis selon la méthode dite « du corridor » (selon laquelle sont amortis dans l'exercice les écarts de l'année antérieure excédant 10% du montant de l'engagement ou de la valeur du fonds) en fonction de la durée d'activité ou de vie moyenne du personnel bénéficiant du régime.

Paiements fondés sur des actions

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des options accordées aux membres du personnel est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel des options acquises pour lesquelles les conditions d'acquisition de services et hors marché sont remplies.

La juste valeur du montant à régler à un membre du personnel au titre des droits à l'appréciation d'actions, qui sont réglés en trésorerie, est comptabilisée en charges en contrepartie d'une augmentation de passif, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent le droit au règlement de manière définitive. Le passif est réévalué à chaque date de clôture ainsi qu'à la date de règlement. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée en charges de personnel.

Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions dans lesquelles le Groupe reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisées comme des transactions qui sont réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont les instruments de capitaux propres seront obtenus par le Groupe.

1.15 Baux et loyers progressifs

Les contrats de crédit-bail et assimilés présentant les critères de location-financement sont activés selon les principes de la norme IAS 17 « Contrats de location » et IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », dès lors que ces contrats transfèrent au locataire l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué. Les immobilisations financées par des contrats de location financement figurent à l'actif et sont amorties en accord avec les principes du Groupe. Elles sont évaluées au plus bas de leur juste valeur ou de la valeur actualisée des paiements minimums à l'origine du contrat, diminuée du cumul d'amortissements et des pertes de valeur. Les taux retenus pour le plan d'amortissement de l'emprunt sont les taux contractuels.

Les autres contrats (y compris de sous-location) constituent des locations simples et sont comptabilisés comme des locations. Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en moins des charges sur la durée du contrat de location.

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû. Les paiements conditionnels sont comptabilisés en modifiant les paiements minimaux sur la durée restant à courir du contrat lorsque l'ajustement du montant du loyer est confirmé.

Des baux conclus aux Etats-Unis prévoient des loyers progressifs sur 20 ans. Les charges et les produits revenant au Groupe sont étalés de façon linéaire sur toute la période des baux.

1.16 Produits et charges financiers

Les produits financiers comprennent les intérêts sur les placements (y compris sur les actifs financiers disponibles à la vente) et les profits réalisés sur la cession des actifs financiers disponibles à la vente. Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent les intérêts sur les emprunts, l'effet de la désactualisation des dettes vis à vis du personnel, les pertes de valeur comptabilisées au titre des actifs financiers et les pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisées en résultat. Tous les coûts relatifs aux emprunts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du coût amorti.

Les profits et perte de change sont enregistrés pour leur montant net.

1.17 Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent les obligations convertibles et les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

2. Gestion du risque financier

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit
- risque de liquidité
- risque de marché

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Il incombe au Conseil d'administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

2.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

2.1.1 Clients et autres débiteurs

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit. En revanche, il n'y a pas de concentration du risque de crédit au niveau géographique.

La plus grande majorité des clients sont en relation d'affaires avec le Groupe depuis plus de 4 ans. Le Groupe a subi peu de pertes sur cette période. Pour les besoins du suivi du risque de crédit, les clients sont regroupés en fonction de leurs profils de crédit (personne physique ou morale, grossistes, détaillants ou consommateurs finals, localisation géographique, secteur d'activité, profil, antériorité, et existence de difficultés financières antérieures). Les créances clients et autres débiteurs sont principalement liés à des clients grossistes. Les clients qui sont identifiés comme étant à «risque élevé » sont inscrits sur une liste répertoriant les clients soumis à des mesures restrictives, et pour lesquels les ventes futures doivent être réglées par avance avec l'accord du Comité de Direction.

Les ventes de biens sont assorties de clauses de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayé le Groupe dispose d'une sûreté. S'agissant des créances clients et autres débiteurs, le Groupe ne demande pas de garantie spécifique.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation (cf. note 6.6 - clients) qui représente son estimation des pertes probables relatives aux créances clients et autres débiteurs. Les deux principales composantes de cette dépréciation correspondent d'une part à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés, d'autre part à des pertes globales déterminées par groupes d'actifs similaires, correspondant à des pertes encourues mais non encore identifiées. Le montant de la perte globale repose sur des données historiques de statistiques de paiement.

2.1.2 Garanties

La politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales détenues en totalité. Au 31 décembre 2010, les garanties financières suivantes étaient accordées :

- avec la société Baccarat Pacific KK :
 - garantie accordée auprès de la Société Générale à hauteur de 45 millions de yens.
Cette garantie a pris fin le 10 novembre 2010.
 - lettre de garantie en faveur de Mitsubishi Bank de Tokyo pour 343 K€.
- avec la société Baccarat Inc :
 - garantie d'une ligne de crédit revolving à hauteur de 1 millions de \$ négociée par Baccarat Inc.
- avec la société Baccarat UK Ltd :
 - garantie solidaire accordée par Baccarat SA de la parfaite exécution des obligations souscrites par Baccarat UK Ltd au profit de la société Harrod's.
- avec la société Baccarat Espagne :
 - caution de 97 K€ en garantie de paiement des loyers de Baccarat Espagne.
Cette garantie a pris fin le 21 juillet 2010.

2.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe Baccarat avait subi au cours de l'exercice 2009, une érosion de ses volumes d'activité, principalement au Japon et aux Etats-Unis qui représentent des marchés significatifs pour la société. Ce ralentissement était dû à la dégradation de la conjoncture économique mondiale et au niveau de l'industrie des produits de luxe.

Pour faire face à cette conjoncture, le groupe avait entrepris de maîtriser ses investissements, de réduire ses charges d'exploitation et a mis en œuvre diverses

mesures à la manufacture (chômage partiel, formation...) afin de réduire sur l'exercice le niveau de stock et de préparer l'entreprise à toute reprise future.

Par ailleurs, une restructuration complète de la filiale américaine a été mise en œuvre afin d'adapter les structures et les coûts aux nouvelles conditions de marché.

Un protocole d'accord en date du 16 décembre 2010 a été signé entre Baccarat S.A., la Société du Louver, BNP Paribas, CIC EST, LCL Le Crédit Lyonnais, Natixis et la Société Générale, sous l'égide de la Médiation du Crédit, pour confirmer les lignes de crédit jusqu'au 15.02.2012 de Baccarat France pour un total de 12 340 K€ et de sa filiale Baccarat Inc. pour 7 330 K\$. Puis sous réserve de la justification au plus tard le 14 février 2012 du respect d'un covenant bancaire, les lignes de crédits seront prolongées jusqu'au 17 décembre 2012 à hauteur de 11 240 K€ et pour Baccarat Inc. à hauteur de 6 140 K\$.

Dans le cadre de ce protocole, l'actionnaire majoritaire de Baccarat S.A. a accordé une avance en compte-courant à Baccarat S.A. de 1 167K€ le 14 Janvier 2010.

2.3 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, affectent le résultat du Groupe. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

2.3.1 Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur ses ventes, les achats et les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe, essentiellement l'euro (€). Les monnaies dans lesquelles ces transactions sont essentiellement libellées sont l'euro, l'USD, et le Yen.

A tout moment, le Groupe couvre la majorité de son exposition estimée au risque de change au titre des ventes et achats prévisionnels pour les six prochains mois. Le Groupe couvre également la majorité de toutes ses créances et dettes commerciales libellées en monnaie étrangère. Le Groupe a recours à des contrats de change à terme pour couvrir son risque de change. La plupart de ces contrats à terme ont, à la date de clôture, une échéance inférieure à un an. Si nécessaire, les contrats de change à terme sont renouvelés à leur date d'échéance.

Les investissements du Groupe dans les autres filiales ne sont pas couverts dans la mesure où le Groupe considère que ces positions de change sont à long-terme par nature.

2.3.2 Risque de taux d'intérêt

Le Groupe a adopté une politique qui consiste à s'assurer que la majorité de l'exposition aux variations des taux d'intérêts des emprunts porte sur des taux fixes (cf. note 6.14 – Emprunts et dettes financières).

2.3.3 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité

3. Périmètre de consolidation

Nombre de sociétés consolidées :

	31/12/2010	31/12/2009
Intégration globale	12	12
Mise en équivalence	1	2
TOTAL	13	14

Les sociétés suivantes sont consolidées :

Sociétés	Méthode de consolidation 2010.12	% de contrôle 2010.12	% d'intérêt 2010.12	Méthode de consolidation 2009.12	% de contrôle 2009.12	% d'intérêt 2009.12
<i>France</i>						
Baccarat (société mère)	IG	100	100	IG	100	100
Ets Damon et Delente	IG	100	100	IG	100	100
SVD André Bonhomme	ME	40	40	ME	40	40
<i>Reste de l'Europe</i>						
Baccarat Benelux(**)	IG	50	50	IG	50	50
Baccarat UK	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Gmbh	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Greece Ltd	IG	50,97	50,97	IG	50,97	50,97
Baccarat Espagne	IG	100	100	IG	100	100
<i>Asie</i>						
Baccarat Pacific KK (Japon)	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Pacific Singapour	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Far East Ltd (*)	IG	100	100	IG	100	100
<i>Etats-Unis</i>						
Baccarat Inc.	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Real Estate (***)	NI	0	0	ME	49,08	49,08
<i>Autre</i>						
Baccarat Americas (La Barbade)	IG	51	51	IG	51	51

IG : Intégration globale/ ME : Mise en équivalence/ NC : Non consolidée

(*) Société entrante en Avril 2009.

(**) Société en cours de liquidation.

(***) Société sortante en juillet 2010.

4. Secteurs opérationnels

En application de la norme IFRS 8 - Segments opérationnels, Baccarat dispose d'un secteur d'activité unique à savoir la fabrication et la commercialisation d'objets majoritairement en cristal essentiellement dans les segments des Arts de la table, des bijoux et de la décoration. De ce fait, le niveau pertinent d'analyse des informations repose sur les opérations par zones géographiques. Cette information est issue des systèmes internes d'organisation et de la structure de gestion du Groupe.

Les résultats, ainsi que les actifs et les passifs sectoriels comprennent les éléments directement affectables à un secteur ou qui peuvent lui être alloués sur une base raisonnable. Les investissements sectoriels comprennent le total des dépenses encourues au cours de la période pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

L'information sectorielle se décompose de la façon suivante :

Voir tableaux pages suivantes :

4.1 Compte de résultat

- Le compte de résultat sectoriel au 31 décembre 2010 se présente ainsi :

En milliers d'euros

	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Produits	16 213	43 841	62 131	3 686	125 871
Résultat Sectoriel	(1 254)	6 755	16 510	1 405	23 416
Frais Marketing, Communication, Administratif					18 436
Résultat Opérationnel					4 980
Résultat Financier					(600)
Impôt sur le bénéfice					(2 270)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES					2 110
Résultat des sociétés mises en équivalence	92		(1)		91
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE					2 201
Intérêts minoritaires	15		(296)		(281)
RESULTAT NET (Part du Groupe)					2 482

Au compte de résultat, les frais non affectés aux différentes zones géographiques concernent principalement les dépenses de marketing, commercialisation et d'administration, les coûts de sous-activité de la manufacture, les coûts non récurrents.

- Le compte de résultat sectoriel au 31 décembre 2009 se présente ainsi :

En milliers d'euros

	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Produits	15 753	36 876	57 349	4 085	114 063
Résultat Sectoriel	(4 513)	4 570	16 113	2 099	18 269
Frais Marketing, Communication, Administratif					31 832
Résultat Opérationnel					(13 563)
Résultat Financier					259
Impôt sur le bénéfice					532
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES					(12 772)
Résultat des sociétés mises en équivalence	166		(7)		159
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE					(12 613)
Intérêts minoritaires	(48)		(127)		(175)
RESULTAT NET (Part du Groupe)					(12 438)

4.2 Bilan

- Le bilan sectoriel au 31 décembre 2010 s'analyse ainsi :

En milliers d'euros					
	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Actifs sectoriels	8 672	23 445	17 408	983	50 508
Participation dans des entreprises associées mises en équivalence			64		64
Actifs du Siège non affectés					62 797
Actif total consolidé	8 672	23 445	17 472	983	113 369
Passifs sectoriels	(9 500)	23 931	(1 443)		12 988
Passifs du Siège non affectés					100 381
Passif total consolidé	(9 500)	23 931	(1 443)		113 369

Les actifs du siège concernent principalement les immobilisations de la manufacture, les stocks, les actifs d'impôts, le poste autres créances et la trésorerie.

Les passifs du siège non affectés concernent les capitaux propres de Baccarat SA, les engagements sociaux, les dettes financières, les passifs d'impôts et les dettes fournisseurs.

- Le bilan sectoriel au 31 décembre 2009 s'analyse ainsi :

En milliers d'euros					
	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Actifs sectoriels	10 087	19 384	20 423	737	50 631
Participation dans des entreprises associées mises en équivalence	1 409		66		1 475
Actifs du Siège non affectés					59 306
Actif total consolidé	11 496	19 384	20 489	737	111 412
Passifs sectoriels	(7 138)	19 270	(339)		11 793
Passifs du Siège non affectés					99 619
Passif total consolidé	(7 138)	19 270	(339)		111 412

4.3 Investissements et autres

- Les « autres » postes de l'analyse sectorielle s'analysent ainsi au 31 décembre 2010 :

En milliers d'euros

	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Investissements sectoriels	79	852	157	26	1 114
Investissements du siège non affectés					1 354
Investissements Année 2010	79	852	157	26	2 468
Amortissements sectoriels	919	1 518	581	14	3 033
Amortissements du siège non affectés					2 436
Amortissements Année 2010	919	1 518	581	14	5 469
Charges sans contrepartie en trésorerie autres que l'amortissement	89	357	(2 189)		(1 743)

- Au 31 décembre 2009, les « autres » postes de l'analyse sectorielle s'analysent ainsi :

En milliers d'euros

	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Investissements sectoriels	665	251	214		1 130
Investissements du siège non affectés					4 990
Investissements Année 2009	665	251	214		6 120
Amortissements sectoriels	1 757	1 448	555	15	3 775
Amortissements du siège non affectés					4 163
Amortissements Année 2009	1 757	1 448	555	15	7 938
Charges sans contrepartie en trésorerie autres que l'amortissement	(69)	(623)	(520)		(1 212)

5. Compte de résultat

5.1 Chiffre d'affaires

- Le chiffre d'affaires se ventile de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Vente de biens	125 311	113 476
Prestations de services	560	587
TOTAL	125 871	114 063

Le chiffre d'affaires est en hausse de 10,4%. Il reflète l'amélioration de l'environnement économique mondial et l'excellente reprise de l'activité de Baccarat. Les ventes sont en nettes progression au niveau de chacune des zones géographiques du groupe. Au Japon, l'amélioration constatée notamment en fin d'année aura permis à l'activité de progresser de +18%. Aux Etats-Unis, Baccarat a assaini sa situation financière en fermant quatre points de vente non rentables en 2009.

5.2 Charges de personnel

- Les charges de personnel sont composées de :

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Rémunérations	(58 397)	(54 737)
Charge liée au paiement en actions	(709)	(1 616)
Retraite, médaille du travail	73	303
Participation	-	-
TOTAL	(59 033)	(56 050)

- Les effectifs du Groupe se répartissent en :

	31/12/2010	31/12/2009
Ouvriers	456	464
Employés, techniciens & agents de maîtrise	433	544
Cadres	129	126
TOTAL	1 018	1 134

5.3 Dotations aux provisions

Se reporter à la note 6.12.

5.4 Charges externes

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(13 943)	(12 088)
Locations et charges locatives	(9 985)	(10 417)
Sous-traitance générale	(2 069)	(1 729)
Publicités, publications et relations publiques	(6 038)	(6 472)
Transports	(2 628)	(1 973)
Personnel extérieur à l'entreprise	(1 768)	(839)
Entretiens et réparations	(2 242)	(1 873)
Déplacements, missions et réceptions	(1 445)	(1 162)
Assurance	(556)	(794)
Divers	(2 119)	(1 950)
TOTAL	(42 793)	(39 297)

Baccarat a pris de nombreuses mesures permettant de minimiser l'impact sur les comptes de l'entreprise. Ces mesures ont permis de stabiliser les charges sur l'ensemble des entités, françaises et internationales, de l'entreprise.

5.5 Autres produits et charges d'exploitation

- Les autres produits et charges d'exploitation incluent :

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Résultat de change (perte)	(2 930)	(2 300)
Autres charges	(642)	(711)
Total autres charges d'exploitation	(3 572)	(3 011)
Résultat de change (gain)	1 702	1 310
Autres produits	2 081	2 694
Total autres produits d'exploitation	3 783	4 004
TOTAL	211	993

5.6 Autres produits et charges opérationnels

- Les autres produits et charges opérationnels incluent :

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Cession Baccarat Real Estate	4 719	-
Actifs incorporels	5	-
Autres (1)	765	476
Total autres produits opérationnels	5 489	476
Cessions d'actifs incorporels		(169)
Cessions d'actifs corporels net de frais	(790)	(750)
Dotation exceptionnelle aux provisions sur immobilisations (impairment)	(271)	(1 163)
Restructuration Baccarat Inc.	(179)	(718)
Total autres charges opérationnels	(1 240)	(2 800)
TOTAL	4 249	(2 324)

(1) Le Four A a été arrêté en février 2010, ce qui avait engendré la constatation d'une

provision de 765 milliers d'euros dans les comptes 2009. Cette dotation du Four A est totalement reprise en 2010.

5.7 Résultat financier

5.7.1 Autres produits et charges financières

- Les autres produits et charges financières se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Autres charges financières	(223)	477
<i>dont retraitement sur Instruments dérivés</i>	<i>(138)</i>	<i>563</i>
Dotations aux provisions pour risques et charges financiers	-	-
Total autres charges financières	(223)	477
Revenus des actifs financiers	33	45
Autres produits financiers	48	178
<i>dont retraitement sur Instruments dérivés</i>	<i>(78)</i>	<i>78</i>
Reprises des provisions pour risques et charges financiers	-	-
Total autres produits financières	81	223
TOTAL	(142)	700

5.7.2 Instruments dérivés

Dans le cadre de son activité, la société Baccarat est exposée au risque de change principalement sur les exportations à destination des Etats-Unis et du Japon.

Baccarat couvre partiellement un an à l'avance les volumes de transaction déterminés sur la base des budgets.

Ces couvertures sont complétées au fur et à mesure des facturations de manière à couvrir systématiquement à 100% les créances clients.

A la clôture de l'exercice, la variation de la juste valeur des instruments dérivés à la clôture est enregistrée soit en autres éléments du résultat global soit en résultat financier selon le schéma suivant.

- En « Fair value hedge » (couverture des créances clients), les variations de valeur intrinsèque et de valeurs temps de l'instrument dérivé sont constatées en résultats financiers.
- En « cash flow hedge » (ventes futures), les variations de l'instrument dérivé sont intégralement enregistrées en autres éléments du résultat global si l'instrument est qualifié d'efficace. La part inefficace de la variation de la valeur intrinsèque est enregistrée en résultats financiers.

La variation de la valeur temps de l'instrument dérivé est toujours constatée en résultats financiers.

L'impact de la variation de la juste valeur des instruments dérivés sur le résultat et les capitaux propres consolidés du groupe Baccarat est le suivant:

Juste valeur des instruments dérivés (K€)	31/12/2010			31/12/2009		
	TOTAL	Résultat	Autres éléments du résultat global	TOTAL	Résultat	Autres éléments du résultat global
Fair Value Hedge						
USD	(1)	(1)		57	57	
YEN	(144)	(144)		13	13	
TOTAL 1	(145)	(145)		70	70	
Cash Flow Hedge						
Variation valeur intrinsèque						
USD	105		105	(4)		(4)
YEN	(85)		(85)	(39)		(39)
Valeur temps et couverture inefficace						
USD	(3)	(3)		-	-	
YEN	10	10		8	8	
TOTAL 2	27	7	20	(35)	8	(43)
TOTAL 1 + 2	(118)	(138)	20	35	78	(43)
Juste valeur au 31/12/N-1	35	78	(43)	(1 308)	(563)	(745)
Variation de la juste valeur	(153)	(216)	63	1 343	641	702

Au 31 décembre 2010, l'impact du retraitement sur instruments dérivés est de (216) K€ et de 641 K€ au 31 décembre 2009.

5.8 Impôts sur les résultats

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

A la suite du changement fiscal mentionné ci-dessus, le groupe a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS, en tenant compte des derniers éléments d'analyse disponibles sur le traitement comptable des impôts et taxes, et notamment ceux fournis par l'IFRIC.

Le groupe a considéré que le changement fiscal mentionné ci-dessus conduisait en réalité à remplacer la taxe professionnelle par deux nouvelles contributions de natures différentes :

- La CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières et qui peut, le cas échéant, faire l'objet d'un plafonnement à un pourcentage de la valeur ajoutée, présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle et sera donc comptabilisée en 2010 comme cette dernière en charges opérationnelles ;
- La CVAE, qui selon l'analyse du groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices

imposables »). Pour conduire son analyse, la société a notamment pris en considération les décisions de rejet d'ajout du sujet à son agenda formulées par l'IFRIC en mars 2006 et mai 2009 sur la question du champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». L'IFRIC a en effet précisé que, pour entrer dans le champ d'IAS 12, un impôt doit être calculé sur la base d'un montant net de produits et de charges et que ce montant net peut être différent du résultat net comptable. Le groupe a jugé que la CVAE remplissait les caractéristiques mentionnées dans cette conclusion, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la C.V.A.E en tant qu'impôt sur le résultat a conduit à comptabiliser dès le 31 décembre 2009 des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant à cette date, par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice, la loi de finances ayant été votée en 2009. Cette charge d'impôt différé est présentée sur la ligne « impôt sur le résultat ». En outre à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE sera présentée sur cette même ligne.

5.8.1 Evolution des postes de bilan

En milliers d'euros	31/12/2009	Résultat	Situation nette	Règlements	Change et reclassement	31/12/2010
Impôts courants						
Créance d'impôt	1 400	(1 087)	-	1 188	-	1 501
Dettes d'impôt	(341)	(132)	-	184	(94)	(383)
Net	1 059	(1 219)	-	1 372	(94)	1 118
Impôts différés						
Actif	5 267	(427)	118	-	355	5 313
Passif	(878)	86	-	-	(119)	(911)
Net	4 389	(341)	118	-	236	4 402
Produit / Charge d'impôt totale		(1 560)				

5.8.2 Analyse des impôts différés

Au 31 décembre 2010, le tableau d'analyse des impôts différés se présente ainsi :

En milliers d'euros	Solde 31/12/2009	Comptabilisé en résultat	Comptabilisé en capitaux propres	Effet de conversion	Solde 31/12/2010
différences temporaires	2 754	-368	-	-	2 386
provisions réglementées	(1 002)	90	-	-	(912)
crédit bail	2	0	-	-	2
élimination des marges sur stocks	870	120	-	-	990
engagements de retraite	(300)	107	-	(16)	(209)
juste valeur des instruments financiers	(12)	75	(22)	-	41
reclassement honoraires cristalroom	(53)	19	-	-	(34)
provision DIF	5	0	-	-	5
ID liasse (sous-conso Japon)	1 800	181	(4)	394	2 371
écart d'évaluation	5	3	-	-	8
harmonisation des modes d'amortissement	(11)	0	-	-	(11)
plan d'actions gratuites	540	-540	-	-	-
CVAE	(275)	39	-	-	(236)
dépréciation d' immobilisation	67	-67	-	-	-
autres retraitements	(1)	0	-	2	1
Total	4 389	(341)	(26)	380	4 402

Au 31 décembre 2009, l'analyse des impôts différés se présente ainsi :

En milliers d'euros	Solde 31/12/2008	Comptabilisé en résultat	Comptabilisé en capitaux propres	Effet de conversion	Solde 31/12/2009
différences temporaires	3 753	(500)	(143)	(113)	2 997
provisions réglementées	(878)	(124)	-	-	(1 002)
crédit bail	-	2	-	-	2
élimination des marges sur stocks	1 684	(454)	-	-	1 230
engagements de retraite	483	(73)	(2)	4	412
juste valeur des instruments financiers	452	(222)	(242)	-	(12)
reclassement honoraires cristalroom	(70)	17	-	-	(53)
provision DIF	5	-	-	-	5
écart d'évaluation	(317)	322	-	-	5
harmonisation des modes d'amortissement	426	38	-	-	464
plan d'actions gratuites	202	338	-	-	540
CVAE	-	(275)	-	-	(275)
dépréciation d' immobilisation	-	112	(45)	-	67
autres retraitements	(19)	28	-	-	9
Total	5 721	(791)	(432)	(109)	4 389

Les impôts différés relatifs à BPKK se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
différences temporaires	314	243	776
élimination des marges s/ stocks	547	360	261
engagement de retraite	795	712	772
harmonisation des modes d'amortissement	710	475	426
autres	5	10	27
Total	2 371	1800	2262

5.8.3 Réconciliation entre la charge d'impôt théorique au taux légal en France et la charge d'impôt réelle

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Résultat de l'ensemble	2 201	(12 613)
Charge d'impôt réelle	1 560	(532)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(91)	(159)
Résultat consolidé avant impôt	3 670	(13 304)
Taux d'impôt légal en France	34,43%	34,43%
Produit (Charge) d'impôt théorique	(1 264)	4 581
Taux d'impôt effectif	42,51%	4,00%
Différences temporelles et permanentes (*)	(324)	(4 357)
IDA sur paiement à base d'action	-	338
Différentiel de taux étranger		
<i>BPKK</i>	26	(56)
<i>Baccarat Inc.</i>	2	26
Produit / Charge d'impôt réelle	(1 560)	532

En l'absence de visibilité suffisante sur la situation fiscale des exercices futurs, les IDA sur déficit et report déficitaire n'ont pas été activés.

5.8.4 Déficits reportables n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'un impôt différé actif

Le tableau ci-dessous récapitule par filiales le montant de ces déficits et reports déficitaires n'entraînant pas d'activation des impôts différés :

<i>en euros</i>	Pertes fiscales				IDA	
Filiales	Pertes Fiscales	Taux change	Montant en Euros	Échéance	Taux impôt	IDA non activé
Baccarat SA	7 420 264,00 €	1	7 420 264,00 €	illimité	34,43%	2 554 797
Baccarat Inc	961 000,00 \$ 1 582 000,00 \$ 884 000,00 \$ 1 290 000,00 \$ 4 537 000,00 \$ 4 269 000,00 \$	1,3362 1,3362 1,3362 1,3362 1,3362 1,3362	719 203,71 € 1 183 954,50 € 661 577,61 € 965 424,34 € 3 395 449,78 € 3 194 881,01 €	2021 2022 2026 2027 2028 2029		
	13 523 000,00 \$		10 120 490,95 €		35%	3 542 172
BPKK	22 251 033 JPY	108,65	204 795,52 €	2016	30%	61 439
Baccarat Espagne	72 306,29 € 174 112,27 € 8 454,29 € 33 786,12 € 37 421,49 €	1 1 1 1 1	72 306,29 € 174 112,27 € 8 454,29 € 33 786,12 € 37 421,49 €	2015 2016 2017 2018 2024		
	326 080,46 €		326 080,46 €		30%	97 824
Baccarat Américas	64 796,00 \$ 76 784,00 \$ 105 160,00 \$	1,3362 1,3362 1,3362	48 492,74 € 57 464,45 € 78 700,79 €	2015 2016 2018		
	246 740,00 \$		184 657,98 €		35%	64 630
Baccarat UK	£504 215,00	0,8608	585 751,63 €	illimité	28%	164 010
Bt Grèce	238 891,08 € 497 445,58 €	1 1	238 891,08 € 497 445,58 €	2014 2015		
	736 336,66 €		736 336,66 €		24%	176 721
Baccarat Pacific Singapour	11 367,00 SGD	1,7136	6 633,40 €	illimité	17%	1 128
Total			12 158 113,20 €			4 107 924,00 €

6. Bilan consolidé

6.1 Immobilisations incorporelles

- Au 31 décembre 2010, la variation des immobilisations incorporelles s'analyse de la

façon suivante :

En milliers d'euros	Droits au bail	Logiciels et autres	Total immobilisations incorporelles
Valeur brute au 1er janvier 2010	3 056	5 757	8 813
Acquisitions	-	132	132
Cessions	-	(713)	(713)
Reclassements et autres variations	-	61	61
Change	54	114	168
Valeur brute au 31 décembre 2010	3 110	5 351	8 461
Amortissements au 1er janvier 2010	(264)	(5 194)	(5 458)
Dotations	(62)	(312)	(374)
Sorties	-	704	704
Reclassements et autres variations	-	-	-
Change	(39)	(98)	(137)
Amortissements au 31 décembre 2010	(365)	(4 900)	(5 265)
Perte de valeur au 1er janvier 2010	-	-	-
Dotations	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-
Change	-	-	-
Perte de valeur au 31 décembre 2010	-	-	-
Valeur nette au 1er janvier 2010	2 792	563	3 355
Valeur nette au 31 décembre 2010	2 745	451	3 196

- La variation des immobilisations incorporelles au cours de l'exercice 2009 s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Droits au bail	Logiciels et autres	Total immobilisations incorporelles
Valeur brute au 1er janvier 2009	3 157	5 717	8 874
Acquisitions	-	233	233
Cessions	-	(169)	(169)
Reclassements et autres variations	(84)	15	(69)
Change	(17)	(39)	(56)
Valeur brute au 31 décembre 2009	3 056	5 757	8 813
Amortissements au 1er janvier 2009	(302)	(5 036)	(5 338)
Dotations	(58)	(321)	(379)
Sorties	-	-	-
Reclassements et autres variations	84	131	215
Change	12	32	44
Amortissements au 31 décembre 2009	(264)	(5 194)	(5 458)
Perte de valeur au 1er janvier 2009	-	-	-
Dotations	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-
Change	-	-	-
Perte de valeur au 31 décembre 2009	-	-	-
Valeur nette au 1er janvier 2009	2 855	681	3 536
Valeur nette au 31 décembre 2009	2 792	563	3 355

6.2 Immobilisations corporelles

- Les immobilisations corporelles au 31 décembre 2010 s'analysent ainsi :

En milliers d'euros	Durée d'utilisation illimitée	Durée d'utilisation définie				Total immobilisations corporelles
	Terrains	Constructions	Installations techniques et outillages	Agencements boutiques et autres	Immobilisations corporelles en-cours	
Valeur brute au 1er janvier 2010	394	4 024	72 397	22 410	1 587	100 812
Acquisitions	-	4	1 881	312	218	2 415
Cessions	-	-	(3 281)	(3 212)	-	(6 493)
Reclassements et autres variations	-	-	729	1	(802)	(72)
Change	-	-	2 606	1 451	-	4 057
Valeur brute au 31 décembre 2010	394	4 028	74 332	20 962	1 003	100 719
Amortissements au 1er janvier 2010		(2 294)	(46 546)	(16 461)	-	(65 301)
Dotations		(77)	(3 973)	(1 684)	-	(5 734)
Reprises		-	-	-	-	-
Sorties		-	2 496	3 206	-	5 702
Reclassements et autres variations		-	-	-	-	-
Change		-	(2 078)	(1 144)	-	(3 222)
Amortissements au 31 décembre 2010		(2 371)	(50 101)	(16 083)	-	(68 555)
Perte de valeur au 1er janvier 2010	-	-	(765)	-	-	(765)
Dotations		-	-	-	-	-
Reprise sur perte de valeur (*)		-	765	-	-	765
Reclassements et autres variations		-	-	-	-	-
Change		-	-	-	-	-
Perte de valeur au 31 décembre 2010	-	-	-	-	-	-
Valeur nette au 1er janvier 2010	394	1 730	25 086	5 949	1 587	34 746
Valeur nette au 31 décembre 2010	394	1 657	24 231	4 879	1 003	32 164

(*) Le Four A a été arrêté en février 2010, ce qui avait engendré la constatation d'une perte de valeur de 765 milliers d'euros dans les comptes 2009. Cette dotation du Four A est totalement reprise en 2010.

- La variation des immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2009 s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Durée d'utilisation illimitée	Durée d'utilisation définie				Total immobilisations corporelles
	Terrains	Constructions	Installations techniques et outillages	Agencements boutiques et autres	Immobilisations corporelles en-cours	
Valeur brute au 1er janvier 2009	445	3 105	68 693	24 327	2 655	99 225
Acquisitions	-	642	3 430	888	897	5 857
Cessions	(1)	-	(742)	(2 354)	-	(3 097)
Reclassements et autres variations	(50)	277	1 654	4	(1 965)	(80)
Change	-	-	(638)	(455)	-	(1 093)
Valeur brute au 31 décembre 2009	394	4 024	72 397	22 410	1 587	100 812
Amortissements au 1er janvier 2009		(2 232)	(43 530)	(15 928)	-	(61 690)
Dotations		(62)	(4 169)	(2 541)	-	(6 772)
Sorties		-	681	1 665	-	2 346
Reclassements et autres variations		-	2	-	-	2
Change		-	470	343	-	813
Amortissements au 31 décembre 2009		(2 294)	(46 546)	(16 461)	-	(65 301)
Perte de valeur au 1er janvier 2009	-	-	-	-	-	-
Dotations	-	-	(765)	-	-	(765)
Reprise sur perte de valeur	-	-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-
Perte de valeur au 31 décembre 2009	-	-	(765)	-	-	(765)
Valeur nette au 1er janvier 2009	445	873	25 163	8 399	2 655	37 535
Valeur nette au 31 décembre 2009	394	1 730	25 086	5 949	1 587	34 746

6.3 Titres mis en équivalence

6.3.1 Evolution de la valeur d'équivalence

En milliers d'euros	31/12/2010			31/12/2009		
	Valeur Brute	Dépréciations	Valeur Nette	Valeur Brute	Dépréciations	Valeur Nette
Part dans l'actif net des titres mis en équivalence à l'ouverture	1 474		1 474	1 364		1 364
Part dans le résultat de l'exercice			91			159
Dividendes versés			(609)			
Sortie de périmètre			(975)			
Effet des variations de change			83			(49)
Part dans l'actif net des titres mis en équivalence à la clôture			64			1 474

En milliers d'euros	31/12/2009	Acquisition / Sortie /		Dividendes et transfert de résultat	Effet de conversion	31/12/2010
		Augmentation de %	Diminution de %			
Baccarat Real Estate	1 383	-	(950)	(516)	81	(2)
SVD Bonhomme	56	-	-	(2)	-	54
Sous-total	1 439	-	(950)	(518)	81	52
Impôts	35	-	(25)	-	2	12
Titres mis en équivalence	1 474	-	(975)	(518)	83	64

6.3.2 Quote-part des capitaux propres et des résultats nets des sociétés mises en équivalence

En milliers d'euros	31/12/2010			31/12/2009		
	Quote-part d'intérêt détenue dans le capital	Quote-part de situation nette	Quote-part de résultat	Quote-part d'intérêt détenue dans le capital	Quote-part de situation nette	Quote-part de résultat
Baccarat Real Estate	0,00%	(93)	93	49,08%	1 246	161
SVD Bonhomme	40,00%	66	(2)	40,00%	72	(5)
TOTAL	64	(27)	91	1 474	1 318	156

6.3.3 Informations agrégées des sociétés mises en équivalence

En milliers d'euros	SVD
	Bonhomme
Actif	485
Passif	485
Compte de résultat	(16)
<i>dont Chiffre d'affaires</i>	372

6.4 Autres actifs financiers

Les « Autres actifs financiers » sont composés exclusivement de titres immobilisés non-courants et de dépôts et cautionnements versés aux bailleurs :

En milliers d'euros	Total actifs financiers	En milliers d'euros	Total actifs financiers
Valeur brute au 1er janvier 2010	2 877	Valeur brute au 1er janvier 2009	3 805
Acquisitions/Emissions	5 071	Acquisitions/Emissions	195
Cessions	(6 368)	Cessions	-
Remboursements	-	Remboursements	-
Transferts et autres	1 426	Transferts et autres	(969)
Change	519	Change	(154)
Valeur brute au 31 décembre 2010	3 525	Valeur brute au 31 décembre 2009	2 877
Amortissements au 1er janvier 2010	-	Amortissements au 1er janvier 2009	-
Dotations	-	Dotations	-
Sorties	-	Sorties	-
Change	-	Change	-
Amortissements au 31 décembre 2010	-	Amortissements au 31 décembre 2009	-
Perte de valeur au 1er janvier 2010	-	Perte de valeur au 1er janvier 2009	-
Dotations	-	Dotations	-
Reprise	-	Reprise	-
Change	-	Change	-
Perte de valeur au 31 décembre 2010	-	Perte de valeur au 31 décembre 2009	-
Valeur nette au 1er janvier 2010	2 877	Valeur nette au 1er janvier 2009	3 805
Valeur nette au 31 décembre 2010	3 525	Valeur nette au 31 décembre 2009	2 877

6.5 Stocks

En milliers d'euros	31/12/2010			31/12/2009		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières et approvisionnements	1 745	(528)	1 217	1 906	(519)	1 387
En cours de production	7 418	(2 053)	5 365	6 276	(1 784)	4 492
Produits intermédiaires et finis	27 705	(2 947)	24 758	27 312	(3 438)	23 874
Marchandises	422	(88)	334	483	(78)	405
TOTAL	37 290	(5 616)	31 674	35 977	(5 819)	30 158

La variation de stock net au cours de la période s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Brut	Provisions pour Dépréciation	Net
Solde au 1er janvier 2010	35 977	(5 819)	30 158
Variation du stock brut	141		141
Variation de la provision pour dépréciation		438	438
Effets des variations de change	1 172	(235)	937
Solde au 31 décembre 2010	37 290	(5 616)	31 674

6.6 Clients

En milliers d'euros	31/12/2010			31/12/2009		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Clients	18 464	(1 122)	17 342	22 166	(1 559)	20 607

- L'échéancier des créances clients au 31 décembre 2010 se compose ainsi :

En milliers d'euros	30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 120 jours	non-échues	Total
Clients bruts	13 500	699	101	(85)	4 249	18 464
Provisions					(1 122)	(1 122)
Clients nets au 31/12/2010	13 500	699	101	(85)	3 127	17 342

- L'échéancier des créances clients au 31 décembre 2009 se compose ainsi :

En milliers d'euros	30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 120 jours	non-échues	Total
Clients bruts	5 306	735	158	4 548	11 419	22 166
Provisions					(1 559)	(1 559)
Clients nets au 31/12/2009	5 306	735	158	4 548	9 860	20 607

Les 10 premiers clients du groupe représentent 23% de notre chiffre d'affaires au 31 décembre 2010.

6.7 Autres débiteurs

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Avances et acomptes	256	178
Créances fiscales	1 726	1 030
Comptes courants	-	-
Autres créances	679	1 745
Charges constatées d'avance	2 873	2 814
TOTAL	5 534	5 767

6.8 Autres Actifs financiers courants

En milliers d'euros	Prêts	Titres disponibles à la vente	Comptes courants	Instruments financiers	TOTAL
A l'ouverture	816	12	170	35	1 033
Acquisitions/Emissions	-	-	-	-	-
Cessions / Remboursements	(656)	-	-	-	(656)
Variation de juste valeur	-	-	-	(14)	(14)
Transferts et autres	720	-	41	-	761
Change	181	2	26	-	209
A la clôture	1 061	14	237	21	1 333

6.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	(765)	(111)
Effet de la variation du taux de change	243	(265)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	9 142	(389)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période/d'exercice	8 620	(765)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	11 723	4 728
Placement à moins de 3 mois	(6)	(18)
Banques créditrices	(3 097)	(5 475)
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau de flux de trésorerie	8 620	(765)

6.10 Capitaux propres

Le capital social au 31 décembre 2010 est passé de 15.919.925 euros à 16 184 500 euros, divisé en actions d'une valeur nominale de 25 euros chacune, soit une augmentation de 10 096 actions par incorporation de réserve. Il est entièrement libéré. Les actions sont obligatoirement nominatives.

Réserve de conversion

La réserve de conversion comprend l'ensemble des écarts de conversion issus de la conversion des états financiers des activités à l'étranger et de la conversion des passifs désignés comme couverture d'investissement net de la Société dans une filiale étrangère.

Réserve de couverture

La réserve de couverture comprend la partie efficace de la variation nette cumulée de la juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie attribuables à des transactions couvertes qui ne se sont pas encore produites.

Réserve de juste valeur

La réserve de juste valeur comprend la variation nette cumulée de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente jusqu'à ce qu'ils soient décomptabilisés ou dépréciés.

Actions propres

La société ne détient pas d'actions propres.

Au cours de l'exercice 2008, un plan de stock-options et un plan d'attribution d'actions gratuites ont été mis en place.

6.11 Paiement à base d'actions

Dans le but d'associer les collaborateurs de la société à la création de valeur de l'entreprise et à son développement, l'Assemblée Générale Exceptionnelle du 4 décembre 2007 a autorisé le Conseil d'Administration, et ce pour une durée de 38 mois, à consentir au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société et de ses filiales, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société et/ou des options d'achat d'actions existantes pour un nombre d'actions qui ne pourra dépasser 6% du capital.

Ce plan d'attribution d'options de souscription d'actions est réservé aux seuls cadres de premier niveau, membres du Comité Stratégique de Baccarat (Comité de Direction et C.E.O des filiales internationales USA et Japon).

Pour fidéliser et motiver le personnel, le Conseil d'Administration a également été autorisé par l'AGE du 4 décembre 2007, et ce pour une durée de 38 mois, à procéder, au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société, à des attributions gratuites d'actions de la société, existantes ou à émettre. Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra conduire à une augmentation du capital social supérieure à 3%.

Les bénéficiaires d'actions gratuites sont uniquement les collaborateurs des sociétés françaises du Groupe à l'exception des bénéficiaires du plan de stock-options. Seuls les collaborateurs détenteurs d'un contrat à durée déterminé ou indéterminé de plus d'un an à la date du plan sont concernés.

Conformément à la norme IFRS 2, la charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Au cours de l'exercice 2008, 29 000 options de souscription d'actions ont été consenties au prix de 212 € à 12 bénéficiaires, selon un plan en date du 10 juin 2008 et une date d'échéance du 12 juin 2013. Aucune de ces options n'ont été levées.

Suite aux départs de trois bénéficiaires, il subsiste 24 000 options de souscription d'actions au 31 décembre 2010.

Au cours de l'exercice 2008, 11 087 actions gratuites au prix de 212 € ont été attribuées à 778 bénéficiaires, selon un plan en date du 10 juin 2008, une date définitive d'attribution du 11 juin 2010 et une date de fin de période d'incessibilité au 12 juin 2012.

Les actions gratuites ont été attribuées au 31 décembre 2010.

Une charge de personnel complémentaire d'un montant de 709 K€ a été constatée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2010.

6.11.1 Contexte

Baccarat octroie à ces salariés des avantages de type « Share Based payments ». Ces avantages sont précisés par la norme IFRS 2 et ont fait l'objet d'une évaluation spécifique par un actuair.

Le premier plan concerne l'attribution des actions gratuites dont les bénéficiaires sont des collaborateurs des sociétés françaises du Groupe (Baccarat SA ou filiales françaises). Les attributions par catégorie de salariés sont les suivantes :

	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions par bénéficiaires	Nombre total d'actions attribuées
Plan 1			
Ouvriers	434	12	5 208
ETAM	217	15	3 255
Cadres	69	25	1 725

Le second plan concerne l'attribution des stock-options à 9 bénéficiaires qui sont les collaborateurs clé de Baccarat. Les attributions par niveau sont les suivantes :

	Nombre de bénéficiaires	Nombre de stocks options par bénéficiaires	Nombre total de stocks options
Plan 2			
CEO	1	10 000	10 000
Dirigeants du comité stratégique	6	2 000	12 000
Dirigeants du comité stratégique	2	1 000	2 000

6.11.2 Principes méthodologiques et hypothèses d'évaluation des prix

Modèle d'évaluation

Les modèles d'évaluation les plus fréquemment employés pour le pricing des options sur les marchés financiers sont :

- la formule fermée, dite de Black et Scholes ;
- les modèles binomiaux ou trinomiaux ;
- les simulations de Monte Carlo.

L'évaluation présentée est calculée avec la formule de Black et Scholes. En effet, en l'absence de dividende et avec des hypothèses comparables, il n'y a pas de différence de résultat avec des simulations de Monte Carlo ou des arbres binomiaux ou trinomiaux.

Outre les principales hypothèses citées dans ce rapport, les différences de valorisation entre les trois méthodes peuvent provenir principalement du fait de l'existence de dividendes, de condition d'octroi des stock-options dépendant de l'évolution du cours ou de simulations de Monte Carlo réalisées avec d'autres loi que des browniens.

Hypothèses de volatilité

La volatilité historique a été calculée sur la période de 5 ans précédent la date d'octroi. Elle est de 42,55%.

Taux sans risque

On considère le taux des emprunts d'état de la durée correspondante au plan considéré, fourni par l'Agence France Trésor (AFT). Le taux sans risque de maturité 5 ans est de 4,42%.

Dividendes

Les dividendes sont considérés nuls pour les prochaines années.

Hypothèses de turn-over

L'hypothèse de turn-over émise par Baccarat est de 1%.

Résultat des évaluations

Le tableau ci-dessous indique le coût total attendu du plan (avec prise en compte du turn-over) estimé au 31 décembre 2010.

	Coût probabilisé du plan au 31/12/2010 en K€
Plan 1	2 020
Plan 2	1 797
Total	3 817

Le tableau suivant présente la charge au 31 décembre 2010 sur la base des coûts unitaires pour les différents plans attribués :

Plan	Date d'Octroi	Nature	Date d'acquisition des droits	Nombre d'options ou actions	Prix d'exercice	Prix unitaire d'option ou action	Coût total attendu du plan à la date de calcul	Charge cumulée sur l'exercice 2010 en Keuros
Plan 1	10/06/2008	Action gratuite	10/06/2010	10 200	-	198	2 020	2 020
Plan 2	10/06/2008	Stock option	10/06/2009	5 500	212	82	451	451
Plan 2	10/06/2008	Stock option	10/06/2010	5 500	212	82	451	451
Plan 2	10/06/2008	Stock option	10/06/2011	5 500	212	82	450	384
Plan 2	10/06/2008	Stock option	10/06/2012	5 500	212	82	445	284
							3 817	3 590

charges comptabilisées au 31 décembre 2009 2 881
complément de charges au 31 décembre 2010 709

Un complément de charges de 709 K€ a été passé au 31 décembre 2010.

6.12 Provisions

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Provisions pour litiges	-	-
Provisions pour restructuration	-	-
Autres provisions pour risques	190	465
Autres provisions pour charges	816	1 890
<i>dont litiges salariés</i>	<i>818</i>	<i>1 890</i>
Total provisions à caractère courant	1 006	2 355
Provisions pour litiges	5	1 206
Autres provisions pour risques	821	768
Autres provisions pour charges	627	12
Total provisions à caractère non courant	1 453	1 986

- Au 31 décembre 2010, les soldes des provisions pour risques et charges ont évolué de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2009	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Change	Autres et reclassements	31/12/2010
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour restructuration	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques	465	-	(25)	-	21	(271)	190
Autres provisions pour charges	1 890	69	(1 148)	5	-	-	816
Total provisions à caractère courant	2 355	69	(1 173)	5	21	(271)	1 006
Provisions pour litiges	1 206	-	(1 200)	-	-	(1)	5
Autres provisions pour risques	768	-	-	-	53	-	821
Autres provisions pour charges	12	615	-	-	-	-	627
Total provisions à caractère non courant	1 986	615	(1 200)	-	53	(1)	1 453

6.13 Avantages du personnel

Les provisions sur les engagements envers le personnel sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/12/2009	Dotations	Reprises	Reclassement	Change	31/12/2010
Engagements de retraite France	4 406	337	(90)	-	-	4 653
Engagements de retraite Etats-Unis	487	118	(42)	-	38	601
Engagements de retraite Japon	602	330	(511)	-	125	546
Engagements de retraite complémentaire France	2 003	90	(301)	-	-	1 792
Engagements de retraite	7 498	875	(944)	-	163	7 592
Médaille du travail	571	58	(64)	-	-	565
TOTAL	8 069	933	(1 008)	-	163	8 157

L'évolution des engagements envers le personnel sur les cinq dernières années se présente ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
Engagements de retraite France	3 437	4 483	4 525	4 406	4 653
Engagements de retraite Etats-Unis	546	526	609	487	601
Engagements de retraite Japon	1 444	649	797	602	546
Engagements de retraite Italie	-	-	-	-	-
Engagements de retraite complémentaire France	1 833	1 849	1 944	2 003	1 792
Engagements de retraite	7 260	7 507	7 875	7 498	7 592
Médaille du travail	591	573	553	571	565
TOTAL	7 851	8 080	8 428	8 069	8 157

Les provisions au 31 décembre 2010 ont été obtenues par une projection des chiffres du 31 décembre 2009 selon les hypothèses rappelées ci-dessous.

Le Groupe participe à la constitution des retraites de son personnel selon les lois et usages des pays dans lesquels il exerce son activité. Il n'existe aucun passif à provisionner au titre des caisses de retraite et des organismes légaux.

En revanche, le Groupe a des engagements de retraite complémentaire, d'indemnité de fin de carrière et de prévoyance. Les engagements actuariels correspondants sont pris en charge soit sous forme de cotisations versées à des organismes indépendants responsables de leur service et de la gestion des fonds, soit sous forme de provisions au bilan.

- Départ en retraite : paiement d'une rente (10 ans) pour une ancienneté supérieure ou égale à 20 ans
- Départ en retraite : paiement d'un capital pour une ancienneté comprise entre 1 à 10 ans
- Décès ou démission : paiement d'un capital pour une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans

Concernant les engagements qui font l'objet d'une provision, les engagements ont été évalués par un cabinet d'actuaire, en conformité avec les prescriptions de la norme comptable IAS 19. Ils concernent :

6.13.1 France

L'intégralité des engagements de retraite est provisionnée pour un montant de 4 653 K€ en appliquant la méthode du corridor.

Le tableau de valorisation des engagements envers le personnel se présente ainsi au 31 décembre 2010 :

Exercice 2010 (en €)

	Baccarat	Baccarat	BACCARAT	BACCARAT	Damon Delente
	IFC	MEDAILLES	Chapeau	Total	Total
Variation de la valeur des engagements					
Valeur des engagements de début d'année :	(3 820 604)	(567 386)	(1 829 313)	(6 217 303)	(38 980)
Trasfert de personnel (fusion, absorption)	-	-	-	-	-
Coût des services :	(173 457)	(30 984)	-	(204 441)	(2 055)
Coût de l'actualisation :	(184 247)	(26 670)	(89 569)	(300 486)	(1 793)
Prestations payées dans l'année :	289 057	61 180	104 317	454 554	437
Modification de régime :	-	-	-	-	-
Restructuring :	-	-	-	-	-
Reductions / cessations :	-	-	-	-	-
Cession/acquisitions :	-	-	-	-	-
(Pertes) et gains actuariels :	6 594	19 222	(95 948)	(70 132)	(2 354)
Changement d'hypothèses	(17 029)	(18 782)	(151 075)	(186 886)	(2 469)
Entrées de l'année	(4 250)	(1 231)	-	(5 481)	-
Valeur des engagements de fin d'année :	(3 903 936)	(564 651)	(2 061 588)	(6 530 176)	(47 215)
Variation de la valeur des fonds d'assurance					
Valeur des fonds de début d'année :	-	-	-	-	-
Contributions employeur de l'année :	-	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds :	-	-	-	-	-
Reductions / cessations :	-	-	-	-	-
Rendement réel du fonds :	-	-	-	-	-
Valeur des fonds de fin d'année :	-	-	-	-	-
Charge de l'année					
Coût des services :	(173 457)	(30 984)	-	(204 441)	(2 055)
Coût de l'actualisation :	(184 247)	(26 670)	(89 569)	(300 486)	(1 793)
Rendement attendu des fonds d'assurance :	-	-	-	-	-
Amortissement des modifications de régimes :	-	-	-	-	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale :	-	-	-	-	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	9 956	(791)	-	9 165	(253)
Restructuring :	-	-	-	-	-
Reductions / cessations :	-	-	-	-	-
Cession/acquisition :	-	-	-	-	-
Total :	(347 749)	(58 445)	(89 569)	(495 763)	(4 101)
Variation de la provision comptabilisée au bilan					
Provision de début d'année :	(4 353 970)	(567 386)	(2 010 253)	(6 931 609)	(48 231)
Imputation sur fonds propres à l'ouverture :	-	-	-	-	-
Transfert de provision (fusion, absorption...)	-	-	-	-	-
Cession/acquisition :	-	-	-	-	-
Charge de l'année :	(347 749)	(58 445)	(89 569)	(495 763)	(4 101)
Prestations payées par l'employeur :	289 057	61 180	104 317	454 554	437
Contributions employeur de l'année :	-	-	-	-	-
Provision de fin d'année :	(4 412 662)	(564 651)	(1 995 506)	(6 972 819)	(51 895)
Couverture financière					
Valeur des engagements de fin d'année :	(3 903 936)	(564 651)	(2 061 588)	(6 530 176)	(47 215)
Valeur des fonds de fin d'année :	-	-	-	-	-
(Insuffisance) / Surplus :	(3 903 936)	(564 651)	(2 061 588)	(6 530 176)	(47 215)
Modifications de régimes restant à amortir :					
Valeur des engagements initiale restant à amortir :	-	-	-	-	-
(Pertes) et gains actuariels restant à amortir :	508 725	-	(66 083)	442 642	4 680
Provision comptabilisée au bilan de fin d'année :	(4 412 662)	(564 651)	(1 995 506)	(6 972 819)	(51 895)

Exercice 2011 (en €)

Charge de l'exercice					
Coût des services	(183 878)	(31 043)	-	(214 921)	(2 432)
Coût financier	(172 614)	(24 282)	(90 965)	(287 861)	(1 926)
Rendement attendu des fonds d'assurance	-	-	-	-	-
Amortissement des (pertes) et gains actuarielles	7 786	-	-	7 786	27
Amortissement des changement de régime	-	-	-	-	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale	-	-	-	-	-
Total	(348 706)	(55 325)	(90 965)	(494 996)	(4 333)

La charge nette comptabilisée au cours de la période est de 247 K€.

Au 31 décembre 2009, l'engagement s'élève à 3 437 K€, et le tableau de valorisation des engagements envers le personnel se présente ainsi :

Exercice 2009 (en €)	BACCARAT	BACCARAT	BACCARAT	BACCARAT	DAMON DELENTE
	IFC	MEDAILLES	CHAPEAU	TOTAL	TOTAL
Variation de la valeur des engagements					
Valeur des engagements de début d'année :	(3 777 230)	(552 960)	(1 864 716)	(6 194 906)	(52 701)
Trasfert de personnel (fusion, absorption)	-	-	-	-	-
Coût des services :	(186 689)	(30 239)	-	(216 928)	(2 358)
Coût de l'actualisation :	(192 986)	(27 411)	(80 750)	(301 147)	(2 223)
Prestations payées dans l'année :	203 649	54 252	34 484	292 385	12 676
Modification de régime :	-	-	-	-	-
Restructuring :	-	-	-	-	-
Reductions / cessations :	-	-	176 881	176 881	-
Cession/acquisitions :	-	-	-	-	-
(Pertes) et gains actuariels :	36 110	(958)	(27 419)	7 733	4 644
Changement d'hypothèses	99 303	(9 143)	(67 792)	22 368	983
Entrées de l'année	(2 761)	(926)	-	(3 687)	-
Valeur des engagements de fin d'année :	(3 820 604)	(567 386)	(1 829 313)	(6 217 303)	(38 981)
Charge de l'année					
Coût des services :	(186 689)	(30 239)	-	(216 928)	(2 358)
Coût de l'actualisation :	(192 986)	(27 411)	(80 750)	(301 147)	(2 223)
Rendement attendu des fonds d'assurance :	-	-	-	-	-
Amortissement des modifications de régimes :	-	-	-	-	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale :	-	-	-	-	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	1 545	(11 027)	56 531	47 049	1 625
Restructuring :	-	-	-	-	-
Reductions / cessations :	-	-	211 745	211 745	-
Cession/acquisition :	-	-	-	-	-
Total :	(378 130)	(68 678)	187 526	(259 282)	(2 957)
Variation de la provision comptabilisée au bilan					
Provision de début d'année :	(4 179 489)	(552 960)	(2 232 263)	(6 964 712)	(57 950)
Imputation sur fonds propres à l'ouverture :	-	-	-	-	-
Transfert de provision (fusion, absorption...)	-	-	-	-	-
Cession/acquisition :	-	-	-	-	-
Charge de l'année :	(378 130)	(68 678)	187 526	(259 282)	(2 957)
Prestations payées par l'employeur :	203 649	54 252	34 484	292 385	12 676
Contributions employeur de l'année :	-	-	-	-	-
Provision de fin d'année :	(4 353 970)	(567 386)	(2 010 253)	(6 931 609)	(48 231)
Couverture financière					
Valeur des engagements de fin d'année :	(3 820 604)	(567 386)	(1 829 313)	(6 217 303)	(38 981)
Valeur des fonds de fin d'année :	-	-	-	-	-
(Insuffisance)/ Surplus :	(3 820 604)	(567 386)	(1 829 313)	(6 217 303)	(38 981)
Charges de l'exercice 2010					
Coût des services	(173 457)	(30 984)	-	(204 441)	(2 055)
Coût financier	(184 247)	(26 670)	(89 569)	(300 486)	(1 793)
Rendement attendu des fonds d'assurance	-	-	-	-	-
Amortissement des (pertes) et gains actuarielles	9 849	-	-	9 849	326
Amortissement des changement de régime	-	-	-	-	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale	-	-	-	-	-
Total	(347 856)	(57 654)	(89 569)	(495 079)	(3 522)

La charge nette comptabilisée au 31 décembre 2009 est de 119 K€.

Par ailleurs depuis le 1er janvier 2001 un régime de retraite complémentaire destiné aux cadres supérieurs et dirigeants a été mis en place. La charge correspondant aux prestations futures et relative aux droits acquis à la date de clôture de ce plan, soit en 2005, a été évaluée par actualisation au taux de 5,00 %. La provision de retraite complémentaire est provisionnée pour un montant de 1 792 K€. Le produit comptabilisé au cours de la période est de 211 K€.

Une étude de l'analyse de la sensibilité du résultat aux taux d'actualisation fait apparaître les résultats suivants :

En milliers d'euros

Taux d'actualisation	Dette actuarielle au 31/12/2010	Coût des services 2011	Coût financier 2011
4,00%	4 161	199	164
4,25%	4 051	192	169
4,50%	3 946	186	174
4,75%	3 844	179	179
5,00%	3 747	173	184

6.13.2 Filiales étrangères

Etats-Unis

Aux Etats-Unis, Baccarat est engagée au titre d'un régime à prestations définies fermé aux nouveaux salariés depuis 1993 et qui ne concerne plus que 60 personnes (rentiers et actifs salariés ou anciens salariés).

L'engagement au 31 décembre 2010 s'élève à 601 K€.

Exercice 2010 (en €)	Baccarat Inc
	IAS 19
Valeur des engagements de début d'année :	-1 485 456
Valeur des engagements de fin d'année :	-1 566 457
Variation de la valeur des fonds d'assurance	
Valeur des fonds de début d'année :	986 354
Valeur des fonds de fin d'année :	1 004 430
Charge de l'année	
Coût des services :	-16 187
Coût de l'actualisation :	-84 090
Rendement attendu des fonds d'assurance :	72 134
Amortissement de la valeur des engagements initiale:	
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	-86 505
Total :	-114 648
Variation de la provision comptabilisée au bilan	
Provision de début d'année :	-267 757
Provision de fin d'année :	-369 031
Couverture financière	
Valeur des engagements de fin d'année :	-1 566 457
Valeur des fonds de fin d'année :	1 004 430
(Insuffisance) / Surplus :	-562 027
Pertes et (gains) actuariels restant à amortir :	
Pertes et (gains) actuariels restant à amortir :	192 996
Provision comptabilisée au bilan de fin d'année :	-369 031
Charges de l'exercice 2011	
Coût des services :	-17 842
Coût de l'actualisation :	-106 458
Rendement attendu des fonds d'assurance :	70 310
Amortissement de la valeur des engagements initiale:	
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	-36 350
Total :	-90 340

La charge nette (hors effet de change) comptabilisée au cours de la période est de 76 K€.

L'engagement au 31 décembre 2009 s'élève à 546 K€, et le tableau de valorisation des engagements envers le personnel se présente ainsi :

Exercice 2009 (en €)	Baccarat Inc
	IAS 19
Valeur des engagements de début d'année :	-1 350 238
Valeur des engagements de fin d'année :	-1 474 154
Variation de la valeur des fonds d'assurance	
Valeur des fonds de début d'année :	925 081
Valeur des fonds de fin d'année :	986 354
Charge de l'année	
Coût des services :	-15 624
Coût de l'actualisation :	-89 985
Rendement attendu des fonds d'assurance :	62 792
Amortissement de la valeur des engagements initiale:	
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	-
Total :	-42 817
Variation de la provision comptabilisée au bilan	
Provision de début d'année :	-366 543
Provision de fin d'année :	-267 757
Couverture financière	
Valeur des engagements de fin d'année :	-1 474 154
Valeur des fonds de fin d'année :	986 354
(Insuffisance) / Surplus :	-487 799
Pertes et (gains) actuariels restant à amortir :	
	231 345
Provision comptabilisée au bilan de fin d'année :	-267 757
Charges de l'exercice 2010	
Coût des services :	-16 782
Coût de l'actualisation :	-99 381
Rendement attendu des fonds d'assurance :	69 045
Amortissement de la valeur des engagements initiale:	
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	-82 800
Total :	-129 918

La charge nette (hors effet de change) comptabilisée au 31 décembre 2009 est de 105K€.

Les hypothèses suivantes ont été retenues, au 31 décembre 2010 :

- Taux d'actualisation : 5,70 %
- Taux de placement des actifs : 7,00 %
- Table de mortalité : GAM 94
- Inflation : 3 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans

Japon

Au Japon, Baccarat Pacific K.K. est engagée au titre d'un régime à prestations définies (retraite sous forme de rente ou capital, décès et démission) soumis à l'ancienneté au moment du départ. L'engagement au 31 décembre 2010 s'élève à 546 K€.

Exercice 2010 (en €)	Baccarat KK
	IAS 19
Valeur des engagements de début d'année :	-2 150 138
Valeur des engagements de fin d'année :	-2 639 200
Variation de la valeur des fonds d'assurance	
Valeur des fonds de début d'année :	1 470 136
Valeur des fonds de fin d'année :	2 064 709
Charge de l'année	
Coût des services :	-283 349
Coût de l'actualisation :	-35 686
Rendement attendu des fonds d'assurance :	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale :	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	-
Total :	-319 035
Variation de la provision comptabilisée au bilan	
Provision de début d'année :	-625 254
Provision de fin d'année :	-566 681
Couverture financière	
Valeur des engagements de fin d'année :	-2 639 200
Valeur des fonds de fin d'année :	2 064 709
(Insuffisance) / Surplus :	-574 490
Pertes et (gains) actuariels restant à amortir :	
Pertes et (gains) actuariels restant à amortir :	7 810
Provision comptabilisée au bilan de fin d'année :	-566 681
Charges de l'exercice 2011	
Coût des services :	-326 622
Coût de l'actualisation :	-34 310
Rendement attendu des fonds d'assurance :	26 841
Amortissement de la valeur des engagements initiale:	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	-
Total :	-334 090

Le produit net (hors effet de change) comptabilisé au cours de l'exercice est de 181 K€.

L'engagement au 31 décembre 2009 s'élève à 1 444 K€.

Exercice 2009 (en €)	Baccarat KK
	IAS 19
Valeur des engagements de début d'année :	-1 948 462
Valeur des engagements de fin d'année :	-2 150 138
Variation de la valeur des fonds d'assurance	
Valeur des fonds de début d'année :	1 070 837
Valeur des fonds de fin d'année :	1 470 136
Charge de l'année	
Coût des services :	-262 402
Coût de l'actualisation :	-29 227
Rendement attendu des fonds d'assurance :	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale:	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	-
Total :	-291 629
Variation de la provision comptabilisée au bilan	
Provision de début d'année :	-776 551
Provision de fin d'année :	-625 254
Couverture financière	
Valeur des engagements de fin d'année :	-2 150 138
Valeur des fonds de fin d'année :	1 470 136
(Insuffisance) / Surplus :	-680 001
Pertes et (gains) actuariels restant à amortir :	
	54 748
Provision comptabilisée au bilan de fin d'année :	-625 254
Charges de l'exercice 2010	
Coût des services :	-256 084
Coût de l'actualisation :	-32 252
Rendement attendu des fonds d'assurance :	-
Amortissement de la valeur des engagements initiale:	-
Amortissement des (pertes) et gains actuariels :	-
Total :	-273 492

Le produit net (hors effet de change) comptabilisé au cours de l'exercice 2009 est de 155 K€.

Les hypothèses suivantes ont été retenues, au 31 décembre 2010 :

- Taux d'actualisation : 1,50 %
- Taux d'évolution des salaires et mobilité : table par âge définie en fonction de l'expérience propre de Baccarat
- Age de départ : 60 ans
- Table de mortalité : 20ème table nationale hommes / femmes

6.13.3 Droit individuel à la formation

Le droit individuel à la formation institué par la loi n° 2004-391 du 4 Mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, a pour objet de permettre à tout salarié, ayant au moins un an d'ancienneté, de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus, qu'il pourra utiliser à son initiative mais avec l'accord de son employeur.

Le volume d'heures acquises cumulées net au 31 décembre est de 77 020 heures.

6.14 Emprunts et dettes financières

Cette note fournit des informations sur les termes contractuels des emprunts portant intérêts et évalués au coût amorti conclus par le Groupe.

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Passifs non courants (échéances à plus d'un an)		
Prêts bancaires garantis	5 062	3 515
Passifs relatifs à des contrats de location-financement	105	205
Autres	525	564
TOTAL	5 692	4 284
Passifs courants (échéances à moins d'un an)		
Part courante des prêts bancaires garantis	1 874	1 652
Banque créditrice	3 098	5 475
Prêts bancaires non-garantis	10 126	11 906
Intérêts courus non échus	6	17
Juste valeur des instruments financiers	138	-
Comptes courants passifs	5 000	729
Autres	67	52
TOTAL	20 309	19 831

Baccarat a, en coordination avec Société du Louvre, actionnaire majoritaire, obtenu le maintien de ses lignes de crédit avec l'ensemble de ses partenaires financiers par un protocole d'accord du 14 décembre 2009. Dans le cadre de ce protocole d'accord, il était prévu un certain nombre de dispositions portant notamment sur les points suivants :

- L'actionnaire majoritaire a apporté sous forme d'avance en compte courant, un montant de 1 167 K€,
- L'actionnaire majoritaire a accordé un crédit-vendeur à Baccarat S.A., étant précisé que la somme des engagements financiers de Société du Louvre vis à vis du Groupe Baccarat ne saurait excéder 5 M€.

Suite à l'acquisition par Baccarat de la participation de Groupe du Louvre dans la société Baccarat Real Estate (BRE) intervenue en juin 2010 grâce à un crédit-vendeur, la société Baccarat Real Estate a été cédée pour un montant de 10 114 K\$, par accord du 28 juillet 2010.

Le solde de l'avance en compte courant et du crédit vendeur consentis par Société du Louvre à Baccarat S.A. s'élève à 5 000 K€ au 31 décembre 2010.

Les termes et conditions des emprunts en cours sont les suivants :

	Devise	F / V	Taux d'intérêt nominal	Échéance	au 31.12.2010						au 31.12.2009										
					Valeur Nominale			Valeur Comptable			Valeur Nominale			Valeur Comptable							
					KDevis	Taux	Keuros	KDevis	Taux	Keuros	KDevis	Taux	Keuros	KDevis	Taux	Keuros					
Passifs non courants																					
<u>Prêts bancaires garantis</u>																					
							5 061			5 061			4 055			3 514					
	JPY	V	1,74%	2011									200 000	133	1 502	200 000	133,2	1 502			
	JPY	F	1,60%	2011									90 000	133	676	18 000	133,2	135			
	JPY	V	1,52%	2012	200 000	109	1 841	200 000	109	1 841											
	JPY	V	2,48%	2012	100 000	109	920	100 000	109	920											
	JPY	F	2,03%	2012	100 000	109	920	100 000	109	920			100 000	133	751	100 000	133,2	751			
	JPY	F	2,01%	2012	50 000	109	460	50 000	109	460			50 000	133	375	50 000	133,2	375			
	JPY	F	1,81%	2014	100 000	109	920	100 000	109	920			100 000	133	751	100 000	133,2	751			
<u>Passifs relatifs à des contrats de location-financement</u>																					
							300			106			300					206			
					Contrat de location Génér	EUR	F	5,62%	2011	300	1	300	106	1	106	300	1	300	206	1	206
<u>Autres</u>																					
					Aide Anvar > 1 an	EUR							525								564
					Dépôts de garantie	EUR															200
					Participation des salariés	EUR															25
																					339
Total Passifs non courants										5 692			4 284								
Passifs courants																					
<u>Part courante des prêts bancaires garantis</u>																					
							1 874			1 874			3 004					1 652			
	JPY	V	1,54%	2011	200 000	109	1 841	200 000	109	1 841											
	JPY	F	1,60%	2011	3 600	109	33	3 600	109	33											
	JPY	V	2,28%	2011									200 000	133	1 502	20 000	133,2	150			
	JPY	V	2,13%	2011									200 000	133	1 502	200 000	133,2	1 502			
<u>Facilité bancaire non garantie</u>																					
							33 220			18 230			27 488					18 127			
					Concours bancaires (dettes)	JPY		2010	1 050 000	109	9 664	500 925	109	4 610	1 095 000	133	8 223	600 000	133,2	4 506	
					Concours bancaires (dettes)	USD		2010	7 370	1,34	5 516	7 370	1,34	5 516	8 500	1,44	5 516	8 500	1,441	5 900	
					Concours bancaires (dettes)	EUR		2010	4 720	1	4 720	0	1	0	5 135	1	4 720	1 500	1	1 500	
					Concours bancaires (trésorerie passive) - Baccarat	EUR		2010	8 300	1	8 300	3 041	1	3 041	8 300	1	8 300	5 435	1	5 435	
					Concours bancaires (trésorerie passive) - Damon	EUR						57	1	57				40	1	40	
					Intérêts courus non échus	EUR														17	
					Comptes Courants - Baccarat Real Estate	USD								1 050	1,44	729	1 050	1,441	729		
					Comptes Courants - Sté du Louvre	EUR		2010	5 020	1	5 020	5 000	1	5 000							
<u>Autres</u>																					
					Aide Anvar < 1 an	EUR															206
					Participation des salariés - part < 1 an	EUR															52
					Juste valeur des instruments financiers	EUR															16
																					138
Total Passifs courants										20 310			19 831								
Total des passifs										26 002			24 115								
<u>Total des passifs</u>																					
																					26 002
<u>Passifs non soumis à intérêts</u>																					
					Aide Anvar																364
					Dépôt de garantie																201
					Juste valeur des instruments financiers																25
																					138
Total des passifs portant intérêts										25 638			23 838								

Baccarat a, en coordination avec Société du Louvre, actionnaire majoritaire, obtenu le maintien de ses lignes de crédit avec l'ensemble de ses partenaires financiers, pour Baccarat SA et Baccarat Inc. (cf. notes « Faits significatifs de l'exercice », N°2.2 – Risque de Liquidité et N°7 – Engagements hors bilan) dans le cadre d'un protocole d'accord signé le 16 décembre 2010.

Les lignes de crédit à court terme sont confirmées jusqu'au 15 février 2012 pour Baccarat SA à hauteur de 12 340 K€ et pour Baccarat Inc. à hauteur de 7 330 K\$, moyennant un certain nombre de garanties. Puis sous réserve de la justification au plus tard le 14 février 2012 du respect d'un covenant bancaire, les lignes de crédits seront prolongées jusqu'au 17 décembre 2012 à hauteur de 11 240 K€ pour Baccarat S.A. et

pour Baccarat Inc. à hauteur de 6 140 K\$. Dans le cadre de ce protocole, des garanties ont été donné aux banques (cf. note 7 – Engagements hors bilan).

6.15 Autres Crédeurs

- Ventilation par nature

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Clients – Avances et acomptes reçus	1 510	3 581
Dettes sur acquisitions d'actifs	440	362
Dettes sociales	10 652	9 065
Dettes fiscales	1 192	1 336
Autres	3 354	3 128
Total des autres tiers	17 148	17 472

6.16 Passifs éventuels

Il n'y a pas de passifs éventuels au 31 décembre 2010.

7. Engagements hors bilan

7.1 Par nature

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Engagements donnés		
Avals et cautions donnés	6 449	7 254
Garanties réelles sur dettes au bilan	2 027	4 189
Total	8 476	11 443
Engagements réciproques		
Crédit à moyen terme	24 577	21 495
Autres engagements	270	358
Total	24 847	21 853

7.2 Echancier

- L'échéancier des engagements donnés hors bilan au 31 décembre 2010 est le suivant:

En milliers d'euros	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Engagements donnés				
Avals et cautions donnés	6 106	-	343	6 449
Garanties réelles sur dettes au bilan	-	2 027	-	2 027
Total	6 106	2 027	343	8 476
Engagements réciproques				
Crédit moyen terme	12 237	12 340	-	24 577
Autres engagements	270	-	-	270
Total	12 507	12 340	-	24 847

Dans le cadre du protocole d'accord du 14 décembre 2009, les garanties données avec les banques sont :

- Le gage de certaines pièces exceptionnelles de Baccarat SA
- Le nantissement des titres de la Société Damon Delente
- Le nantissement de la marque Baccarat en France
- La cession de créances Dailly sur l'ensemble des créances commerciales de Baccarat SA, hors Sociétés du Groupe (les créances ont été conservées au bilan de Baccarat SA).

Dans le cadre de ce protocole d'accord, il était prévu un certain nombre de dispositions portant principalement sur les points suivants :

- L'actionnaire majoritaire a apporté sous forme d'avance en compte courant, un montant de 1 167 K€,
- L'actionnaire majoritaire a accordé un crédit-vendeur, étant précisé que la somme des engagements financiers de Société du Louvre vis à vis du Groupe Baccarat ne saurait excéder 5 M€.

7.3 Engagements de location

Le Groupe exploite majoritairement ses magasins par des contrats de location simple. La durée moyenne des baux commerciaux est de 9 ans. La charge de location des magasins au 31 décembre 2010 s'élève à 9 056 K€ et 9 246 K€ au 31 décembre 2009.

8. Résultat par action

Le capital social est passé de 636 797 actions à 647 380 actions entièrement libérées au 31 décembre 2010.

Résultat de base par action

Le résultat de base par action au 31 décembre 2010 a été calculé à partir d'un résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et s'élève à +3,40 K€ (31 décembre 2009 : -19,22 K€).

Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action au 31 décembre 2010 a été calculé à partir d'un résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et s'élève à +3,40 K€ (31 décembre 2009 : -19,22 K€), ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Le cours moyen de l'action retenu pour calculer l'impact dilutif des options sur actions a été déterminé à partir des cours disponibles sur la période pendant laquelle les options étaient en circulation.

En milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009	Variation	%
Résultat de la période	2 201	(12 613)	14 814	-117,45%
Dont attribuable aux porteurs de capitaux de la société	2 482	(12 438)	14 920	-119,95%
Dont attribuable aux Intérêts minoritaires	(281)	(175)	(106)	60,57%
Résultat de base par action	3,40	-19,22	22,62	-117,69%
Résultat dilué par action	3,40	-19,22	22,62	-117,69%

	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net	2 201 000	-12 438 000
Actions en circulation (y/c actions gratuites)	646 893	646 997
Résultat de base par actions	3,40	-19,22
Nb moyen pondéré d'options sur actions	24 000	24 000
	1	1
Options à prendre pour calcul		
Charge restant à constater	227 300	1 078 899
Prix moyen de l'exercice / la période	151,67	120,03
Prix d'exercice	212	212
Prix exercice ajusté	221	257
Nb actions émises au prix de marché	34 971	51 387
	646 893	646 997
Résultat dilué par action	3,40	-19,22

Le cours moyen de l'action retenu pour calculer l'impact dilutif des options sur actions a été déterminé à partir des cours disponibles sur la période.

9. Relations avec les parties liées

9.1 Société mère et société tête de groupe

Baccarat S.A. est une filiale à 86% de la Société du Louvre, membre du Groupe du Louvre.

9.2 Opérations avec les principaux dirigeants

Prêts aux administrateurs :

Néant

Rémunérations des principaux dirigeants :

La Direction Générale se conforme aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Elle considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, le rapport de gestion du conseil d'administration du 31 mars 2011 indique la rémunération totale brute versée durant l'exercice à chaque mandataire social au titre de son mandat social ou d'un contrat de travail.

Les dirigeants bénéficient également du programme d'options sur actions mis en place sur l'exercice.

9.2.1 Rémunération des administrateurs et du dirigeant

• Rémunération et avantages versés au Directeur Général

Monsieur Hervé Martin a perçu, au titre de l'exercice 2010, une rémunération fixe de 385 008 euros. La part variable de sa rémunération, pouvant s'élever à 154 000 euros, ne lui a pas encore été versée.

Le montant maximum de la rémunération variable de Monsieur Hervé Martin est plafonné à 40% de son salaire de base.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2009	Exercice 2010
Monsieur Hervé Martin, Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice par la société contrôlante	539 008 € (1)	539 008 € (1)
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	539 008 €	539 008 €

(1) Rémunération fixe et montant maximum de la rémunération variable

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Au titre de l'exercice 2009		Au titre de l'exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Monsieur Hervé Martin, Directeur Général				
Rémunération fixe	-	385 008 €	-	385 008 €
Rémunération variable	154 000 €(1)	-	154 000 €	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (2)	-	2 879,88 €	-	2 879,88
TOTAL	154 000 €	387 887,88 €	154 000 €	387 887,88 €

(1) Montant maximum : environ 40% du salaire de base

(2) Voiture de fonction

Tableau récapitulatif de la situation de chaque dirigeant mandataire social en 2010								
Nom du dirigeant mandataire social	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
M. Hervé Martin Directeur Général début mandat : 9/1/2008 fin mandat : 30/6/2014	X (1)			X	X (2)		X	

(1) Contrat de travail avec la société contrôlante, Société du Louvre, en tant que Directeur.

(2) En cas de rupture de son contrat de travail imputable à l'employeur, Société du Louvre, et sauf faute grave ou lourde, indemnité de départ représentant 6 mois du salaire de base des 12 derniers mois. Cette indemnité n'est pas attachée à la cessation de ses fonctions de mandataire social de la Société.

• Jetons de présence versés aux administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2010 a décidé de fixer le montant global annuel des jetons de présence devant être attribués aux administrateurs au titre de l'exercice 2009 à 75 000 euros, sur la base d'une étude effectuée par un Cabinet extérieur, prenant en compte les pratiques du marché pour des sociétés françaises cotées de dimension similaire. Cette politique d'attribution de jetons de présence est appliquée depuis l'exercice 2008.

Lors de sa séance du 8 juin 2010, le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité la répartition suivante des jetons de présence proposée par l'Assemblée Générale :

- 51 000 euros au Conseil d'administration, soit 5 100 euros par administrateur et se divisant en :
 - une part fixe de 25 100 euros, soit 2 510 euros par administrateur, et
 - un montant variable de 25 000 euros, soit 2 500 euros par administrateur alloué en fonction de son assiduité aux réunions du Conseil.
- 12 000 euros au Comité des comptes, soit 4 000 euros par administrateur.
- 12 000 euros au Comité des rémunérations, soit 4 000 euros par administrateur.

Messieurs Jeffrey G. Dishner, Ellis F. Rinaldi, Richard R. Gomel, Jérôme C. Silvey, Russel Sternlicht et Barry Sternlicht, administrateurs représentants de Starwood Capital Group, ont renoncé à percevoir leurs jetons de présence en 2009, dus au titre de l'exercice 2008 et renonce à percevoir leurs jetons de présence en 2010, dus au titre de l'exercice 2009.

Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçus par les administrateurs		
Membres du Conseil d'administration	Au titre de l'exercice 2009 <i>(versés)</i>	Au titre de l'exercice 2010 <i>(dus) (1)</i>
Monsieur Bernard Attali (1)	9 010,00 €	1 880,00€
Monsieur Michael Boroian	8 385,00 €	5 010,00€
Monsieur Jeffrey G. Dishner(2)	-	-
Monsieur Steve M. Hankin(3)	-	-
Madame Dominique Hériard-Dubreuil	9 010,00 €	5 010,00€
Monsieur Ellis F. Rinaldi	-	-
Monsieur Hamilton South	3 757,50 € (5)	6288,75 €(5)
Monsieur Richard R. Gomel	-	-
Monsieur Jérôme C. Silvey	-	-
Monsieur Barry Sternlicht	-	-
Monsieur Russell Sternlicht(4)	-	-
TOTAL	30 162,50 €	18 188,75 €

(1) administrateur jusqu' au 30 juin 2009

(2) administrateur jusqu'au 16 septembre 2010

(3) administrateur depuis le 16 septembre 2010

(4) administrateur jusqu'au 16 septembre 2010

(5) montant diminué d'une retenue à la source de 25%

9.2.2 Informations sur les stocks options et actions de performance attribuées aux Directeur Général et aux administrateurs

En 2008, le Directeur Général, Monsieur Hervé Martin, s'est vu attribuer 10 000 options de souscription d'actions. Hormis ces options de souscription d'action, aucune autre option ni aucune action de performance n'a été attribuée à Monsieur Hervé Martin ni à aucun des administrateurs.

Aucune option de souscription n'a été attribuée ni levée au cours de l'exercice 2010 par Monsieur Hervé Martin.

Tableau récapitulatif des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées en 2010 à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
M. Hervé Martin	N° 2008 10/06/2008	Souscription	80,07 € (1)	10 000	212 €	Du 12/6/2009 au 12/6/2013 (2)

(1) Valorisation unitaire de l'option en anticipant un taux de turn-over annuel de 1% pendant la période d'acquisition des droits

(2) 2 500 à compter du 12/06/2009, 2 500 à compter du 12/06/2010, 2 500 à compter du 12/06/2011 et 2 500 à compter du 12/06/2012

9.2.3 Historique des plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

A ce jour, la Société a mis en place un unique plan d'attribution d'options d'actions en date du 4 décembre 2007 dont les modalités sont résumées ci-dessous :

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	
Date d'assemblée	Plan n°1 04/12/2007
Date du conseil d'administration	10/06/2008
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	29 000
<i>Les mandataires sociaux</i>	
<i>Monsieur Hervé Martin, Directeur Général</i>	10 000
Point de départ d'exercice des options	12/06/2010
Date d'expiration	12/06/2013
Prix de souscription ou d'achat	212 €
Modalités d'exercice : 4 tranches	¼ en 2010, ¼ en 2011, ¼ en 2012 et ¼ en 2013
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2010	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	5 000
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 31/12/2010	24 000

9.2.4 Informations sur les options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés attributaires de la Société

Tableau de synthèse des options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers en 2010	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan 2008
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	18 000	212 €	18 000
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées est le plus élevé	néant		

9.3 Montant provisionné aux fins du versement de pension, retraite ou autres avantages

Néant

9.4 Transactions avec les principaux dirigeants et administrateurs :

Néant

9.5 Autres transactions avec les parties liées

Soldes et transactions avec les sociétés contrôlantes et les sociétés mises en équivalence :

En milliers d'euros	AVEC LES SOCIETES CONTROLANTES	AVEC LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE
Actif		
Créances financières	33	
Stocks		
Créances		83
Valeurs disponibles		
Provisions pour dépréciation des comptes d'actif		
Passif		
Dettes à court terme	861	
Crédits de trésorerie	5 000	
Charges		
Achats/Charges externes	(1 329)	
Charges financières	(114)	
Produits		
Ventes	13	
Produits Financiers		

Concernant les sociétés contrôlantes, il s'agit des relations du Groupe Baccarat avec Société du Louvre, Groupe du Louvre, Louvre Hôtels. Principalement, elles correspondent à des relations commerciales, ventes de marchandises, prestations de services et de mise à disposition de personnels.

Les transactions avec la société mise en équivalence, SVD André Bonhomme concernent des opérations intra-groupes sur créances clients.

Le Groupe Baccarat est consolidé dans les comptes de Société du Louvre contrôlé par la société Groupe du Louvre.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2010

Baccarat S.A.

Siège social : Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat
Capital social : €16 184 500

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Baccarat S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le contexte dans lequel a été appliqué le principe de continuité d'exploitation compte tenu de l'avenant du 16 décembre 2010 au protocole d'accord du 14 décembre 2009 signé avec les banques dont les modalités de prolongation des concours bancaires sont décrites dans les notes « Faits significatifs de l'exercice », 6.14 « Emprunts et Dettes Financières » et 7 « Engagements hors bilan » de l'annexe.

2. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des

comptes au 31 décembre 2010. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

Principes comptables

La note N°1 aux états financiers expose les principes comptables relatifs aux méthodes de consolidation et aux principaux postes des états financiers.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables adoptés par le groupe Baccarat, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers

Estimations comptables

La note N°1 aux états financiers indique que dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés, le Groupe Baccarat est amené à procéder à des estimations et à faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et du passif, des produits et charges, ainsi que les informations données.

Les notes N°1.11, et 6.12 et 6.13 précisent notamment les méthodes comptables adoptées par le Groupe relatives respectivement à l'évaluation des stocks et en-cours, des provisions pour risques et charges et des engagements envers le personnel.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Schiltigheim, le 18 avril 2011

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Frédéric Piquet
Associé

Courbevoie, le 18 avril 2011

Mazars

Raymond Petroni
Associé

Annexe 4 : Comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 et Rapport des commissaires aux comptes correspondant

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

	Note	31/12/2009	31/12/2008	Variation	%
Chiffre d'affaires	5	114 063	137 756	(23 693)	-17,20%
Autres produits de l'activité		771	963	(192)	-19,94%
Achats consommés Y/C variation de stocks		(23 299)	(26 261)	2 962	-11,28%
Charges de personnel	6	(56 050)	(59 324)	3 274	-5,52%
Charges externes	8	(39 297)	(48 097)	8 800	-18,30%
Impôts et taxes		(1 335)	(3 132)	1 797	-57,38%
Dotations aux amortissements		(6 753)	(8 156)	1 403	-17,20%
Reprises sur amortissements		-	17	(17)	-100,00%
Dotations aux provisions	7	(1 564)	(3 944)	2 380	-60,34%
Reprises sur provisions	7	1 232	1 338	(106)	-7,92%
Autres produits et charges d'exploitation	9	993	(788)	1 781	-226,02%
Résultat des activités opérationnelles courant		(11 239)	(9 628)	(1 611)	16,73%
Autres produits opérationnels	10	476	36	440	na
Autres charges opérationnelles	10	(2 800)	(518)	(2 282)	440,54%
Résultat des activités opérationnelles		(13 563)	(10 110)	(3 453)	34,15%
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		-	-	-	na
Coût de l'endettement financier brut	11.2	(441)	(662)	221	-33,38%
Autres produits financiers	11.1	223	(190)	413	-217,37%
Autres charges financières	11.1	477	(630)	1 107	-175,71%
Résultat financier		259	(1 482)	1 741	-117,48%
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence	15.2	159	185	(26)	-14,05%
Résultat avant impôt		(13 145)	(11 407)	(1 738)	15,24%
Charges d'impôt sur le résultat	12	532	2 881	(2 349)	-81,53%
Résultat de la période		(12 613)	(8 526)	(4 087)	47,94%
Dont attribuable aux propriétaires de la société		(12 438)	(8 725)	(3 713)	42,56%
Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(175)	199	(374)	-187,94%
Résultat de base par action	31	-19,22	-13,47	-5,75	42,69%
Résultat dilué par action	31	-20,07	-13,83	-6,24	45,12%

ETAT RESUME DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Résultat de la période	(12 613)	(8 526)
<i>Autres éléments du résultat global :</i>		
Variation de juste valeur et transferts en résultat liés aux instruments financiers	11.2 702	(903)
Variation de la réserve de conversion	(238)	1 082
Variation des autres réserves	79	639
Charge d'impôt sur les autres éléments du résultat global	(287)	89
Autres éléments du résultat global net d'impôt	256	907
Résultat global total de la période	(12 357)	(7 619)
Attribuable aux :		
Propriétaires de la société	(12 177)	(7 829)
Participations ne donnant pas le contrôle	(180)	210

ACTIF**(en milliers d'euros)**

	Note	31/12/2009	31/12/2008
Immobilisations incorporelles	13	3 355	3 536
Immobilisations corporelles	14	34 746	37 535
Participations dans les entreprises mises en équivalence	15	1 474	1 364
Autres actifs financiers	16	2 877	3 805
Actifs d'impôt différé	12.2	5 267	6 331
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		47 719	52 571
Stocks	17	30 158	36 859
Créances clients	18	20 607	20 587
Créances d'impôt courant	12	1 400	2 987
Autres débiteurs	19	5 767	6 303
Autres actifs financiers courants	20	1 033	408
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	4 728	4 373
TOTAL ACTIFS COURANTS		63 693	71 517
TOTAL ACTIF		111 412	124 088

PASSIF

(en milliers d'euros)

	Note	31/12/2009	31/12/2008
Capital social		15 920	15 920
Prime lié au capital		2 881	1 265
Réserves		38 756	46 726
Réserves de conversion		(3 557)	(3 063)
Résultat de l'exercice		(12 438)	(8 725)
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE			
		41 562	52 123
Participations ne donnant pas le contrôle		170	350
TOTAL CAPITAUX PROPRES	22	41 732	52 473
Emprunts et dettes financières à long terme	25	4 284	4 131
Avantages du personnel	24	8 069	8 428
Provisions	23	1 986	2 010
Autres passifs non courants		91	213
Passifs d'impôt différé	12.2	878	610
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		15 308	15 392
Provisions	23	2 355	1 941
Dettes fournisseurs		14 374	17 071
Autres créiteurs	26	17 471	16 655
Dettes financières à court terme	25	19 831	19 820
Passifs d'impôt exigible	12	341	736
TOTAL PASSIF COURANT		54 372	56 223
TOTAL PASSIF		69 680	71 615
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		111 412	124 088

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)

	Note	31/12/2009	31/12/2008
Résultat de la période (y compris intérêts minoritaires)		(12 613)	(8 526)
<i>Ajustements pour :</i>			
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		(159)	(185)
Amortissements et provisions		8 058	9 033
Profits sur pertes de réévaluation (juste valeur)		(641)	889
Résultats de cession et pertes et profits de dilution		533	482
Produits de dividendes		-	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		(4 822)	1 693
Elimination de la charge (produit d'impôt)		(532)	(2 881)
Elimination du coût de l'endettement financier net		441	662
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		(4 913)	(526)
Incidence de la variation du BFR		8 809	4 267
Impôt sur le résultat payé		2 700	1 248
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES		6 596	4 989
Incidence des variations de périmètre		-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(6 120)	(9 420)
Acquisition d'actifs financiers		(67)	(56)
Variation des prêts		394	(22)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		386	36
Dividendes reçus		-	-
Autres flux liés aux opérations d'investissement		3	2
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(5 404)	(9 460)
Emission d'emprunts		2 324	45
Remboursement d'emprunts		(1 782)	(1 369)
Intérêts financiers versés		(441)	(662)
Dividendes payés		-	-
Autres flux liés aux opérations de financement		(1 682)	4 633
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		(1 581)	2 647
VARIATION DE LA TRESORERIE	21	(389)	(1 824)
Trésorerie d'ouverture	21	(111)	1 425
Effet de la variation du taux de change		(265)	288
Trésorerie clôture	21	(765)	(111)
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		(389)	(1 824)

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres au 31 décembre 2009 se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
31 décembre 2008	15 920	1 624	35 070	(491)	52 123	350	52 473
Résultat net de la période			(12 438)		(12 438)	(175)	(12 613)
<i>Autres éléments du résultat global :</i>							
Variation de juste valeur et transferts en résultat liés aux instruments financiers				460	460		460
Variation de la réserve de conversion (*)			(233)		(233)	(5)	(238)
Variation des autres réserves		34			34	-	34
Total autres éléments du résultat global	-	34	(233)	460	261	(5)	256
<i>Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres :</i>							
Paiement fondé sur les actions		1 616			1 616	-	1 616
Total transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres	-	1 616	-	-	1 616	-	1 616
31 décembre 2009	15 920	3 274	22 399	(31)	41 562	170	41 732

(*) dont 316 d' affectation partielle de la marge sur stock en diminution des réserves de conversion.

La variation des capitaux propres au 31 décembre 2008 se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
31 décembre 2007	15 920	(264)	42 724	101	58 481	346	58 827
Résultat net de l'exercice			(8 725)		(8 725)	199	(8 526)
<i>Autres éléments du résultat global :</i>							
Variation de juste valeur et transferts en résultat liés aux instruments financiers				(592)	(592)		(592)
Variation de la réserve de conversion			1 071		1 071	11	1 082
Variation des autres réserves		623			623	(206)	417
Total autres éléments du résultat global	-	623	1 071	(592)	1 102	(195)	907
<i>Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres :</i>							
Paiement fondé sur les actions		1 265			1 265		1 265
Total transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres	-	1 265	-	-	1 265	-	1 265
31 Décembre 2008	15 920	1 624	35 070	(491)	52 123	350	52 473

Notes annexes aux comptes consolidés 2009

FAITS SIGNIFICATIFS DE L' EXERCICE	335
1 - PRINCIPES COMPTABLES	336
2 - GESTION DU RISQUE FINANCIER	352
3 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION	355
4 - SECTEURS OPERATIONNELS	356
5 - CHIFFRE D'AFFAIRES	360
6 - CHARGES DE PERSONNEL.....	360
7 - DOTATIONS AUX PROVISIONS.....	360
8 - CHARGES EXTERNES	361
9 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION.....	361
10 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS.....	362
11 - RESULTAT FINANCIER	362
12 - IMPOTS SUR LES RESULTATS	363
13 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	367
14 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	369
15- TITRES MIS EN EQUIVALENCE.....	371
16 - AUTRES ACTIFS FINANCIERS	372
17 - STOCKS	373
18 - CLIENTS	373
19 - AUTRES DEBITEURS	373
20 - AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS.....	374
21 - TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	374
22 - CAPITAUX PROPRES	374
23 - PROVISIONS	378
24 - AVANTAGES DU PERSONNEL	379
25 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	381
26 - AUTRES CREDITEURS.....	382
27 - PASSIFS EVENTUELS	382
28 - ENGAGEMENTS HORS BILAN	383
29 - ENGAGEMENTS DE LOCATION	3844
30 - RESULTAT PAR ACTION	384
31 - RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES	385
32 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	386

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Dans le cadre de la conjoncture économique mondiale difficile, notamment dans l'industrie des produits de luxe, Baccarat a connu une nouvelle année difficile en 2009 au plan commercial sur ses principaux marchés, et notamment au Japon et aux Etats-Unis.

Baccarat a mis en œuvre une gestion très serrée de l'exploitation en adoptant les principales mesures suivantes :

- évolution de l'offre produit,
- adaptation de la production et des stocks en fonction du volume des ventes,
- réduction des dépenses de l'ensemble des entités, mesures de chômage partiel et plan de formation à la manufacture, restructuration des activités de la filiale américaine, et maîtrise des investissements,
- gestion de la trésorerie, avec maintien de l'endettement net à son niveau du 31 décembre de l'exercice précédent.

Baccarat a, en coordination avec Société du Louvre, actionnaire majoritaire, obtenu le maintien de ses lignes de crédit avec l'ensemble de ses partenaires financiers, pour Baccarat SA et Baccarat Inc., jusqu'au 2 novembre 2010 (cf. paragraphes N°25 – Emprunts et dettes financières et N°28 – Engagements hors bilan) dans le cadre d'un protocole d'accord signé le 14 décembre 2009.

Les lignes de crédit à court terme sont confirmées jusqu'au 2 novembre 2010 pour Baccarat SA à hauteur de 13 435 K€ et pour Baccarat Inc. à hauteur de 8 500 K\$, moyennant un certain nombre de garanties.

Dans le cadre de ce protocole d'accord, il est prévu un certain nombre de dispositions portant principalement sur les points suivants :

- L'actionnaire majoritaire s'est engagé à apporter sous forme d'avance en compte courant, un montant de 1 167 K€,
- Dans la perspective de la cession des titres de participation de la société Baccarat Real Estate, l'actionnaire majoritaire envisage de céder à Baccarat SA la totalité de ses titres dans la société Baccarat Real Estate, Inc., et, d'accorder un crédit-vendeur, étant précisé que la somme des engagements financiers de Société du Louvre vis à vis de Baccarat ne saurait excéder 5 M€.

Dans l'hypothèse où l'actionnaire majoritaire ne souhaiterait pas céder sa participation et /ou accorder le crédit-vendeur, l'actionnaire majoritaire s'engage à apporter à Baccarat SA, en trésorerie (et/ou faire apporter par tout tiers) sous toute forme à sa convenance, un montant de 7,3 M€.

1. Principes comptables

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2009 ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Ils sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur.

Les états financiers consolidés ont été établis selon les principes généraux des normes IFRS :

image fidèle,
continuité d'exploitation,
méthode de la comptabilité d'engagement.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2009 sont les suivantes :

IFRS 8 « Segments opérationnels »,
IAS 1 révisée « Présentation des états financiers »,
IAS 23 révisée « Coûts d'emprunt »,
Amendement IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulation »,
Amendements IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables au gré du porteur »
Amendements à IFRS 1 et IAS 27 « Coût d'une participation dans une filiale, une JV ou entreprise associée »
Amendement IAS 39 et IFRS 7 « Reclassements d'instruments financiers »,
IFRIC 11 « Actions propres et transactions intra-groupe »,
IFRIC 13 « Programme de fidélisation de la clientèle »,
IFRIC 14 « Plafonnement de l'actif et obligations de financement minimum »,

A l'exception des nouvelles informations requises par les normes IFRS 7 et IAS1 révisé, ces normes, amendements et interprétations n'ont pas d'incidence sur les états financiers du Groupe.

L'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés est établi de manière uniforme par les entités du Groupe et les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de façon permanente.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 Mars 2010 et seront soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires pour approbation.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société.

Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euro le plus proche.

Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le Groupe Baccarat doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif,

des produits et charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou des conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états pourraient différer des estimations actuelles.

Les comptes ont été établis au 31 décembre 2009 dans un contexte de crise économique caractérisée par un manque de visibilité sur les perspectives d'activité et susceptible d'avoir des conséquences tant au plan du niveau d'activité que du financement, créant ainsi des conditions spécifiques pour l'établissement des comptes, particulièrement au regard des estimations liées à l'application des principes comptables.

Plus spécifiquement, les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables, qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers, sont incluses dans les notes suivantes :

- IAS 2 – évaluation des stocks hors sous-activité,
- Note 12 – utilisation des pertes fiscales,
- Note 24 – évaluation des obligations liées à des régimes à prestations définies,
- Notes 23 et 27 – provisions et passifs éventuels, liés à une estimation des risques,
- Note 11 – valorisation des instruments financiers,
- Note 22 – paiement à base d'actions.

1.1 Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés comprennent ceux de BACCARAT SA, société mère, domiciliée en France, ainsi que ceux de ses filiales, et des sociétés associées. Cet ensemble forme le Groupe. La liste des principales sociétés figure dans le chapitre «Périmètre de consolidation».

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées quand nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

Les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale lorsque le Groupe a une participation, généralement majoritaire, et en détient le contrôle. Cette règle s'applique indépendamment du pourcentage de participation au capital. Le contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour déterminer la présomption de contrôle, les droits de vote potentiels qui sont exerçables ou convertibles sont pris en compte.

Les intérêts des minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte des fonds propres. La part des actionnaires minoritaires au bénéfice est présentée distinctement dans le compte de résultat.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans toutefois en exercer le contrôle, sont prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence.

L'existence d'une influence notable est habituellement mise en évidence, soit par la représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, la participation au processus d'élaboration des politiques, et notamment la participation aux décisions relatives aux dividendes et autres distributions, les transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue, l'échange de personnels dirigeants, soit par la fourniture d'informations techniques essentielles.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes et les mouvements de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint est exercé jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prend fin.

Quand la quote-part de perte attribuée au Groupe excède la valeur comptable des entités mises en équivalence, la quote-part de pertes prise en compte est limitée à hauteur de la valeur mise en équivalence. La participation mise en équivalence est ramenée à zéro jusqu'à retour à meilleure fortune.

Selon les principes de consolidation, les transactions réalisées entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Les gains et pertes entre les sociétés du Groupe sont également éliminés lors de l'établissement des comptes consolidés s'il n'existe pas d'indice de perte de valeur.

Les gains issus des transactions avec les entités associées sont éliminés à hauteur de la quote-part détenue, les pertes sont éliminées de la même façon, mais seulement s'il n'existe pas des indices de perte de valeur.

1.2 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Lors de la consolidation, les actifs et passifs, y compris les goodwill et les ajustements de juste valeur, des sociétés du Groupe exprimés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de clôture. Les produits et charges sont convertis en euros au cours de change approchant les cours aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, pour tout ou partie, la quote-part afférente des écarts comptabilisés en réserve de conversion est transférée en résultat.

Un élément monétaire qui est une créance à recevoir ou une dette payable à une activité à l'étranger, dont le paiement n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible, constitue en substance une part de l'investissement net dans l'activité à l'étranger. Les gains et pertes de change en résultant sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global en réserve de conversion.

1.3 Opérations libellées en devises

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transactions.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont inscrites au compte de résultat :

en résultat opérationnel pour les transactions commerciales ;
en résultat financier pour les transactions financières.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global pour la part efficace de la couverture.

1.4 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes et des prestations de services accessoires à des tiers, déduction faite des remises commerciales, des escomptes financiers et des retours. Les ventes sont enregistrées dans le compte de résultat lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

Les produits ne sont enregistrés que si leur recouvrement est probable.

En cas de recouvrement différé des produits, on procède à l'actualisation du chiffre d'affaires pour en déterminer la juste valeur de la contrepartie reçue. La différence entre le montant nominal du produit et sa valeur actualisée est comptabilisée en produits financiers sur la durée de différé de paiement.

1.5 Frais de recherche et de développement

La politique de recherche et de développement de Baccarat se traduit par les incidences comptables suivantes :

Il n'existe pas d'activité de recherche et de développement en tant que tel,

La création et le développement de produits nouveaux sont généralement le fait de créateurs externes rétribués sous forme de droits d'auteurs qui sont enregistrés en charges,

Les frais de développement sont essentiellement constitués par la mise au point de process industriels qui font l'objet d'une inscription à l'actif sous forme d'immobilisations corporelles ou incorporelles et sont amortis sur la durée de vie estimée du bien.

La valeur recouvrable, les longévités ainsi que la méthode d'amortissement sont révisées d'année en année. Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exclusion des marques et des frais de développement de site internet sont comptabilisées en tant qu'actifs pour autant qu'elles génèrent des avantages économiques futurs et que leurs coûts soient bien identifiés et sont amorties comme les immobilisations incorporelles acquises.

1.6 Autres immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38, « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties et font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de la survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an. Lorsque leur valeur recouvrable s'avère inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée.

Le Groupe a qualifié comme autres immobilisations incorporelles, les actifs acquis séparément tels que les systèmes d'information de gestion, les droits de propriété intellectuelle, les brevets, les droits au bail et la clientèle.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue :

- les systèmes d'information de gestion sont amortis sur une période de trois à cinq ans,
- les autres immobilisations incorporelles (hors droits au bail) sont amorties sur une période de cinq ans.

Les quotas d'émission acquis à titre onéreux sont comptabilisés en actifs incorporels à leur coût d'acquisition. La provision pour excédent d'émission par rapport aux droits d'émission alloués et conservés est évaluée pour la partie couverte par des droits acquis à la valeur comptable de ces droits.

1.7 Immobilisations corporelles

Valeur brute

L'option retenue par le Groupe quant au principe d'évaluation des immobilisations corporelles est la méthode du coût selon la norme IAS 16, soit l'évaluation au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières, de la main d'œuvre directe, tout autre coût directement attribuable pour permettre d'utiliser l'actif dans les conditions d'exploitation prévues. Les coûts

d'emprunts liés à l'acquisition ou la construction d'actifs qualifiés sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Le coût d'une immobilisation corporelle est comptabilisé en tant qu'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entité et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Le coût de remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de façon fiable. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Compte tenu de la spécificité de l'entreprise, une immobilisation ancienne et totalement amortie, constituée principalement par des équipements nécessaires à la production, peut être maintenue à l'actif de l'entreprise puisqu'elle peut être éventuellement et très ponctuellement utilisée pour le processus de fabrication d'une pièce d'un réassort d'un modèle ancien.

L'usage de cet équipement très hypothétique entraîne, avant son utilisation, des frais d'entretien de remise en état et ne justifie pas son évaluation à l'actif du bilan.

Dès que la société n'entrevoit plus son usage, elle est sortie de l'actif.

Les profits et pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés pour leur valeur nette, dans les « autres produits » du compte de résultat.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les actifs loués sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité à moins que le Groupe ait une certitude raisonnable qu'il deviendra propriétaire à la fin du contrat de location.

Les immobilisations ou composants tels que les terrains ayant une durée d'utilité illimitée ne sont pas amortis mais ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel pour définir les pertes de valeur éventuelles.

Lorsque les immobilisations corporelles ont des composants qui ont des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis selon leur propre durée d'utilité.

Les frais et coûts d'emprunt initiaux liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés au coût de ces actifs. Ils sont activés et amortis selon la durée d'utilisation de ces catégories d'actifs.

La valeur résiduelle et la durée d'utilité d'un actif font l'objet d'une révision au moins à chaque fin de période annuelle et, si les attentes diffèrent par rapport aux estimations précédentes, les changements sont comptabilisés comme un changement d'estimation comptable conformément à la norme IAS 8 "Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs".

Le mode d'amortissement utilisé reflète le rythme selon lequel l'entité s'attend à consommer les avantages économiques futurs liés à l'actif.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation ci-après. :

	<i>Durée</i>
Bâtiments industriels	10 à 40 ans
Bâtiments non industriels	40 ans
Agencements industriels	10 ans
Agencements non industriels	3 à 10 ans
Mobilier et divers	5 à 10 ans

1.8 Dépréciation des éléments d'actifs

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe une quelconque indication qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date.

Une perte de valeur est le montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable, cette valeur étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie.

Unité génératrice de trésorerie :

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de l'utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (l'« unité génératrice de trésorerie »).

Le Groupe disposant d'un secteur d'activité unique, à savoir les objets en cristal à destination des Arts de la table, des bijoux et de la décoration, aucune segmentation interne de ces activités n'existe. De ce fait, le niveau pertinent de définition des unités génératrice de trésorerie (UGT) est la zone géographique. Cette distinction est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe. Chaque zone géographique est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

Valeur d'utilité :

En cas de survenance de facteurs défavorables significatifs (litiges contractuels, dégradation de l'environnement économique d'un secteur d'activité ou d'un pays), le Groupe réexamine la valeur d'utilité des actifs et peut être amené à déprécier certains d'entre eux.

La valeur d'utilité est déterminée en estimant le total actualisé des flux financiers futurs générés par l'actif.

1.9 Actifs et passifs financiers

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur.

Un test de dépréciation est réalisé, sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions des normes IAS 39 et IAS 32. Les méthodes de comptabilisation et d'évaluation utilisées sont les suivantes :

Créances clients, dettes fournisseurs et autres dettes courantes

Les créances et dettes commerciales sont enregistrées initialement à la juste valeur (le cas échéant majorée des coûts de transaction) et ultérieurement au coût amorti. La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 3 mois. Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Si un événement conduisant à une perte est avéré et intervient en cours d'exercice après l'enregistrement initial de la créance, la provision sera déterminée en comparant les flux futurs de trésorerie actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, à la valeur inscrite au bilan.

Prêts, créances et autres instruments financiers non dérivés

Cette catégorie comprend principalement des dépôts de garantie, des autres prêts et d'autres créances. Pour les dépôts de garantie et prêts divers, la valeur comptable représente une estimation raisonnable de la juste valeur. Ces dépôts de garantie et prêts divers sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti. Ils sont dépréciés s'il est probable qu'il ne sera pas possible de recouvrer la totalité des montants (en principal et en intérêts) dus selon les termes contractuels.

La perte de valeur comptabilisée en résultat est égale à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable de l'actif augmente ensuite du fait d'un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, celle-ci est reprise, mais la reprise ne peut porter la valeur comptable de l'actif à un montant supérieur au coût d'origine amorti qui aurait été obtenu s'il n'avait pas été déprécié.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste comprend les fonds en caisse et les comptes courants bancaires ne faisant l'objet d'aucune restriction. Il inclut également des actifs financiers de gestion de trésorerie à court terme (moins de trois mois), aisément convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur. Etant mobilisables ou cessibles à tout moment, ils sont valorisés à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées en résultat.

Emprunts et dettes financières, dettes finançant l'activité de crédit

Les dettes financières sont essentiellement constituées d'emprunts obligataires, d'emprunts bancaires, de découverts bancaires et des emprunts sur location-financement.

Pour les emprunts à taux fixe, deux méthodes sont utilisées :

Les emprunts à taux fixe qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture de juste valeur font l'objet d'une comptabilisation à la valeur de marché. Les autres emprunts à taux fixe sont comptabilisés au coût amorti .

Les dettes de location-financement sont comptabilisées au coût historique amorti. Leur valeur de marché est déterminée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent pour 14 K€ de valeurs mobilières de placement.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global au poste « réserve d'actifs disponibles à la vente », jusqu'à leur cession où elles sont transférées en résultat, sauf en cas de baisse significative et durable. Dans ce dernier cas, une provision pour dépréciation est comptabilisée en résultat. Cette provision ne peut ensuite être reprise qu'en cas de cession des titres.

La juste valeur correspond, pour les titres cotés, au dernier cours de Bourse. Pour les titres non cotés, elle est déterminée en fonction de la quote-part du Groupe dans l'actif net (éventuellement corrigé) de la société, de sa valeur de rendement, des perspectives de rentabilité ou à valeur d'expert.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation durable, une perte de valeur irréversible est constatée en résultat.

Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers fermes ou optionnels qualifiés de dérivés dans le cadre de l'application de IAS 39, destinés à couvrir les expositions du Groupe aux risques de marché (taux, change et actions).

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés à la juste valeur. Les valeurs de marché sont déterminées à partir des valorisations communiquées par les contreparties bancaires.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont toujours enregistrées en résultat, sauf dans le cas de relations de couverture de flux futurs de trésorerie pour la part efficace.

Pour les dérivés éligibles à la comptabilité de couverture, la comptabilisation en instruments de couverture permet de réduire la volatilité du résultat liée à la variation de valeur des dérivés concernés.

La comptabilité de couverture est applicable si :

La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;

L'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine et tant qu'elle perdure.

Il existe trois modèles de comptabilité de couverture d'après la norme IAS 39 : la couverture de Juste

Valeur, la couverture de flux futurs de trésorerie et la couverture d'un investissement net à l'étranger.

Seuls les deux premiers modèles sont utilisés à ce jour par le Groupe. La plupart des dérivés utilisés par le Groupe sont éligibles à la comptabilité de couverture. Ainsi :

Couverture de flux de trésorerie

Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures de flux futurs de trésorerie hautement probables, les variations de valeur du dérivé sont portées en réserves (réserve de cash flow hedge) à hauteur de la partie efficace de la couverture ; les variations de valeur de la partie estimée inefficace sont comptabilisées, quant à elles, en résultat.

Lorsque l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères d'une comptabilité de couverture, arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé, le Groupe cesse de pratiquer la comptabilité de couverture à titre prospectif. Le profit ou la perte cumulé à cette date est maintenu en capitaux propres jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Lorsque l'élément couvert est un actif non-financier, le profit ou la perte cumulée associé est sorti des capitaux propres et inclus dans le coût initial de l'actif lorsqu'il est comptabilisé. Dans les autres cas, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat.

Couvertures économiques

Pour les instruments dérivés documentés comme des couvertures d'éléments actifs ou passifs enregistrés au bilan (couverture de juste valeur), la comptabilité de couverture permet l'enregistrement en résultat de la variation de la juste valeur du dérivé ; celle-ci est compensée par l'impact en résultat de la variation de juste valeur de l'élément couvert inscrit au bilan, au titre du risque couvert. Ces deux évaluations se compensent

au sein des mêmes rubriques au compte de résultat et se neutralisent parfaitement si la couverture est totalement efficace ;

Les instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an sont présentés au bilan en actifs ou passifs non courants. Les autres instruments financiers sont classés en actifs ou passifs courants.

Capital

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

1.10 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

1.11.1 Stocks de matières premières, de produits intermédiaires et d'emballages

Ces stocks sont évalués soit au dernier prix d'achat, évaluation proche d'un calcul FIFO (« Premier entré premier sorti ») dans un contexte de rotation rapide de stocks, soit au coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'acquisition incorpore les frais de manutention et de stockage en entrepôt directement imputables à l'acquisition des produits ainsi que les frais de transport jusqu'à l'entrée des produits dans les magasins.

Leur coût est net de ristournes de fin d'année.

1.11.2 Stocks de produits finis

Leur prix de revient inclut outre la consommation de matières premières, produits intermédiaires et d'emballages, les coûts engagés dans le cycle de production dont les principaux sont les suivants : frais de personnel, sous-traitance, conditionnement, amortissements, droits d'auteur, entretien, outillage et fournitures et autres achats.

Les prix de revient des produits finis sont calculés, à partir des coûts de production de chaque exercice, selon une méthode qui avoisine le coût moyen pondéré, en raison des faibles variations observées d'une année sur l'autre.

Les coûts de production sont affectés aux différents produits en fonction du nombre d'unités d'œuvre consommées à chaque étape du processus de fabrication.

Le coût de sous activité est exclu du coût de production et constitue une charge de l'exercice.

1.11.3 En cours de production

Les en cours de production sont évalués au prix de revient (cf. § 1-10-2 : Stocks de produits finis) déterminé en fonction de leur état d'avancement à la clôture de l'exercice.

1.11.4 Provisions pour dépréciation des stocks

Une comparaison est effectuée à chaque clôture entre la valeur nette comptable et la valeur nette de réalisation des articles en stocks. Dans l'hypothèse où cette dernière est plus faible, une dépréciation est constituée. Cette valeur de réalisation est essentiellement observée à partir des flux de ventes et de productions durant les deux derniers exercices.

1.11 Impôts

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat »

La charge (le produit) d'impôt est égale (égal) au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice.

Les impôts différés sont calculés sur la base dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler ses actifs et passifs appliquant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Les différences temporelles sont les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale. L'impôt différé constaté est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable.

Les impôts différés sont enregistrés pour toutes différences temporelles, à moins que l'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Les impôts différés actifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que de futurs bénéfices imposables seront disponibles et que les déficits reportables et les amortissements réputés différés seront récupérables sur une durée raisonnable.

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

L'impôt différé qui résulte d'un changement de taux ou de la réglementation fiscale est comptabilisé au compte de résultat sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments précédemment inscrits dans les capitaux propres.

1.12 Provisions

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ; et
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'effet est significatif, les provisions sont actualisées en utilisant un taux d'actualisation reflétant le taux d'intérêt sans risque et les risques spécifiques à l'actif.

1.13 Engagements envers le personnel

Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime sont ensuite déduits. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe et qui sont libellées dans la même monnaie que le paiement des prestations. Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder le total du coût des services passés non comptabilisés et de la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ces avantages sont actualisés et minorés de la juste valeur des actifs dédiés. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant des dates d'échéances proches de celles des engagements du Groupe. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les salariés du Groupe perçoivent en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient des indemnités de départ en retraite.

Certains salariés perçoivent des compléments de retraite. Les engagements actuariels correspondants sont pris en charge soit sous forme de cotisations versées à des organismes indépendants responsables de leur service et de la gestion des fonds, soit sous forme de provisions au bilan.

Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision sont les versements de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les engagements de retraite et assimilés sont évalués par un actuaire indépendant suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'engagement, celui-ci étant ensuite actualisé.

Pour l'ensemble des sociétés en France : les indemnités de départ en retraite sont déterminées selon les dispositions des conventions collectives dont dépendent les salariés, les primes de médailles du travail selon les accords et usages en vigueur au sein des sociétés.

Pour les avantages post-emplois (engagements de retraite et assimilés), les écarts actuariels constatés sont amortis selon la méthode dite « du corridor » (selon laquelle sont amortis dans l'exercice les écarts de l'année antérieure excédant 10% du montant de l'engagement ou de la valeur du fonds) en fonction de la durée d'activité ou de vie moyenne du personnel bénéficiant du régime, mais s'agissant des médailles du travail, les écarts actuariels sont pris en résultat immédiatement.

Paiements fondés sur des actions

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des options accordées aux membres du personnel est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel des options acquises pour lesquelles les conditions d'acquisition de services et hors marché sont remplies.

La juste valeur du montant à régler à un membre du personnel au titre des droits à l'appréciation d'actions, qui sont réglés en trésorerie, est comptabilisée en charges en contrepartie d'une augmentation de passif, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent le droit au règlement de manière définitive. Le passif est réévalué à chaque date de clôture ainsi qu'à la date de règlement. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée en charges de personnel.

Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions dans lesquelles le Groupe reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisées comme des transactions qui sont réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont les instruments de capitaux propres seront obtenus par le Groupe.

1.14 Baux et loyers progressifs

Les contrats de crédit-bail et assimilés présentant les critères de location-financement sont activés selon les principes de la norme IAS 17 « Contrats de location » et IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », dès lors que ces contrats transfèrent au locataire l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué. Les immobilisations financées par des contrats de location financement figurent à l'actif et sont amorties en accord avec les principes du Groupe. Elles sont évaluées au plus bas de leur juste valeur ou de la valeur actualisée des paiements minimums à l'origine du contrat, diminuée du cumul d'amortissements et des pertes de valeur. Les taux retenus pour le plan d'amortissement de l'emprunt sont les taux contractuels.

Les autres contrats (y compris de sous-location) constituent des locations simples et sont comptabilisés comme des locations. Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en charges sur la durée du contrat de location.

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû. Les paiements conditionnels sont comptabilisés en modifiant les paiements minimaux sur la durée restant à courir du contrat lorsque l'ajustement du montant du loyer est confirmé.

Des baux conclus aux Etats-Unis prévoient des loyers progressifs sur 20 ans. Les charges et les produits revenant au Groupe sont étalés de façon linéaire sur toute la période des baux.

1.15 Produits et charges financiers

Les produits financiers comprennent les intérêts sur les placements (y compris sur les actifs financiers disponibles à la vente) et les profits réalisés sur la cession des actifs financiers disponibles à la vente. Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent les intérêts sur les emprunts, l'effet de la désactualisation des provisions, les pertes de valeur comptabilisées au titre des actifs financiers et les pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisées en résultat. Tous les coûts relatifs aux emprunts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du coût amorti.

Les profits et perte de change sont enregistrés pour leur montant net.

1.16 Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré

d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent les obligations convertibles et les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

2. Gestion du risque financier

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit
- risque de liquidité
- risque de marché

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Il incombe au Conseil d'administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

Clients et autres débiteurs

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit. En revanche, il n'y a pas de concentration du risque de crédit au niveau géographique.

La plus grande majorité des clients sont en relation d'affaires avec le Groupe depuis plus de 4 ans. Le Groupe a subi peu de pertes sur cette période. Pour les besoins du suivi du risque de crédit, les clients sont regroupés en fonction de leurs profils de crédit (personne physique ou morale, grossistes, détaillants ou consommateurs finals, localisation géographique, secteur d'activité, profil, antériorité, et existence de difficultés financières antérieures). Les créances clients et autres débiteurs sont principalement liés à des clients grossistes. Les clients qui sont identifiés comme étant à «risque élevé » sont inscrits sur une liste répertoriant les clients soumis à des mesures restrictives, et pour lesquels les ventes futures doivent être réglées par avance avec l'accord du Comité de Direction.

Les ventes de biens sont assorties de clauses de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayé le Groupe dispose d'une sûreté. S'agissant des créances clients et autres débiteurs, le Groupe ne demande pas de garantie spécifique.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes probables relatives aux créances clients et autres débiteurs. Les deux principales composantes de cette dépréciation correspondent d'une part à des pertes spécifiques

liées à des risques significatifs individualisés, d'autre part à des pertes globales déterminées par groupes d'actifs similaires, correspondant à des pertes encourues mais non encore identifiées. Le montant de la perte globale repose sur des données historiques de statistiques de paiement.

Garanties

La politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales détenues en totalité. Au 31 décembre 2009, les garanties financières suivantes étaient accordées :

- avec la société Baccarat Pacific KK :
 - o garantie accordée auprès de la Société Générale à hauteur de 45 millions de yens.
 - o lettre de garantie en faveur de Mitsubishi Bank de Tokyo pour 343 K€.

- avec la société Baccarat Inc :
 - o lettre de confort demandée par les organismes financiers de 7 500 K\$ dans la perspective de l'octroi de prêts à la société Baccarat Inc.
 - o garantie accordée de 829 K\$ pour les paiements des loyers de la boutique de New-York.
 - o garantie d'une ligne de crédit revolving à hauteur de 1 millions de \$ négociée par Baccarat Inc.

- avec la société Baccarat UK Ltd :
 - o garantie solidaire accordée par Baccarat SA de la parfaite exécution des obligations souscrites par Baccarat UK Ltd au profit de la société Harrod's.

- avec la société Baccarat Espagne :
 - o caution de 97 K€ en garantie de paiement des loyers de Baccarat Espagne.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe Baccarat a subi au cours de l'exercice 2009 une érosion de ses volumes d'activité, principalement au Japon et aux Etats-Unis qui représentent des marchés significatifs pour la société. Ce ralentissement est dû à la dégradation de la conjoncture économique mondiale et au niveau de l'industrie des produits de luxe.

Pour faire face à cette conjoncture, le groupe a entrepris de maîtriser ses investissements, de réduire ses charges d'exploitation et a mis en œuvre diverses mesures à la manufacture (chômage partiel, formation...) afin de réduire sur l'exercice le niveau de stock et de préparer l'entreprise à toute reprise future.

Par ailleurs, une restructuration complète de la filiale américaine a été mise en œuvre afin d'adapter les structures et les coûts aux nouvelles conditions de marché.

Un protocole d'accord en date du 14 décembre 2009 a été signé entre BACCARAT SA, la SOCIETE DU LOUVRE, BNP PARIBAS, CIC EST, LCL LE CREDIT LYONNAIS, NATIXIS et la SOCIETE GENERALE, sous l'égide de la MEDIATION DU CREDIT, pour confirmer les lignes de crédit jusqu'au 02.11.2010 de Baccarat France pour un total de 13.435 K€ et de sa filiale Baccarat Inc. pour 8.500 K\$.

Dans le cadre de ce protocole, l'actionnaire majoritaire de Baccarat SA s'est engagé, d'une part, à accorder une avance en compte-courant à Baccarat SA de 1.167K€ avant le 14 Janvier 2010, et, d'autre part, à maintenir jusqu'à la date d'échéance, directement ou indirectement, au moins 51% des droits de vote de Baccarat SA

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, affectent le résultat du Groupe. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur ses ventes, les achats et les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe, essentiellement l'euro (€). Les monnaies dans lesquelles ces transactions sont essentiellement libellées sont l'euro, l'USD, et le Yen.

A tout moment, le Groupe couvre la majorité de son exposition estimée au risque de change au titre des ventes et achats prévisionnels pour les six prochains mois. Le Groupe couvre également la majorité de toutes ses créances et dettes commerciales libellées en monnaie étrangère. Le Groupe a recours à des contrats de change à terme pour couvrir son risque de change. La plupart de ces contrats à terme ont, à la date de clôture, une échéance inférieure à un an. Si nécessaire, les contrats de change à terme sont renouvelés à leur date d'échéance.

Les investissements du Groupe dans les autres filiales ne sont pas couverts dans la mesure où le Groupe considère que ces positions de change sont à long-terme par nature.

Risque de taux d'intérêt

Le Groupe a adopté une politique qui consiste à s'assurer que la majorité de l'exposition aux variations des taux d'intérêts des emprunts porte sur des taux fixes.

Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

3. Périmètre de consolidation

Nombre de sociétés consolidées :

	31/12/2009	31/12/2008
Intégration globale	12	12
Mise en équivalence	2	2
TOTAL	14	14

Les sociétés suivantes sont consolidées :

Sociétés	Méthode de consolidation 2009.12	% de contrôle 2009.12	% d'intérêt 2009.12	Méthode de consolidation 2008.12	% de contrôle 2008.12	% d'intérêt 2008.12
<i>France</i>						
Baccarat (société mère)	IG	100	100	IG	100	100
Ets Damon et Delente	IG	100	100	IG	100	100
SVD André Bonhomme	ME	40	40	ME	40	40
<i>Reste de l'Europe</i>						
Baccarat Benelux	IG	50	50	IG	50	50
Baccarat UK	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Gmbh	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Greece Ltd	IG	50,97	50,97	IG	50,97	50,97
Baccarat Espagne	IG	100	100	IG	100	100
<i>Asie</i>						
Baccarat Pacific KK (Japon)	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Pacific Ltd (Chine)	NC	0	0	IG	75	75
Baccarat Pacific Singapour	IG	100	100	IG	100	100
<i>Etats-Unis</i>						
Baccarat Inc.	IG	100	100	IG	100	100
Baccarat Real Estate	ME	49,08	49,08	ME	49,08	49,08
Baccarat Far East Ltd (*)	IG	100	100	-	-	-
<i>Autre</i>						
Baccarat Americas (La Barbade)	IG	51	51	IG	51	51

IG : Intégration globale/ ME : Mise en équivalence/ NC : Non consolidée

(*) Société entrante en Avril 2009.

4. Secteurs opérationnels

En application de la norme IFRS 8 - Segments opérationnels, Baccarat dispose d'un secteur d'activité unique à savoir la fabrication et la commercialisation d'objets majoritairement en cristal essentiellement dans les segments des Arts de la table, des bijoux et de la décoration. De ce fait, le niveau pertinent d'analyse des informations repose sur les opérations par zones géographiques. Cette information est issue des systèmes internes d'organisation et de la structure de gestion du Groupe.

Les résultats, ainsi que les actifs et les passifs sectoriels comprennent les éléments directement affectables à un secteur ou qui peuvent lui être alloués sur une base raisonnable. Les investissements sectoriels comprennent le total des dépenses encourues au cours de la période pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

L'information sectorielle se décompose de la façon suivante :

Voir tableaux pages suivantes :

4.1 Compte de résultat

Le compte de résultat sectoriel au 31 décembre 2009 se présente ainsi :

En milliers d'euros					
	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Produits	15 753	36 876	57 349	4 085	114 063
Résultat Sectoriel	(4 513)	4 570	16 113	2 099	18 269
Frais non affectés					31 832
Résultat Opérationnel					(13 563)
Résultat Financier					259
Impôt sur le bénéfice					532
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES					(12 772)
Résultat des sociétés mises en équivalence	166		(7)		159
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE					(12 613)
Intérêts minoritaires	(48)		(127)		(175)
RESULTAT NET (Part du Groupe)					(12 438)

Au compte de résultat, les frais non affectés aux différentes zones géographiques concernent principalement les dépenses de marketing, commercialisation et d'administration, les coûts de sous-activité de la manufacture, les coûts non récurrents.

Le compte de résultat sectoriel au 31 décembre 2008 se présente ainsi :

En milliers d'euros					
	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Produits	20 853	40 131	73 265	3 507	137 756
Résultat Sectoriel	(2 884)	6 823	21 128	918	25 985
Frais non affectés					36 096
Résultat Opérationnel					(10 111)
Résultat Financier					(1 481)
Impôt sur le bénéfice					2 881
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES					(8 711)
Résultat des sociétés mises en équivalence	191		(6)		185
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE					(8 526)
Intérêts minoritaires	(23)	196	26		199
RESULTAT NET (Part du Groupe)					(8 725)

4.2 Bilan

Le bilan sectoriel au 31 décembre 2009 s'analyse ainsi :

En milliers d'euros

	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Actifs sectoriels	10 087	19 384	20 423	737	50 631
Participation dans des entreprises associées mises en équivalence	1 409		66		1 475
Actifs du Siège non affectés					59 306
Actif total consolidé	11 496	19 384	20 489	737	111 412
Passifs sectoriels	(7 138)	19 270	(339)		11 793
Passifs du Siège non affectés					99 619
Passif total consolidé	(7 138)	19 270	(339)		111 412

Les actifs du siège concernent principalement les immobilisations de la manufacture, les stocks, les actifs d'impôts, le poste autres créances et la trésorerie.

Les passifs du siège non affectés concernent les capitaux propres de Baccarat SA, les engagements sociaux, les dettes financières, les passifs d'impôts et les dettes fournisseurs.

Le bilan sectoriel au 31 décembre 2008 s'analyse ainsi :

En milliers d'euros

	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Actifs sectoriels	11 788	23 627	20 316	1 420	57 151
Participation dans des entreprises associées mises en équivalence	1 292		73		1 365
Actifs du Siège non affectés					65 572
Actif total consolidé	13 080	23 627	20 389	1 420	124 088
Passifs sectoriels	(2 209)	21 534	459		19 784
Passifs du Siège non affectés					104 304
Passif total consolidé	(2 209)	21 534	459		124 088

4.3 Investissements et autres

Les « autres » postes de l'analyse sectorielle s'analysent ainsi au 31 décembre 2009 :

En milliers d'euros					
	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Investissements sectoriels	665	251	214		1 130
Investissements du siège non affectés					4 990
Investissements Année 2009	665	251	214		6 120
Amortissements sectoriels	1 757	1 448	555	15	3 775
Amortissements du siège non affectés					4 163
Amortissements Année 2009	1 757	1 448	555	15	7 938
Charges sans contrepartie en trésorerie autres que l'amortissement	(69)	(623)	(520)		(1 212)

Au 31 décembre 2008, les « autres » postes de l'analyse sectorielle s'analysent ainsi :

En milliers d'euros					
	Amériques	Asie	Europe	Reste du Monde	TOTAL
Investissement sectoriels	693	841	1 296	11	2 841
Investissement du siège non affectés					6 581
Investissements Année 2008	693	841	1 296	11	9 422
Amortissement sectoriels	1 363	1 513	3 773	95	6 744
Amortissement du siège non affectés					1 437
Amortissements Année 2008	1 363	1 513	3 773	95	8 181
Charges sans contrepartie en trésorerie autres que l'amortissement	(205)	485	2 030		2 310

5. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se ventile de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Vente de biens	113 476	137 067
Prestations de services	587	689
TOTAL	114 063	137 756

L'activité a subi un net repli des ventes ressenti dans un premier temps aux Etats-Unis et au Japon, puis sur l'ensemble des marchés. Ce recul traduit les difficultés vécues par le secteur du luxe, notamment dans les domaines de l'art de la table, de la joaillerie-horlogerie et celui des vins & spiritueux, ce qui a fortement impacté l'activité flaconnage de Baccarat. Aucun marché n'enregistre de croissance des ventes. Seule la Grande-Bretagne se maintient à un niveau historique bénéficiant de la compétitivité de la £ et du dynamisme des concessions chez Harrods.

6. Charges de personnel

Les charges de personnel sont composées de :

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Rémunérations	(54 737)	(57 961)
Charge liée au paiement en actions	(1 616)	(1 265)
Retraite, médaille du travail	303	(98)
Participation	-	-
TOTAL	(56 050)	(59 324)

Les effectifs du Groupe se répartissent en :

	31/12/2009	31/12/2008
Ouvriers	464	493
Employés, techniciens & agents de maîtrise	544	613
Cadres	126	134
TOTAL	1 134	1 240

7. Dotations aux provisions

Se reporter à la note 6.12.

8. Charges externes

Erreur ! Liaison incorrecte.

Dans un contexte de ralentissement des ventes, Baccarat a pris de nombreuses mesures permettant de minimiser l'impact sur les comptes de l'entreprise. Ces mesures ont permis d'abaisser les charges sur l'ensemble des entités, françaises et internationales, de l'entreprise.

Des plans significatifs de réduction des coûts dont la restructuration de la filiale américaine et le plan de chômage partiel à la Manufacture ont été mis en place qui ont généré une diminution de 18% des charges d'exploitation sur l'exercice.

9. Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation incluent :

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Résultat de change (perte)	(2 300)	(4 413)
Autres charges	(711)	(1 294)
Total autres charges d'exploitation	(3 011)	(5 707)
Résultat de change (gain)	1 310	3 258
Autres produits	2 694	1 661
Total autres produits d'exploitation	4 004	4 919
TOTAL	993	(788)

10. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels incluent :

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Actifs incorporels	(169)	(364)
Cessions d'actifs corporels net de frais (1)	(365)	(118)
Dotation exceptionnelle aux provisions sur immobilisations (impairment)	(1 163)	-
Restructuration Baccarat Inc. (2)	(718)	-
Autres	91	-
TOTAL	(2 324)	(482)

(1) dont (386) de cession de terrain chez Baccarat France

(2) dont (255) d'indemnités de licenciement

dont (393) de frais de fermeture de boutique

dont (756) de dotation pour dépréciation des actifs

dont 686 de valeur nette comptable sur fermeture de boutique

11. Résultat financier

11.1 Autres produits et charges financières

Les autres produits et charges financières se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Autres charges financières	477	(630)
<i>dont retraitement sur Instruments dérivés</i>	563	(563)
Dotations aux provisions pour risques et charges financiers	-	-
Total autres charges financières	477	(630)
Revenus des actifs financiers	45	77
Autres produits financiers	178	(267)
<i>dont retraitement sur Instruments dérivés</i>	78	(326)
Reprises des provisions pour risques et charges financiers	-	-
Total autres produits financières	223	(190)
TOTAL	700	(820)

11.2 Instruments dérivés

Dans le cadre de son activité, la société BACCARAT est exposée au risque de change principalement sur les exportations à destination des Etats-Unis et du Japon.

BACCARAT couvre partiellement un an à l'avance les volumes de transaction déterminés sur la base des budgets.

Ces couvertures sont complétées au fur et à mesure des facturations de manière à couvrir systématiquement à 100% les créances clients.

A la clôture de l'exercice, la variation de la juste valeur des instruments dérivés à la clôture est enregistrée soit en autres éléments du résultat global soit en résultat financier selon le schéma suivant.

En « Fair value hedge » (couverture des créances clients), les variations de valeur intrinsèque et de valeurs temps de l'instrument dérivé sont constatées en résultats financiers.

En « cash flow hedge » (ventes futures), les variations de l'instrument dérivé sont intégralement enregistrées en autres éléments du résultat global si l'instrument est qualifié d'efficace. La part inefficace de la variation de la valeur intrinsèque est enregistrée en résultats financiers.

La variation de la valeur temps de l'instrument dérivé est toujours constatée en résultats financiers.

L'impact de la variation de la juste valeur des instruments dérivés sur le résultat et les capitaux propres consolidés du groupe BACCARAT est le suivant :

Juste valeur des instruments dérivés (K€)	31/12/2009			31/12/2008		
	TOTAL	Résultat	Fonds propres	TOTAL	Résultat	Fonds propres
Fair Value Hedge						
USD	57	57		(236)	(236)	
YEN	13	13		(499)	(499)	
TOTAL 1	70	70		(735)	(735)	
Cash Flow Hedge						
Variation valeur intrinsèque						
USD	(4)		(4)	(52)		(52)
YEN	(39)		(39)	(693)		(693)
Valeur temps et couverture inefficace						
USD	-	-		39	39	
YEN	8	8		133	133	
TOTAL 2	(35)	8	(43)	(573)	172	(745)
TOTAL 1 + 2	35	78	(43)	(1 308)	(563)	(745)
Juste valeur au 31/12/N-1	(1 308)	(563)	(745)	484	326	158
Variation de la juste valeur	1 343	641	702	(1 792)	(889)	(903)

Au 31 décembre 2009, l'impact du retraitement sur instruments dérivés est de 641 K€ et de (889) K€ au 31 décembre 2008.

12. Impôts sur les résultats

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions :

La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

A la suite du changement fiscal mentionné ci-dessus, le groupe a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS, en tenant compte des derniers éléments d'analyse disponibles sur le traitement comptable des impôts et taxes, et notamment ceux fournis par l'IFRIC.

Le groupe a considéré que le changement fiscal mentionné ci-dessus conduisait en réalité à remplacer la taxe professionnelle par deux nouvelles contributions de natures différentes :

La CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières et qui peut, le cas échéant, faire l'objet d'un plafonnement à un pourcentage de la valeur ajoutée, présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle et sera donc comptabilisée en 2010 comme cette dernière en charges opérationnelles ;

La CVAE, qui selon l'analyse du groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »). Pour conduire son analyse, la société a notamment pris en considération les décisions de rejet d'ajout du sujet à son agenda formulées par l'IFRIC en mars 2006 et mai 2009 sur la question du champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». L'IFRIC a en effet précisé que, pour entrer dans le champ d'IAS 12, un impôt doit être calculé sur la base d'un montant net de produits et de charges et que ce montant net peut être différent du résultat net comptable. Le groupe a jugé que la CVAE remplissait les caractéristiques mentionnées dans cette conclusion, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la C.V.A.E en tant qu'impôt sur le résultat a conduit à comptabiliser dès le 31 décembre 2009 des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant à cette date, par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice, la loi de finances ayant été votée en 2009. Cette charge d'impôt différé est présentée sur la ligne « impôt sur le résultat ». En outre à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE sera présentée sur cette même ligne.

La base de calcul retenue pour le calcul des impôts différés est 27 247 milliers d'euros. Un taux de 1,5% a été appliqué à cette base pour déterminer l'impôt différé passif, soit 420 milliers d'euros. Ce montant d'impôt différé passif, constitue la base de calcul de l'impôt différé actif auquel on a appliqué un taux de 34,43%, soit 145 milliers d'euros.

12.1 Evolution des postes de bilan

En milliers d'euros	31/12/2008	Résultat	Situation nette	Règlements	Change et reclassement	31/12/2009
Impôts courants						
Créance d'impôt	2 987	(1 587)	-	-	-	1 400
Dettes d'impôt	(736)	2 910	-	(2 532)	17	(341)
Net	2 251	1 323	-	(2 532)	17	1 059
Impôts différés						
Actif	6 331	(408)	(287)	(144)	(225)	5 267
Passif	(610)	(383)	-	-	115	(878)
Net	5 721	(791)	(287)	(144)	(110)	4 389
Produit / Charge d'impôt totale		532				

12.2 Analyse des impôts différés

En milliers d'euros	Solde 31/12/2008	Comptabilisé en résultat	Comptabilisé en capitaux propres	Effet de conversion	Solde 31/12/2009
différences temporaires	3 753	(500)	(143)	(113)	2 997
provisions réglementées	(878)	(124)	-	-	(1 002)
crédit bail	-	2	-	-	2
élimination des marges sur stocks	1 684	(454)	-	-	1 230
engagements de retraite	483	(73)	(2)	4	412
juste valeur des instruments financiers	452	(222)	(242)	-	(12)
reclassement honoraires cristalroom	(70)	17	-	-	(53)
provision DIF	5	-	-	-	5
écart d'évaluation	(317)	322	-	-	5
harmonisation des modes d'amortissement	426	38	-	-	464
plan d'actions gratuites	202	338	-	-	540
CVAE	-	(275)	-	-	(275)
dépréciation d'immobilisation	-	112	(45)	-	67
autres retraitements	(19)	28	-	-	9
Total	5 721	(791)	(432)	(109)	4 389

Les impôts différés relatifs à BPKK se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2009
différences temporaires	243	776
élimination des marges s/ stocks	360	261
engagement de retraite	712	772
hamonisation des modes d'amortissement	475	426
autres	10	27
Total	1 800	2262

12.3 Réconciliation entre la charge d'impôt théorique au taux légal en France et la charge d'impôt réelle

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Résultat de l'ensemble	(12 613)	(8 526)
Charge d'impôt réelle	(532)	(2 881)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(159)	(185)
Résultat consolidé avant impôt	(13 304)	(11 592)
Taux d'impôt légal en France	34,43%	34,43%
Produit (Charge) d'impôt théorique	4 581	3 991
Taux d'impôt effectif	4,00%	24,85%
Différences temporelles et permanentes (*)	(4 357)	(1 270)
IDA sur paiement à base d'action	338	202
Différentiel de taux étranger		
<i>BPKK</i>	(56)	(61)
<i>Baccarat Inc.</i>	26	19
Produit / Charge d'impôt réelle	532	2 881
(*) dont non activation des IDA sur déficit et report déficitaire	(3 826)	-

En l'absence de visibilité suffisante sur la situation fiscale des exercices futurs, les IDA sur déficit et report déficitaire n'ont pas été activés.

13. Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2009, la variation des immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Droits au bail	Logiciels et autres	Total immobilisations incorporelles
Valeur brute au 1er janvier 2009	3 157	5 717	8 874
Acquisitions	-	233	233
Cessions	-	(169)	(169)
Reclassements et autres variations	(84)	15	(69)
Change	(17)	(39)	(56)
Valeur brute au 31 décembre 2009	3 056	5 757	8 813
Amortissements au 1er janvier 2009	(302)	(5 036)	(5 338)
Dotations	(58)	(321)	(379)
Sorties	-	-	-
Reclassements et autres variations	84	131	215
Change	12	32	44
Amortissements au 31 décembre 2009	(264)	(5 194)	(5 458)
Perte de valeur au 1er janvier 2009	-	-	-
Dotations	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-
Change	-	-	-
Perte de valeur au 31 décembre 2009	-	-	-
Valeur nette au 1er janvier 2009	2 855	681	3 536
Valeur nette au 31 décembre 2009	2 792	563	3 355

La variation des immobilisations incorporelles au cours de l'exercice 2008 s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Droits au bail	Logiciels et autres	Total immobilisations incorporelles
Valeur brute au 1er janvier 2008	3 105	5 148	8 253
Acquisitions	-	654	654
Cessions	-	(364)	(364)
Reclassements et sorties	-	179	179
Change	52	100	152
Valeur brute au 31 décembre 2008	3 157	5 717	8 874
Amortissements au 1er janvier 2008	(198)	(3 774)	(3 972)
Dotations	(71)	(1 033)	(1 104)
Sorties	-	-	-
Reclassements et sorties	-	(150)	(150)
Change	(33)	(79)	(112)
Amortissements au 31 décembre 2008	(302)	(5 036)	(5 338)
Perte de valeur au 1er janvier 2008	-	-	-
Dotations	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	-	-
Reclassements et sorties	-	-	-
Change	-	-	-
Perte de valeur au 31 décembre 2008	-	-	-
Valeur nette au 1er janvier 2008	2 907	1 374	4 281
Valeur nette au 31 décembre 2008	2 855	681	3 536

14. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles au 31 décembre 2009 s'analysent ainsi :

En milliers d'euros	Durée d'utilisation illimitée	Durée d'utilisation définie				Total immobilisations corporelles
	Terrains	Constructions	Installations techniques et outillages	Agencements boutiques et autres	Immobilisations corporelles en-cours	
Valeur brute au 1er janvier 2009	445	3 105	68 693	24 327	2 655	99 225
Acquisitions	-	642	3 430	888	897	5 857
Cessions	(1)	-	(742)	(2 354)	-	(3 097)
Reclassements et autres variations	(50)	277	1 654	4	(1 965)	(50)
Change	-	-	(638)	(455)	-	(1 093)
Valeur brute au 31 décembre 2009	394	4 024	72 397	22 410	1 587	100 812
Amortissements au 1er janvier 2009		(2 232)	(43 530)	(15 928)	-	(61 690)
Dotations		(62)	(4 169)	(3 306)	-	(7 537)
Sorties		-	681	1 665	-	2 346
Reclassements et autres variations		-	2	-	-	2
Change		-	470	343	-	813
Amortissements au 31 décembre 2009		(2 294)	(46 546)	(17 226)	-	(66 066)
Perte de valeur au 1er janvier 2009	-	-	-	-	-	-
Dotations	-	-	-	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-
Perte de valeur au 31 décembre 2009	-	-	-	-	-	-
Valeur nette au 1er janvier 2009	445	873	25 163	8 399	2 655	37 535
Valeur nette au 31 décembre 2009	394	1 730	25 851	5 184	1 587	34 746

La variation des immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2008 s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Durée d'utilisation illimitée	Durée d'utilisation définie				Total immobilisations corporelles
	Terrains	Constructions	Installations techniques et outillages	Agencements boutiques et autres	Immobilisations corporelles en cours	
Valeur brute au 1er janvier 2008	445	3 105	61 325	22 411	2 974	90 260
Acquisitions	-	-	4 594	1 116	1 862	7 572
Cessions	-	-	(2 060)	(514)	-	(2 574)
Reclassements et autres variations	-	-	2 003	-	(2 182)	(179)
Change	-	-	2 831	1 314	1	4 146
Valeur brute au 31 décembre 2008	445	3 105	68 693	24 327	2 655	99 225
Amortissements au 1er janvier 2008		(2 193)	(39 051)	(13 153)	-	(54 397)
Dotations		(39)	(4 599)	(2 414)	-	(7 052)
Sorties		-	1 925	495	-	2 420
Reclassements et autres variations		-	150	-	-	150
Change		-	(1 955)	(856)	-	(2 811)
Amortissements au 31 décembre 2008		(2 232)	(43 530)	(15 928)	-	(61 690)
Perte de valeur au 1er janvier 2008	-	-	-	-	-	-
Dotations		-	-	-	-	-
Reprise sur perte de valeur		-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations		-	-	-	-	-
Change		-	-	-	-	-
Perte de valeur au 31 décembre 2008	-	-	-	-	-	-
Valeur nette au 1er janvier 2008	445	912	22 274	9 258	2 974	35 863
Valeur nette au 31 décembre 2008	445	873	25 163	8 399	2 655	37 535

15. Titres mis en équivalence

15.1 Evolution de la valeur d'équivalence

En milliers d'euros	31/12/2009		31/12/2008			
	Valeur Brute	Dépréciations	Valeur Nette	Valeur Brute	Dépréciations	Valeur Nette
Part dans l'actif net des titres mis en équivalence à l'ouverture	1 364		1 364	1 106		1 106
Part dans le résultat de l'exercice			159			185
Dividendes versés						
Effet des variations de périmètre						
Effet des variations de change			(49)			73
Part dans l'actif net des titres mis en équivalence à la clôture			1 474			1 364

En milliers d'euros	31/12/2008	Acquisition / Augmentation de %	Sortie / Diminution de %	Dividendes et transfert de résultat	Effet de conversion	31/12/2009
Baccarat Real Estate	1 268			162	(47)	1 383
SVD Bonhomme	63			(7)	-	56
Sous-total	1 331			155	(47)	1 439
Impôts	33			-	2	35
Titres mis en équivalence	1 364	-	-	155	(45)	1 474

15.2 Quote-part des capitaux propres et des résultats nets des sociétés mises en équivalence

En milliers d'euros	31/12/2009			31/12/2008		
	Quote-part d'intérêt détenue dans le capital	Quote-part de situation nette	Quote-part de résultat	Quote-part d'intérêt détenue dans le capital	Quote-part de situation nette	Quote-part de résultat
Baccarat Real Estate	49,08%	1 246	161	49,08%	1 102	191
SVD Bonhomme	40,00%	72	(5)	40,00%	77	(6)
TOTAL	1 474	1 318	156	1 364	1 179	185

15.3 Informations agrégées des sociétés mises en équivalence

En milliers d'euros	Baccarat Real Estate	SVD Bonhomme
Actif	1 640	572
Passif	1 640	572
Compte de résultat	331	(27)
<i>dont Chiffre d'affaires</i>	488	365

16. Autres actifs financiers

Les « Autres actifs financiers » sont composés exclusivement de titres immobilisés non-courants et de dépôts et cautionnements versés aux bailleurs :

En milliers d'euros	Total actifs financiers	En milliers d'euros	Total actifs financiers
Valeur brute au 1er janvier 2009	3 805	Valeur brute au 1er janvier 2008	3 078
Acquisitions/Emissions	195	Acquisitions/Emissions	405
Cessions	-	Cessions	(13)
Remboursements	-	Remboursements	-
Transferts et autres	(969)	Transferts et autres	(422)
Change	(154)	Change	757
Valeur brute au 31 décembre 2009	2 877	Valeur brute au 31 décembre 2008	3 805
Amortissements au 1er janvier 2009	-	Amortissements au 1er janvier 2008	-
Dotations	-	Dotations	-
Sorties	-	Sorties	-
Change	-	Change	-
Amortissements au 31 décembre 2009	-	Amortissements au 31 décembre 2008	-
Perte de valeur au 1er janvier 2009	-	Perte de valeur au 1er janvier 2008	-
Dotations	-	Dotations	-
Reprise	-	Reprise	-
Change	-	Change	-
Perte de valeur au 31 décembre 2009	-	Perte de valeur au 31 décembre 2008	-
Valeur nette au 1er janvier 2009	3 805	Valeur nette au 1er janvier 2008	3 078
Valeur nette au 31 décembre 2009	2 877	Valeur nette au 31 décembre 2008	3 805

17. Stocks

En milliers d'euros	31/12/2009			31/12/2008		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières et approvisionnements	1 906	(519)	1 387	1 806	(332)	1 474
En cours de production	6 276	(1 784)	4 492	8 164	(2 591)	5 573
Produits intermédiaires et finis	27 312	(3 438)	23 874	33 117	(3 885)	29 232
Marchandises	483	(78)	405	663	(83)	580
TOTAL	35 977	(5 819)	30 158	43 750	(6 891)	36 859

La variation de stock net au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	Brut	Provisions	
		pour Dépréciation	Net
Solde au 1er janvier 2009	43 750	(6 891)	36 859
Variation du stock brut	(7 456)		(7 456)
Variation de la provision pour dépréciation		1 024	1 024
Effets des variations de change	(317)	48	(269)
Solde au 31 décembre 2009	35 977	(5 819)	30 158

18. Clients

En milliers d'euros	31/12/2009			31/12/2008		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Clients	22 166	(1 559)	20 607	22 757	(2 170)	20 587

19. Autres débiteurs

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Avances et acomptes	178	430
Créances fiscales	1 030	2 459
Comptes courants	-	218
Autres créances	1 745	873
Charges constatées d'avance	2 814	2 323
TOTAL	5 767	6 303

20. Autres Actifs financiers courants

En milliers d'euros	Prêts	Titres disponibles à la vente	Comptes courants	Instruments financiers	TOTAL
A l'ouverture	393	15	-	-	408
Acquisitions/Emissions	1	-	-	-	1
Cessions / Remboursements	(521)	-	-	-	(521)
Variation de juste valeur	-	-	-	35	35
Transferts et autres	971	(3)	176	-	1 144
Change	(28)	-	(6)	-	(34)
A la clôture	816	12	170	35	1 033

21. Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	(111)	1 425
Effet de la variation du taux de change	(265)	288
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	(389)	(1 824)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période/d'exercice	(765)	(111)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	4 728	4 373
Placement à moins de 3 mois	(18)	(50)
Banques créditrices	(5 475)	(4 434)
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau de flux de trésorerie	(765)	(111)

22. Capitaux propres

Le capital social au 31 décembre 2009 est fixé à 15.919.925 euros, divisé en actions d'une valeur nominale de 25 euros chacune. Il est entièrement libéré. Les actions sont obligatoirement nominatives.

Réserve de conversion

La réserve de conversion comprend l'ensemble des écarts de conversion issus de la conversion des états financiers des activités à l'étranger et de la conversion des passifs désignés comme couverture d'investissement net de la Société dans une filiale étrangère.

Réserve de couverture

La réserve de couverture comprend la partie efficace de la variation nette cumulée de la juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie attribuables à des transactions couvertes qui ne se sont pas encore produites.

Réserve de juste valeur

La réserve de juste valeur comprend la variation nette cumulée de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente jusqu'à ce qu'ils soient décomptabilisés ou dépréciés.

Actions propres

La société ne détient pas d'actions propres .

Au cours de l'exercice 2008, un plan de stock-options et un plan d'attribution d'actions gratuites ont été mis en place.

22.1 Paiement à base d'actions

Dans le but d'associer les collaborateurs de la société à la création de valeur de l'entreprise et à son développement, l'Assemblée Générale Exceptionnelle du 4 décembre 2007 a autorisé le Conseil d'Administration, et ce pour une durée de 38 mois, à consentir au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société et de ses filiales, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société et/ou des options d'achat d'actions existantes pour un nombre d'actions qui ne pourra dépasser 6% du capital.

Ce plan d'attribution d'options de souscription d'actions est réservé aux seuls cadres de premier niveau, membres du Comité Stratégique de Baccarat (Comité de Direction et C.E.O des filiales internationales USA et Japon).

Pour fidéliser et motiver le personnel, le Conseil d'Administration a également été autorisé par l'AGE du 4 décembre 2007, et ce pour une durée de 38 mois, à procéder, au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société, à des attributions gratuites d'actions de la société, existantes ou à émettre. Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra conduire à une augmentation du capital social supérieure à 3%.

Les bénéficiaires d'actions gratuites sont uniquement les collaborateurs des sociétés françaises du Groupe à l'exception des bénéficiaires du plan de stock-options. Seuls les collaborateurs détenteurs d'un contrat à durée déterminé ou indéterminé de plus d'un an à la date du plan sont concernés.

Au 31 décembre 2009, l'augmentation de capital n'a pas eu lieu.

Conformément à la norme IFRS 2, la charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Au cours de l'exercice 2008, 29 000 options de souscription d'actions ont été consenties au prix de 212 € à 12 bénéficiaires, selon un plan en date du 10 juin 2008 et une date d'échéance du 12 juin 2013. Aucune de ces options n'ont été levées.

Au cours de l'exercice 2009, suite aux départs de trois bénéficiaires, il subsiste 24 000 options de souscription d'actions.

Au cours de l'exercice 2008, 11 087 actions gratuites au prix de 212 € ont été attribuées à 778 bénéficiaires, selon un plan en date du 10 juin 2008, une date définitive d'attribution du 11 juin 2010 et une date de fin de période d'incessibilité au 12 juin 2012.

Au cours de l'exercice 2009, suite aux départs de certains salariés, il subsiste 10 200 actions gratuites.

Ces attributions n'ont aucun impact significatif sur l'évaluation faite par l'actuaire, compte tenu des hypothèses retenues.

Une charge de personnel complémentaire d'un montant de 1 616 K€ a été constatée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2009.

22.2 Contexte

Baccarat octroie à ces salariés des avantages de type « Share Based payments ». Ces avantages sont précisés par la norme IFRS 2 et ont fait l'objet d'une évaluation spécifique par un actuaire.

Le premier plan concerne l'attribution des actions gratuites dont le bénéficiaires sont des collaborateurs des sociétés françaises du Groupe (Baccarat SA ou filiales françaises). Les attributions par catégorie de salariés sont les suivantes :

Plan 1	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions par bénéficiaires	Nombre total d'actions attribuées
Ouvriers	434	12	5 208
ETAM	217	15	3 255
Cadres	69	25	1 725

Le second plan concerne l'attribution des stocks-options à 9 bénéficiaires qui sont les collaborateurs clé de Baccarat. Les attributions par niveau sont les suivantes :

Plan 2	Nombre de bénéficiaires	Nombre de stocks options par bénéficiaires	Nombre total de stocks options
CEO	1	10 000	10 000
Dirigeants du comité stratégique	6	2 000	12 000
Dirigeants du comité stratégique	2	1 000	2 000

22.3 Principes méthodologiques et hypothèses d'évaluation des prix

Modèle d'évaluation

Les modèles d'évaluation les plus fréquemment employés pour le pricing des options sur les marchés financiers sont :

- la formule fermée, dite de Black et Scholes ;
- les modèles binomiaux ou trimoniaux ;
- les simulations de Monte Carlo .

L'évaluation présentée est calculée avec la formule de Black et Scholes. En effet, en l'absence de dividende et avec des hypothèses comparables, il n'y a pas de différence de résultat avec des simulations de Monte Carlo ou des arbres binomiaux ou trimoniaux.

Outre les principales hypothèses citées dans ce rapport, les différences de valorisation entre les trois méthodes peuvent provenir principalement du fait de l'existence de dividendes, de condition d'octroi des stocks-options dépendant de l'évolution du cours ou de simulations de monte carlo réalisées avec d'autres loi que des browniens.

Hypothèses de volatilité

La volatilité historique a été calculée sur la période de 5 ans précédent la date d'octroi. Elle est de 42,55%.

Taux sans risque

On considère le taux des emprunts d'état de la durée correspondante au plan considéré, fourni par l'Agence France Trésor (AFT). Le taux sans risque de maturité 5 ans est de 4,42%.

Dividendes

Les dividendes sont considérés nuls pour les prochaines années.

Hypothèses de turn-over

L'hypothèse de turn-over émise par Baccarat est de 1%.

Résultat des évaluations

Le tableau ci-dessous indique le coût total attendu du plan (avec prise en compte du turn-over) estimé au 31 Décembre 2009.

	Coût probabilisé du plan au 31/12/2009 en K€
Plan 1	2 011
Plan 2	1 949
Total	3 960

Le tableau suivant présente la charge au 31 Décembre 2009 sur la base des coûts unitaires pour les différents plans attribués :

Plan	Date d'Octroi	Nature	Date d'acquisition des droits	Nombre d'options ou actions	Prix d'exercice	Prix unitaire d'option ou action	Coût total attendu du plan à la date de calcul	Charge cumulée sur l'exercice 2009 en Keuros
Plan 1	10/06/2008	Action gratuite	10/06/2010	10 200	-	198	2 010	1 567
Plan 2	10/06/2008	Stock option	10/06/2009	6 000	212	82	493	493
Plan 2	10/06/2008	Stock option	10/06/2010	6 000	212	82	490	382
Plan 2	10/06/2008	Stock option	10/06/2011	6 000	212	82	486	252
Plan 2	10/06/2008	Stock option	10/06/2012	6 000	212	82	481	187
							3 960	2 881

charges comptabilisée
au 31/12/2008 1 265
complément de charges
comptabilisée en 2009 1 616

Un complément de charges de 1 616 K€ a été passé au 31 décembre 2009.

23. Provisions

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Provisions pour litiges	-	-
Provisions pour restructuration	-	-
Autres provisions pour risques	456	476
Autres provisions pour charges	1 890	1 465
<i>dont litiges salariés</i>	1 890	1 391
Total provisions à caractère courant	2 346	1 941
Provisions pour litiges	1 205	1 205
Autres provisions pour risques	768	791
Autres provisions pour charges	12	12
Total provisions à caractère non courant	1 985	2 008

Au 31 décembre 2009, les soldes des provisions pour risques et charges ont évolués de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2008	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Change	Autres et reclassements	31/12/2009
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour restructuration	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques	476	5	(6)	-	(10)	-	465
Autres provisions pour charges	1 465	928	(503)	-	-	-	1 890
Total provisions à caractère courant	1 941	933	(509)	-	(10)	-	2 355
Provisions pour litiges	1 206	-	-	-	-	-	1 206
Autres provisions pour risques	792	-	-	-	(24)	-	768
Autres provisions pour charges	12	-	-	-	-	-	12
Total provisions à caractère non courant	2 010	-	-	-	(24)	-	1 986

24. Avantages du personnel

Les provisions sur les engagements envers le personnel sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/12/2008	Dotations	Reprises	Reclassement	Change	31/12/2009
Engagements de retraite France	4 525	90	(209)	-	-	4 406
Engagements de retraite Etats-Unis	609	44	(149)	-	(17)	487
Engagements de retraite Japon	797	299	(454)	-	(40)	602
Engagements de retraite complémentaire France	1 944	104	(45)	-	-	2 003
Engagements de retraite	7 875	537	(857)	-	(57)	7 498
Médaille du travail	553	69	(51)	-	-	571
TOTAL	8 428	606	(908)	-	(57)	8 069

L'évolution des engagements envers le personnel sur les cinq dernières années se présente ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Engagements de retraite France	3 288	3 437	4 483	4 525	4 406
Engagements de retraite Etats-Unis	609	546	526	609	487
Engagements de retraite Japon	1 426	1 444	649	797	602
Engagements de retraite Italie	17	-	-	-	-
Engagements de retraite complémentaire France	1 598	1 833	1 849	1 944	2 003
Engagements de retraite	6 938	7 260	7 507	7 875	7 498
Médaille du travail	598	591	573	553	571
TOTAL	7 536	7 851	8 080	8 428	8 069

Les provisions au 31 décembre 2009 ont été obtenues par une projection des chiffres du 31 décembre 2008 selon les hypothèses rappelées ci-dessous.

Le Groupe participe à la constitution des retraites de son personnel selon les lois et usages des pays dans lesquels il exerce son activité. Il n'existe aucun passif à provisionner au titre des caisses de retraite et des organismes légaux.

En revanche, le Groupe a des engagements de retraite complémentaire, d'indemnité de fin de carrière et de prévoyance. Les engagements actuariels correspondants sont pris en charge soit sous forme de cotisations versées à des organismes indépendants responsables de leur service et de la gestion des fonds, soit sous forme de provisions au bilan.

Concernant les engagements qui font l'objet d'une provision, les engagements ont été évalués par un cabinet d'actuaire, en conformité avec les prescriptions de la norme comptable IAS 19. Ils concernent :

France

L'intégralité des engagements de retraite est provisionnée pour un montant de 4 406 K€ en appliquant la méthode du corridor.

Par ailleurs depuis le 1er janvier 2001 un régime de retraite complémentaire destiné aux cadres supérieurs et dirigeants a été mis en place. La charge correspondant aux prestations futures et relative aux droits acquis à la date de clôture de ce plan, soit en 2005, a été évaluée par actualisation au taux de 5,00 %. La provision de retraite complémentaire est provisionnée pour un montant de 2 003 K€.

Une étude de l'analyse de la sensibilité du résultat aux taux d'actualisation fait apparaître les résultats suivants :

En milliers d'euros

Taux d' actualisation	Dettes actuarielles au 31/12/2009	Coût des services 2010	Coût financier 2010
4,50%	4 043	187	176
4,75%	3 947	181	181
5,00%	3 854	175	186
5,25%	3 765	170	191
5,50%	3 680	165	195

Le droit individuel à la formation institué par la loi n° 2004-391 du 4 Mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, a pour objet de permettre à tout salarié, ayant au moins un an d'ancienneté, de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus, qu'il pourra utiliser à son initiative mais avec l'accord de son employeur.

Ce dispositif n'a pas fait l'objet de complément de provision dans les comptes de Baccarat au 31 décembre 2009.

Le volume d'heures acquises cumulées net au 31 décembre 2009 est de 63 947 heures.

Filiales étrangères

Aux Etats-Unis, Baccarat est engagée au titre d'un régime à prestations définies fermé aux nouveaux salariés depuis 1993 et qui ne concerne plus que 60 personnes (rentiers et actifs salariés ou anciens salariés).

L'engagement au 31 décembre 2009 s'élève à 487 K€.

Au Japon, Baccarat Pacific K.K. est engagée au titre d'un régime à prestations définies (retraite sous forme de rente ou capital, décès et démission) soumis à l'ancienneté au moment du départ. L'engagement au 31 décembre 2009 s'élève à 602 K€.

Départ en retraite : paiement d'une rente (10 ans) pour une ancienneté supérieure ou égale à 20 ans

Départ en retraite : paiement d'un capital pour une ancienneté comprise entre 1 à 10 ans

Décès ou démission : paiement d'un capital pour une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans

Pour les sociétés étrangères, les hypothèses suivantes ont été retenues :

Etats-Unis (Baccarat)

Taux d'actualisation : 7,00 %

Taux de placement des actifs : 7,00 %

Table de mortalité : GAM 94

Inflation : 3 %

Age de départ à la retraite : 65 ans

Japon (Baccarat)

Taux d'actualisation : 1,50 %

Taux d'évolution des salaires et mobilité : table par âge définie en fonction de l'expérience propre de Baccarat

Age de départ : 60 ans

Table de mortalité : 20^{ème} table nationale hommes / femmes

25. Emprunts et dettes financières

Cette note fournit des informations sur les termes contractuels des emprunts portant intérêts et évalués au coût amorti conclus par le Groupe.

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Passifs non courants (échéances à plus d'un an)		
Prêts bancaires garantis	3 515	3 506
Passifs relatifs à des contrats de location-financement	205	0
Autres	564	625
TOTAL	4 284	4 131
Passifs courants (échéances à moins d'un an)		
Part courante des prêts bancaires garantis	1 652	1 189
Banque créditrice	5 475	4 434
Prêts bancaires non-garantis	11 906	14 058
Intérêts courus non échus	17	48
Autres	781	91
TOTAL	19 831	19 820

Les termes et conditions des emprunts en cours sont les suivants :

En milliers d'euros				31/12/2009		31/12/2008	
	Devise	Taux d'intérêt nominal	Année d'échéance	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Passifs non courants (échéances à plus d'un an)							
Prêt bancaire garanti	Euro USD YEN	Fixe & variable	2009 à 2012	4 055	3 515	4 471	3 506
Passifs relatifs à des contrats de location-financement	Euro		2011	300	205	-	0
Autre					339		348
Passifs courants (échéances à moins d'un an)							
Part courante des prêts bancaires garantis	Euro USD YEN	Fixe & variable	2009	3 004	1 652	1 189	1 189
Facilité bancaire non garantie	Euro	Fixe & variable	2009	28 287	18 126	28 656	18 556
Autre					0		23
Total des passifs portant intérêts					23 837		23 622

Un protocole d'accord en date du 14 décembre 2009 a été signé entre BACCARAT SA, la SOCIETE DU LOUVRE, BNP PARIBAS, CIC EST, LCL LE CREDIT LYONNAIS, NATIXIS et la SOCIETE GENERALE, sous l'égide de LA MEDIATION DU CREDIT, pour renouveler les lignes de crédit jusqu'au 02.11.2010 de Baccarat France pour un total de 13.435 K€ et de sa filiale Baccarat Inc. pour 8.500 K\$.

26. Autres Créiteurs

- Ventilation par nature

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Clients – Avances et acomptes reçus	3 580	1 122
Dettes sur acquisitions d'actifs	361	691
Dettes sociales	9 064	9 609
Dettes fiscales	1 336	1 196
Autres	3 130	4 037
Total des autres tiers	17 471	16 655

27. Passifs éventuels

Il n'y a pas de passifs éventuels au 31 décembre 2009.

28. Engagements hors bilan

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Engagements donnés		
Avals et cautions donnés	7 254	7 500
Garanties réelles sur dettes au bilan	4 189	5 384
Total	11 443	12 884
Engagements réciproques		
Crédit à moyen terme	21 495	16 686
Autres engagements	358	773
Total	21 853	17 459

L'échéancier des engagements donnés hors bilan au 31 décembre 2009 est le suivant :

En milliers d'euros	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Engagements donnés				
Avals et cautions donnés	6 573	-	681	7 254
Garanties réelles sur dettes au bilan	-	4 189	-	4 189
Total	6 573	4 189	681	11 443
Engagements réciproques				
Crédit moyen terme	21 495	-	-	21 495
Autres engagements	358	-	-	358
Total	21 853	-	-	21 853

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Engagements reçus		
Avals et cautions reçus	-	-
Autres garanties réelles	568	913
Total	568	913
Engagements réciproques		
Crédit à moyen terme	21 495	16 686
Autres engagements	358	773
Total	21 853	17 459

L'échéancier des engagements reçus hors bilan au 31 décembre 2009 est le suivant :

En milliers d'euros	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Engagements reçus				
Avals et cautions reçus				
Garanties réelles reçus	221	347		568
Total	221	347		568
Engagements réciproques				
Crédit moyen terme	21 495			21 495
Autres engagements	358			358
Total	21 853			21 853

Dans le cadre du protocole d'accord du 14 décembre 2009, les garanties données avec les banques sont :

- o Le gage de certaines pièces exceptionnelles de Baccarat SA
- o Le nantissement des titres de la Société Damon Delente
- o Le nantissement de la marque Baccarat en France
- o La cession de créances Dailly sur l'ensemble des créances commerciales de Baccarat SA, hors Sociétés du Groupe.

Par ailleurs, l'actionnaire majoritaire de Baccarat SA s'est engagé, d'une part, à accorder une avance en compte-courant à Baccarat SA de 1.167K€ avant le 14 Janvier 2010, et, d'autre part, à maintenir jusqu'à la date d'échéance, directement ou indirectement, au moins 51% des droits de vote de Baccarat SA

29. Engagements de location

Le Groupe exploite majoritairement ses magasins par des contrats de location simple. La durée moyenne des baux commerciaux est de 9 ans. La charge de location des magasins au 31 décembre 2009 s'élève à 9 246 K€ et 8 811 K€ au 31 décembre 2008.

30. Résultat par action

Le capital social est composé de 636 797 actions entièrement libérées au 31 décembre 2009.

Résultat de base par action

Le résultat de base par action au 31 décembre 2009 a été calculé à partir d'un résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et s'élève à -19,22 K€ (2008 : -13,47 K€).

Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action au 31 décembre 2009 a été calculé à partir d'un résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et s'élève à -20,07 K€ (2008 : -13,83 K€), ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Le cours moyen de l'action retenu pour calculer l'impact dilutif des options sur actions a été déterminé à partir des cours disponibles sur la période pendant laquelle les options étaient en circulation.

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008	Variation	%
Résultat de la période	(12 613)	(8 526)	(4 087)	47,94%
Dont attribuable aux porteurs de capitaux de la société	(12 438)	(8 725)	(3 713)	42,56%
Dont attribuable aux Intérêts minoritaires	(175)	199	(374)	-187,94%
Résultat de base par action	-19,22	-13,47	2,88	-21,38%
Résultat dilué par action	-20,07	-13,83	3,12	-22,56%

Le cours moyen de l'action retenu pour calculer l'impact dilutif des options sur actions a été déterminé à partir des cours disponibles sur la période de reporting.

31. Relations avec les parties liées

31.1 Société mère et société tête de groupe

Baccarat S.A. est une filiale à 86% de la Société du Louvre, membre du Groupe du Louvre.

31.2 Opérations avec les principaux dirigeants

Prêts aux administrateurs :

Néant

Rémunérations des principaux dirigeants :

La Direction Générale se conforme aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Elle considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, le rapport de gestion du conseil d'administration du 16 mars 2009 indique la rémunération totale brute versée durant l'exercice à chaque mandataire social au titre de son mandat social ou d'un contrat de travail.

Les dirigeants bénéficient également du programme d'options sur actions mis en place sur l'exercice.

Transactions avec les principaux dirigeants et administrateurs :

Néant

31.3 Autres transactions avec les parties liées

Soldes et transactions avec les sociétés contrôlantes et les sociétés mises en équivalence :

En milliers d'euros	AVEC SOCIETES CONTROLANTES	LES MISES EQUIVALENCE	LES SOCIETES EN
Actif			
Créances financières	33		
Stocks			
Créances		113	
Valeurs disponibles			
Provisions pour dépréciation des comptes d'actif			
Passif			
Dettes à court terme	1 758		
Crédits de trésorerie			
Charges			
Achats/Charges externes	(1 220)		
Charges financières	(7)		
Produits			
Ventes	9		
Produits Financiers			

Concernant les sociétés contrôlantes, il s'agit des relations du Groupe Baccarat avec Société du Louvre, Groupe du Louvre, Louvre Hôtels. Principalement, elles correspondent à des relations commerciales, ventes de marchandises, prestations de services et de mise à disposition de personnels.

Les transactions avec les sociétés mises en équivalence, SVD André Bonhomme et Baccarat Real Estate concernent des opérations intra-groupes sur créances clients.

Le Groupe Baccarat est consolidé dans les comptes de Société du Louvre contrôlé par la société Groupe du Louvre.

32. Evènements postérieurs à la clôture

A la date d'arrêté des comptes, aucun évènement significatif n'est intervenu.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2009

Baccarat S.A.

Siège social : Rue des Cristalleries – 54120 Baccarat

Capital social : €15 919 925

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Baccarat S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que les comptes consolidés ont été établis selon le principe de continuité de l'exploitation liée au protocole de refinancement de la dette dont les lignes de crédit ont été maintenues jusqu'au 2 novembre 2010 comme indiqué dans les notes « Faits significatifs de l'exercice » et 25 de l'annexe concernant les « Emprunts et dettes financières ».

2. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2009. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions

spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

Principes comptables

La note N°1 aux états financiers expose les principes comptables relatifs aux méthodes de consolidation et aux principaux postes des états financiers.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables adoptés par le groupe Baccarat, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers

Estimations comptables

La note N°1 aux états financiers indique que dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés, le Groupe Baccarat est amené à procéder à des estimations et à faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et du passif, des produits et charges, ainsi que les informations données.

Les notes N°1.10 et N°1.12 précisent notamment les méthodes comptables adoptées par le Groupe relatives à l'évaluation des stocks et en-cours, ainsi que des provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Schiltigheim, le 30 avril 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Denis Trautmann
Associé

Courbevoie, le 30 avril 2010

Mazars

Raymond Petroni
Associé

Annexe 5 : Propositions du Conseil d'administration

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice, qui s'élève à de (66 609,99) € au poste "report à nouveau", qui serait ainsi porté d'un montant négatif de (2 140 285,99) € à un montant négatif de (2 206 895,98) €.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Autres propositions

Nous vous proposons :

- de donner au conseil d'administration quitus de sa gestion au cours de l'exercice écoulé,
- de ratifier, conformément aux dispositions de l'article L 225-24 du Code de commerce, la nomination, effectuée à titre provisoire par le conseil d'administration au cours de sa réunion du 31 janvier 2012, de Madame Françoise Labro, en remplacement de Madame Dominique Hériard-Dubreuil, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Françoise Labro et de Messieurs Hamilton South, Ellis Rinaldi et Jérôme Silvey, dont le mandat vient à expiration à l'issue de la présente assemblée, pour une période de trois années, laquelle prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire appelée en 2015 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Michael Boroian.

Annexe 6 : Table de concordance du rapport financier annuel

	Rapport financier annuel	Chapitres/ Sections	Pages
1.	Comptes annuels	§20.3	188-215
2.	Comptes consolidés	§20.1.1	103-185
3.	Rapport de gestion (Code monétaire et financier)		
	Article L. 225-100 du Code de commerce		
	• Analyse de l'évolution des affaires	§9.1	54
	• Analyse des résultats	§9.2	55-57
	• Analyse de la situation financière	§9.2 et §10	55-57, 58-60
	• Principaux risques et incertitudes	§4	15-29
	• Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital	§21.1.5	224-225
	Article L. 225-100-3 du Code de commerce		
	• Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	§18 et §21.2.6	88-92, 230
	Article L. 225-211 du Code de commerce		
	• Rachats par la Société de ses propres actions	N/A	
4.	Attestation du responsable du rapport financier annuel	§1.2	6
5.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	§20.4.2	219-220
6.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	§20.4.1	217-218
7.	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	§19	92-102
8.	Honoraires des Commissaires aux comptes	§2.3	8-9
9.	Rapport du Président du Conseil sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques (article L. 225-37 du Code de commerce)	Annexe 2	239-247
10.	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil	Annexe 2	248-249

Annexe 7 : Table de concordance du rapport de gestion prévu par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce

Rapport de gestion Code de commerce	Chapitres/Sections	Pages
Compte-rendu d'activité		
1. Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé	§9	54-57
2. Résultats de l'activité de la Société, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	§9.2	55-57
3. Indicateurs clés de performance de nature financière	§3	
4. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	§9 et §10	54-57, 58-60
5. Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	§12.1 et §20.9	62 et 223
6. Évolution et perspectives d'avenir	§12.2	63
7. Activités en matière de recherche et de développement	§11	61
8. Délais de paiement des dettes fournisseurs	§9.2.1	57
9. Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation	§20.3	188-215
10. Description des principaux risques et incertitudes	§4	15-29
11. Informations sur les installations classées en catégorie Seveso seuil haut	§4.5 et §8.2	23-25, 52-53
12. Indications sur l'utilisation des instruments financiers	§4.3	17
13. Investissements au cours des trois derniers exercices	§5.2.1	35-36
14. Prises de participation significatives ou prises de contrôle au cours de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	§25	236
Responsabilité sociale d'entreprise		
15. Informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité	§4.5, §8.2 et §17.4	23-25, 52-53, 84-87
16. Indicateurs clés en matière environnementale et sociale	§8.2 et §17	52-53, 83-87
Gouvernance		
17. Organe choisi pour exercer la Direction Générale de la Société	§14.1.1	65-67
18. Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires sociaux durant l'exercice écoulé	§14.1.2	67-78
19. Rémunérations et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social durant l'exercice écoulé	§15.1	80-81
20. Distinction des éléments fixes, variables et exceptionnels composant ces rémunérations et avantages ainsi que les critères de calcul	§15.1	80-81
21. Engagements de toutes natures pris au bénéfice des	§15 et §19	80-81, 92-102

dirigeants		
22. Conditions relatives à la cession des actions attribuées gratuitement aux dirigeants pendant l'exercice de leurs fonctions	N/A	
23. Opérations réalisées par les dirigeants et les personnes ayant des liens étroits avec ces derniers, sur les titres de la société	N/A	
Actionnariat et capital		
24. Composition de l'actionnariat et modifications intervenues au cours de l'exercice	§18.1	88-91
25. État de la participation des salariés au capital social	§17.3	83
26. Rachat et revente par la société de ses propres actions	N/A	
27. Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la société détenue	§7 et §25	49-51, 236
28. Aliénations d'actions en vue de régulariser les participations croisées	N/A	
29. Montant des dividendes et des autres revenus distribués mis en paiement au cours des trois derniers exercices	§20.7	223
30. Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	§18 et §21.2.6	88-91, 230-231
Autres informations		
31. Dépenses somptuaires	N/A	
32. Tableau des résultats des cinq derniers exercices	N/A	
33. Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	N/A	
34. Informations sur les plans d'options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et aux salariés	N/A	
35. Informations sur les attributions d'actions gratuites au profit des mandataires sociaux et des salariés	N/A	
36. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice	§21.1.5	224-225

Baccarat

Rue des Cristalleries

54120 Baccarat (France)

Téléphone : +33 (0)3 83 76 60 06

RCS Nancy 760 800 060

Société anonyme au capital de 16 184 500 euros

Site internet : www.baccarat.fr

Site internet financier : www.baccarat.comfi.org

The Baccarat logo is rendered in a classic, elegant cursive script. The letter 'B' is particularly large and features a prominent, sweeping flourish that extends downwards and to the left. The rest of the word 'Baccarat' follows in a fluid, connected hand. The entire logo is colored in a deep red hue.